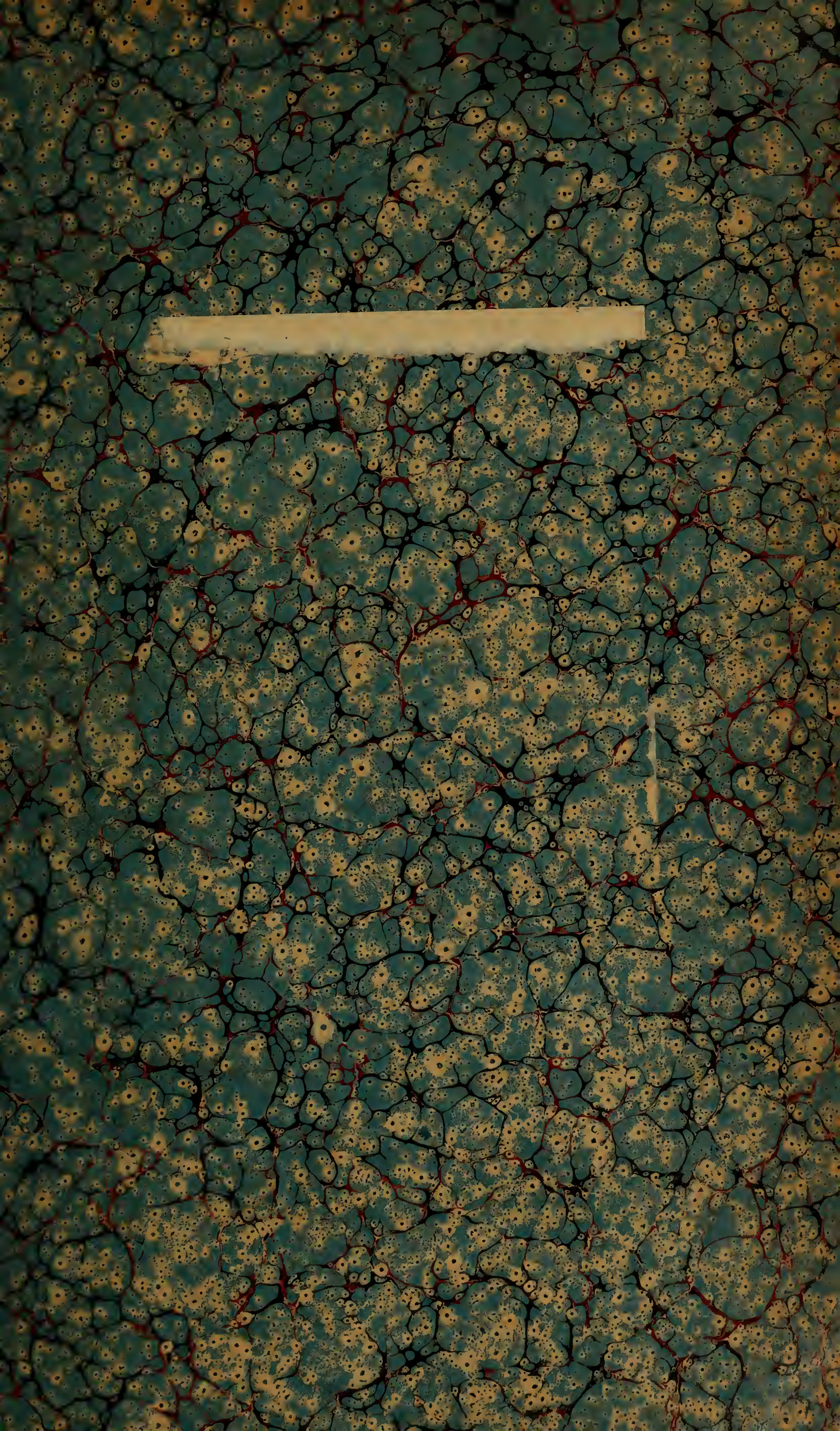



No. 4077.171
Vol. 2
THE TRVSTEES OF THE PVBLIC LIBRARY
LVX
OMNIVM
CIVIVM
OF THE CITY OF BOSTON
1852 · 1878
GIVEN BY
GOD



ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS.

ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

ALEXANDRE PINCHART,

Chef de section aux Archives générales du royaume de Belgique.

AVEC GRAVURES ET TABLE ALPHABÉTIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE. — TOME DEUXIÈME.



GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,

rue des Baguettes, 8.

—

1863.

DIVISION.

Les §§ 47-58 ont paru dans le *Messager des Sciences historiques*, à Gand, en 1858; les §§ 59-64, en 1859; les §§ 65-69, en 1860; les §§ 70-77, en 1861, et les §§ 78-82, en 1862.

Planches et Vignettes.

ARCHIVES

DES ARTS, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

§ 47. *Graveurs sur cuivre.*

Sommaire : Corneille Bos ou Van den Bossche, libraire et graveur, à Anvers et à Rome. — Jean Eeuwoutssone, libraire et graveur, à Amsterdam. — Jérôme Wierincx, graveur, à Anvers. — Anecdote qui concerne ce dernier. — Michel Faulte, graveur, à Paris. — Corneille Galle, graveur, à Anvers.

Bos ou Van den Bossche (Corneille), — imprimeur et graveur (*figuersnyder*), à Anvers, eut, vers 1544, ses meubles confisqués, parce qu'il avait embrassé la réforme : il était alors fugitif (1). N'est-ce point là l'artiste du même nom qui gravait à Rome de 1546 à 1555, et dont la patrie est toujours restée une énigme (2)?

Eeuwoutsone (Jean), — libraire et graveur (*figuersnyder*), à Amsterdam, obtint, par apostille mise à sa requête le 4 octobre 1546, un octroi pour pouvoir vendre les livres permis par les placards publiés sur la matière. Voici la requête dans laquelle il invoque la réputation de bon catholique dont il jouit.

« Aen den keyser, geeft in alre oitmoet te kennen uwe onderdanige Jan Eeuwoutssone, figuersnyder ende boeckvercooper, woonende binnen uwer

(1) Registre n° 19669 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes*, 1re partie, n° 810, etc.

stede van Amstelredamme, in Hollant, hoedat hy suppliant, sonder by jactantie te spreken, altyt gestaen heeft goeder fame ende name, ende van eerlycker conversatie sonder oyt suspect geweest te zyne van heresye oft ketterye, in sulcker voegen dat die van uwen raide van Hollant den suppliant geadmitteert hebben om te mogen vercoopen binnen uwe voorschreve stede van Amsterdamme, de boucken by Uwer Majesteyt placcaten geadmitteert, des nyttemin en soude die voorschreve suppliant deselve boecken nyet dorren noch willen printen overmits Uwer Majesteyt ordonnantien, ter contrarien, sonder eerst ende al voren hierop van Uwer Majesteyt verworven te hebben behoorlycke brieven van orloff, licentie ende consent, om deselve zeer oitmoedelyck biddende, behoudelyck dat die suppliant sal achtervolgende ende observeren de placcaten van Uwer voorschrever Majesteyt, presenterende daertoe zynde behoorlycken eedt. D'welck doende, etc. (1) »

WIERINCX (2) (Jérôme). — Voici une anecdote des plus authentiques pour la biographie de Jérôme Wierincx, le célèbre graveur. Le fait se passe en 1578 : l'artiste avait alors vingt et quelques années (3). Un jour, c'était vers la fin du mois d'octobre, après avoir pris une assez forte dose de cervoise dans quelque échope de la tumultueuse ville d'Anvers, où ses parents avaient acquis le droit de bourgeoisie, il entra avec un autre gai compagnon dans la demeure d'un tonnelier, nommé Frédéric Van Hove, qui vendait à boire. Wierincx tenait à la main deux aiglefins, et s'adressant à la maîtresse du logis, il la pria de faire cuire les poissons, ce à quoi elle consentit. Puis il demanda de leur servir un pot de bière, mais Claire, c'est le nom de la femme de l'artisan, lui répondit qu'il eût à

(1) Archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

(2) On trouve le nom de cet artiste écrit d'une foule de manières différentes : Wierix, Wierx, Wiericz, Winrinx, Wyrincx ou Wierincx.

(3) Il se dit âgé de vingt-deux ans dans sa requête en grâce, mais nous croyons qu'il s'est fait plus jeune pour diminuer la gravité de son action; car la date de sa naissance ne concorderait plus avec les renseignements sur son âge puisés d'après ses propres gravures (Voy. *Neues Allgemeines Künstler-Lexicon*, t. XXI).

payer d'abord ses vieilles dettes avant d'en créer de nouvelles. Wierincx fut vivement blessé de cette brusque sortie, faite sans ménagement pour la présence du camarade qu'il avait invité : il se fâcha, jeta le poisson à bas du fourneau, et prenant un boudin dans une armoire, il intima à l'hôtesse avec menace l'ordre de le cuire. Celle-ci, vexée de tant d'effronterie, s'y refusa, l'accabla d'injures, auxquelles le jeune homme riposta de plus belle. Poussé au paroxysme de la colère par les invectives dont il était l'objet, il saisit une pinte et la lance à la tête de son antagoniste. En voyant le sang couler de la blessure que le projectile avait causé, il a hâte de se sauver. Six semaines après cet événement Claire Van Hove alla de vie à trépas. Wierincx fut arrêté par l'écoutète du chef d'homicide, mais, par lettres patentes du 24 mars 1580, l'archiduc Matthias lui fit grâce, considérant qu'il était en état d'ivresse, et que d'ailleurs, après information prise à cet égard, le médecin qui avait donné ses soins à la défunte avait déclaré que sa mort n'était point la suite de cette blessure. Il fut donc relâché et rendu à ses travaux.

« Philips, etc. doen te wetene, alle jeghenwoordighe ende toecomende dat wy ontfanghen hebben die oitmoedighe supplicatie van Jheronimus Wyrincx, jonckman onghehoudt, van den ouderdom van vierentwintich jaeren oft daer omtrent, printsnyder van zynder consten ende poirter deser onser stadt van Antwerpen, alsnu ghevanghen by den schouteth der voirschreve onser stadt, inhoudende hoedat hy suppliant ontrent den lesten dach octobri xv^c lxxviij is ghecommen (wesende wel by drancke) ten huyse van Frederick Van Hove, cuyper van zynder ambachte, met twee schelvisschen, begeerende deselve ghesoeden te hebben met eenen pot biers, waertoe de voornoemden suppliant ghenoeyt hadde een van der ghebueren. Waernaer is gheschiet alsdat de weerdinne van de voirschreven huyse (ghenoempt Clara Van den Hove), hem weygheringhe maecte van te tappen, segghende totten voirschreven suppliant: *Betaelt d'oude schult, soe wil ick u weder oppennyeuws borghen;* duer welcke woerde de voirschreven suppliant hem zeer was stoorende als ghefoulleert wesende van zynder eeren, fame ende renommee, als wesende van goeden eerlycken ende treffelycken ouders ende borgers deser onser voirschreven

stadt, ghemerckt dat den persoon die hy ghenoeyt hadde, zulcx moeste hooren, ende dus wesende in deselve furie, ende wel by drancke, namp denselven vissch van den viere ende sloech desen ter eerden, ende naederhandt bindende eenen bollinck in de bottelreye heeft denselven oick willen ghebranden hebben, ende 't selve siende de voirschreve Clara was haer seer stoorende, segghende den voirschreven suppliant seer veel scamper ende leelycke woirden ghelyck hy oick dede ter contrarien, ende dus wesende in dit gheschil den voirschreven suppliant, nyet langher connende verdraeghen hair schamper woirden, heeft ten laetsten in der handt ghenoemen een suellecken van een pinte, ende daer mede naer de voirschreven vrouwe gheworpen, ende met grooten onghelucke deselve gheraeckt op haer hooft, heur aldaer makende zekere cleene solutie oft quetsuere, zulcx dat de voirnoemde Clara Van den Hove daermede achter huyse heeft haer dinghen ghedaen, ende is omtrent zes weken daernaer nyettemin deser weerelt overleden, al tot bitter leetwesen van den voirschreven suppliant, als gheschiet wesende doer den dranck ende groote jonckheyt oft wulpsheyt, hebbende de voirschreve Clara van den beghinnen aff doen cureren ende visiteren by diversche meesters als doctoeren ende chirurgyns, dewelcke hebbende geaffirmeert ende gheattesteert by huerlieder certifficatie daeraff zynde, alsdat de voirnoemde Clara van deselve quetsuere nyet en is ghestorven, maer wel van zekere catarren ende andere inconvenienten ende putrifactien die zy uit lyff over lange heeft ghedraghen, ghelyckt ghebleken is naer d'insisie van de voirschreven doctoeren ghedaen in den persoen van de voirschreve Clara naer haer doot; al desen nyet jeghenstaende vreest de voirnoemden suppliant, dat den voirschreven officier jeghens hem rigoereuselycken zoude moghen doen procederen, ten ware hem hierop verleent wordde onse gratie ende ghenade, alsoe hy seeght, om dewelcke hy ons oitmoedelyk ghebeden heeft, etc. Ghegheven in onser stadt van Antwerpen, in de maent van meerte M D lxxx (1) ».

» Van dat Jeronimus Wierincx, plaetsnyder, geapprehendeert was ter oirsaecken van dat hy mede eender pinten sulcx gewont hadde in 't hooft Clara, uxor Fredericx Van Hove, cuypere, dat dezelve daeraff deser werelt was overleden, is, vuyt crachte van de opene brieven van remissie hen by den hove verleent opten xxiiij[en] meerte a[o] xv[c] lxxx, van den voirschreven gevanckenisse gerelaxeert (2) ».

(1) Registre n° 649, f° 218 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 12908, compte de 1581-1582, f° 1 v°, *ibidem*.

Faulte (Michel), — est un graveur au burin qui travaillait à Paris dans la première moitié du XVIIe siècle. On trouve onze planches très-finement gravées par cet artiste, et signées de son nom ou de son monogramme, dans un petit volume qui n'a pas encore été décrit, et qui est intitulé : *L'office de la Vierge Marie;* Paris, Gabriel Clopeiau; 1631. En voici la liste : nous ferons remarquer que les sept premières ont servi à un volume publié en 1615, et qui est cité par M[r] Ch. Le Blanc (1).

La Visitation
L'Annonciation.
L'Adoration des rois.
L'Adoration des bergers.
La Circoncision.
La Présentation au temple.
La Fuite en Égypte.
La Résurrection de Lazare.
L'Apothéose de Marie.
Le Christ en croix.
David en prière.

Galle (Corneille). — Ce célèbre graveur avait épousé Françoise Nys, fille naturelle de Jacques Nys; elle fut légitimée sur sa requête, par lettres patentes datées du mois de juillet 1657. La famille de C. Galle se composait alors de quatre enfants.

« Philips, etc. doen te wetene alle teghenwoordighe ende toecomende dat wy hebben ontfanghen die ontmoedige supplicatie van Francoise Nys, natuerlycke dochter van wylen Jacques Nys, teghenwoordighe huysvrouwe van Cornelio Galle, plaetsnyder binnen onser stadt van Antwerpen, versien met vier wittige kinderen, inhoudende hoedat sy suppliante es geboren ex libero et libera, wesende haeren voorschreven vaeder ende moeder beyde overleden, het es nu soo dat die suppliante geerne soude wesen gelegitimeert, etc. Gegeven in onser stadt van Bruessele, in de maendt van julius xvj[c] lvij » (2).

(1) *Manuel de l'amateur d'estampes,* t. 1[er], p. 221, n[os] 4-10.
(2) Registre n[o] 667 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

§ 48. *Fac-simile de signatures écrites.*

Sommaire : Architectes, peintres, graveurs, sculpteurs, musiciens, orfévres, etc.

1. Pierre Apianus, mathématicien allemand du XVIe siècle.

2. Benoît d'Appenzell, maître de chapelle de Marie, reine douairière de Hongrie.

3. Guyot de Beaugrant, sculpteur, natif des Pays-Bas, qui travailla à Bruxelles, à Bruges et en Espagne, sous le règne de Charles-Quint.

4. Corneille de Bont, orfévre et graveur de sceaux, qui florissait à Gand de 1470 à 1504.

5. Henri Bredeniers, organiste de l'archiduc Philippe le Beau.

6. Jacques du Broeucq, sculpteur et architecte, florissait à Mons, sa ville natale, dans la première moitié du XVIe siècle.

7. Wenceslas Cobergher, peintre, architecte, ingénieur et graveur, né à Anvers en 1561; mort à Bruxelles en 1635.

8. Pierre Coustrain, peintre décorateur de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire.

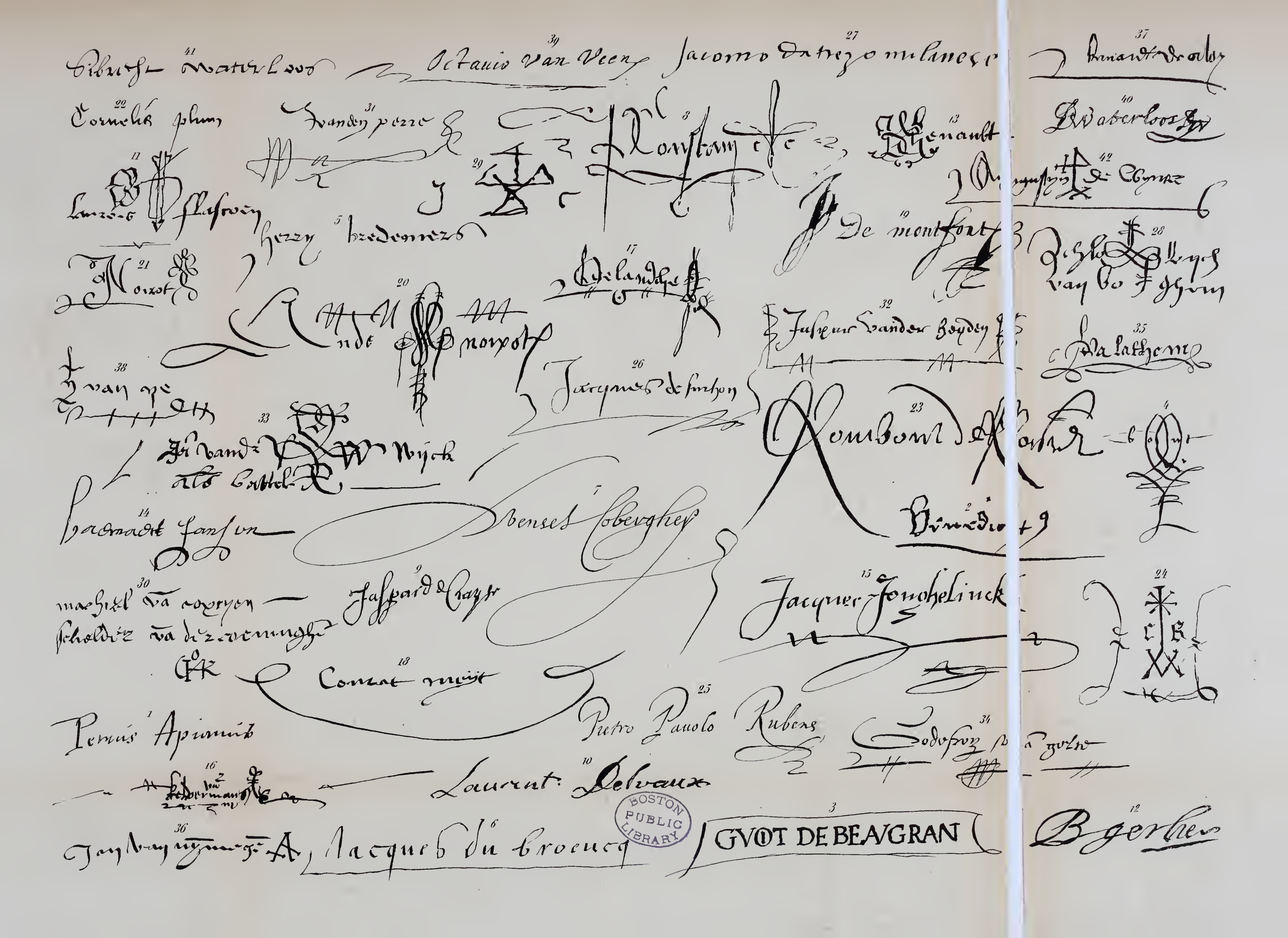
9. Gaspar de Crayer, peintre, florissait à Anvers et à Gand, au XVIIe siècle.

10. Laurent Delvaux, sculpteur belge du XVIIIe siècle.

11. Laurent Flascoen, tapissier de haute-lisse, florissait à Enghien sous le règne de Charles-Quint.

12. Balthazar Gerbier, peintre, architecte, diplomate, etc., né à Anvers en 1592; mort en Angleterre en 1667.

13. Jérôme Henault, graveur des monnaies frappées à Mons, de 1580 à 1589.


Octavio van Veen
Jacomo da trezo milanese
Waterloos
Henault
De montfort
Jaques de smihon
Pietro Paulo Rubens
Jacques Jonghelinck
Laurent Delvaux
Petrus Apianus
GVOT DE BEAVGRAN
Jacques du broeucq
Cornelis plum

14. Bernard JANSEN, sculpteur et architecte, né dans les Pays-Bas septentrionaux, travaillait en Angleterre dans le XVII[e] siècle.

15. Jacques JONGHELINCK, sculpteur et graveur de médailles et de sceaux, né à Anvers en 1530; mort en 1606.

16. Rombaut KELDERMANS ou VAN MANSDALE, architecte, florissait à Bruxelles dans la première moitié du XVI[e] siècle.

17. Olivier DE LA MARCHE, chroniqueur du XVI[e] siècle.

18. Conrad MEYT, sculpteur suisse, qui travailla aux Pays-Bas et en France dans la première moitié du XVI[e] siècle.

19. Jean DE MONTFORT, graveur de médailles et fondeur de métaux, à Bruxelles, de 1595 à 1649.

20. Claude NOIROT, graveur des monnaies de Hollande, de 1554 à 1563.

21. Jean NOIROT, orfévre et graveur des monnaies de Flandre, à Bruges, de 1517 à 1545.

22. Corneille PLUM, orfévre et graveur des monnaies frappées à Namur, de 1497 à 1528.

23. Rombaut DE RASIÈRES, graveur de sceaux et de monnaies, à Anvers, en 1599.

24. Nicolas (*Claes*) ROMBOUTS, peintre verrier, florissait à Bruxelles sous les règnes de Philippe le Beau et de Charles, son fils.

25. Pierre-Paul RUBENS, peintre, né en 1577 et mort en 1640.

26. Jacques DE SURHON, orfévre et géographe, florissait à Mons, de 1548 à 1555.

27. Jacques DA TREZO, graveur de sceaux et de médailles, et tailleur de pierres fines, Italien de naissance, qui travailla dans le Milanais, aux Pays-Bas et en Espagne, sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II.

28. Louis Van Boghem, architecte, qui florissait à Bruxelles dans la première moitié du XVe siècle.

29. Jean Van Coninxlo, peintre, qui florissait à Bruxelles au XVIe siècle.

30. Michel Van Coxcyen, peintre, né à Malines, florissait au XVIe siècle.

31. Jean Van den Perre, orfévre et graveur de sceaux, florissait à Bruxelles de 1515 à 1551.

32. Gaspar Van der Heyden, graveur des monnaies frappées à Tournai, sous les Archiducs et Philippe IV.

33. Jean Van der Wygk, dit Van Battel, peintre décorateur, qui florissait à Malines de 1504 à 1549.

34. Godefroid Van Gelre, orfévre et graveur de médailles, florissait à Bruxelles de 1585 à 1604.

35. Liévin Van Lathem, orfévre et graveur de sceaux, qui florissait à Anvers de 1493 à 1515.

36. Jean Van Nymmegen ou Van Vlierden, orfévre et graveur de sceaux de monnaies, qui florissait à Anvers de 1488 à 1521.

37. Bernard Van Orley, peintre, qui florissait à Bruxelles, sa patrie, au XVIe siècle.

38. Henri Van Pe ou Van Pede, architecte, qui florissait à Bruxelles dans la première moitié du XVIe siècle.

39. Othon Van Veen, peintre, qui florissait à Anvers au XVIIe siècle.

40. Denis Waterloos, graveur de sceaux et de médailles, né à Bruxelles en 1627, mort en 1715.

41. Sigebert Waterloos, graveur de sceaux et en taille-douce, qui florissait à Bruxelles de 1600 à 1624.

42. Augustin de Wynter, orfévre et graveur de sceaux, qui florissait à Bruxelles en 1530.

§ 49. *Verriers et Verrières.*

Sommaire : Antoine et Hubert Wypart. — François Lowichs. — Tilman Pisset. — Guillaume Smelz. — Jean de Bastoingne. — Thiéri Leumont. — Godefroid de la Motte. — Jean Hardy. — Verrières au palais épiscopal, au séminaire, à l'église de Saint-Servais, à la cour échevinale, aux églises de Saint-Servais et des jésuites, à Liége. — Verrières à l'église de Reckheim, aux abbayes de Robertmont et du Val-Benoît, à Liége. — Verrières données par les évêques de Liége pour embellir la demeure de diverses personnes. — Verrière au couvent des Filles-Dieu, à Tournai.

Peinture sur verre, a Liége. — Les comptes des dépenses des évêques de Liége qui existent aux Archives de l'État, à Liége, sont loin d'offrir pour l'histoire des arts de grandes ressources : la collection n'embrasse que la seconde moitié du XVI[e] siècle, et de plus le rédacteur a été d'un laconisme désespérant.

Voici quelques notes que nous avons recueillies sur les vitraux qui furent payés par Ernest de Bavière, depuis 1587 jusqu'à 1596, tant pour l'ornementation du magnifique palais épiscopal que pour l'embellissement de quelques églises ou communautés religieuses de ses états. Nous avons classé ces notes d'après la date des payements.

11 janvier 1587. Verrière aux insignes et armes de l'évêque pour le palais : 18 florins (2).

19 février 1587. Verrière exécutée par Antoine Wypart ou Wypartz (*vitrifex*), et donnée à l'abbaye de Robertmont : 70 florins de Brabant (3).

Le même jour. Autre exécutée par le même artiste, et donnée à l'église de Saint-Servais à Liége : 120 florins (4).

Janvier 1588. Grande verrière exécutée par le même

(1) Tous les payements sont en florins de Brabant.

(1) Compte de la recette générale de 1586-1587, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(3) *Ibidem*, f° 234, v°.

(4) *Ibidem*.

artiste, et donnée à l'église de l'abbaye du Val-Benoît : 150 florins (1).

31 mars 1588. Verrière aux armes de l'évêque, exécutée par François Lowichs (*vitrifex*), et placée dans la demeure de Jacques de Herve : 4 florins (2).

11 septembre 1588. Antoine Wypart reçoit 14 florins pour quatre petites verrières aux armes du prince, et dont deux avaient été placées dans la maison du doyen de l'église Saint-Servais, et les deux autres dans la demeure du chanoine Pierre Curtius, à Liége (3).

15 octobre 1590. La femme du verrier Tilman Pisset (*vitrifex*), reçoit 6 florins pour quatre fenêtres armoriées qui ornaient la nouvelle cour échevinale, à Liége (4).

30 août 1591. A Guillaume Smelz, verrier (*vitrifex*), pour une fenêtre, armoriée, selon toute probabilité, destinée à l'habitation de Nicolas Lampsonius, chanoine de Saint-Denis, à Liége (5).

8 novembre 1591. 20 florins sont payés à Tilman Pisset, pour différentes verrières, dont deux avaient été placées dans la maison de l'écolâtre de Liége, et deux autres, aux armes des ducs de Bavière, qui furent également données pour orner des demeures de particuliers (6).

Décembre 1593. Tilman Pisset ou Pissel reçoit encore 4 florins pour une verrière posée dans la maison d'Antoine Romarin (7).

Même date. Deux verrières, du prix de 8 florins et ser-

(1) Compte de la recette générale de 1587-1588, f° 233 v°, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) Compte de la recette générale de 1589-1590, f° 252 r°, *ibidem.*
(5) Compte de la recette générale de 1591-1592, f° 97 r°, *ibidem.*
(6) *Ibidem*, f° 97 v°.
(7) Compte de la recette générale de 1593, f° 102 r°, *ibidem.*

vant à l'embellissement de la maison du suffragant, sont payées au verrier Hubert Wypart (*vitrifex*) (1).

5 septembre 1594. Deux verrières, exécutées par Jean de Bastoingne (*vitrifex*), et données pour orner le séminaire fondé par le prince évêque : 6 florins (2).

27 janvier 1595. Payement de 16 florins au verrier (*vitrifex*) Thiéri Leumont, pour deux fenêtres placées dans la chambre échevinale vers la galerie du palais (3).

1596. Antoine Wypart reçoit 230 florins pour une grande verrière donnée par l'évêque à l'église des jésuites, à Liége (4). Le prélat avait en outre payé les frais de l'armature de fer de la fenêtre (5).

10 avril 1597. 60 florins sont payés au même artiste pour une verrière donnée à l'église de Reckeim (6).

14 juin 1598. Godefroid de la Motte reçoit 4 florins pour une verrière (7).

30 novembre 1598. Payement à Jean Hardy de 4 florins pour deux petites verrières (8).

VERRIÈRE AU COUVENT DES FILLES-DIEU, A TOURNAI. — Au mois d'avril 1585, le duc de Parme gratifia les religieuses

(1) Compte de la recette générale de 1593, f° 102 v°, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) Compte de la recette générale de 1594, f° 333 r°, *ibidem*.

(3) *Ibidem*, f° 333 v°.

(4) Compte de la recette générale de 1596, f° 334 v°, *ibidem*.

(5) « Decembri a° 1595. Persolvi Symoni Fabri, ferrario fabro, pro confec- » tione ferramentorum fœnestræ vitreæ collocatæ seu donatæ ex serenissimæ » suæ Celsitudinis liberalitate in ecclesia patrum societatis Jesu : ij^{c} xl fl. viij s. »
« 29 maii 1596. Solvi pro 1792 liberas ferri ad magnam fenestram vitream » datam in templo jesuitarum. » (Compte de la recette générale de 1595-1596, f° 366 r° et 367 r°, *ibidem*).

(6) Compte cité de 1596, f° 335 r°.

(7) Compte de la recette générale de 1597-1598, f° 341 r°, *ibidem*.

(8) « Ad donandum in navi Arnoldi le Page. » (Compte de la recette générale de 1598, f° 337 v°, *ibidem*).

du couvent de la Madelaine, vulgairement appelé des Filles-Dieu, à Tournai, d'une somme de 20 livres pour l'achat d'une verrière aux armes de Philippe II, à placer dans l'église qu'elles venaient de faire bâtir (1).

---

§ 50. *Collection de dessins et de miniatures.*

Sommaire : Inventaire de la collection de miniatures et dessins de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, dans laquelle se trouvaient des œuvres de Tob. Bernhart, Paul Bril, J. Bullen, J. Fischer, Jér. Gunter, M. Kager, L. Kilian, J. König, A. Mozart et J. Rottenhamer. — Il avait l'intention de former une galerie de portraits de princes contemporains et s'adressa aux archiducs dans ce but.

Philippe II, duc de Stettin et de Poméranie, succéda à Bogislas le Bon, son père, en 1606. Il naquit le 28 juillet 1573 de Claire de Brunswick-Lunebourg, et mourut le 3 février 1619 (n. st.), sans postérité. Philippe fut un prince qui aima les lettres, les sciences et les arts. C'est lui qui posa la première pierre du palais ducal situé près de l'Oder, à Stettin, et sous son règne, plusieurs belles églises de cette ville furent restaurées et embellies. Il se proposa d'orner ce palais des portraits des princes de l'empire contemporains et d'autres avec lesquels il avait des rapports d'amitié. Dans ce but il s'adressa également aux archiducs Albert et Isabelle, en 1617. Le duc de Stettin les remercie chacun isolément, dans la lettre qu'il leur écrivit, de l'envoi qu'ils lui ont fait de magnifiques dessins pour son album, et leur joint la grandeur des portraits peints qu'il désire obtenir. L'album, dont parle ici le prince, était une collection précieuse, composée en majo-

(1) Registre n° F. 268 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

rité de miniatures : il s'y trouvait aussi quelques dessins à la plume. Chaque pièce avait pour auteur un artiste en renom de l'époque. Nous avons eu le bonheur de découvrir aux Archives du royaume, une liste des trente-huit dessins dont se composait l'album du duc de Stettin et de Poméranie, en 1612. L'inventaire contient l'indication des sujets, lesquels sont tous puisés dans le Nouveau Testament. Les noms du plus grand nombre des donateurs y sont consignés et parfois aussi ceux des artistes, savoir : Tobie Bernhart, Paul Bril, Jean Bullen, Jean Fischer, Jérémie Gunter, Marc Kager, Lucas Kilian, Jean König, Jean Rottenhamer et Antoine Mozart.

Philippe avait épousé, en 1607, Sophie, fille de Jean le Jeune, duc de Holstein-Sonderbourg, morte en 1618, et sœur cadette d'Anne, sa belle-mère.

« Eximium singularis cuiusdam erga nos benevolentiæ testimonium existimamus, serenissima princeps, cognata carissima, quo Dilectio Vestra ad petitionem nostram librum illum quem memoriæ omnium hac ætate viventium regum et principum consecravimus, et manu sua et insigniis, historiaque quadam biblica artificiossime depicta exornare voluerit. Debueramus equidem Dilectioni Vestræ eo nomine iamdudum agere gratias, sed occasio commoda nobis defuit, quam hac vice nacti significare Dilectioni Vestræ voluimus officium illud nobis fuisse longe gratissimum, certoque Dilectio Vestra sibi persuadeat mnemosinon illud inter ea, monumenta quæ nobis carissima sunt, diligenter asservatum iri.

» Cæterum freti ea, quam hactenus apud Dilectionem Vestram experti sumus, promtitudine, unum adhuc ab ea amanter petimus. Palatium quoddam novum hoc tempore exstruimus, idque effigiebus regum et principum nostri seculi ad vivum depictis, insignire ornatiusque reddere studemus. Quia vero Dilectio Vestra inter heroinas nostræ huius ætatis præcipuo loco est, illius imaginem præ cæteris desideramus. Maiorem itaque in modum a Dilectione Vestra contendimus ut effigiem suam artifici manu pictam nobis per Jacobum de Sommere transmittere velit, sicuti etiam serenissimum Austriæ archiducem Albertum, Dilectionis Vestræ maritum carissimum, idem officium nobis præstiturum confidimus. Erit illud propensissimi erga nos affectus iudicium, facietque ad æviternam Dilectionis Vestræ memoriam, et si qua in re

Dilectioni Vestræ rursus gratificari poterimus, studium et voluntas nobis nunquam deerit. Hisce Dilectionem Vestram feliciter valere ex animo optamus. Dabantur ex arce nostra in veteri Stetino, xvii aprilis anno MDCXVII.

» PHILIPPUS II,

» Dux Stetinensium, Pomeranorum, etc. » (1).

Voici l'inventaire avec la traduction en regard.

« Verzeichnuss deses neuen Stambuechss welches der durchleichtige hochgeborne Furst und Herr Herr Philips, Hertzog zue Stettin-Pommern, etc., aº 1612 angefangen.

» Dass Format desselben ist in gross Quarto, unnd wirdt alles auf Pergament gemahlet von Miniatur Mahlerey, oder auch wol schönen Federrissen, von den allerbesten unnd beruembsten Mahlern so hin unnd wider zue finden.

» Folgen die Namen deren so darin schon verwilligt sambt den Stucken so sie mahlen lassen; die Stucklein aber sein mehrentheilss genommen ex vita Christi :

1. Die römishe Kayserliche auch zue Hungern unnd Böhaimen Königliche Mayesteit Herr Matthiass, Erzhertzog zue Össterreichen, unser aller gnedigster Herr, Jeremias Gunter Ihrer Mayesteyts Hofmaller mahlet dass Stuckhlein, unbenant aber noch wass fur Historia.	1. Miniature, donnée par l'empereur Matthias. — OEuvre de Jérémie Gunter, peintre de la cour de ce prince.
2. Herr Wilhelm, Hertzog zue Bayrn, den englischen Gruess, von Thobiass Bernhart gemahlet, die Invention aber ist von Hanss Rottenhamer.	2. *L'Annonciation*, miniature, composée par Jean Rottenhamer et peinte par Tobie Bernhart. — Donnée par Guillaume II, duc de Bavière, mort en 1626; il avait abdiqué en 1596 en faveur de son fils.
3. Wie die Junghfrau Maria Ihre möhme Elisabeth heimbsucht, von Paul Brill zue Rom gemahlet.	3. *La Visitation*, miniature, exécutée à Rome par Paul Bril.
4. Ferdinandt, Churfurst unnd Erzbischoff zue Cölln, die Geburt	4. *La Naissance de Jésus*, miniature, exécutée à Rome par Jean König.

(1) Archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

Christi, von Hannss König, zue Rom gemahlet.

— Donnée par Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, évêque de Liége, etc., fils du duc Guillaume II, mort en 1650.

5. Christian, Margraf zue Brandenburg, die heylige dreye Könige, von Antonie Motzart gemahlet.

5. *Les trois Rois,* miniature d'Antoine Mozart. — Donnée par Chrétien, fils de Jean-George, margrave de Brandebourg, auteur de la branche des margraves de Bareuth.

6. Ferdinandt, Ertzhertzog zue Österreich, die Flucht Christi in Egipten, von Paul Brill gemahlet.

6. *La Fuite en Egypte,* miniature de Paul Bril. — Donnée par Ferdinand, archiduc d'Autriche.

7. Johann-Conradt, Bishoff zue Eystätt, wie der Herr Christuss in seinem zwölften Jahre mit den Gelährten im Tempel disputiret, von Tobia Bernhardt gemahlet.

7. *Jésus au milieu des Docteurs,* miniature de Tobie Bernhart. — Donnée par Jean-Conrad de Gemmingen, évêque d'Eichstädt, nommé en 1597 et mort en 1612.

8. Maximilian, Hertzog zue Bayrn, die Tauff Christi, von Martz Kager gemahlet.

8. *Le Baptême du Christ,* miniature, exécutée par Mathieu Kager. — Don de Maximilien, électeur de Bavière.

9. Wie Christuss in der Wüsten versucht wirdt, von Paull Brill gemahlet.

9. *La Tentation de Jésus dans le désert,* miniature, exécutée par Paul Bril.

10. Frau Sophia gebohrne zue Holstein, Hertzogin zue Stettin-Pommern, die Cananeysche Hochzeit.

10. *Les Noces de Cana.* — Don de Sophie, fille de Jean le Jeune, duc de Holstein-Sonderbourg, qui épousa Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin.

11. Augustuss der junger Hertzog zue Braunschwig unnd Linnenburg, wie der Herr mit einem Samaritischen Weiblein Sprach helt bei einem Brunen.

11. *Jésus et la Samaritaine.* — Don d'Auguste, duc de Brunswick et de Lunebourg, fils de Guillaume, et frère de Christian, auquel il succéda en 1633.

12. Frau Clara-Maria gebohrne zue Stettin-Pommern, Hertzogin zue Braunschweig unnd Linnenburg, die Historia wie die Martha so bescheftig ist, Maria aber dass beste Theil erwehleter.

12. *Jésus chez Marthe et Marie.* — Don de Claire-Marie, fille de Bogislas le Bon, duc de Stettin, qui épousa : 1° Sigismond-Auguste, duc de Meckelbourg; 2°, en 1607, Auguste, duc de Brunswick-Lunebourg ; elle mourut en 1623.

13. Ertzherzog Leopold zue Österreich, Bishoff zue Strasburg unnd Passaw, wie die Kindtlein zum Herrn Christo gebracht werden, von Hannss König gemahlet.

14. Georg, Hertzog zue Stettin-Pommern, wie der Herr von den Jüngern im Schiff wirdt erweckht, unnd dem Windt unnd meer gebeut dass es still wirdt.

15. Joachim Ernst, Marghraf zue Brandenburg, wie Christuss mit wenig Brotten unnd Fischlein etliche tausent Mann speiset, von Antonie Motzardt gemahlet.

16. Johann-Adolph, Hertzogh zue Schlesewick-Holstein, wie Petruss nach der Predig Christi einen glickhlichen Fischfang thuet.

17. Philipps, Hertzog zue Holstein, wie der Gichtbrichtige durchs tach herunder gelassen und vonn Christo gesundt gemacht wirdt.

18 Frau Elisabeth, gebohrne unnd vermehlte Hertzogin zue Braunschweig unnd Linnenburg, Wittve, wie der Herr Christuss der Wittwen zue Nain einigen Sohn von Todt erweckhet.

19. Frau Anna, gebohrne zue Schlesewick-Holstein, Hertzogin zue Stettin-Pommern, Wittve, wie dass Weiblein so 12 Jahr den Bluetgang gehabt durchs anrueeren der Kleider Christi gesundt wirdt.

20. Moritz, Landtgraf zue Hessen, die Werklerung Christi auf'm Berge Thabor.

13. *Laissez venir à moi les petits enfants*, miniature, exécutée par Jean König. — Don de l'archiduc Léopold d'Autriche, nommé évêque de Strasbourg et de Passau en 1607, et mort en 1625.

14. *Jésus apaisant la tempête.* — Don de George, frère de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, qui mourut en 1617.

15. *La Multiplication des pains et des poissons dans le désert*, miniature, exécutée par Antoine Mozart. — Don de Joachim-Ernest, margrave d'Anspach, fils de Jean-George, margrave de Brandebourg.

16. *La Pêche miraculeuse.* — Don de Jean-Adolphe, duc de Holstein-Gottorp, mort en 1616.

17. *La Guérison du paralytique.* — Don de Philippe, duc de Holstein-Glucksbourg, né en 1584 et mort en 1663.

18. *La Résurrection du fils de la veuve.* — Don d'Élisabeth, fille de Frédéric II, roi de Danemark, qui épousa, en 1590, Henri-Jules, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, mort le 20 juillet 1613; elle décéda en 1626.

19. *La Guérison de la femme malade.* — Donné par Anne, fille de Jean le Jeune, duc de Sleswick-Sonderbourg, seconde femme de Bogislas le Bon, duc de Poméranie et de Settin, morte en 1616.

20. *La Transfiguration.* — Don de Maurice, landgrave de Hesse, mort en 1632.

21. Ulrich, Hertzog zue Stettin-Pommern, die Auferweckhung Latzari.

21. *La Résurrection de Lazare.* — Don d'Ulric, frère de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, qui fut nommé évêque de Camin en 1618.

22. Philippuss-Juliuss, Hertzog zue Stettin-Pommern, die Historia vom reichen Mann unnd armen Latzaro.

22. *La Parabole du Riche et du Pauvre.* — Don de Philippe-Jules, fils d'Ernest-Louis, duc de Wolgast, et petit-fils de Philippe Ier, duc de Poméranie et de Stettin; il naquit en 1584 et mourut en 1625. Il hérita en 1600 du duché de Stettin par la mort de Jean-Frédéric, son oncle.

23. Frau Agniss, gebohrne Margräfin zue Brandenburg, Hertzogin zue Stettin-Pommern, etc., den Oelberg.

23. *Jésus sur la montagne des Oliviers.* — Don d'Agnès, fille de Jean-George, électeur de Brandebourg, qui épousa, en 1604, Philippe-Jules, duc de Stettin.

24. Ertzherzog Maximilian-Ernestuss zue Össterreich, die Crönung Christi von Luchass Kilian mit der Feder gerissen, Invention des Rottenhaimtes (*sic*).

24. *Le Couronnement du Christ,* dessin à la plume, composé par J. Rottenhaimer (?), et exécuté par Lucas Kilian. — Don de l'archiduc Maximilien-Ernest d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique, fils de Charles, archiduc de Gratz; il mourut en 1616.

25. Ertzherzog Maximilian zue Össterreich, Grossmeister dess Teutschen Ordenss, die Aussfuhrung Christi.

25. *La Résurrection du Christ.* — Don de l'archiduc Maximilien d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique, fils de l'empereur Maximilien II, mort en 1618.

26. Albrecht, Hertzog zue Bayrn, die Chreutzigung Christi, von Hanss Fischer gemahlet.

26. *Le Crucifiement,* miniature, exécutée par Jean Fischer. — Don d'Albert, duc de Bavière, landgrave de Leuchtenberg et comte de Halle; il avait épousé, en 1612, Mathilde de Leuchtenberg.

27. Bogisslaf, Hertzog zue Stettin-Pommern, die funff Clugen unnd funf thörichten Jungfrauen wie sie dem Breutigam entgegen gehn.

27. *La Parabole des Vierges sages et des Vierges folles.* — Don de Bogislas, mort en 1637, frère de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin.

28. Frau Maria, gebohrnes Fraulein in Holstein, Eptisin zue Itzehow, die Sündtfluet, von Hannss Bullen gemahlet.

28. *Le Déluge*, miniature, exécutée par Jean Bullen. — Don de Marie de Holstein, abbesse de Itzehoe, dans le duché de Holstein.

29. Johannes-Friderich, Hertzog zue Wirttenberg.

29. Don de Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, mort en 1628; il succéda à Frédéric, son père, en 1608.

30. Juliuss-Friderich, Hertzog zue Wirttenberg.

30. Don de Jules-Frédéric, frère du précédent; il forma la tige de Weitlingen.

31. Georg-Friderich, Margraff zue Baden.

31. Don de George-Frédéric, marquis de Bade-Dourlach, né en 1573, mort en 1638.

32. Philipps-Ludtwig, Pfalzgraf bei Rhein.

32. Don de Philippe-Louis, duc de Neubourg, mort en 1614.

33. Wolfganng-Wilhelm, Pfalzgraf bey Rhein.

33. Don de Wolfgang-Guillaume, fils du précédent; mort en 1653; il succéda à son père.

34. Augustuss, Pfalzgraf bei Rhein.

34. Don d'Auguste, frère du précédent, mort en 1631; il forma la branche des ducs de Sulzbach.

35. Johannes-Friderich, Pfalzgraf bei Rhein.

35. Don de Jean-Frédéric, frère du précédent, comte de Hippolstein.

36. Ernst-Ludtwig, Hertzog zue Sachsen.

36. Don d'Ernest-Louis, né en 1587, fils de François II, duc de Saxe-Lauenbourg; il mourut en 1620.

37. Franz, Hertzog zue Stettin-Pommern, etc., Bischof zue Caminn.

37. Don de François, qui fut d'abord évêque de Camin, et qui succéda, en 1619, à son frère Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin; il mourut en 1620.

38. Frau Sophia, gebohrne aus'm Churfürstlichem Stam zue Sachsen, Hertzogin zue Stettin-Pommern. »

38. Don de Sophie, fille de Christian Ier, électeur de Saxe; elle épousa, en 1610, François, duc de Poméranie et de Stettin, cité à l'article précédent, et mourut en 1635.

§ 51. *Inventaire de manuscrits.*

Sommaire : Inventaire des manuscrits de liturgie du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, près de Bruxelles, en 1505.

L'inventaire qui suit est celui des livres de liturgie, au nombre de plus de cent, du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht : il fut dressé le 3 juillet 1505, par le chanoine Renier Van den Kerchove, trésorier de la communauté. On remarquera combien peu de ces livres sont imprimés.

« *Primo* een groot missael van alle den jaere, op ten hoogen outaer.

Een groot missael van alle den jaere, geheeten : *Ad altare beate Elisabeth.*

Een out missael de toto anno, manet in altare sancti Guidonis.

Vier cleyn halve missale : twee somer-stucken ende twee wynter-stucken.

Een cleyn missael, in franchyne, dair niet dan de misse van requiem inne en staet.

Twee wynter-stucke die al nieuwe zyn tot Schuete gescreven (1).

Achte anthiphoneers, over elc zyde vier, te weetenen : twee zomer-deele ende twee wynter-deele.

Vier graduwale van den jaire, over elc zyde twee.

Acht goede souters (2), over elc zyde viere.

Twee brevieren van al den jaere, daeraf den eenen is premonstreyt-orduyn ende den anderen Anderlechts.

Een canters voer de toto anno.

Een vers-boec oft venite-boeck.

Twee capiteele-boecken, over elc zyde eenen.

Eenen ouden capiteel-boec ende eenen souter, in berderen gebonden, liggende in de tresorye.

In den choor, noch twee geheel oude antiphoneers.

Een les-boeck, in berderen, dat men in 't schole besicht.

Eenen vocabuleren franchyne voir den deecken, met eender kethenen gebonden.

Een boeck geheeten *Summa Raymundi,* met eender kethene gebonden.

(1) *Voy.* § 15.
(2) Psautier.

Twee matrilogye-boecken, dair men d'een daghelycx besicht, ende d'anderen is out, in berderen oic gebonden.

Een evangelye-boec liggende opten pulpetrum.

Een epistel-boeck de toto anno, oic aldaer.

Twee ymmineren (1) cum notis, dairaf den eenen gebonden is met eenen nieuwen zouter.

Een oude cleyn souters.

Eenen ordinaris, leyt in den choor.

Een vocabulare geheeten *Mammetractus.*

Twee omelye-boeken, een zomer-deel ende een wynter-deel.

Een *Legende sanctorum.*

Twee passionale.

Een boeck *De genesi,* metten anderen boecken et *quatuor libri regum.*

Een boeck *De prophetis* ende *Apocalipses Johannis.*

Een boeck d'*Actus apostolorum* cum *Epistolis Jacobi, Petri, Johannis, Jude* et *Pauli,* et *Parabole Salomonis, Ecclesiastes, Tobye, Judit, Hester* et *Machabeorum* inne staen.

Noch vier boecken ongeketent, die over beyde zyde ghaen, d'een geheeten *Rationale dominorum*; d'anderen een vocabulier geheeten *Catholicon*; 't derde boeck hout in principio *Legendas sanctorum, Vitas pontificum* et *Librum summarum,* in uno volumine; *item* 't vierde is *Scholastica historia cum theologia naturali,* in uno volumine.

Glosa carthusiensis super psalterio.

Vita Jhesu eiusdem carthusiensis, in tribus voluminibus.

Een biblia impressa.

Een bible gescreven, in franchine.

Decretale magnum, impressum.

Sextus Clementine cum institutionibus.

Duo psalteria cum glossis.

Twee vigilye-boecken, over elc zyde eenen.

Een cleyn boexken dair men kinder mede doept dat cleer is ende oic die voente mede wydt.

Een out cleyn boexken dair 't selve officie inne staet.

Een seven psalmo metten letanyen daer men mede olyet de syecke.

Een boeck daer *Venite* ende lessen van den vigilyen inne staen.

Een aleph-boeck, metter noten.

(1) Livres d'hymnes.

Vive responsorye-boecken oft processye-boeken, dairaf de drie zyn gebonden met berderen, ende de twee met coopertoryen, van franchyne.

Vive boecken, in swerten leere gebonden, inhoudende *Festum beate Marie Virginis*.

Een van denselven officien dair chorus op steet, in franchyne, gebonden.

Noch twee quaternen van den selven officyen, papirenen.

Twee quaternen houdende *Officium sancti Augustini*, in franchyne.

Drye quaternen houdende *Officium undecim milium virginum*.

Noch twee quaternen houdende *Officium sancte Elisabeth*.

Noch twee quaternen houdende *Officium visitationis beate Marie Virginis*.

Een quaternen houdende *Officium transfigurationis Domini*.

Een passye-boeck, in papire, cum notulis (1). »

---

§ 52. *Scribes et Enlumineurs.*

Sommaire : Jacques Pilavaine, scribe et enlumineur, à Mons. — Manuscrits qu'il a exécutés. — Manuscrit de l'église de Saint-Hermès, à Renaix. — Corneille de Lorimier, calligraphe. — Jérôme de Roovere, clerc, scribe et enlumineur.

PILAVAINE (Jacques), — calligraphe et enlumineur d'un mérite secondaire, était natif de Péronne, en Vermandois, et exerçait son art à Mons, en Hainaut. Il nous apprend lui-même ces particularités. Quant à l'époque où il vivait, on peut affirmer qu'il florissait sous les règnes de Charles le Téméraire et de Marie, sa fille. Trois manuscrits sortis de sa plume, sont parvenus jusqu'à nous : ils sont conservés à la Bibliothèque de Bourgogne. Le plus beau (2) est un exemplaire grand in-folio sur parchemin, de cinquante-deux centimètres de hauteur, des *Histoires Martiniennes*. Ce volume contient 274 feuillets à deux colonnes, chacune de quarante-deux lignes. Il est enrichi de douze

(1) Archives du chapitre d'Anderlecht, aux Archives du royaume.
(2) N° 9069, p. 240 du catalogue.

grandes miniatures qui sont entourées d'encadrements fleuronnés, et qui occupent la moitié de la page, et de trois autres vignettes beaucoup plus petites : toutes sont l'œuvre de Jacques Pilavaine. Voici les sujets des grandes miniatures :

Création d'Adam et d'Ève; — leur expulsion du Paradis terrestre (f° 12 v°);
Passage de la mer rouge par les Hébreux et défaite des Égyptiens (f° 25 v°);
Siège de Thèbes (f° 35 r°);
Prise de Troye et mort du roi Priam (f° 46 v°);
Combat de David contre Goliath; — David coupant la tête du géant (f° 60 r°);
Fondation de Rome par Romulus (f° 78 r°);
Judith tranchant la tête à Holopherne (f° 97 v°);
Troisième défaite de Darius par Alexandre (f° 158 r°);
Défaite des Romains par Annibal à Cannes (f° 162 r°);
Autre bataille livrée par les Romains sous les murs de Numance (f° 182 r°);
Défaite des Helvètes par Jules César (f° 216 r°);
La défaite de Pompée à la bataille de Pharsale, en Thessalie (f° 252 v°).

Quant aux trois petites miniatures, l'une est placée en tête du commencement de l'ouvrage (f° 12 r°) et représente très-probablement l'artiste lui-même occupé à la transcription de son livre; les deux autres : *Samson étouffant le lion* et *l'Élection de Saül* se trouvent aux f°s 54 r° et 58 v°.

Les onze premiers feuillets du manuscrit contiennent la table : l'ouvrage est divisé en huit cent-quatorze chapitres, dont les intitulés sont écrits en rouge. A l'intérieur du volume, il y a un très-grand nombre de petites lettrines enluminées. A la fin de la première colonne du dernier feuillet on lit : **Explicitunt les hystoires martiniennes escriptes par Jacquemart Pilavaine escripvain et enlumineur demourant a Mons en Haynnaut natif de Peronne en Vermendois.** Sur la seconde colonne, une main à peu près contemporaine a consigné l'annotation suivante, qui nous fait connaître le nom du premier proprié-

taire du livre : **Ce livre est appellé les Martiniennes traittant de la créacion du monde et des fais et reugne de plusieurs empereurs ou il y a xv histoires, lequel est a mons[r] Charles de Croy comte de Chimay.** (Signé) **Charles.**

Philippe, père de Charles, mourut en 1482 ou 1483, et le titre de prince de Chimai fut octroyé à ce dernier en 1486. L'annotation doit donc être placée entre ces deux dates.

Les deux autres manuscrits (1) de Jacques Pilavoine sont réunis dans le même volume, et contiennent ensemble 236 feuillets en parchemin, à deux colonnes de trente-deux lignes, avec capitales dorées et enluminées. Quoique l'un d'eux seulement soit signé, l'écriture est identiquement la même. La première partie du volume jusqu'au f° 115 r° contient l'*Arbre des batailles,* par Henri Bonnet; l'autre est le traité intitulé : *les Faits d'armes de chevalerie,* dont Christine de Pisan est l'auteur.

L'*Arbre des batailles* est orné au commencement d'une miniature, où l'on voit Henri Bonnet présentant à genoux son livre à Charles VI, roi de France, qui est entouré de cinq personnages. Au feuillet suivant se trouve une autre miniature, qui occupe la moitié de la page et dont le sujet est un duel entre chevaliers.

Les Faits d'armes de chevalerie s'étendent depuis le f° 117 r° jusqu'au f° 226 v°; ce traité est divisé en quatre parties, avec une table en avant de chacune d'elles. Il n'est enrichi que de deux grandes miniatures (f[os] 118 v° et 181 v°), encadrées comme celles du manuscrit précédent de fleurs et d'ornements, et qui représentent toutes deux Christine de Pisan; elle est occupée à écrire dans la première vignette. A la fin du second manuscrit, on lit : **Cy**

(1) N[os] 9009 et 9010.

fine le livre qui traite des drois d'armes escript par moy Jacquemart Pilavaine. Aubert le Mire, qui fut bibliothécaire des archiducs Albert et Isabelle, a consigné à la fin du volume, que le cardinal infant Ferdinand d'Autriche eut ce livre en mains le 12 décembre 1639. Les derniers feuillets du manuscrit contiennent la copie de lettres patentes de 1506, qui ne doivent pas nous occuper ici, et qui forment dans le catalogue de la bibliothèque le n° 9011.

De même que le volume qui renferme les *Histoires Martiniennes,* le volume, où sont transcripts l'*Arbre des batailles* et les *Faits d'armes de chevalerie,* ont conservé la preuve de leur origine, car on lit aussi sur un des derniers feuillets le nom de Charles de Croy, prince de Chimai, et les encadrements des miniatures attestent également par les écussons et la devise *Moy seul,* qui y est souvent repétée, que le volume a été exécuté par Jacques Pilavaine pour cet illustre seigneur ou pour son père, qui avait épousé une comtesse de Meurs. C'est du reste ce qu'une personne plus versée dans l'art héraldique pourra établir d'après les armoiries.

Pendant que ces feuilles s'imprimaient, notre ami M. Léon Paulet faisait insérer dans *la Picardie,* revue qui se publie à Amiens, un excellent article intitulé : *Jacmart Pilavaine, miniaturiste du XVe siècle.* Cet article a été tiré à part, sous forme d'une brochure in-8°, de 55 pages (Bruxelles, Decq, 1858). M. Paulet y décrit au long les miniatures qui ornent le premier manuscrit dont nous parlons ici : il n'a pas eu connaissance des deux autres.

De Lorimier (Corneille). — Manuscrit de l'église de Saint-Hermès, a Renaix. — Au § 15, nous avons fait la description d'un volume écrit en 1514, par Corneille de Lorimier, et que nous avons attribué, en l'absence de toute

autre indication, à quelque église collégiale ou prévôté du pays de Liége. Nous avons depuis reçu de Mr E. Joly, à Renaix, quelques observations à ce sujet. Il nous propose, et nous sommes entièrement de son avis, de reconnaître dans ce manuscrit une autre origine. En effet, deux des noms qui se lisent dans les miniatures, se retrouvent dans la liste des chanoines de la collégiale de Saint-Hermès, à Renaix; ce sont ceux de Jacques Kickenpois, mort vers 1567, et de George de Rodere, mort en 1561. Il faut encore dire qu'en 1535 vivait un chanoine appelé en latin Paul de Valle, ou Van den Daele, qui mourut en 1557, et qu'un certain Melchior le Lorimier, chanoine de la cathédrale de Cambrai, fut nommé doyen à Renaix, en 1523, et décéda en 1534. C'est probablement un frère ou un parent de ce dernier qui a exécuté le manuscrit.

Dans les registres de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, n° 21918, f° xlv v°; n° 21919, f° lxv r° et f° lxxv r°; et n° 21921, f° xxxv v°, il est question d'un personnage du nom de Corneille de Lorimier, le Lormier ou le Lorimier, « demourant à Renaix, » qui figure comme « promoteur député au faict de l'inquisition au pays de » Flandres, » depuis le commencement de l'année 1551 et jusqu'à la fin de janvier 1554, en compagnie du terrible Pierre Titelmans, doyen de Renaix, inquisiteur commis par Charles-Quint. L'année 1554 est probablement celle de sa mort, car son nom est alors remplacé par celui d'un certain Nicolas de Hondt, qui occupa la même charge de promoteur du saint office. Nous ne craignons pas d'avancer que c'est là notre calligraphe.

De Roovere (Jérôme), — scribe et enlumineur, est qualifié de clerc. Au mois de mai 1539, Philippe de Croy, duc d'Arschot, lui fait payer 11 livres 3 sous « pour avoir » escript et copié aulcunes escriptures. » Il reçoit encore

de ce seigneur 8 livres, en 1541, « pour avoir copié ung » grant dénombrement que feu monseigneur de Chimay a » baillé de sa terre de Lillers » (1).

Nous rappellerons que nous avons mentionné au § 3, un enlumineur du nom de Jean de Roovere, qui vivait encore en 1527.

---

§ 53. *Inventaire de tableaux, sculptures, orfévreries, etc.*

Sommaire : Inventaire des tableaux, manuscrits et objets d'art divers du château de Belœil, en 1559, appartenant à Philippe, comte de Ligne et de Fauquembergue, baron de Wassenaer, etc.

Les Archives judiciaires, à Mons, possèdent un petit registre in-4°, de 28 feuillets, intitulé : « Inventoire dē tous » et quelconcques les biens meubles trouvez ou chasteau » et fortresse de Bailœl, faict à l'ordonnance de mes- » sieurs les hommes féodaulx de la noble et souveraine » court, à Mons, suivant la requeste présentée par noble » et puissant seigneur messire Philippes, comte de Ligne » et de Faulckemberghe, chevalier de l'ordre du roy, nos- » tre sire, affin de povoir entrer oudict chasteau sans pré- » judice aux debtes de son feu père, etc. » Cet inventaire fut commencé le 17 et terminé le 20 août 1559, par Antoine Hallot, lieutenant prévôt de Mons, et Quentin du Pret. Nous en avons extrait la liste des tableaux qui existaient au château de Belœil à cette époque, et parmi toutes les autres curiosités nous avons fait un choix des pièces qui nous ont paru avoir quelque intérêt. L'inventaire men-

(1) Extraits d'un registre intitulé : *Parties desboursées par Gaultier de Lyere, pour les extraordinaires de monseigneur le duc d'Arschot, depuis le premier jour de novembre* 1537, aux Archives judiciaires, à Mons.

tionne aussi quelques tapisseries, qui trouveront leur place ailleurs; le sceau d'argent de la dame de Wassenaer, brisé; quatre cartes géographiques, sur toile, celles de Frise, de Brabant, de Gueldre, de Hollande, et « le gardinat du » Hainaut », c'est-à-dire le jardin ou tableau sous forme d'enclos des armoiries des villes, abbayes, pairies, etc., du comté. Quant aux livres, voici comment sont décrits ceux que le document renseigne :

« Ung grand livre couvert de velour noir, les boucles de cuivre dorées, armoyé des armes de Bourgoigne et d'Angleterre, appellet le *Livre des Anges*.

Deux heulres, de parchemin, couvertes de velour, les ymaiges ouvrez d'or.

Ung missel couvert de velour, figuré aveeq les cloux et bouclez d'argent doré, estant en une custode. »

Pour s'expliquer la présence de certains portraits dans la collection du château de Belœil, nous dirons que ce Philippe, à la demande duquel l'inventaire fut dressé, était comte de Ligne et de Fauquembergue, baron de Wassenaer, de Belœil, de Ville, etc., et qu'il avait épousé Marguerite de Lalaing, fille de Philippe, comte de Hoogstraeten. Il mourut en 1583 et fut enterré à Belœil. Ce seigneur était fils de Jacques, lequel eut deux femmes : Marie, héritière de Wassenaer, morte en 1544, et Jeanne de Halewyn, décédée le 27 décembre 1557.

Tableaux et Sculptures.

« Ung tableau de l'éfigie feu Anthoine, seigneur de Ligne.

Ung tableau de la Lucrèse.

Ung aultre de la généalogie des ducz de Bourgoigne jusques à l'empereur Charles Ve.

Un aultre tableau de la Lucrèse.

La Décolation sainct Jehan ou de Nostre-Seigneur.

Ung tableau de saint Anthoine.

Ung aultre de sainct Christofflc

Ung aultre de Nostre-Damme.

Ung aultre de sainct Bernard.

L'éfigie madamme de Savoye.

Ung tableau d'albade du Jugement de Pàris.

Ung aultre tableau d'albade de Nostre-Damme.

Ung aultre tableau de l'éfigie de quelque marchant.

Ung tableau de l'éfigie madamme la grande.
L'effigie du duc Jan.
L'effigie du ducq de Bavière.
Ung petit tableau de l'éfigie du roy Loys de Hongrie.
Ung petit tableau à deux foeillez.
Ung tableau de la représentation de la Vierge Marie à deux foellez.
Ung tableau de sainct Jhérosme.
L'éfigie de la Magdelaine.
L'éfigie de la reyne de Hongrie.
L'éfigie feu monseigneur de Hocstrate.
L'éfigie mademoiselle la séneschal de Tournay.
L'éfigie madamme de Bailloel.
Une aultre éfigie d'une damme avecq le pluma blan.
L'éfigie du prince de Saulmona.
Idem madamme de Lumen.
L'éfigie du seigneur de Wassenaire.
Une éfigie ayant robbe noir rickamée d'or.
L'éfigie madamme de Wassenaire.
Ung grand tableau de Nostre-Dame.
L'éfigie de l'empereur.
L'éfigie d'un vieu seigneur de Wassenaire.
L'éfigie de la vièze damme de Wassenaire.
L'éfigie madamme d'Egmont.
L'éfigie mademoiselle des Fossez.
L'éfigie du comte de Ligne estant en eage de chincq ans, qui est cestuy de présent.
Ung tableau de Nostre-Damme, de broudure.
Ung aultre de saincte Katherine.
Ung tableau d'un enffant mangeant papin.
Ung tableau de Nostre-Damme.
L'éfigie du seigneur de Houfalize.
L'éfigie d'un vieu seigneur d'Aigmond avecq madamme sa femme.
L'éfigie don Loys de Villa.
Item le seigneur de Lumen.
L'éfigie du seigneur la Chau.
Ung tableau de Nostre-Damme.
Ung tableau de la Lucrèse.
Ung tableau de quelque damme.
Ung grand tableau de Jugement de Pâris.
Ung tableau d'ivoire où y a la Passion Nostre-Seigneur.
Ung sainct Franchois d'albade.
La Mort en yvoire, avecq une kainette de cuivre.
Une Nostre-Damme de bois painte d'or et d'azure. »

Orfévreries, Bijoux, Médailles, etc.

« Ung tableau d'or de la Nativité, avecq des rubis, perles et ung dyamant à crochet.
Ung pety tableau d'or de sainct Michiel avecq rubis et dyamand.
Ung aultre pety tableau d'or esmaillié de rouge.
Ung petit rond tableau d'or avec une roze ou mitant.
Ung aultre pety tableau d'or avecq la teste sainct Jan.
Six rons tableaux d'argent doret, sicomme l'un de la Décolation de sainct Jehan, avecq pluiseurs perles

et piéries; le ij[e] de Nostre-Damme; ung aultre aussi de Nostre-Damme ayant son enffant; le iiij[e] aussi de sainct Jehan ayant une ameralle; le v[e] pareillement Nostre-Damme; et le vj[e] le chief saincte Catherine.

Item sainct Adrien d'argent doré.

Ung tableau avecq deux cloans d'argènt doré, ouquel y a l'Anonciation Nostre-Damme, de cockil de perle.

Une médaille d'or de l'empereur Constantin.

Quattre pièces de coral de l'arbre de Jessé, les personnaiges d'argent doré.

Trente getz d'argent des armes de Bourgoine et Angleterre.

Le pied de l'arbe de Jessé d'argent doré, la branche de coral rouge, avecq pluisieurs personnaiges d'argent doré.

Une médaille de fin or d'une damme ayant ung lion en son giron.

Une grande couppe dorée, avecq l'arbe de Jessé, et la couvercle de meisme, que l'on dist venir du roy de Dinemarcque; avecq la custode y servante.

Une couppe dorée, esmaillié, avecq les déesses Vénus, Juno, Pallas et les chiefz de l'empereur et aultres, avecq la custode.

Une couppe dorée, au-dessus Lucresse, avecq la custode.

Une couppette dorée, au-dessus y a ung fol avecq la custode.

Une couppe dorée, esmaillée de vert et rouge, au-dessus y a Cupido; en une custode.

Une couppe dorée, gravée sur icelle le Jugement de Salomon; avecq la custode. »

Avec si peu d'indications utiles, il serait sans aucun doute très-difficile de reconnaître les objets d'art mentionnés plus haut s'ils existent encore; mais en publiant dans notre recueil des inventaires de ce genre, nous n'avons eu pour but que de donner une idée de l'importance de certaines collections et de l'ameublement des hôtels et châteaux de nos grands seigneurs des temps passés.

§ 34. *Histoire des monuments.*

Indication des localités : Bailleul, Beveren, Binche, Bois-le-Duc, Bois-Seigneur-Isaac, Bouvignes, Bruxelles, abbaye de la Cambre, Dinant, Merchten, Montaigu, abbaye de Moulins, Nivelles, abbaye de Nizelles et Tournai. — Moulin, sculpteur à Écaussines. — Carrières de Vilvorde au XIV[e] siècle.

Château de Beveren. — En 1395, Philippe le Hardi ordonna la restauration complète du château-fort de Beveren, en Flandre. Les travaux commencèrent le 16 avril sous la direction du châtelain Guyot de Lompré, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne. On reconstruisit entièrement le mur d'enceinte qui tombait en ruines: déjà en 1370 son état de délabrement avait nécessité tant en matériaux qu'en journées d'ouvriers une dépense de 37 livres 4 sous 8 deniers gros (1). On éprouva des difficultés pour la démolition de ce mur en 1395, ce que la personne chargée de la gestion des deniers affectés à ce travail a eu soin de consigner dans son compte de la manière suivante :

« Est assavoir que, pour le prouffit de l'ouvrage dessusdit, fu advisé par les commissaires et les ouvriers que les viez murs du circuite dudit chastel, qui, pour ce que le fondement d'iceulx n'estoit pas assés parfont, estoient tèlement avalés, fendus, crevez et empirez qu'ilz n'estoient mais d'aucune valeur ou deffense, l'en abatroit du tout et jetteroit hors le fondement d'iceulx et y seroit mis j nouvel fondement plus parfont que paravant n'avoit esté, et pareillement seroit refait j mur nouvel; lesquelz viez murs qui estoient fondés hors de l'eaue on n'a peu abatre ne ledit viez fondement jetter hors que un peu au cop ainsi que de jour à autre l'en le povoit refaire, pour ce que la terre de la mote par-dedens les murs estoit si haute et toute droite senz aucun respondant autre que ledit mur par-dessus l'eaue que qui eust abatu grans pans et fait grans traux à une fois audit mur ladicte terre de la mote s'eust toute cheute aval ès fossez dudit chastel pour ce qu'elle n'eust point eu de respondant, et ainsi on n'eust peu venir à chief dudit ouvrage, et jà soit ce que il ait esté fait en ceste manière si a-il convenu avoir charpentiers et

(1) Compte en rouleau n° 2907, aux Archives du royaume.

autres ouvriers pour faire estallages et mettre bailles et plances contre ladicte terre tant d'un costé comme d'autre. »

Nous avons rencontré ailleurs à l'occasion de la démolition du vieux mur d'enceinte une dépense de trois douzaines de « fors gens pour manier les roques et pièces qui » chéoient [tombaient] du viez mur quant on le abatoit, re- » mettre à point et chargier sur chivières, lesquelles roques » estoient si dures que les ouvriers y froissoient et gastoient » toutes leurs mains. »

Henri Heylen et Jean de Heyst, de Vilvorde, fournirent les pierres blanches appelées *ordun,* dont la verge d'une contenance de vingt pieds revenait, livrées sur place, au prix de 25 sous gros.

Les travaux de reconstruction et de démolition furent confiés à Jean Ympe ou Impin et à Michel de Mellebrouc, qui mourut en 1396. On dépensa du 16 avril 1395 au 24 décembre 1398 près de 1,750 livres de Flandre. En 1402 d'autres travaux furent encore exécutés; ils coûtèrent la somme de 1,380 livres 6 sous parisis (2).

On voit par les détails des dépenses faites au château de Beveren, qu'il se composait de plusieurs tours, grosses et petites; trois de ces tours furent élevées en 1395 et années suivantes (*ès trois tours neufves dudit chastel et illec faictes de nouvel du costé de Noord, dont l'une et la moyenne tour est plus grande que nulle des autres deux entre le porte devant et le grosse tour derrière qui siet droit à l'opposite de ladite porte*).

Abbaye de Moulins, près de Dinant. — Par lettres patentes datées de Gand, le 6 mai 1423, Philippe le Bon donne aux religieux de cette communauté une somme de 100 fr.,

(1) Registres nos 26545 à 26547 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre no 26548, *ibidem.*

de 33 gros la pièce, « pour convertir ès édiffices de leur » église (1). »

Tour de Crèvecœur, à Bouvignes. — Dans un registre aux Archives du royaume (2), se trouve un chapitre intitulé :

« Ouvrages et réparacions fais ès mois de juing, jullet, » aoust et septembre mil iiij[c] xliiij (1444) à le tour de Crè- » vecœur, qui, par la derrenière guerre de Liége, avoit » esté em partie toute rompue et démolie des bonbardes et » canons dont ceulx dudict pays de Liége le bâtirent, eulx » tenant le siége devant la ville de Bouvigne. »

Prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, près de Hal. — Philippe le Bon donne, par lettres patentes du 20 décembre 1445, aux religieux de cette maison, des bois pour réparer leur église et leur couvent (3).

Couvent des Carmes, à Bruxelles. — Don, par lettres patentes de Philippe le Bon du 9 septembre 1451, de 80 couronnes d'or « pour les travaux que l'on y fait présentement (4). »

Église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, à Bruxelles. — Par lettres patentes du 28 janvier 1457 (n. st.), Philippe le Bon donne 100 livres, de 60 gros la pièce, pour aider à couvrir les frais de la charpente de l'église et pour construire un escalier contre la grosse tour de cet édifice (*om te helpen tymmeren ende volmaken eenen weyn-*

(1) Registre n° 18203, 4°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) N° 3241, *ibidem.*

(3) Registre n° 2415, 3°, f° cxxv r°, *ibidem.*

(4) *Ibidem.*

delsteen neven den grooten torre van der voorschreven kercken) (1).

Couvent des Frères-Mineurs, à Bois-le-Duc. — Philippe le Bon accorde à ces religieux, par mandement du 12 mars 1465 (n. st.), 100 écus, de 48 gros de Flandre la pièce, pour « emploïer en la réédificacion et réfection de leur cou-» vent, lequel nagaires par feu de meschief a esté ars et » brûlé (2). »

Ville de Dinant. — On conserve aux Archives du royaume un compte de la démolition du château et des tours, portes, murailles et fortifications de la ville de Dinant, faite par ordre du duc de Bourgogne, démolition qui fut commencée le 2 septembre et achevée le 31 octobre 1466. La direction de ce travail de destruction fut confiée à Pierre de Rommergnotte, bourgeois de Bouvignes, comme étant le plus propre « pour ce faire à moins de frais. » Dans ce compte la dépense s'élève à 620 livres 6 sous, de 40 gros. Une autre partie de cette dépense, c'est-à-dire une somme de 917 livres 14 sous, est mentionnée dans le compte du produit de ce qui a été vendu après le pillage de la ville. Voici les noms de quelques constructions qui existaient à Dinant avant 1466, tels que nous les avons copiés dans les documents dont nous parlons : « la porte vers le pas Baïart; » — deux tours estans entre le chastel et la porte nommée » la porte de le Val ; — une grosse tour estans au-dessus de » la ville, nommée la tour Saint-Jehan ; — une tour estant » entre le molin à l'iaue de la ville et la porte du pas Baïart; » — une tour estans entre le pont de Mœuse et le tour Cor-

(1) Registre n° 2418, 2°, f° cxvij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

» nière estant sur ledicte rivière de Mœuse, du costé envers » Bouvignes. »

Couvent des religieuses de Bailleul. — Le 11 mars 1494 (n. st.), les religieuses de Bailleul déclarent avoir reçu une somme de 12 livres, de 40 gros la pièce, que le receveur général des finances leur a payée par ordre de Philippe le Beau, « pour les aidier à réédiffier leur cloistre » que pendant les dernières guerres a esté tout destruit et » bruslé (1). »

Abbaye de Nizelles, en Brabant. — Dans une chronique manuscrite de cette abbaye qui existe aux Archives du royaume, on lit que le couvent et l'église furent détruits par le feu, au commencement de l'année 1502, et que le 30 mai de la même date on commença à rebâtir le temple qui fut consacré en 1508. L'église fut de nouveau brûlée en 1577 par une bande de soldats. On ne commença à la restaurer qu'en 1601. La même chronique nous apprend qu'en 1776, on entreprit la restauration de tous les bâtiments de l'abbaye, et qu'à cette époque on changea le maître-autel sur lequel fut placé un tabernacle de cristal provenant de l'église Saint-Jacques, à Nivelles, ainsi que deux adorateurs faits à Écaussines, par un sieur Moulin, sculpteur.

Couvent des Sœurs-Noires, à Binche. — Don de 200 livres, fait au nom de Charles-Quint, en 1555, « pour les » aidier à rédiffier et construire leur esglize et cloistre brus» lée et ruynée par les Franchois en l'an xv[e] liiij (2). »

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 234 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Abbaye de la Cambre, près de Bruxelles. — Don de 3,000 livres, en 1597, au nom du roi Philippe II, pour la reconstruction de l'église de cette abbaye.

« Payé aux abbesse et religieuses de l'abbaye de la Chambre, situé lez Bruxelles, iij^{m} livres que Sa Majesté, par lettres patentes données audict Bruxelles, le 1er d'aougst xv^{c} iiij^{xx} xvij, leur at accordé une fois en considération que durant les derniers troubles depuis l'an xv^{c} lxxviij, elles sont esté constrainctes d'abandonner ledict cloistre et se retirer avecq toutte leur religieuse congrégation en nombre d'environ cent personnes en ladicte ville, où elles sont tenues bien estroictement et aussy esté enserrées et retenues de force par les rebelles ayants occupé icelle ville jusques l'an xv^{c} iiij^{xx} v; durant lequel temps elles ont enduré et souffert beaucoup d'oppressions et extorsions tiranicques des hériticques; à condition que lesdicts iij^{m} livres ne seront employées ny déverties en aultre usaige que à la rédiffication de leur églize ayant esté destruicte par lesdicts rebelles, du tamps qu'ilz occupoient ladicte ville (1). »

Commune de Merchten. — Par diverses lettres patentes de 1562, 1563 et 1566, Marguerite de Parme accorda au nom du roi des subsides pour aider le magistrat de la franchise de Merchten, à faire rebâtir les maisons détruites par suite d'un grand incendie. On y lit que les habitants de cette localité ne pouvaient payer leur quote-part dans les aides, et « comment furent par feu y bouté de fait par au- » cuns malfaicteurs boute-feux, comme l'en dit, arses et » brulées toutes les meilleurs et les plus puissans et nota- » bles maisons et manoirs de toute la ville et franchise (2). »

Château de Couvin. — Permission de réédifier le château de Couvin, en 1572 (3).

(1) Registre n° 23569, f° 132 v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

(3) Archives du conseil privé, registre aux dépêches de 1571-1574, f° 124, aux Archives de l'État, à Liége.

Église du Béguinage, à Bruxelles. — Don de 500 livres fait, par lettres patentes du 20 août 1597, au recteur du Béguinage, « pour achever l'érection de l'église » (1).

Église de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles. — Voici une note de l'année 1597 qui concerne cet édifice :

« Aux religieuses du couvent de Saint-Pierre, dit Zieckelieden, à Bruxelles, ij^c livres, en considération que durant la rébellion de la ville de Bruxelles, ilz (*sic*) estoient constrainctes, par la rage et furie des ennemiz et héréticques, eulx refugier en certaine maison particulière, pendant lequel temps leur église (qui estoit ung bien beau et ample vaisseau) avoit esté ruynée de piet en comble et les ornemens et meubles d'icelle spoliez (2). »

Église de Sainte-Gertrude, à Nivelles. — (*Voy.* § 57). — D'après des documents du siècle dernier, on voit que la châsse de Sainte-Gertrude pesait alors 370 livres de Brabant, et que le coffre avait 6 pieds 2 pouces de longueur sur 2 1/2 de hauteur et 1 1/2 de largeur (3). Ces documents nous ont également fourni quelques dates relatives à l'enlèvement ou au replacement du corps de sainte Gertrude dans l'église, quand les événements faisaient craindre quelque invasion militaire. Ces reliques que les chanoinesses conservaient avec tant de soin furent réintégrées avec la châsse le 24 septembre 1574, le 17 septembre 1585, le 30 novembre 1622, le 30 septembre 1635, le 30 décembre 1789, le 3 janvier 1791, le 26 septembre 1792 et en septembre 1793. On les sauva pour les soustraire au pillage et à la destruction, notamment pendant les guerres du XVIe siècle, le 28 août 1622, en 1744, le 7 octobre 1789, le 25 novembre 1790, le 31 mai 1792.

(1) Registre n° F. 281 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Ibidem.*

(3) Archives du chapitre de Sainte-Gertrude, aux Archives du royaume.

Couvent des Clarisses, à Saint-Omer. — A la suite des guerres de religion du XVI[e] siècle, les clarisses de Veere, en Zélande, avaient dû se réfugier à Saint-Omer. Par ordonnance du 5 octobre 1606, les archiducs leur accordèrent 300 livres de Flandre « en subvention des frais » des bastimens et ouvraiges à faire à leur couvent (1). »

Église de Saint-Nicolas, à Bruxelles. — En novembre 1621, l'infante Isabelle fait don de 500 livres de Flandre aux marguilliers de cette paroisse pour les aider à faire les frais d'un nouvel autel dans le grand chœur et l'achat d'un tableau de prix (*ung signalé tableau*) (2).

Église de Notre-Dame, à Montaigu. — En mars 1640, payement d'une somme de 27,600 livres de Flandre, qui restait à solder pour les travaux de construction et d'ameublement de cet édifice bâti aux frais de l'infante Isabelle (3).

Abbaye de Saint-Martin, à Tournai. — Dans une chronique manuscrite du XVII[e] siècle de cette abbaye que possèdent les Archives du royaume, on lit que le 3 juillet 1671 a été posée la première pierre de la nouvelle église, qui fut entièrement achevée en 1680.

(1) Registres n° 18308, f° xlvj v°, et n° 18310, f° lxviij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 317, *ibidem*.

§ 55. *Relieurs et Reliures.*

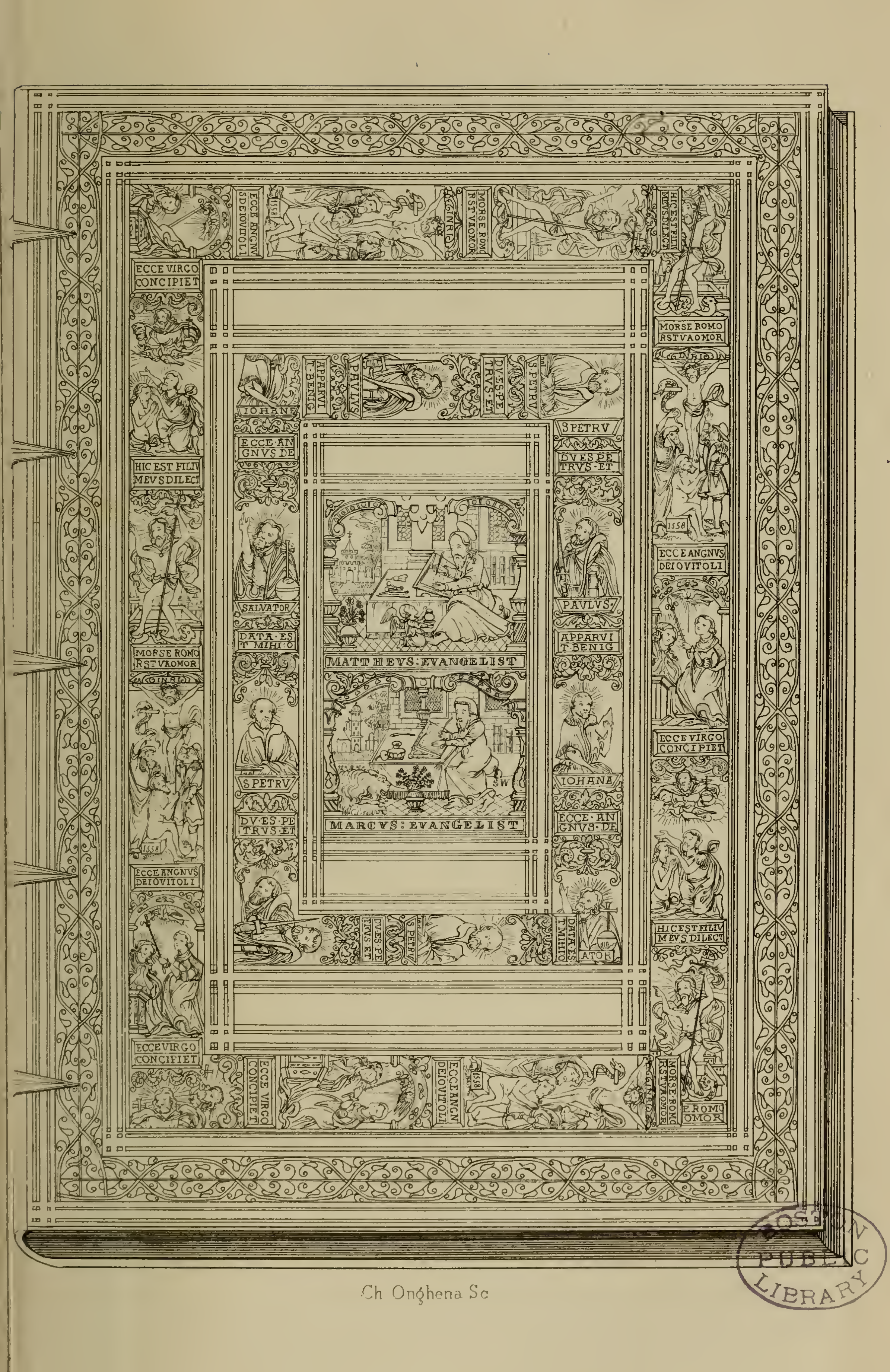
Sommaire : Phelipprart, scribe et relieur, à Mons. — Jean de Tournay, moine de l'abbaye de Moulins, scribe et relieur. — Volume avec notation musicale et bréviaires de l'église de Bioux. — Relieurs, calligraphes et enlumineurs, à Lille, au XVe et au XVIe siècle. — Ateliers de reliure établis au couvent des augustins, à Louvain. — Ateliers de reliure établis au couvent des frères de la vie commune, à Bruxelles. — Ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure établis au couvent de Notre-Dame de Sion, à Audenarde. — Bernard Buillot, garde des orgues et chapelain de la chapelle du château de Mons. — Arnould Courtois et Corneille Oliviers, relieurs, à Bruxelles. — Reliures allemandes de 1558 et de 1567. — SW, graveur des fers de l'une de ces reliures.

PHELIPPRART. — Au § 10 nous avons déjà parlé de ce scribe de Mons, qui fut aussi relieur. Voici encore une note relative à un payement qui lui fut fait par le receveur général de Hainaut, en 1424, pour la reliure d'un volume.

« A Phelipprart, l'escripvent, pour sen sollaire de avoir couviert et loyet le grant cartulaire ouquel sont les rentes, droitures, signouries et revenues appartenans à Monseigneur (Philippe le Bon), ad cause de son pays de Haynnau : viij lib. tournois (1). »

DE TOURNAY (Jean). — Nous avons établi au § 10 que les croisiers de Namur s'occupaient de reliure vers le milieu du XVe siècle : nous possédons aujourd'hui la preuve qu'à la même époque environ on s'occupait de transcriptions de manuscrits et de reliure de livres à l'abbaye de Moulins, qui était également située dans le comté de Namur. Jean de Tournay, religieux du monastère, écrivit et fit la notation musicale, en 1451 ou 1452, d'un beau volume en vélin, contenant les offices de la Visitation et de la Conception de Notre-Dame, pour le curé de Bioux, village situé non loin de l'abbaye. En 1452 ou 1453, le même moine relia pour l'église de Bioux deux grands bréviaires et re-

(1) Registre n° 3194 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.



Ch Onghena Sc

copia plusieurs feuillets que le temps et l'usage avaient altérés. Il reçut 5 livres 8 sous pour le premier travail et 4 livres 10 sous pour le second.

« A Danp (1) Jehan de Tournay, religieux et moisne professe en l'église Nostre-Dame de Molin, pour avoir fait, escript et nottez à quairée notte les offices des Visitation et Conception de Nostre-Dame, sur beal vellin, à la requeste des cureit et personne de Bioul; à lui marchandé, par le conseil d'aucuns des religieu d'icelle église et desdit cureit et personne, à la somme de iiij couronne qui monte vj ob., vallent cviij s. (2) »

« A Dan Jehan de Tournay, religieu et moisne professe en l'église Nostre-Dame de Molin, pour avoir reloyé tout noef les deux grans brefviaires de l'église de Biou, assavoir l'un du temps, et l'autre des sains, et y remis, escript et nottés aucun quayt aval et amont (3), qui estoient tellement dérompu que on ne s'en povoit aidier ny servir; à lui marchandé, par le conseil des cureit et personne de Biou, à la somme de v ob. qui vallent iiij lib. x s. (4) »

Relieurs, calligraphes et enlumineurrs, a Lille, au XVe et au XVIe siècle. — Mr le baron de la Fons-Mélicocq, qui depuis quelques années s'occupe avec tant d'ardeur du dépouillement des archives départementales et communales du Nord de la France à un point de vue semblable au nôtre, vient de publier dans le 40e numéro (15 avril 1858) du *Bulletin du Bouquiniste,* imprimé à Paris, un article des plus intéressants, intitulé : *Les manuscrits de la collégiale de Saint-Pierre de Lille; prix des relieurs, salaires des calligraphes; XVe et XVIe siècle.* Voici les noms de plusieurs relieurs, calligraphes et enlumineurs cités par Mr de la Fons-Mélicocq, et que nous reproduisons parce qu'ils intéressent notre pays :

Relieurs : Jean le Per (1401); Guillaume Moreau ou Morel (1456-1462); Denis Glorieux (1501-1539) ; et maître Siger (1506).

(1) Don.
(2) Registre no 10912 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(3) Quelques cahiers au commencement et à la fin.
(4) Registre no 10913, *ibidem.*

Calligraphes : Jacques Bernard (1445) ; Jean Casier (1447); Jacques Rousée (1525); Jean Latter et Gérard le Luict (1533).

Enlumineurs : Un peintre du nom d'Antoine (1506); Nicolas (1508-1519), et Colard ou Nicolas de Saint-Léger (1512-1518) ; ces deux derniers étaient aussi calligraphes.

Courtois (Arnould, *Aert*), — et Oliviers (Corneille), sont deux relieurs qui étaient établis à Bruxelles : le premier est cité dans un compte de 1548-1549, et le second dans un compte de 1550-1551 (1).

Ateliers de reliure établis au couvent des Augustins, a Louvain. — On s'occupait de reliure au commencement du XVe siècle dans le couvent des augustins, à Louvain, car un religieux de ce monastère nommé en flamand *bruederen Janne den custere* (frère Jean le clerc), reçut, en 1420 ou 1421, 4 sous 4 deniers gros pour la restauration du missel de la chapelle du château ducal.

« Bruederen Janne den custere, augustyn, te Loeven, van dat hi d'mesboeck dat behoert ter cappelle opte borch herbonden heeft ende van nuws gesloet, ende oec dat ter sommiger stat daert behoefde verclcert heeft, coste iij s. iiij d. g. (2). »

Ateliers de reliure établis au couvent des Frères de la vie commune, a Bruxelles. — Les frères de la vie commune de Nazareth s'établirent à Bruxelles en 1422 : ce sont eux qui ont introduit l'art de l'imprimerie dans cette ville, en 1476. Avant cette époque ils s'occupaient de la transcription des manuscrits. A la fin du XVe siècle ils obtinrent de pouvoir enseigner la jeunesse (3). Plusieurs de

(1) Registre n° 21720 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 3791, 2°, *ibidem*.

(3) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 134 et 168.

ces religieux travaillaient à relier des livres vers le milieu du siècle suivant, et nous citerons entre autres le nom de frère Jean de Bruynen, qui répara plusieurs volumes, en 1552, pour l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, à Bruxelles.

« Betaelt bruer Jan de Bruynen, religieulx te fraters, voer reparatien van diversche boecken : xxxvij st. vj den. (1). »

Ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure, établis au couvent des Soeurs de Notre-Dame de Sion, a Audenarde. — C'est dans l'ouvrage que Mr Edmond Vanderstraeten vient de publier sous le titre de *Recherches sur les communautés religieuses d'Audenarde,* que nous trouvons des détails sur les ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure, établis en cette ville au couvent des Sœurs de Notre-Dame de Sion. Ils étaient dirigés par un religieux et deux frères laïcs du couvent des augustins, à Gand. Sur les plats des reliures sorties du couvent des religieuses d'Audenarde on lit le nom de Sion, et les monogrammes ordinaires de Jésus et de Marie. Mr Vanderstraeten cite les noms de quelques religieux artistes qu'il a recueillis, ce sont : George Cantinis et Michel Pycke, en 1499; Jean Van Maldeghem, en 1513; Guillaume Van der Vurst et George Van der Meere, en 1522.

Buillot (Bernard), — « garde d'orghe de la cappelle domestique de mon très-redoubté Seigneur, et chappellain » de la cappelle Saint-Silvestre, scituée au chasteau de » Mons », reçoit une somme de 15 livres, de 20 gros de Flandre la pièce, pour avoir, en 1481 ou 1482, « réparer » le missal de ladicte cappelle du chasteau (2). »

(1) Compte de l'église de St-Jacques de 1552-1553, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 9570, 2°, f° iiijxxxvj r°, de la chambre des comptes, *ibidem.*

Reliures allemandes de 1558 et de 1567. — S. W. graveur des fers. — Mr Cuypers-Van Velthoven possède dans sa riche bibliothèque un exemplaire du livre intitulé: *New-Munz-Buech*, imprimé à Munich, chez Adam Berg, en 1597. Ce volume in-folio contient environ 80 feuillets de monnaies de toute espèce gravées sur bois. L'exemplaire dont nous parlons est enrichi d'une magnifique reliure gaufrée en parchemin, représentant sur chaque plat deux évangélistes d'un travail artistique très-remarquable, comme on peut en juger par la planche ci-jointe. Ces figures sont doublement encadrées : dans la première bordure on voit le Sauveur, saints Pierre, Paul et Jean, et dans la seconde des sujets d'une dimension un peu plus grande : l'Annonciation, le Baptême du Christ, la Résurrection et le Christ en croix. Sur le siége d'un personnage assistant à cette dernière scène on lit la date de 1558, qui doit être celle de l'exécution des fers de la reliure; un monogramme formé des lettres SW se voit derrière saint Marc: c'est très-probablement celui de l'artiste qui les a gravés.

Chose assez étrange, nous avons retrouvé les fers des sujets du second encadrement que nous venons de décrire sur des couvertures en parchemin provenant d'un volume in-folio, et appartenant à Mr Thiry, marchand d'antiquités, à Bruxelles. Chaque plat de ces couvertures représente la figure de la Justice en costume de grande dame de l'époque, et tenant le glaive de la main droite et la balance de la gauche, avec un cartouche au-dessous renfermant l'inscription suivante : IVSTICIA QVISQVIS PICTVRAM LVMINE CENNIS DIC DEVS EST IVSTVM IVSTAQVE FACTA. Autour du sujet central existe un premier encadrement composé de quatre petites figures, la Foi, l'Espérance, la Charité et la Force; sous le nom de cette dernière se trouve la date de 1567.

§ 56. *Chroniqueurs, Écrivains, Historiographes, etc.*

Sommaire : O. de la Marche. — Érasme. — Nic. Laidam. — Ét. Morel. — Jean Oudegherst. — B. Désirant.

De la Marche (Olivier). — Voici une pièce autographe de ce chroniqueur qui constate le payement d'une somme de 40 écus, de 24 sous de Flandre, la pièce, qu'il reçut le 15 février 1482 (n. st.), par ordre de l'archiduc Maximilien d'Autriche, pour le rembourser des pertes qu'il avait essuyées au service de ce prince.

Je Olivier de la Marche, chevalier, conseiller et premier maistre d'ostel de monseigneur le duc d'Austriche et de Bourgoingne, etc., confisse avoir eu et receu de Clays de Mol, huissier d'armes de Mondictseigneur, la somme de xl escus de xxiiij patars, pièce, monnoie de Flandre; lesquelz xl escus estoient en ses mains des biens des François et tenant party contraire à Mondictseigneur. Et les m'a Mondictseigneur donné en récompensse d'aultres mes pertes, comme il appert par la cédulle de Mondictseigneur, laquelle somme de xl escus je confesse avoir receu et en quicte ledict Clays de Mol et tous aultres. Tesmoing mon saing manuel cy mis le XVe jour de février mil iiijc quatre-vings et ung. O. de la Marche (1). »

Érasme. — Ce célèbre écrivain, auquel Charles-Quint avait fait une pension annuelle, ne pouvait, en 1523, en obtenir le payement; aussi, voyant que ses réclamations auprès des officiers comptables n'étaient pas accueillies, s'adressa-t-il à l'empereur qui était alors en Espagne. Celui-ci qui tenait Érasme en grande estime et désirait le garder à son service, enjoignit, par lettre datée de Valladolid, le 22 août, et écrite à Marguerite d'Autriche et aux membres du conseil des finances aux Pays-Bas, de payer sans retard au savant ce qui lui était dû jusqu'à ce jour.

« De par l'empereur. Madame, ma bonne tante. Chiers et féaulx. De la part de nostre bien amé maistre Érasme de Roterdame, nous a esté remonstré

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.

que de la pension que par ci-devant luy avons ordonné prendre et avoir de nous par chascun an il ne peult avoir ne consuyr solucion ne payement, quelque dilligence qu'il ait de ce fait faire, nous supliant vous en escripre; parquoy et que désirons icelui Érasme estre favorablement traictié par raison de ses grandes doctrines et littératures, vous requérons et ordonnons le faire payer et satisfaire de ce que jusques oires luy peult estre deu de sadicte pension, affin que à faulte d'icelui payement il n'ait occasion de laisser nostre service. Donné en nostre ville de Validoly, le xxij[e] jour d'aoust xv[c] xxiii. CHARLES (1). »

LAIDAM (Nicaise). — Nous avons déjà parlé de ce chroniqueur au § 17, et nous avons dit que le baron de Reiffenberg a publié divers détails pour sa biographie (2). En 1526, Charles-Quint, qui affectionnait ce serviteur, écrivit d'Espagne, une lettre à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et aux membres du conseil des finances, pour recommander à cette princesse la demande que Nicaise Laidam avait faite relativement à l'obtention de la prévôté de Bapaume à ferme.

« De par l'empereur. Madame ma bonne tante, chiers et féaulx. De la part de Nycase de Ladam, nostre roy d'armes, intitulé : *Grenade,* nous a esté exposé comm' il a esté la plus grand partie de son temps résidant en nostre ville de Beaulpalme, et illec, par moyen des guerres, a perdu ses maisons et pluiseurs biens, et à cause qu'il désiroit y finer ses jours en estat honnorable, se seroit retirer vers vous, requérant d'avoir la prévosté dudit Beaulpalme à ferme, pour tel pris que de raison; sur ce a esté renvoyé vers les président et gens de nostre chambre des comptes, à Lille, affin d'avoir leur advis, lequel pour vous veu, fut dit que ledit exposant seroit préférer selon le contenu d'icellui advis; et attendu que en son absence, luy estant en nostre service ès royaulmes de par-deçà, vous pourriez avoir pourveu en ladite prévosté et ferme, nous a très-instamment supplié et requis vous en vouloir escripre à sa faveur, et pour ce que désirons le bien et avancement de noz anciens serviteurs et officiers, et les pourveoir avant autres, nous vous requérons et néantmoings ordonnons bien acertes, que sans préiudice de nostre ferme,

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.
(2) Nous avons omis de mentionner l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, 1842, p. 85.

usant d'icelle à la manière accoustumée et à nostre plus grand prouffit, vous ayez ledit Grenade pour recommandé en ladite ferme et prévosté, le préférant à autres que n'en bailleroient plus grand pris que luy. Atant, Madame ma bonne tante, chiers et féaulx, Nostre-Seigneur soit garde de vous. Donné en nostre cité de Grenade, le xvij[e] jour de septembre a[o] (xv[c]) xxvi. CHARLES (1). »

MOREL (Étienne) — fut, de même que Nicaise Laidam, héraut d'armes de Charles-Quint: on le surnommait *Hainaut*. Il avait obtenu de son souverain, au commencement de l'année 1548 (n. st.), une lettre missive pour le président du conseil privé, aux Pays-Bas, afin qu'il fût délivré au porteur un octroi qui lui permît de publier un ouvrage relatif au campement de l'empereur près de la ville d'Ingolstadt. Les lettres patentes qui furent dépêchées à Morel, ne le satisfirent point, car immédiatement il réclama non-seulement pour que le terme du privilége qui lui avait été accordé fût étendu, à cause du temps nécessaire à la gravure des planches, mais encore contre la désignation incomplète de l'œuvre même. Un nouvel octroi lui fut délivré pour quatre ans, ensuite d'apostille favorable mise à sa requête, le 7 avril 1548.

« L'empereur et roy. Très-chier et féal. Nous envoyons par-delà l'hérault Haynnau pour pourtraire certaines choses que luy avons enchargé, et luy avons accordé de faire imprimer la situacion du camp que eusmes l'année passée devant Inghelstat, et le povoir vendre sans que autre le puisse imprimer ne faire imprimer, dont vous advertissons pour luy ordonner le dépêche sur ce nécessaire. Atant, très-chier et féal, Nostre-Seigneur vous ait en sa saincte garde. D'Ausbourg, le xix[e] de janvier 1547. CHARLES (2). »

« A monseigneur le président, remonstre Étienne Morel, surnommé *Haynnau*, hérault d'armes de l'empereur, comme depuis environ deux mois ençà

(1) Archives de l'audience, cartons, aux Archives du royaume.

(2) Nous croyons cette pièce de l'année 1548 (n. st.), car l'apostille de la requête de Morel est datée du 7 avril 1548, après Pâques.

il ait appourté lettres de l'empereur à Vostre Seigneurie afin de luy faire expédier lettres de privilége de povoir imprimer ou faire imprimer par autres en son nom le camp de Sa Majesté devant Inglestadt en la Germanye, et aussi la venue de monsieur de Bueren audict camp, ce que de Vostre Grâce avez fait dépescher; mais lesdictes lettres ne font mention sinon pour le camp devant ledict Inglestadt, pour ung an seullement, sans y avoir narré ladicte venue de monseigneur de Bueren audict camp, et pour ce, monseigneur, que ce sont deux pièces différantes et qu'il fauldra quasi un an à les faire tailler et plastrer comme il sera de besoing, parce qu'il y a beaucop d'ouvraiges fort pesant; à ceste cause ledict remonstrant supplie Vostredicte Seigneurie que son plaisir soit luy faire renouveller lesdictes lettres de privilége pour le temps et terme de sept ou huit ans, affin qu'il puist recouvrer la despense qu'il luy conviendra supporter pour mectre à effect lesdicts ouvraiges, en deffendant à tous imprimeurs, paintres et autres que pendant ledict temps ilz n'ayent à faire imprimer, paindre ou contrefaire lesdictes pièces, sur grosses paines et amendes à applicquer à Sadicte Majesté. Si ferez bien (1). »

OUDEGHERST (Jean). — C'est en 1571, que sortit des presses de Christophe Plantin, le premier volume des *Annales de Flandre,* sous le nom de Pierre Oudegherst; l'ouvrage complet n'a paru qu'en 1789, avec des notes de Lesbroussart. Nous avons découvert des documents qui établissent que Pierre Oudegherst n'est qu'un plagiaire ou plutôt qu'il s'est approprié l'œuvre de son père. Au XVI[e] siècle le fait était déjà connu, et depuis lors aucun biographe ne s'est douté de la fraude. Valère André (2), Paquot (3), Lesbroussart, etc., ont commis les mêmes erreurs. Voici ce qui ressort des pièces que nous avons eues sous les yeux.

Pierre Oudegherst, fils de l'annaliste, fut assez impudent pour oser, en 1572, se présenter à Vienne à Maximi-

(1) Les deux pièces existent dans les archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Bibliotheca belgica*, p. 752.

(3) *Mémoires*, t. III, p. 269.

lien II, comme étant l'auteur des *Annales de Flandre*, qu'il avait dédiées à ce prince, et pour s'en faire un titre afin d'obtenir quelque emploi. L'empereur désirant d'abord avoir sur lui quelques renseignements, fit écrire dans ce but, deux lettres, le 28 février, l'une au duc d'Albe, — c'est celle dont la teneur suit ici, — l'autre à Viglius. La réponse du duc est datée du 10 mai. Il s'y excuse d'avoir tardé si longtemps, mais il n'a pu se procurer des indications satisfaisantes ; il prie l'empereur de vouloir s'adresser au comte de Monte-Aguda, ambassadeur du roi d'Espagne, auquel il a fait communiquer ce qu'il a pu recueillir de renseignements sur le personnage en question. En même temps il envoya au résident du roi à Vienne, une note d'où il résulte que Pierre Oudegherst était retiré en Autriche à cause de ses dettes, qu'il était tout simplement l'éditeur du manuscrit de son père, homme honorable à juste titre, et qu'aux Pays-Bas il n'avait pas même été trouvé apte à remplir une charge à la chambre des comptes, à Lille, qu'il avait demandée sous le gouvernement de la duchesse de Parme. Il est plus que probable que l'empereur fit éconduire le solliciteur.

Une fois mis sur la voie, nous avons trouvé que Jean Oudegherst, fils de Bauduin (1), était licencié en lois et exerçait en 1550 et 1551 (2) les fonctions de lieutenant-général du bailli de Tournai et Tournaisis, charge qu'occupait avant lui Jacques Bacheler, licencié en lois, seigneur de Roissart (3), et qui fut remplie après lui par Pierre d'Ennetières (4). Il fut ensuite nommé pensionnaire du Franc de Bruges, et prêta serment en cette qualité le

(1) Registre n° 2729, f° ciiij^{xx} iiij r° (annotation marginale), de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registres n° 41804, f° xxxv r°, et n° 41805, f° xxxij v°, *ibidem*.

(3) Registre n° 41803, f° xxxv v°, *ibidem*.

(4) Registre n° 41806, f° 47 v°, *ibidem*.

16 octobre 1551 (1); il jouissait à ce titre de 800 livres parisis de gages par an, qui lui furent payés jusqu'au 9 juillet 1558, jour où il donna sa démission (2), pour aller prendre possession de la place de conseiller et procureur général du grand conseil de Malines, que des lettres patentes de Philippe II, en date du 19 juin, venaient de lui conférer en remplacement de Bauduin le Cocq (3) : Oudegherst prêta serment le 16 juillet, mais il ne jouit pas longtemps de son nouvel emploi, car il mourut le 21 avril 1559 (4). Les lettres patentes de François Verlysen, son successeur, sont datées du 28 juillet suivant (5).

« Maximilian der Aander, etc., Hochgeborner lieber Öhaim unnd Fürst. Deiner Lieb geben wir genedigclich zu vernemen, das unlangst ainer mit Namen Peter Oudegherste, der Rechten Leerer, alheer an unnsern kaiserlichen Hof kommen, unnd unns ein Historii, so er in Drueck ausgeen lassen, underthenigclich presentiert. Wie unns nun derselb von etlichen die Geschicklichait unnd Erfarnus berüembt worden, das wir mit ihme dahin handlen zu lassen, damit er sich in unnsern Dienst begeben welle, genedigclich wol genaigt und bedacht weren, so haben wir doch unns darin one Deiner Lieb Vorwissen unnd mehrere Erckundigung seins Thuens und Lassens nicht entlicht resolviern wöllen, unnd ersuechen demnach Dein Lieb freundtlich und genedigclich gesinnend, Dieselb wölle unns, wie es mit vorgenanten Oudegherste ein Gestalt unnd Gelegenhait, was auch hievor sein Thuen unnd

(1) « Meester Jan Oudegherste onlancx anneghecommen ten pensioene van » den land omme de groote ende zware zaken die den landen daghelicx over- » commen, ende dat den meesten tyd altyts eenighe van den pensionnarissen » absent moeten zyn omme te reysene in diversche plaetse, zo te hove als » olders, omme d'affairen van den landen, te gaigien van viij^c ponden pari- » sis tsiaers, ende dat van den xvj^en october xv^c lj dat hy zynen eedt dede » als pensionnaris, etc. » (Registre n° 32810, f° cl r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume).

(2) « Tot ende met den ix^en van hoymaent lviij dat hy orlof ghenomen ende » vertrocken es. » (Registre n° 32816, f° clxxv r°, *ibidem.*)

(3) Butkens, *Trophées de Brabant*, t. IV, p. *315.

(4) Registre n° 2729, cité, et acquits de la recette générale d'Oost-Flandre, aux Archives du royaume.

(5) Butkens, *loc. cit.*

Lassen gewesen, dessen alles dann Dein Lieb sich Zweifels one wol wirdet zu erkundigen wissen; innsonderhait auch, ob Dein Lieb anstat des durchleuchtigisten unnsers freüntlichen lieben Vettern, Schwagern und Brueders des Künigs zu Hispanien, etc., leiden möge, das wir ihne berürter massen in unnsern dienst annemen, Deiner Lieb bericht mit ehisten zuckommen lassen, damit wir unns volgends nach Gelegenhait zu entschliessen haben. Das raicht unns von Deiner Lieb zu sonnderm angenemen Gefallen, inn Freuntschafft, Gnaden unnd allem Guetem, damit wir Deiner Lieb one das gantz wolgewogen, zu erkennen. Geben in unnser Statt Wienn, den xxiij^en^ februarii a^o^ 1572. »

« Que assez mal Son Excellence sçauroit informer Sa Majesté Impériale des qualitez ou suffisance d'Oudegerst, pour ne le cognoistre fort bien, néantmoins icelle vœult bien advertir Sadicte Majesté que l'on tient qu'il s'est retiré d'icy pour raison de ses debtes, dont il est grandement chergé, ayant, passé quelques années, du temps de la ducesse de Parme, poursuivy icy ung estat de maistre des comptes à Lille, à quoy il ne sceut parvenir ne le trouvant avoir les qualitez ad ce requises, ayant entendu que le recueil des histoires de Flandres qu'il a faict imprimer et dédier à Sadicte Majesté, n'a esté faict par luy, mais par son père quy estoit homme studieux, ayant esté longtemps pensionnaire du Franc à Bruges, et depuis à sen trespas faict procureur général du roy en son grand conseil, ayant icelluy procureur déleissé pluissieurs enffans; quy est ce que Sadicte Excellence en sçauroit pour le présent advertir à Sadicte Majesté (1). »

DÉSIRANT (Bernard). — Cet infatigable adversaire des jansénistes, qui appartenait à l'ordre de Saint-Augustin, fut nommé historiographe du roi Charles II, et prêta serment en cette qualité le 22 avril 1689 (2). Il obtint de Joseph Ier, le 15 septembre 1710, le titre particulier de théologien de l'empereur. Les lettres qui le lui confèrent contiennent des détails curieux pour la biographie de cet écrivain; nous les transcrivons ici.

« JOSEPHUS, divina favore clementia electus Romanorum imperator, semper Augustus. Fide dignis itaque testimoniis edocti honorabilem religiosum de-

(1) Archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.
(2) Volume intitulé : *Serments, ibidem.*

votum nobis dilectum patrem Bernardum Désirant, ordinis eremitarum sancti Augustini, natum et professum in civitate Brugensi, in Flandria, annis abhinc viginti quinque sacræ theologiæ doctorem in universitate Lovaniensi creatum, deinde pro mercede variorum scriptorum a se tam pro fide catholica contra lutheranos, calvinistas et jansenistas, quam contra quatuor propositiones gallicanas editorum anno 1689 a serenissimo quodam Hispaniarum rege Carolo secundo piissimæ memoriæ, non tantum historiographum regium et professorem publicum historiarum, quibus plures Germaniæ principes ac nobiles imbuit, factum, sed etiam, mediante consueta electione sanctæ facultatis theologicæ Lovaniensis, regentem renunciatum, ac insuper, accedente eiusdem serenissimi regis iussu, ab episcopis Belgii, necnon a majori et saniori parte prædictæ universitatis Lovaniensis ad sedem apostolicam contra jansenistas missum, ibidemque munere suo tam præclare functum fuisse, ut in illius causæ fulcimentum duo brevia apostolica ad præfatos Belgii episcopos directa, et unum sibi inscriptum a summo pontifice Innocentio duodecimo felicissimæ recordationis obtinuerit. Ac præterea benigne perpendentes, prædictum patrem Bernardum anno 1697 in Belgium reversum jansenistis magis magisque in odium venisse, necnon allaborante eorumdem invidia anno 1701 tamquam nimis impense Austriacum a ministris gallicis inauditum Trudonopolim relegatum, detecta vero insidiarum fallacia, post quinque menses honorifice restitutum fuisse, facere non potuimus, quin tam sublimium meritorum intuitu eidem gratiæ nostræ cæsareæ propensionem testatam redderemus. Ac proinde motu proprio ex certa scientia, animoque bene deliberato prædictum patrem Bernardum Désirant, in theologum nostrum cesareum benigne assumpsimus et recepimus, prout per præsentes assumimus et recipimus, aliorumque nostrorum theologorum numero ac latui clementer adscribimus et adjungimus: decernentes ac expresse volentes quod ante nominatus Bernardus Désirant, noster theologus, omnibus et singulis honoribus, prærogativis, immunitatibus, præeminentiis, privilegiis et gratiis utatur, fruatur et gaudeat, quibus cæteri theologi nostri utuntur, fruuntur et gaudent, quomodolibet de consuetudine vel de jure, etc. Quæ dabantur in civitate nostra Viennæ, die quinta septembris, anno 1710 (1). »

(1) Archives du royaume.

§ 57. *Architectes.*

Sommaire : Architectes français : J. Fourcy et J. le Noir. — Le château de Château-Thierry. — Architectes bourguignons des ducs de Bourgogne de la 2e race. — Architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du comté de Hainaut depuis Philippe le Bon jusqu'à Charles II. — Amand Nullon. — La Maison du roi, à Bruxelles. — D. de Wagemakere. — R. Van Mansdale, dit Keldermans. — Pierre de Mendicaval, architecte espagnol. — Paul du Collé, dominicain. — M. Van Hulst. — Abbaye de Rotthem.

Fourcy (Jean). — Le Noir (Jean). — Au mois de mai 1855, on vendit publiquement chez le libraire Heussner, à Bruxelles, une grande quantité d'archives qui appartenaient à un amateur belge, disait-on, et qui provenait en majeure partie de la collection du baron de Joursanvault, vendue à Paris en 1838. Un des lots concernant la Champagne fut acquis par Mr le comte de Villermont, qui nous a permis à cette époque de prendre note de quelques pièces intéressantes pour l'histoire des Beaux-Arts.

Dans les dernières années du XIVe siècle, Louis, duc d'Orléans, fit commencer la reconstruction du château de la petite ville de Château-Thierry, sur la Marne, et confia, par lettres patentes du 21 mai 1400, la direction des travaux à maître Jean Fourcy, qui dans un acte du 24 septembre de la même année est aussi qualifié de « maistre » des euvres de massonnerie du roy ou bailliage de Vitry. » Jean Fourcy devait recevoir 3 sous 6 deniers de gages par jour. Il est encore cité dans un acte du 24 novembre 1407. A cette époque, Pierre le Beuf était le charpentier « des » euvres de charpenterie de monseigneur d'Orliens en son » chasteau et chastellerie de Chasteau-Thierry. » Le *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. Ier, p. 364, renseigne encore d'autres pièces relatives aux travaux du château de Château-Thierry. Au nombre des documents achetés par Mr le comte de Viller-

mont se trouve aussi une commission du duc d'Orléans, en date du 9 décembre 1398, donnée à Gilles Chastelain, clerc des offices de son hôtel et payeur des œuvres du château de Pierre Fons, en qualité de payeur des œuvres du château de La Ferté-Milon : on y lit qu'il ne doit rien payer sans certificat du maître Jean le Noir, maçon de Charles VI, roi de France, au bailliage de Senlis.

« Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, comte de Valois, de Bloiz et de Beaumont, et seigneur de Chasteau-Thierry, à tous ceulx qui ces lettres verront, salut. Savoir faisons que pour le bon rapport qui fait nous a esté du sens, loyauté et diligence de maistre Jehan Fourcy, maistre maçon juré ou bailliage de Vitry, nous icellui avons commis, député et ordonné, et par ces présentes commettons, ordonnons et depputons pour gouverner les ouvrages de maçonnerie de nostre chastel du Chasteau-Thierry, de nostre maison de Jangonne et des autres lieux où nous ferons ouvrer en nostre chastellerie de Chasteau-Thierry, aux gages de iij souls vj deniers tournois pour chascun jour qu'il vacquera ou fait desdis ouvrages, et aux autres droiz, prouffiz et émolumens accoustumez tant comme il nous plaira. Si donnons en mandement à nostre bailly du Chasteau-Thierry ou à son lieutenant que dudit maistre Jehan il reçoive le sèrement accoustumé en tel cas, et le mette en possession et saisine dudit office, et à nostre receveur et païeur des euvres dudit lieu que les gages de iij souls vj deniers par jour dessus dis il paie et délivre audit maistre Jehan, pour tant de jours que par certiffication du clerc ordené pour recevoir et enregistrer les matières desdiz ouvrages lui apparera icellui maistre Jehan avoir vacquié ou fait d'iceulx ouvrages, et par, rapportant ces présentes ou vidimus d'icelles fait soubs séel authentique collationné à la chambre de nos comptes, la certiffication dessusdicte et quittance sur ce nous voulons lesdis gaiges estre allouez ès comptes dudit receveur et païeur par noz amez et féaulx gens de noz comptes, à Paris, sans contredit, nonobstans quelxconques ordonnances, mandemens ou défences à ce contraires. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes. Donné à Chasteau-Thierry, le xxj^{e} jour de may l'an de grâce mil quatre cens. »

Architectes bourguignons des ducs de Bourgogne. — Le volume de 1855 du *Bulletin monumental,* publié à Caen par Mr de Caumont, contient un article sur lequel nous voulons appeler l'attention des personnes qui s'intéressent à

l'histoire des arts dans notre pays et dans les contrées qui furent soumises à la domination de nos souverains, cause fréquente des émigrations de nos meilleurs ouvriers et artistes, surtout au moyen-âge. C'est une *Note sur les maîtres des œuvres des ducs de Bourgogne, suivie d'une note sur Joseph Colare, fondeur et canonnier*, par Mr Marcel Canat. Nous croyons donc faire chose utile en signalant ici les noms des architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie recueillis par l'honorable président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône; sa notice est de plus enrichie de gravures de sceaux de deux de ces architectes et de sceaux de maîtres-maçons et de maîtres-charpentiers du XVe siècle.

Jacques de Nuilley, Nuilly ou Nulley, 1376-1396. Il est qualifié d'*ouvrier des œuvres de massonnerie de monseigneur le duc* dans plusieurs actes.

Drouet de Dampmartin, 1383-1396.

Jean Bourgeois, nommé par lettres patentes du 9 décembre 1404, exerçait la profession de maçon à Dijon en 1387.

Pierre Herendel, qui est cité dans l'état de maison de Philippe le Bon, et auquel succéda

Philippe Mideau, déjà en charge en 1429.

Jean de Monsteret, cité en 1450.

Mr Canat a consigné aussi les noms des maîtres des ouvrages de charpenterie du duc de Bourgogne, et parmi eux il cite Gautier Menestrier ou Menestrel, auquel il croit pouvoir attribuer la bâtisse du couvent des cordeliers, fondé par Philippe le Bon, en 1454, « car ce couvent, — » dit l'écrivain français, — tout construit en bois, était un » ouvrage magnifique de charpenterie, et dénotait un ar- » chitecte charpentier. » Il rapporte, d'après Mr le comte de

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, in-4°; Paris, 1729; p. 241.

Laborde, (1) que ce maître fit des patrons d'ouvrages de charpenterie que le duc voulait faire exécuter à Bruges et à Dijon.

Nous devons consigner ici une observation sur le travail très-consciencieux d'ailleurs de Mr Canat. Il donne à l'artiste qui jeta en fonte en 1387, pour le maître-autel de l'église des chartreux de Dijon, les colonnes surmontées d'anges et aussi l'aigle du grand pupitre, le nom de Joseph Colare, canonnier de Philippe le Hardi, tandis que dans les documents dont il s'est servi il est appelé Colars Joseph. Mr Canat a pris Colars pour un nom de famille, tandis que c'est la forme usitée depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe pour signifier Nicolas.

Architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du comté de Hainaut. — Nous avons dressé d'après les comptes des domaines de Mons qui existent aux Archives du royaume (2), la liste des maîtres des ouvrages de maçonnerie du Hainaut, c'est-à-dire des architectes, depuis le milieu du règne de Philippe le Bon jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Jean Huelin, ou Huwellin, déjà cité en 1442, était encore en fonctions en 1464; n'habitait pas Mons. Il recevait 30 livres blancs de gages annuels.

Antoine le Vel, cité de 1465 à 1501; n'habitait pas Mons.

Jean Henrart, cité de 1501 à 1507.

Laurent Colmie ou Colmye, cité en 1507; mort en juin 1537; n'habitait pas Mons.

Jean Anseau, Anceau ou Ansseau, à Mons, cité de 1537 à 1557.

Jean Repu, à Mons, cité de 1558 à 1568.

(1) *Les Ducs de Bourgogne*, t. Ier, Preuves, no 1390, p. 391.

(2) Registres nos 9738 à 9896 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

George de Harmegnies, à Mons, cité de 1568 à 1584.
Mathieu de le Place, à Mons, cité en 1585.
André Villain, au Quesnoy, cité de 1586 à 1593.
Étienne Cauchie, cité de 1595 à 1603.
Bon Thiéry, cité de 1604 à 1620.
Nicolas du Chasteau, cité de 1621 à 1636.
Charles du Chasteau, cité de 1637 à 1668.
Antoine Gallemart, cité de 1668 à 1694.

Nullon (Amand), — était maître des ouvrages de maçonnerie de Philippe le Bon au pays d'Artois, en 1463 (1).

De Wagemakere (Dominique). — Van Mansdale ou Keldermans (Rombaut). — Mr Alph. Wauters a publié dans le *Messager des sciences historiques,* 1842, une excellente notice sur la Maison du roi ou Maison du pain, sur la Grand'Place, à Bruxelles. Les plans de l'édifice que nous voyons aujourd'hui sont dus à Antoine Keldermans, qui mourut peu de temps après les avoir tracés. La direction de l'œuvre fut confiée à l'architecte Louis Van Boghem qui l'avait remplacé dans ses fonctions de maître des ouvrages de maçonnerie en Brabant en 1516. Les fréquentes absences de ce dernier artiste que Marguerite d'Autriche avait chargé de l'exécution de la belle église de Notre-Dame de Brou, à Bourg, en Bresse, nécessitèrent la nomination de deux architectes d'Anvers, Dominique de Wagemakere, et Rombaut Van Mansdale, dit Keldermans, pour surveiller les travaux et faire les dessins d'exécution et des détails du nouvel édifice. La pièce que nous publions ici est relative à l'augmentation de salaire de ces deux artistes que la chambre des comptes leur accorda par acte du 21 novembre 1517.

(1) Registre no 9148 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Opten xxj[en] dach der maent van novembri anno xv[c] xvij is men, by gebreke van den meester werckman van metselrye ons heeren des coninex hem houdende den meesten deel van den jaere besundere in den somer buyten lants in Savoyen, overcomen, in presentie ender by advyse van Janne Van den Nuwenhove, rentmeester van Brabant in 't quartier van Bruessel, Janne Breme, rentmeester derselver stadt van Brussel ende conterolleur van den wercke van 'tshertoghen-huyse, mit meesteren Dominico de Wagemakere ende Rombout Van Mansdale, *alias* Kelderman, meesters werclude van metselryen in der stadt van Antwerpen, als dat elck van hen van den arbeyt, moyte ende onleden die zy gedaen ende gehadt hebben binnen den twee jairen overleden, in 't maken van der ordinantien, patronen ende berderen van der edifficien, d'welck men maict opte Merct, in deser stadt van Bruessel, opte plaitse daerop plach te stane een huys geheete '*t Broothuys,* aldus genaempt des *Hertogen-huys,* hebben sal die somme van xx philippus guldenen, boven huere vacacien, ende van Bamisse lestleden voirtans, ende alsoe lange als men aen 't voirschreven *Hertogen-huys* wercken sal, ende zy die ordinantien ende patronen dairaf maken zelen, elc van hen jairlycx hebben sal, die somme van xxx der voirschreven philippus guldenen, vallende altyt te Bamisse, boven huere vacacien als voere; behoudelyck dat zy sculdich zelen zyn te doene ende t'achtervolgene 't gheene des hiernae volght : Ierst, dat zy t'allen tyden, als't behoeren sal, patroonen, ordinantien oft berderen te maken, dat zy dairtoe selen verstaen, ten versueke van den luden van deser cameren goidstyts voere den winter, aleer men die leveringe van den steenen ende stoffen dairop sal bestaden; *item*, dat zy oic t'allen tyden, als zy beschreven zelen worden, by brieven van deser cameren, om ter causen van den voirschreven wercke alhier in deser stadt te comen, dat zy, oft emmer d'een van hen, sculdich zal zyn alhier te comen, op huere gewoenlick dachuers van eenen philippus gulden voere elcken van hen 's daigs. Actum in der camere van der rekenningen, te Bruessel, ten dage ende in 't jaer vorschreven (1). »

De Mendicaval (Pierre), — figure en qualité de maître général des ouvrages du roi d'Espagne (*mastro mayor de las obras de edificiós*), dans l'état de maison de Charles-Quint qui fut dressé en 1520 (2).

(1) Archives de la chambre des comptes, cartons, aux Archives du royaume.

(2) Volume intitulé : *Registro de los officiales de la casa real d'Aragon*, archives de l'audience, *ibidem*.

Le nom de cet artiste n'est cité dans aucun des ouvrages suivants, et il n'est pas probable qu'il le soit dans d'autres : Cean Bermudez, *Diccionario histórico de las bellas artes;* Zani, *Enciclopedia delle belle arti,* et Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon.*

Du Collé ou Collet (Paul). — Chalon (Pierre). — Le 30 avril 1641 fut incendié par la foudre le clocher de la vieille et curieuse église collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles. Le carillon, qui se composait d'un jeu de cloches, fut fondu. On évalua la perte à 80,000 livres environ. Le 12 août de l'année même du désastre, d'Andelot, prévôt de l'église, convint « avec maistre Pierre Chalon, maistre » charpentier de Landreichy, à présent demeurant à Mons, » en Haynault, pour l'ouvrage de la flesche et beauffroy de » la tour de l'église de Nivelles, qu'iceluy maistre Pierre » fera ledict ouvrage suivant le plan et dessin du frère » Paul Collet, dominiquain, bien et léallement. »

Frère Paul Collet, ou du Collé, selon sa signature, était religieux au couvent de Braine-le-Comte (1).

Le nouveau carillon coûta 23,748 livres.

Van Hulst (Martin), — architecte (*bouwmeester*) de l'abbaye de Rotthem dans la mairie de Haelen, en Brabant, mourut le 1er mai 1636, des suites d'une blessure que lui avait faite dans une querelle un ouvrier (*dienaer*), nommé Guillaume Van Geertruyden, auquel furent accordées pour ce fait des lettres patentes de rémission d'homicide, le 4 mai 1645 (2).

(1) Archives de l'église de Sainte-Gertrude de Nivelles, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 661 de la chambre des comptes, *ibidem.*

§ 58. *Batteurs de cuivre, fondeurs de cloches et de métaux.*

Sommaire : Jacob ou Jacques. — Albert et Jean, fondeurs de cloches, à Louvain et à Dinant. — Renier Van Thienen. — Lutrin pour l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. — Pierre de Backere. — Jacques Jonghelinck. — Jean de Montfort. — Fonte des objets de sculpture en bronze reconnue art libéral.

JACOB OU JACQUES. — Mr le lieutenant-colonel du génie Meyers possède parmi grand nombre d'autres curiosités un mortier en bronze à deux anses, de 22 centimètres de diamètre sur 17 1/2 de hauteur, dont les caractères permettent d'attribuer au XIIe siècle. On y voit représentées des colonnes surmontées d'une tête nue et alternées de fleurs de lis. On y lit le nom du fondeur : IACOB ME FECIT, et un autre nom SIMON, celui du propriétaire probablement, suivi de cinq lettres qui n'offrent entr'elles aucun sens.

ALBERT, — fondeur de cloches (*fusor campanarum*), est cité en 1340, comme habitant dans le *Hoelstraet* ou rue de Tirlemont, à Louvain, hors la porte Saint-Michel (1).

JEAN, — fondeur de cloches, à Dinant, refondit celle de la chapelle du château de Montaigle, dans la province de Namur, en 1457.

« A Jehan, le fondeur de clocques demorant à Dynant, pour avoir reffondu le clocque de la chapelle du chastel de Montaigle qui estoit rompue, et pour le métal qu'il y a mis pour faire ladicte clocque plus pesante, par marchié à luy fait, présent le chastellain et aultrez gens de la fortresse, à la somme de v ob. de Rin xij aidans, qui vallent vij ob. (2). »

(1) Acte échevinal, aux Archives communales de Louvain. Cette note m'a été communiquée par Mr Ed. VAN EVEN.

(2) Registre no 10916 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Van Thienen (Renier). — Mr Ch. Piot a publié, en 1855, dans la *Revue universelle des arts,* t. Ier, p. 280, une notice sur l'habile fondeur (*gheelgietere*) de ce nom qui florissait à Bruxelles de 1464 à 1509. A cette époque nous n'avons pu retrouver la note relative aux travaux qu'il exécuta en 1465 pour l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg. Nous avons été plus heureux depuis. Il s'agit d'un lutrin pour placer dans le chœur et représentant un pélican, que les marguilliers achetèrent à Renier Van Thienen pour le prix de 13 livres de gros de Flandre, et aux piliers duquel il fut convenu que l'artiste ajouterait quatre petites figures de métal.

« Cont zy allen lieden die dese yeghewoirdige cyrographie selen sien ofte hoiren lesen dat Andries Van den Horicke ende Jan Juwaes, geheeten Van Parys, kercmeesters nu tertyt der kerken van Coudenberghe, hebben ghecocht jeghen Reyneren Van Thienen, gheelghietere, in den name van der kerken voirschreve, eenen lattoenen pellicaen tot eenen lessenere : te sine in den choir van der voirschreve kerken, in alder manieren alsmen daer sien mach nu tertyt om xiij liv. gr. Vleems, elc liv. te xxx s. gr. Brab. gerekent; uytghenomen dat Reyneren voirschreven noch vier lattoennen beldyen aen de vier pilaren van denselven pellicaen noch setten sal ende leveren na huerer behoirten met voirwaerden hierinne onder sprocken, etc. In den jaere Ons Heeren doen men screef m iiij^{c} ende lxv, den xvij^{sten} dach in decembri (1). »

De Beckere (Pierre), — fut tout à la fois orfévre, graveur de sceaux et fondeur de métaux. Il habitait Bruxelles et nous avons trouvé mention de lui en 1495. Sa mort arriva le 5 janvier 1527. Pierre de Beckere est l'auteur du magnifique mausolée de Marie, duchesse de Bourgogne, qui fut élevé par ordre de Philippe le Beau dans l'église de Notre-Dame, à Bruges. Le tombeau est en marbre noir, et la statue de la princesse ainsi que tout les ornements sont

(1) Cartulaire de la prévôté de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, f° 75 v°, aux Archives du royaume.

en cuivre doré. C'est un des plus beaux monuments qui existent encore dans le pays. Nous en avons donné une description détaillée dans la notice consacrée à P. de Beckere qui est insérée dans les *Bulletins de l'Académie*, t. XVIII (1).

Jonghelinck (Jacques). — Dans nos *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas* (2), nous avons publié une biographie assez étendue de cet artiste, qui fut sculpteur, fondeur de métaux et graveur de sceaux et de médailles. Jacques Jonghelinck naquit à Anvers, le 21 octobre 1530 et y mourut le 31 mai 1606. Les statues qu'il fit en métal sont nombreuses, et l'on trouvera dans l'ouvrage auquel nous nous permettons de renvoyer beaucoup de détails, et entre autres sur le monument que le duc d'Albe se fit ériger dans la citadelle d'Anvers en 1571.

De Montfort (Jean), — est un des meilleurs graveurs de médailles du XVIIe siècle. Nous avons décrit ses œuvres dans l'ouvrage que nous venons de citer (3). Il vécut à Bruxelles de 1595 à 1649. On voit encore dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, un lion de cuivre doré, qui orne le mausolée des ducs de Brabant Jean II et Antoine de Bourgogne, et qui fut coulé par Jean de Montfort en 1610.

Fonte des objets de sculpture en bronze reconnue art

(1) *Voy.* aussi la notice sur P. de Beckere que nous avons publiée dans la *Revue de la Numismatique belge*, t. II, 3e série, et qui se trouve à la p. 468, du t. Ier de nos *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas;* Bruxelles, 1858.

(2) T. Ier p. 312-342. Cette notice a été tirée à part à un petit nombre d'exemplaires.

(3) T. Ier, p. 113-125.

LIBÉRAL. — Le 8 juillet 1776 seulement, la fonte des objets de sculptures en bronze fut mise au rang des arts libéraux, et il fut déclaré qu'aucun métier ne pouvait en empêcher l'exercice (1).

---

§ 59. *Géographes, cartes et plans, etc.*

Sommaire : Jacques de Deventer. — Il fait une carte du Brabant et un atlas de tous les Pays-Bas. — Plan de la ville de Geldern ou Gueldre, dressé en 1546. — Cartes géographiques, plans et mappemondes de Charles-Quint. — Henri Pontanus. — Mappemonde en forme d'aigle, publiée vers 1557. — Octrois pour publier des cartes et plans accordés à Jean de Beeldesnyder, G. Mercator, Jérôme Willems, dit de Cock, Abr. Ortelius, Chr. Plantin, Fr. Hoogenberghe, J. Vuytersprot et G. de Jode. — Cartes de la mer Baltique, du Piémont et de la Lombardie, de la Gueldre et de la Terre-Sainte. — Pierre Bertius. — Louis et Jean de Bersaques. — Cartes de la ville et châtellenie de Courtrai et de la banlieue de Menin. — Plans de bois à Agimont, Hulst et La Roche.

DE DEVENTER (Jacques) — est natif de la ville dont il porte le nom, selon le témoignage de Guicciardini (2), qui le qualifie de très-habile géographe (*grandissimo geografo*). Les biographes lui ont à peine consacré quelques lignes, car, malgré la réputation dont jouissait J. de Deventer parmi ses contemporains, sa vie et ses travaux sont restés ignorés : plusieurs ont copié ce qu'a dit de lui Valère André dans sa *Bibliotheca belgica,* p. 408. Pierre Opmeer parle de notre géographe à l'année 1546 de sa chronique en ces termes : « Jacobus de Daventria, Mechliniæ, caciographias » Brabantiæ, Hollandiæ aliarumque Belgii regionum nunc » edit. » Kok, *Vaderlandsch Woordenboek,* t. XI, p. 261, rappelle que Munsterus a inséré dans sa *Cosmographia,* p. 752, une description de la Frise par J. de Deventer.

(1) Archives du conseil privé, cartons, aux Archives du royaume.
(2) *Descrittione di tutti i Paesi-Bassi;* Anvers, 1567; p. 166.

Dans une lettre du 15 décembre 1557 à Idzardus (1), Viglius écrit qu'il lui envoie la carte de Frise faite par notre géographe. Ortelius a fait graver dans ses recueils plusieurs cartes dessinées par J. de Deventer. La plus ancienne mention des travaux de ce dernier que nous ayons trouvée, remonte à l'année 1537 : il présenta à cette époque une carte du duché de Brabant au conseil de cette province, et reçut 4 livres de gratification. Cette dépense est relatée dans le compte en ces termes :

Jacob Van Deventer, die xx daighen in decembri, aº xvᶜ xxxvj, heeft in den raide van Brabant gepresenteert een cartte van den lande van Brabant, by hem, zoe hy zeegt, gemaect, dairvoer hem by den raide es toegevueght ende geordineert : iiij liv. (2).

Jacques de Deventer fut employé par Philippe II à une entreprise grandiose. Avant de quitter les Pays-Bas, où il ne devait plus revenir, ce prince chargea notre géographe de « visiter, mesurer et desseigner toutes les villes de noz » pays de par-deçà, aussi les rivières et villaiges circum- » voisins, semblablement les passaiges ou destroictz des » frontières, et le tout rédiger en ung livre contenant » pourtraict de chascune province, et après démonstration » de chascune ville particulière. » Sa commission est datée du 1er avril 1558 : elle lui attribue 200 florins de gages annuels, et 2 florins par jour en sus pour frais de voyage. Le 6 juin 1559, le roi lui fit délivrer des lettres de sauf-conduit pour lui, ses serviteurs et ses bagages, afin que les gouverneurs des provinces, les magistrats et communes, les commandants des places fortes, et généralement tous les officiers à qui il se serait adressé, lui rendissent facile l'exécution de cette mission. Ces lettres de sauf-conduit furent plus tard renouvelées, notamment le 20 février 1562

(1) Hoynck Van Papendrecht, *Analecta Belgica*, t. II, 1re partie, p. 386.
(2) Registre nº 21719 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(n. st.), le 7 mai 1563 et le 7 mars 1564 (n. st.) (1).

Notre géographe se mit aussitôt en devoir de lever ses plans et de tracer des cartes, mais c'était là une rude besogne qui lui avait été confiée. On lit dans un document que nous publions plus loin qu'il avait fait espérer au roi que son œuvre serait terminée en deux ans. La correspondance de Viglius avec Hopperus, qui nous fournit sur Jacques de Deventer des renseignements précieux, établit qu'il y employa plus de quinze à seize années. J. de Deventer avait compté sans la révolution et les troubles qui la suivirent.

Voici de ces lettres d'Hopperus et de Viglius une analyse succincte :

Hopperus écrit de Madrid, le 28 juillet 1570, à Viglius que, si l'œuvre confiée à J. de Deventer est terminée, il ait à l'envoyer au roi Philippe II le plus tôt possible (2). Viglius répond à cette demande, le 28 août, d'Anvers, que ce travail n'est pas encore achevé, pour deux raisons, d'abord à cause de l'âge avancé de l'auteur, qui veut dessiner tout de sa propre main, puis par suite de la lenteur que l'on met à le payer, selon l'habitude de la chambre des comptes. Si Sa Majesté, ajoute-t-il, désire voir la fin d'une entreprise à laquelle le géographe était occupé depuis douze ans, qu'elle ordonne à Martin Van den Berghe de le payer sans délai, car si l'on ne se hâte, il est à craindre que la mort ne vienne à surprendre J. de Deventer avant qu'il n'y ait mis la dernière main (3). Une lettre du même écrivain à

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) « Si magister Jacobus Daventrius absolvit suum opus, acceptissimum » erit Suæ Majestati ut quam primum mittatur, et poterit, si videtur, tradi » uxori perferendum. » (*Joachimi* HOPPERI *epistolæ ad* VIGLIUM AB AYTTA ZUI- » CHEMUM (Louvain, 1765); lettre LXXXXVII, p. 283).

(3) « Mr Jacobus Daventrius opus suum nondum absolvit, et duæ res re- » moram aliquam ei injiciunt, et ætas ejus provecta (cum omnia sua manu » delineari cupiat), et sera stipendii solutio, pro curiæ nostræ consuetudine.

son correspondant à Madrid, et datée du 8 décembre de la même année, prouve que l'on n'avait pas encore satisfait aux justes réclamations du géographe (1). Dans une autre lettre du 9 février 1572 (n. st.), on lit que Viglius s'inquiète des moyens de faire parvenir l'ouvrage en Espagne, et revient à la charge sur la nécessité de solder à J. de Deventer ce qui lui est dû (2).

On voit par une lettre de Viglius du 16 novembre 1573 (3)

» Itaque D. V. recte faciet, si literis regiis eum commonefaciat, ut cum jam » duodecim annis ei operi incubuerit, illud tandem absolvi curet. Et M. » quoque Martino a Bergis Regia Majestas scribat, jubeatque ut stipendiorum » vacationumque solutionem, quantum in se est, promoveat. Regem enim hoc » opus absolutum magnopere cupere, eoque magis, quod ætas ejusdem ma- » gistri Jacobi ita provecta sit, ut metuat, ne ejus complementum mors mor- » busque præveniat. » (Hoynckt, *Viglii epistolæ politicæ et historicæ ad J. Hopperum*, lettre cviii, p. 580).

(1) « De literis ad Jacobum Daventriensem ac commissarium Van de Berghe » scriptis gratias D. T. ago : valde enim cuperem hoc opus tandem absolvi, » ac cum in eo apparando illuminandoque majores cogatur facere sumptus, » mercedis solutio sumptuum laborumque ei aliquod præbebit solatium. » (Hoynckt, etc., lettre cxxi, p. 604).

(2) « Mr Jacobus Daventriensis hic sedulo dat operam, ut opus suum ab- » solvat, verum sollicitus sum, quomodo secure illud in Hispaniam mitti » possit, cuperemque duci nostro mandari, ut ipse rediens in suam custo- » diam tutelamque id recipiat; difficulter autem illud autor è manibus dabit, » nisi Regia Majestas de residuo, quod ei debebitur, providerit, ac magistro Van » [den] Berge scripserit, ut is id persolvat, fidemque suam interponat. Totus » autem in hoc opere complendo consenuit, ac et absoluto quiescere, ac renun- » ciare omni ulteriori labori statuit. » (Hoynckt, etc., lettre cxxvii, p. 614).

(3) « M. Jacobus Daventriensis cum hic ob executionem decimi denarii in » metu popularis seditionis versaremur ac a geusiis novæ turbæ exoriren- » tur, ipse hinc se alio proripuit, initioque credideram Dordracum cum con- » fugisse, ubi antea sedem collocarat, cumque ea urbs paulo post ad geusios » descivisset, plurimum sollicitus fui ne opus ejus in illorum potestatem venis- » set, cum de eo nihil certi inquirere potuissem; tandem apud Coloniam eum » latere per amicum intellexi, eumque per literas benigne admonui, rogavi- » que ut huc cum opere suo redire non gravaretur, eidem pollicitus mortuo » Martino Van den Berge, cui ejus solutio mandata antea fuerat me fideliter » procuraturum, ut si quid debebitur ei exsolvatur; si quid autem ab eo » responsi accepero, D. V. mox significabo. Optassem autem pro magna re ut » Regia Majestas opere ipsius hoc tempore frui potuisset, quo urbium ab

que J. de Deventer se trouvait à Bruxelles à l'époque des troubles qui éclatèrent dans cette ville à l'occasion de la levée du dixième denier; qu'il s'enfuit alors à Dordrecht, où il avait déjà séjourné auparavant, et qu'après la prise de cette ville par les gueux, en juin 1572, il se réfugia à Cologne. Le 8 février 1575, Viglius écrivait à Hopperus que J. de Deventer lui avait fait espérer l'envoi de son œuvre pour le mois suivant (1). A quelques temps de là, le même fait part à son correspondant de la mort du géographe, décédé à Cologne, qu'il a apprise par le châtelain de Gouda, et de ce qu'il y aurait à faire pour s'assurer la propriété des atlas délaissés par le défunt (2). Dans une lettre du 12 juillet il dit à Hopperus qu'il a écrit au magistrat de Cologne, à la garde duquel les livres ont été confiés, pour qu'il voulût ou les lui envoyer ou les faire parvenir directement à Philippe II (3). La lettre de Viglius du 8 août (ou septembre) (4)

» hostibus occupatarum aut a nostris obsessarum ex ejus descriptione ple-» niorem cognitionem accipere potuisset. » (Viglii Zuichemi ab Aytta *Epistolæ ad J. Hopperum;* lettre ccviii, p. 493; Leeuwarden, 1661; — Hoynckt, lettre ccxvi, p. 781).

(1) « Jacobus Daventriensis tandem promisit se huc ad proximum mensem » adfore et opus suum in tria divisum volumina una allaturum. » (*Ibidem*, lettre ccxiii, p. 505; — Hoynckt, etc., lettre ccxxi, p. 791).

« Jacobum Daventriensem non cesso interpellare, quo debitum exsolvat, » pro quo aliquot milia florenorum illi impensa fuere. » (*Ibidem*, lettre cciv [lisez ccxiv], p. 507; — Hoynckt, etc., lettre ccxxii, p. 793).

(2) « Castellanus Goudensis Gulielmum suum nudius tertius ad me misit, » per quem obitum Jacobi de Daventria apud Coloniam mihi significaret, » officiumque quod in conservandis libris regiis ab eo factum erat. Dabimus » autem una operam, ut illos ab hæredibus recuperemus. » (*Ibidem*, lettre ccxvi [lisez ccxxxvi], p. 527; — Hoynckt, etc., lettre ccxlix, p. 841).

(3) « Significavi D. T. superioribus diebus mortem geographi nostri Jacobi » a Daventria, rogavique ut D. T. procuraret literas a rege scribi ad senatum » Coloniensem, qui in suam custodiam recepit libros, quos ad Majestatis Suæ » postulationem tot annis, tantisque impensis elaboravit, ut mihi, aliive ad » eandem Suam Majestatem transmittendos tradere velit. » (*Ibidem*, lettre ccxviii [lisez ccxxviii], p. 531; — Hoynckt, etc., lettre ccli, p. 844).

(4) « Prioribus jam pridem respondi, posterioribus autem junctæ fuerunt

accuse réception de celle que le roi adresse au magistrat de Cologne, et qu'il avait demandée dans sa missive précédente. Viglius écrit, le 19 octobre, qu'il a reçu les trois volumes réclamés; il fait un brillant éloge du soin que l'artiste géographe a mis à dessiner tous les plans qu'ils contiennent et se propose de les envoyer à Madrid par la première occasion (1). Une quinzaine de jours après, il joint à sa lettre à Hopperus du 7 novembre une liste détaillée de ce que contiennent les trois volumes, lui signale l'omission du plan de la ville d'Ypres, et lui fait quelques autres observations. Il voudrait savoir si le roi ne désire pas que les lacunes soient comblées, et il aimerait à trouver quelque moyen sûr pour que les livres arrivassent en bon état en Espagne (2). Viglius écrit encore, le 23 novembre :

» literæ Regiæ Majestatis ad senatum Coloniensem atque ad me super negocio » librorum per m^r Jacobum Daventriensem relictorum scriptæ. » (*Ibidem*, lettre ccxx [lisez ccxxx], p. 534, avec la date du 8 août; — Hoynckt, etc., lettre ccliii, p. 846, avec la date du 8 septembre).

(1) « Coloniensis senatus libros geographicos tres m^r Jacobi Daventriensis » ad me misit, quos per primam oportunitatem isthuc destinabo, opus certe » dignum Regia Majestate, in quo omnia hujusce provinciæ belgicæ oppida, » affabre et eleganter delineata, Sua Majestas conspiciet, nec pretii in eos » insumpti pœnitebit. » (*Ibidem*, lettre ccxxiii [lisez ccxxxiii], p. 539; — Hoynckt, etc., lettre cclvi, p. 850).

(2) « Mitto, Cl. D. Hoppere, ad D. T. catalogum oppidorum, quæ in tribus » voluminibus m^r Jacobi Daventriensis depicta comperi. Verum præmatura » ipsius mors impediit, quominus, uti cum eo convenerat, templa, civita- » tum portas et opera publica non ubique expresserit, et in Flandriæ op- » pidis omissam ab eo invenio urbem Iprensem, quæ est inter celebriores » ejus comitatus. Desideraram quoque, ut loca paulo melius illuminata fuis- » sent, quo Regiæ Majestatis oculis magis satisfactum fuisset. Verum si rex » petat, et illos sumptus fieri mandet, poterunt quæ desunt adhuc suppleri. » Sollicitus vero sum quomodo ea volumina tuto ad Majestatem Suam dirigere » queam, cum magnopere intersit, ne in itinere quod hodie male securum » est, intercipiantur aut in alterius manus incidant. Quamobrem, si Majestas » Sua tantam moram ferre posset, ut securius ea volumina mitterentur, cum » hic aliquis rumor increbuerit D. V. forsitan propediem ad nos adventuram, » cuperem in id tempus missionem eam posse differri, quo ex vestro consilio » quid faciendum videatur intelligam, et priusquam se itineri huic D. V.

il a appris depuis sa dernière missive que la veuve ou concubine de Jacques de Deventer habitait Malines, et qu'elle a en sa possession les minutes dessinées par le géographe; il lui a immédiatement fait promettre une bonne récompense pour la cession de tous ces papiers, et croit qu'il est de la plus haute importance de les avoir, pour qu'ils ne tombent pas dans des mains étrangères qui seraient à même de les copier et de les publier. Hopperus devrait entretenir le roi de cette affaire (1). Enfin la correspondance de Hopperus avec Viglius contient encore une lettre de ce dernier du 30 décembre 1575, dans laquelle il est une dernière fois question de Jacques de Deventer et de son œuvre (2).

« Le roy, entendant que m^re^ Jacques Van Deventer, son géographe, n'est paié de ses gaiges de ij^c^ florins par an, assignez sur la recepte de Malines, pour autres charges mises sur icelle recepte, et veuillant qu'il soit annuellement contenté tant de sesdicts gaiges ordinaires, commenchans le premier d'apvril xv^c^ lvij, avant Pasques, que de son traictement de ij florins par jour, quant luy sera ordonné voïaiger ou vacquer au faict de sondict office, selon

» accingat, aliquid quæso responsi tempestive significet. Bene vale, Cl. D. » Hoppere. Bruxellæ, VII novembr. CIↃ IↃ LXXV. » (*Ibidem*, lettre CCXXIV [lisez CCXXXIV], p. 541; — HOYNCKT., etc, lettre CCLVII, p. 851).

(1) « Scripseram ad te ante pauculos dies de opere Jacobi Daventriensis, » ac postea intelligens, apud mulierculam quandam Mechliniensem, ejus » uxorem seu concubinam, servari minutas formularum ab ipso delineatarum, » dedi operam, ut illas ad manus meas consignaret, promisso ipsi honorario, » quod Regia Majestas exolvere (uti spero) non gravabitur. Curandum enim » omni ratione puto, ne in alienas manus exempla ulla incidant, unde possunt » alia exculpi evulgarique. Super qua re velim, ut verbum aliquid Majestati » Suæ dicas, intelligasque quid fieri illi placet. » (*Ibidem*, lettre CCXXVI [lisez CCXXXVI], p. 543; — HOYNCKT, etc., lettre CCLIX, p. 853).

(2) « Ad literas Regiæ Majestatis v augusti ad me datas, una cum iis quas » ad senatum Coloniensem super libris Jacobi Daventriensis recuperandis ad » me dedit, nec non aliis xiij octobris de provisione statuum ad me ac gu- » bernatorem nostrum scriptis, hactenus supersedi quicquam ad Majestatem » Suam rescribere, cum dubitem, ea quæ ad libros Daventriensis pertinent » D. T. ad Majestatem suam retulisse. » (*Ibidem*, lettre CXXVIII [lisez CXXXVIII], p. 546; — HOYNCKT, etc., lettre CCLXI, p. 857).

sa retenue et commission, Sa Majesté ordonne que de sesdicts gaiges, traictement et vacations icelluy m^{re} Jacques Van Deventer soit contenté des deniers de son espargne. Davantaige, pour ce que Sa Majesté a commandé audict de Deventer visitter, mesurer et desseigner touttes les villes de par-deçà, aussy les rivières et villaiges voisins, semblablement les passaiges ou distroictz des frontières, et le tout rédiger en ung livre contenant pourtraict de chascune province et aprez démonstration de chascune ville particullière, en quoy luy conviendra vacquer plus de deux ans, Sa Majesté ordonne que pour le temps que ledict maistre Jacques Van Deventer sera occuppé et emploïé à faire la description et particularité des pays et villes de Luxembourg, Namur, Artois, Bourgoingne, Haynnau et pays circumvoisins de la langue walonne, luy soit païé xl pattars par jour, pour crue de vacquations oultre semblable somme contenue en sadicte commission, et ce au regard quant luy conviendra aller à cheval (pour la descommodité de chariotz), et qu'il luy fauldra païer certains guydes et interprètes pour congnoistre lesdicts pays, aussy les villes et choses particulières d'importance qu'il trouvera en iceulx, etc. Faict à Bruxelles, le xxixe jour de may xv^{c} lix (1). »

« De par le roy. A tous noz lieutenans, gouverneurs, bailliz, meyres, escoutettes, bourgmestres, eschevins, gens de loy, tollenaires, gardes des villes, pontz, portz, passaiges, destroictz et autres fortz, et tous autres noz justiciers, officiers et subgectz et ceulx de noz vassaulx, amyz, alliez et bienveuillans, cui ce regardera et ces présentes seront monstrées, salut et dilection. Comme nous ayons donné charge à nostre géographe maistre Jacques de Deventer, de visiter, mesurer et desseigner toutes les villes de noz pays de par-deçà, aussi les rivières et villaiges circumvoisins, semblablement les passaiges ou destroictz des frontières, et le tout rédiger en ung livre contenant pourtraict de chascune province, en après démonstration de chascune ville particulière; pour ce est-il que mandons et commandons à vous de nostre obéyssance, et requérons à ceulx de nos amys, allyez et bienveuillans, et à chascun de vous endroit soy et si comme à luy appartiendra, que ayez à leisser passer partout librement et franchement ledict maistre Jacques Deventer avecq ses serviteurs et bagaiges, et au surplus luy donner et faire donner toute ayde, faveur et assistence requise pour le meilleur effect et accomplissement de sadicte charge, en luy faisant au surplus à cest effect ouverture des villes, places, forteresses et autres lieux où il aura à faire, sans aucun contredict ou empeschement. Car ainsi nous plaist-il. Donné en nostre ville de Bruxelles, le vj^{e} jour de juin xv^{c} lix (2). »

(1) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem.*

La Bibliothèque royale vient d'acquérir de Mr Gachard qui l'avait acheté en Espagne, un des volumes de l'atlas de J. de Deventer. Voici les titres des cartes qu'il renferme et qui sont toutes exécutées et enluminées sur parchemin, avec un soin, un luxe et un art infini.

« 1. Generalis descriptio totius Germanicæ inferioris et regni Angliæ, unacum mari interiacente atque eadem loca ab utraque parte alluente.

2. Germania tota in decem circulis seu confœderationibus dispartita.

3. ΚΥΜΑΤΙΛΟΓΙΟΝ, hoc est æstuum marinorum in diversis locis ob lune variationem ocularis demonstratio.

4. Delineatio sinus meridionalis maris, vulgo de Zuyderzee, ab occidente Waterlandiam, ab oriente vero Phrisiam occidentatem attingentis.

5. Pars inferioris Hollandiæ nunc Waterlandt quæ olim ad Phrisiam pertinuit, cum universis oppidis, pagis ac viis publicis.

6. Superioris Hollandiæ pars in qua situs est episcopatus Traiectensis.

7. Descriptio episcopatus Traiectensis unacum superiore parte Hollandiæ.

8. Descriptio Bataviæ cum universis in ea viis publicis et aggeribus ad fluminum ripas aggestis.

9. Zelandiarum insularum unacum limitibus earum descriptio.

10. Effluxus Mosæ et duorum cornuum Rheni in mare Britannicum.

11. Ostium Schaldis fluvii cum insulis quas efficit.

12. Nobilissimus Brabantiæ ducatus qui Mosa et Schaldi fluminibus orbiculariter fere circumscribitur et includitur.

13. Episcopatus Leodiensis atque eidem subiectorum territoriorum verissimus typus.

14. Ducatus Geldriæ et Cleviæ cum comitatu Zutphaniæ.

15. Veluania vel ab aliis dicitur Velania, cum omnibus oppidis, pagis et castellis.

16. Comitatus Montensis et trium cornuum Rheni.

17. Descriptio eius terræ quæ est inter Mosam et Rhenum, in qua sunt ducatus Lymburgensis et Juliæ archiepiscopatusque Coloniensis.

18. Sylvæ Arduennæ descriptio, in qua ducatus est Luxemburgensis et comitatus Chyni.

19. Archiepiscopatus Treverensis quem interlabitur Mosella fluvius.

20. Ducatus Montensis et comitatus Markensis unacum parte Angariæ.

21. Ducatuum Angariæ et Westphaliæ, qui unica appellatione dat Zuederlandt dicuntur, descriptio.

22. Episcopatus Paderbornensis et contiguarum partium descriptio.

23. Episcopatus Osnabrugensis et Myndensis locorumque finitimorum typus.

24. Episcopatus Monasteriensis quem Amasus fluvius interlabitur.

25. Typus terrarum non ita solidarum sed maxima ex parte palustrium inter Amasim et Isalam fluentasitarum, Drentæ atque Twentæ appellationibus notarum unacum Transisulana.

26. Affluxus Amasi fluminis in Oceanum germanicum respiciens ab oriente comitatum Embdensis, ab occidente vero inclytam terram Grœningensem.

27. Descriptio effluxus Visurgis fluminis in mare Germanicum.

28. Totius Wandaliæ delineatio, quæ includit ducatum Megapolitanum, Pomeraniam, Marchionatum Brandenburgensem et Saxoniam.

29. Descriptio Thuringiæ, Misniæ et partes Hassiæ superioris.

30. Franconia complectens archiepiscopatum Moguntinum, episcopatum item Herbipolensem et Bambergensem cum territorio Buechensi, etc.

31. Delineatio Sueviæ inferioris et Elsatiæ comprehendens ducatum Wurtemburgensem, marchionatum Badensem, ducatum item Bipontinum, etc.

32. Descriptio Sueviæ superioris et lacus Podamici (qui allemanice *die Costenser-zee* dicitur) unacum Elsatia, Sungoia, Brisgoia, Krichgoia, etc.

33. Totius Bavariæ (quæ olim Vindelicia dicta fuit) et contiguarum partium descriptio.

34. Palatinus Bavariæ, olim Noriscorum sedes cum episcopatu OEichtettensi.

35. Archiducatus Austriæ olim veteribus Pannonia superior cognominata.

36. Typus ducatus Carinthiæ, Stiriæ, item et comitatus Ciliensis, finitimarumque partium multarum.

37. Rhetiæ Alpestris descriptio in qua hodie comitatus Tirolis cum Tervisana.

38. Descriptio totius Illyridis.

Plan de la ville de Geldern. — Dans le compte communal de l'année 1546 (1), un passage rappelle le bon accueil fait par le magistrat de Geldern ou Gueldre, à quelques personnes chargées de lever le plan de la ville; parmi elles se trouvait un Italien, et nous nous sommes demandé à ce propos s'il ne s'agissait pas ici du capitaine François de Marchi, dont nous avons parlé au § 21.

« Als den marsschalck Mertten Van Rossum ind eine yttalianir ind kon-

(1) Archives de Geldern : communication de Mr Nettesheim.

stener myt meer ander haefluyd hier waeren, die stat to konterfeiten, denselvigen *in 't Helm* mit der stat kannen geschinckt : xvj gr. »

Cartes géographiques, plans et mappemondes de Charles-Quint. — Nous avons extrait des inventaires des meubles de ce prince la liste des cartes et plans qu'il possédait. L'un de ces inventaires, qui date de 1545, en mentionne un certain nombre sans en faire la description, dans les termes suivants : « Dix-nœf quartes et painctures de cités, » villes et chasteaulx, faictes les unes sur linge et les aul- » tres en parchemin » (1). Un autre document du même genre, qui date de 1556 (2), peu avant le départ de l'empereur pour l'Espagne, décrit ainsi trois cartes et une mappemonde :

« Une carte de tout le monde, mise sur toille, avecq ung grant aigle.

Une carte marine, sur parchemin, contenant le voyages que l'évecque de Baleuse a fet aus Indes; ledict évecque a donné à Sa Majesté.

Ung long livre en bois, contenant huyt feulletz de bois, parmy les deux clouans, auquel livre est figuré la mappa-mundy.

Une petite carte de parchemin contenant pluisieurs régions, au boult de laquelle y a ung rond verd dans lequel y a trois escriptz en latin, dont celluy du milieu est en lettre rouge : ladicte carte rolée sur ung baston. »

A la mort de l'empereur, on trouva parmi les meubles qu'il possédait dans sa retraite à Yuste divers autres plans et cartes sur lesquels il suivait les mouvements des armées dans la guerre de Philippe II contre Henri II. Voici comment elles sont renseignées dans l'inventaire (3) :

« Una carta de Italia pintada en papel, y cobierta con lienço.

Una carta de la descrecion de Espana, en pergamino.

Dos envoltorios de cartas, de pergamino, de discrepciones de Santa-Cruz de Indias.

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume (ancien n° 113bis, f° cxviij r°).

(2) Registre n° 97 de la chambre des comptes, f° xxj v°, *ibidem*.

(3) Archives de Simancas : Contradurias, 1ª epoca, lego n° 145.

Cuatro pinturas de fortificaciones del condado de Ruysellon, del puerto de Rosas y Perpiñan y Rosas.

Carta general de la descripcion de Alemaña.

La carta general de Flandes.

Carta de Alemaña y Ungria.

La pintura de Renti, en pergamino.

Dos chiquitas de Constantinopla. »

PONTANUS (Henri), — natif d'Arnhem, en Gueldre, qui était établi à Malines à la fin du règne de Charles-Quint, obtint du conseil privé, le 15 janvier 1556 (n. st.), un octroi « pour » imprimer et graver une mappe du monde, en forme d'un » aigle de l'empire, aorné des noms des princes, potentatz, » dignitez et offices concernans ledict empire, avec les villes » impériales anchiennes et modernes, colloquées selon l'or- » dre de l'alphabeth, pour les trouver plus aysément, en- » semble les blasons et armoyeries de chascune d'icelles, » avec figuraige des sept planètes et d'une bordure cro- » tesques » (1).

OCTROIS DIVERS ACCORDÉS AUX PAYS-BAS POUR PUBLICATION DE CARTES ET PLANS PENDANT LE XVIe SIÈCLE. — Nous croyons faire chose utile en insérant ici le texte de la mention des octrois qui furent accordés dans le courant du XVIe siècle, sous le sceau de la chancellerie de Brabant, pour pouvoir mettre au jour des cartes géographiques et des plans : un dépouillement des registres dans lesquels ils sont consignés a déjà été publié par Mr Alph. Wauters, dans le *Bulletin du Bibliophile belge,* t. XII, p. 73.

« Van eene octroye om te moghen printen een carte van de Oosterscherzee voir Jan de Beeldesnyder, van Hoirne, woenende t'Antwerpen, de data xj^a novembris a^o (xv^c) xxvj (2). »

« Van een octroy om te moegen prenten ende boecken vercoopen voer Geerardt Mercator, in date den xx^{en} dach aprilis a^o xv^c lj. »

(1) Registre n° 56, f° 46 r°, du conseil privé, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 20787, de la chambre des comptes, *ibidem.*

« Van een octroy om te moegen prenten de charte van den lande van Piedmont ende Lombardie, voere Jeronimus Willems, *alias* Cocx, in date den iij^{en} dach octobris a^{o} xv^{c} lj (1). »

« Van een octroy om alleen te moegen printen ende doen vercoopen zekere caerte van Gelderlandt, den tyt van thien jaeren, voere Jeronimus de Cock, in date den xij^{en} augusti a^{o} 1563 (2). »

« Van een octroy om te mogen doen printen zekeren boeck gheintituleert : *Theatrum orbis terrarum,* voer Abraham Ortels, mathematicien, gedateert van den xxj^{en} dach van februario xv^{c} lxix (1570, n. st.). »

« Van een octroy om te mogen drucken zekere charte oft beschryvinge van 't heylich lant, voer Jeronimus Cock, schilder, gedatcert van den xxij^{en} dach van junio xv^{c} lxx. »

« Van een ottroy voer Christoffel Plantyn, om te mogen drucken dye kaerte van Europen, gedateert van den xv^{en} van meerte xv^{c} lxxj (1572, n. st.). »

« Van een octroy om te mogen drucken eenen boeck inhoudende de figuere van de principaelste steden van den werelt, voor Franciscus Hoogenberghe, in date van den xxij^{en} van novembri xv^{c} lxxiiij. »

« Van een consent voir Jan Vuytersprot, om te mogen drucken dye figure ende situatie der stadt van Brussel, gedateert van den vj^{en} van octobri xv^{c} lxxiiij (3). »

« Octroy om te moegen printen sekeren boeck : *In tabulas geographicas C. L. Phtolomei ad mentem auctoris restitutas et emendatas,* voer Gheraert Mercator, in date iij^{a} february xv^{c} lxxviij. »

« Octroy om te moeghen printen voer Gheraert de Jode, ghesworen printeren, aengaende den boecken van caerten van diversche landen ende provincien, met diversche descriptien, in date vij^{a} february xv^{c} lxxix. »

« Octroy om printen voor Abraham Orteliers, aengaende *Tabulas geographicas* ende andere daertoe noch t'adderen boecxgewyse oft anderssints, in date v^{a} martii xv^{c} lxxix. »

(1) Les octrois de 1551 sont extraits du registre n° 20789, *ibidem.*
(2) Registre n° 20791, *ibidem.*
(3) Ces cinq octrois sont extraits du registre n° 20792, et ceux qui suivent du n° 20793, *ibidem.*

Berts ou Bertius (Pierre), auteur d'un grand nombre d'ouvrages scientifiques, et dont la biographie se trouve dans beaucoup de recueils (1), naquit à Beveren, dans le pays de Waes, en 1565, et mourut en 1629, à Paris, où il occupait une chaire au collége de Boncour, après avoir été successivement recteur du collége des états de Leide, et professeur de morale à l'université de cette ville, alors qu'il était calviniste : plus tard il embrassa le catholicisme et se rendit en France, où ses vastes connaissances mathématiques et géographiques lui firent obtenir le titre de cosmographe du roi Louis XIII. La pièce que nous publions est extraite de la collection d'autographes de Mr Ch. Rahlenbeck, qui nous l'a obligeamment communiquée :

« En la présence du notaire garde-notte du roy, nostre sire, au Chastelet de Paris, soubsigné, mre Pierre Bertius, l'un des professeurs et cosmografes de Sa Majesté, demeurant au Port-Nostre-Dame, a confessé avoir receu comptant de mre Gabriel de Guenegaud, seigneur dudict lieu et du Plessie-Belleville, conseiller du roy en son conseil d'Estat, et trésorier de son espargne, la somme de six cens livres, de laquelle Sadicte Majesté luy a faict don en considération de ses services, par son acquit patent du dernier décembre mil six cens vingt-six; de laquelle somme, etc. Faict et passé en estude du notaire soubsigné, l'an mil six cens vingt-sept, le xxvije jour d'avril.

» P. Bertius. »

De Bersacques (Louis et Jean). — Louis de Bersacques est l'auteur des plans des villes de Menin et de Courtrai, qui font partie du magnifique recueil publié à Amsterdam par Blaeu, sous le titre de *Novum magnum theatrum*, etc. Le graveur des planches a singulièrement orthographié son nom, car sur le premier de ces plans on lit pour signature : *Louys de Berjagues fecit*, et sur le second : *Louys de Da-*

(1) *Voy.* entre autres : Valère André, *Bibliotheca belgica*, p. 723; — Kok, *Vaderlandsche Woordenboek*, t. VI, p. 497; — Paquot, *Mémoires*, t. XIV, p. 1; — *Biographie universelle*, t. IV, p. 368.

saques delin. Le magistrat de Courtrai lui paya, en 1641, 300 livres parisis pour la levée de plan de cette ville et de la châtellenie, comme il conste par cet extrait :

« Aen Louys de Bersacques, ter causen van ghemaeckt te hebben de carte figuratyf van der stede ende casselrie van Cortryck ende andere debvoiren (1). »

On conserve aux Archives du royaume deux plans manuscrits d'un bois situé à La Roche, dans le Luxembourg, et d'un autre dans la terre et seigneurie d'Agimont, dressés en 1616 et en 1622 par Louis et Jean de Bersacques, qui y sont qualifiés d'arpenteurs héréditaires et sermentés de la ville et châtellenie de Courtrai (2). Le même dépôt possède encore de Louis de Bersacques une carte de la banlieue de Menin, levée en 1644, et un plan, fait à la même époque, du bois de Hulst (3).

---

§ 60. *Graveurs sur bois et sur cuivre.*

Sommaire : Hub. de Croock. — Sylvestre Van Parys. — Martin Baes. — Ghal. du Tielt. — Abr. Santvoort.

De Croock ou de Croc (Hubert). — (Voy. § 11). — **Dit is een zeer schoone ende deuote oeffeninge van d' passien ons liefs heeren Jesu-Christi. — Gheprent te Brugghe in de Peerde strate by Huberecht de Croock Fyguer Snydere;** tel est le titre d'un petit volume in-8°, composé de trente feuillets, qui a été adjugé au prix de 25 francs à la vente Borluut de Noordonck, à

(1) Registre n° 34156 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Nos 748 et 1991 de l'*Inventaire des cartes et plans.*
(3) Nos 1185 et 412, *ibidem.*

Gand, en 1858 (1). A la fin du dernier feuillet, on lit encore : **Gheprend te Brughe By Huberecht de Crook om Pauwels van Verrebeke up den Burgh int groene Amerken daer vintmense te coope.**

Ce petit livre est orné de dix gravures sur bois, grossièrement exécutées, dont suit ici la description :

1. Au titre : Buste du Christ; de son côté droit sort un jet de sang qui coule dans un calice placé sur une sorte de table avec des dés et un marteau; dans le fond se trouve la croix, une échelle, la colonne, etc., et cinq têtes détachées de leurs corps. Largeur : 7 centimètres environ; hauteur : 5 cent^{s}.

2. Au verso du titre et à peu près de la même dimension que la précédente : Le Christ en croix accosté de la sainte Vierge et de saint Jean. Sous le sujet représenté est imprimé un avis, sorte de réclame du temps, d'un style des plus naïfs, dont le sens est que le livre a été visité par beaucoup de doctes personnages, et tout particulièrement par maître Rogier de Jonghe, docteur en théologie et proviseur des couvents de l'ordre de Saint-Augustin, lequel l'a approuvé et a déclaré que la lecture n'en était à craindre pour aucun. L'imprimeur a encore ajouté ces mots : **Coopt ende leest, ghy zullet zo binden**, c'est-à-dire, Achetez, lisez, et vous vous convaincrez de la vérité de l'avertissement préliminaire.

3-10. Dans l'intérieur. Huit petites gravures, dont les sujets sont tirés de la Passion.

Mich. Bryan, dans son ouvrage intitulé : *A biographical and critical dictionary of painters and engravers,* publié en 1816, reproduit et attribue à H. de Croock (t. II, p. 680) un monogramme formé des lettres *h, d* et *c* gothiques, qu'il a trouvé sur une estampe en bois représentant *la sainte Trinité.* Ce monogramme a été copié entre autres par Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes,* Ire partie, n° 1281, et par M^{r} Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes,* t. II, n° 70. Ces écrivains ont avancé que le graveur brugeois travaillait déjà vers 1490 ou vers 1500. Le document

(1) Il a été acquis par Mr Ferd. Vanderhaeghen, qui a eu l'obligeance de nous le communiquer pour en faire la description.

que nous avons publié au § 11, prouve qu'il naquit en 1490. Nous ajouterons ici que les gravures que nous avons décrites dans notre premier article, font actuellement partie de la collection de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

LAMBERT (Josse). — (Voy. § 37). — Mr Ferdinand Vanderhaeghen vient de publier dans sa *Biographie gantoise,* ouvrage qui peut servir de modèle à tous ceux du même genre, une excellente description de toutes les productions typographiques de Josse Lambert. Nous regrettons de n'avoir pas trouvé plus tôt la note qui suit pour la lui communiquer, car elle fait mention d'un placard sur les orfévres, que Mr Vanderhaeghen décrit, sous le nº 107, parmi les impressions sans date de J. Lambert, et qui paraît appartenir à l'année 1553.

« A Josse Lambrecht, imprimeur, la somme de xiiij solz vj deniers, pour avoir imprimé l'ordonnance ou placcart de l'empereur concernant le fait des orfebvres jusques au nombre de cincquante-huyt copies, et icelles livré en la greffe de la cour [conseil de Flandre]; pour quoy luy a esté tauxé pour chascune copie vj deniers parisis (1). »

VAN PARYS (Sylvestre), — avait obtenu du conseil de Brabant, le 13 septembre 1546, un octroi pour graver, imprimer et vendre à Anvers diverses espèces de petites gravures. Le 29 mai 1570 parut le placcard qui enjoignait à tout imprimeur, dans quelque genre que ce fût, s'il voulait continuer l'exercice de sa profession, de passer un examen d'aptitude devant Christophe Plantin, qui avait été nommé à cet effet architypographe du roi aux Pays-Bas. Van Parys passa cet examen le 27 juillet de la même année. Dans le certificat que Plantin lui remit, il

(1) Registre nº 21918 (aº 1553), fº xlix rº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

lui reconnaît toutes les connaissances nécessaires pour exécuter des gravures et pour les imprimer. Muni de cette pièce, Sylvestre Van Parys adressa sa requête, qui fut favorablement apostillée, et, bientôt après, le conseil de Brabant lui fit délivrer, au mois d'avril 1571, un nouvel octroi, lequel lui permettait aussi de vendre des livres.

1. « Op 't vertooch gedaen den keyser in zynen rade geordonneert in Brabant van wegen Sylvester Van Parys, figuersnydere, woenende binnen der stadt van Antwerpen, geadmitteert by Zyne Majesteyt om te mogen continueren zynen styl van figuersnydere, ende deselve te printen ende vercoopen in deselve stede, verzoekende dat Zyne Majesteyt soude believen hem te consenteren te mogen snyden, printen ende vercoopen brieven van historie, steden, beelden ende dergelycke wercken by hem geplogen te printene; die keyser genegen wesende ter bede ende begeerte van den voirnoemden suppliant, heeft by goeden advyse ende deliberatie van rade geconsenteert ende consenteert by desen, dat naer dien de beelden, brieven ende andere zaken voirschreven (die deselve suppliant zal willen printen), zullen by zekeren commissaris hiertoe te committerene, denwelcken Zyne Majesteyt daertoe committeert by desen gevisiteert, geexamineert ende onderteekent wesen, ende met eer de voirnoemden suppliant zal deselven cleyne zaken mogen snyden oft doen snyden, printen, vercoepen ende distribueren daer ende alzoe hy gewoenlyc es te doene, sonder daeromme eenich sinen te mesdoene. Aldus gedaen in den voirschreven rade van Brabant, den xiij^{en} dach van septembri in 't jaer m v^{c} xlvj. »

2. « Cejourd'hui xxvij^{e} du moys de juillet l'an xv^{c} lxx, est comparu personnellement par-devant l'honnourable homme Christophre Plantin, prototipographe ou chief imprimeur juré du roy, et de Jehan Verwithagen, imprimeur juré en ceste ville d'Anvers, et de moy notaire publicq, à ce appellez par ledict chief imprimeur, Silvester Van Parys, tailleur et imprimeur de figures et bourgeoys de ceste cité d'Anvers, lequel ayant exhibé audict imprimeur ses lettres d'admission et octroy de povoir tailler et imprimer figures, datées le xiij^{e} jour de septembre xv^{c} xlvj, etc.; quoy ensuivant ledict Sylvester ayant esté diligemement et souffissament examiné par ledict chief imprimeur sur le faict et l'art de tailler et imprimer figures, a ledict chief imprimeur trouvé icelluy Silvester fort entendu et expert audict art de tailler et imprimer figures comme de ce soy journellement meslant, et poinct d'imprimer livres, etc. Ce fut faict et passé en Anvers, à la maison dudict chief imprimeur, etc. »

3. « Au roi, remonstre en toute humilité Silvester Van Parys, tailleur et imprimeur de figures, et libraire juré et bourgeoys de vostre cité d'Anvers, que, suyvant le placcart de par Vostre Majesté dernièrement sur le faict de l'imprimerie et librarie publié à Bruxelles le xixe de may dernier passé, ayant icelluy suppliant esté examiné par Christophre Plantin, comme prothotypographe ou chief imprimeur juré de Vostredicte Majesté sur le faict et art de ladicte imprimerie, et ayant par ledict chief imprimeur esté trouvé idoine de tailler et imprimer figures comme de ce, ensemble de sa bonne fame et renommée, par les attestations cy-joinctes appairt, il supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Majesté, suyvant le premier et aultres articles dudict placcart, confirmer et approuver ledict Silvester Van Parys suppliant, pour povoir continuer ledict stil et estat de tailler et imprimer lesdictes figures, et semblablement sondict office de libraire comm' il a faict jusques à présent, et sur ce luy donner et faire expédier les lettres d'octroy, de confirmation, continuation et approbation en forme pertinente. Quoy faisant, etc. (1). »

Baes ou Bassius (Martin), — est un graveur en taille-douce qui appartient à l'école d'Anvers. Les œuvres qui nous sont restées de lui constatent qu'il travailla pour les imprimeurs de Saint-Omer, en 1614; de Tournai, en 1617; d'Arras, en 1623, et de Douai, de 1618 à 1631. Il habitait cette dernière ville. Là se bornent les détails que nous avons pu recueillir sur cet artiste. Généralement les écrivains qui se sont occupés de nos graveurs n'ont pas connu la plupart de ces livres de piété qui ont inondé les Pays-Bas depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe, et dont un grand nombre est orné de planches; ressource immense pour les graveurs d'alors, et qui favorisa singulièrement le développement de l'art. La majeure partie des gravures dues au burin de Martin Baes appartiennent à cette catégorie. L'énumération que nous en donnons ici, est bien plus étendue que celle de M^r Ch. Le Blanc.

(1) Ces trois pièces sont extraites des archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

Presque toutes ces pièces sont signées d'un monogramme formé de la réunion des lettres M et B (1), ou du nom de l'artiste abrégé sous quelqu'une des formes suivantes : *Mart. Baes.* — *Mart. baes.* — *M. Baes.* — *M. Bass.* — *M. Bas.* — *M. bas.* — *M. b.* — *Mart. bas.* — *Mart. Bats.* — *Martinus Bas.*

1° *The life and death of mr Edmund Geninges*, etc. Saint-Omer, Charles Boscard, 1614. Petit in-4° (2).

1. Titre gravé. *Martin bas f. Duaci.*

2. Portrait d'Ed. Geninges, prêtre martyrisé à Londres, en 1591. *Mart. bas f.* (P. 6.).

3-13. Onze autres planches représentant les différentes circonstances de sa vie et de son supplice (P. 12, 27, 40, 46, 52, 62, 71, 82, 88 et 95). Quelques-unes sont signées *M. b. f.* et d'autres *M. bas. f.*

2° *La Magdeleine de F. Remi de Beauvais, capucin de la province des Païs-Bas.* Tournai, Charles Martin, 1617. Petit in-8°. Livre d'une grande rareté en vers français.

Il est orné d'un frontispice non signé et d'une planche représentant sainte Madelaine portée au ciel par deux anges, avec la signature : *M. Bass. f.*

3° *Sancti Belgi ordinis prœdicatorum*, par F. Hyacinthe Choquet. Douai, Balthazar Bellère, 1618. In-8°, 277 p. (3). Une édition française de ce livre fut publiée par le même imprimeur, en 1629 (4), sous ce titre : *Actions mémorables des PP. Dominicains qui ont fleuri aux Pays-Bas* : elle renferme les mêmes gravures.

1. Titre gravé, représentant saint Thomas d'Aquin et le bienheureux Albert le Grand.

2-16. Quinze planches représentant des saints et signées du nom de l'artiste ou de son monogramme : on les trouve aux pages 39, 56, 62, 67, 73, 76, 88, 102, 107, 114, 128, 133, 139, 201 et 247. En voici la liste d'après les légendes des planches :

(1) *Voy.* CH. LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. Ier, p. 193.
(2) No 16154, fonds Van Hulthem, à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
(3) No 25186, *ibidem.*
(4) No 25203, *ibidem.*

B. Zegherus Insulensis.
B. M. Ioannes Agni Gandensis.
B. M. Balduinus Gandensis.
B. M. Egidius de S. Audomaro Gandensis.
B. Odo Gandensis. — B. M. Guinandus traiectē.
B. M. Henricus a Calsteris Lovaniē.
B. M. Thomas Cantipratanvs convent9 Lovaniē.
B. M. Servatius Lovaniensis.
B. Nicolavs Brugensis.
B. M. Ioannes Sterlinus Vallencē.
B. M. Ioannes Harlem. — B. M. Andreas Harlem.
B. M. Nicolaus conversus Harlemī.
B. M. Margareta Iprensis.
B. M. Alanus de Rvpe-Zuolis.
B. M. Brigida Hollānda.

4° *Histoire de Tournay*, par Jean Cousin. Douai, Marc Wyon, 1619 et 1620. Deux volumes, in-4°.

1. La vignette de l'imprimeur.

2-26. Ces deux volumes sont ornés de vingt-cinq planches, représentant des personnages debout. Le premier livre en contient treize, le second, sept, et le troisième, cinq. Toutes sont de M. Baes, mais il n'y en a que sept de signées. En voici la liste d'après les légendes qu'elles portent :

S. Piatus.
S. Chrysolivs.
S. Evbertvs.
S. Martinvs.
S. Victricivs.
Wandalvs.
Gepeda.
Hervlvs.
Svevvs.
Gothvs.
Francvs.
S. Eleutherivs.
S. Medardvs.
S. Amandvs.
S. Acharivs.
S. Eligivs.
S. Mommolenvs.
Quadvs.
Marcomanvs.
S. Grimbaldvs.
Sanctvs Macarivs.
S. Aibertvs.
S. Bernardvs.
S. Thomas cantuarius.
Sanctvs Drogo.

5° *Histoire de la vie, mort et miracles de Ste Aldegonde*, par un frère capucin de la province wallonne. Arras, Guillaume de la Rivière, 1623. In-8° (1).

Frontispice gravé, représentant les bienheureux Walbert et Bertille, signé : *M. bas. f.*

(1) N° 16160, *ibidem*.

6° *Vita Theodorici a Monasterio, guardiani Lovaniensis, e sinu latibrarum eruta,* par Arnould Raissius. Douai, Pierre Auroy, 1631. In-4°, 16 p. (1).

Au frontispice un beau portrait de Thiéri de Munster, mort à Louvain, en 1515, gravé par M. Baes?

7° *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandre,* par Ph. de l'Espinoy. Douai, veuve Marc Wyon, 1631. In-fol.

Cet ouvrage renferme trois grandes planches dues au burin de M. Baes, mais qui sont loin de valoir bien d'autres plus petites du même artiste qui ont été publiées antérieurement à 1631 :

1° Frontispice représentant la Flandre sous la figure d'une femme accostée de deux guerriers brandissant leur glaive; signé : *Mart. bais.*

2° Le comte de Flandre assis au milieu de tous les grands dignitaires de ce pays, avec la signature : *Mart. Baes f.* (P. 70).

3° Figure de la Pucelle de Gand, signée : *Mart. baes. f.* (P. 331).

Deux autres grandes planches du volume, c'est-à-dire l'écusson aux armes de l'infante Isabelle, en tête de la dédicace, et le frontispice placé à la p. 330, nous paraissent d'un autre main.

Le livre de Ph. de l'Espinoy est en outre orné d'une grande quantité d'écussons sur bois très-grossièrement exécutés, et d'écussons gravés sur cuivre par différents artistes. Nous croyons pouvoir attribuer à Baes ceux que l'on voit aux pp. 101, 164, 212, 227, 230, 297, 325, 326 et 385 : ils sont moins bons que les autres.

Dans la collection de gravures de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, on en conserve plusieurs de Martin Baes, savoir :

1° Grand médaillon flanqué de quatre petits écussons, et signé : *a*° 1610. *Mart. Bas. sculp.*

2° Titre gravé de l'ouvrage suivant, imprimé à Arras, par Guillaume de la Rivière : *La sacrée Vierge Marie au pied de la croix par Louys Richeome* (sans date).

3° et 4°. Deux planches représentant quatre médaillons avec les monogrammes de Jésus et de Marie et leurs noms en chinois. L'une d'elles est signée : *M. bass. f.*

(1) Duthilleul, *Bibliographie douaisienne,* p. 156.

5° Planche où est représenté un Cœur avec la sainte Trinité au milieu, signée : *M. Baes. f.*; elle paraît provenir de quelque ouvrage ascétique.

Mr Ch. Le Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes,* cite quelques autres gravures de M. Baes que nous n'avons pas décrites. *Voy.* nos 1, 2, 3, 20-22 et 24. Cet estimable écrivain se trompe en avançant que l'artiste publiait déjà en 1590; on peut se convaincre de cette erreur en confrontant la description de notre n° 1° avec son n° 23.

Du Tielt (Ghal.), — est l'auteur de celles des armoiries de l'ouvrage de Ph. de l'Espinoy dont nous venons de parler, qui sont gravées sur cuivre avec beaucoup de finesse. L'un de ces écussons (p. 893) est signé d'un monogramme ₮ avec le mot *t'Ipre;* au bas d'un autre (p. 321), on lit : *Ghal. du Tielt fe t'Ipre.* Mr Nagler (1) lui donne le prénom de Guillaume et dit que du Tielt est auteur de plusieurs titres de livres assez médiocres, et qu'il travaillait à Ypres de 1614 à 1630.

Santvoort (Abraham). — (*Voy.* § 11). — On trouve encore une gravure à l'eau forte de cet artiste pour frontispice d'un petit livre excessivement rare, de 48 pages, ayant pour titre : *'T vader ons in XX oude Duytse en Noordse taelen, met d'uytleggingen,* etc. Cet ouvrage est attribué à Janus Vlitius, greffier de Breda (2).

(1) *Neues allgemeines Künstler-Lexicon,* t. XVIII, p. 471.
(2) Bibliothèque de Mr Cuypers-Van Velthoven.

§ 61. *Horlogerie.*

Sommaire : Jean le Drayere, prêtre, horloger. — Horloge de l'hôtel de Jacqueline de Bavière, à Mons. — Jean de Smet. — Jean Van Troestenberch. — Peu d'habileté des horlogers de Bruges en 1506. — Horloge à réveil. — Une horloge de Charles-Quint. — Horlogers de Hasselt du XVI[e] siècle. Henri Van Nuys. — Martin Deeckens ou Doickens. — Horloges de l'hôtel-de-ville, à Leide, et du palais épiscopal, à Liége.

Un prêtre horloger. — Dans la notice que nous avons consacrée à Liévin de le Clite ou Van der Clite, peintre gantois du commencement du XV[e] siècle (1), nous avons cité divers exemples d'objets d'art, tels que tableaux, sculptures et verrières, qui n'avaient d'autre origine qu'une condamnation, et que l'on pouvait considérer comme de véritables monuments d'expiation. L'exemple qui suit est d'un autre genre. Une somme de 18 livres parisis que paya Jean de Harnes ensuite d'une sentence du conseil de Flandre, fut consacrée par cette cour à acquitter la moitié du prix d'une horloge qu'avait fabriquée un prêtre, du nom de Jean le Drayere ou den Drayere, lequel habitait Gand, et qui lui fut achetée en 1420.

« A sire Jehan le Drayere, prestre, demourant à Gand, pour avoir fait une orloge frapant à une clocette, de marchié à lui fait le xij[e] jour d'aoust mi cccc et xx, par ordonnance de messeigneurs du conseil, pour la somme de xxxvj livres parisis, monnoie de Flandres, dont Jehan de Harnes, procureur sermenté en ladicte chambre, païa, pour certaine offense par lui faicte en la personne de Jaquemart du Maisnil, la somme de xviij livres (2). »

Horloge de l'hôtel de Jacqueline de Bavière, a Mons. — Nous avons extrait la description d'une horloge qui surmontait la porte d'entrée de l'hôtel qu'avait habité les

(1) *Bulletins de l'Académie*, t. XXI, n° 3.
(2) Registre n° 21798, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

comtes de Hainaut de la maison de Bavière, et en dernier lieu la comtesse Jacqueline, d'un document intitulé : « Inventoire des biens meubles appartenans à monseigneur de » Bourgongne estans en son hostel qu'on dist Bavière, à » Mons, en Haynnau. » Cet inventaire fut dressé l 14 mars 1434 (n. st.), par conséquent peu de temps après que Jacqueline eut fait cession de ses droits à Philippe le Bon. D'après une annotation consignée à l'inventaire, il paraît que le duc de Bourgogne fit enlever l'objet dont nous parlons, et qui est ainsi décrit :

« *Item*, un orloge estofet de un timbre et quatre cloquettes de métal, aussi de deux personnaiges d'ommes armez et des poix de plonc à ce servans, lesquelz orloiges estoit sous le porte dudit ostel regardant sour le court d'icellui (1). »

De Smet (Jean). — Le 28 novembre 1449, Philippe le Bon donna ordre à l'audiencier de délivrer gratis des lettres patentes de commission en qualité de « varlet de » chambre aux honneurs » à Jean de Smet, qu'il qualifie » d'ouvrier d'orloges et de compaz (2) ».

Van Troestenberch (Jean, *Hans*), — n'était encore, au commencement de l'année 1499, que « faiseur d'orologes » à Bruxelles; deux ans plus tard il est qualifié de « varlet » de chambre et orlogeur de Monseigneur », c'est-à-dire de Philippe le Beau (3). Au mois de mars 1499, il reçoit 15 livres 12 sous de Flandre (4), « pour l'estoffe, dorure et » fachon de ij petitz orologes qu'il a faiz et venduz pour les

(1) Registre aux chartes de 1433 à 1440, f° cvj r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.
(2) Acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.
(3) Registre n° F. 187, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.
(4) Registre n° 186, *ibidem*.

» mectre en l'armoierie de Monseigneur et les porter avec » lui quant il va par les champs ».

Horloge a réveil. — Dans « l'Inventare des biens meu- » bles Monseigneur le comte de Ottinghen estant en son ostel » à Condet, fait le xix[e] jour du mois d'apvril l'an mil v[c] » xiiij », figure « une orloige qui contient reuveille (1) ». Jean, comte d'Ottinghen, seigneur de la Hamaide, Condé, Renaix, etc., mourut le 15 avril : il avait épousé Isabeau de la Hamaide, dame de Frasnes, Warelles, Hyon, etc.

Horlogers de Bruges et de Gand au xvi[e] siècle. — Si l'on en juge par la note suivante, il n'y avait guère d'horlogers habiles à Bruges au commencement du XVI[e] siècle.

[1506.] « Roelandt de Malines, orlogeur, demourant à Gandt, lequel le capitaine du chasteau de l'Escluse avoit fait venir dudict Gand à l'Escluse, parce que à Bruges l'on ne povoit finer [trouver] de maistre pour remectre à point l'orloge dudit chasteau (2). »

Horloges de Charles-Quint. — Nous avons reproduit au § 26 la description de diverses horloges qui ont appartenu à Charles-Quint : dans une lettre de décharge pour le garde-joyaux, signée par l'empereur le 12 juin 1548, nous lisons qu'il donna vers cette époque à sa sœur Marie, reine douairière de Hongrie « une horloge de cuivre dorée, » quarée, sonnant les heures et demy-heures, venant de la » duchesse de Bavière (3). »

Horlogers de Hasselt du XVI[e] siècle. — Il paraît que dans la seconde moitié de ce siècle, il y avait à Hasselt plusieurs horlogers qui jouissaient de beaucoup de réputation. Nous citerons Henri Van Nuys, qui livra l'horloge de

(1 et 3) Archives du royaume.
(2) Registre n° 2711 de la chambre des comptes, *ibidem*.

l'hôtel-de-ville de Leide, en 1573 (1), et Martin Deeckens ou Doickens. Ernest de Bavière, évêque de Liége, acheta une horloge à ce dernier, en 1589, et le même prince lui fit payer la somme de 300 florins de Brabant, par ordonnance du 2 janvier 1592, pour une grande horloge placée sur la tour du palais épiscopal de Liége.

« Item, dum Sua Celsitudo de mense aprilis a° 1589 in Hasselt esset, emit a magistro Martino Doickens unum horologium mediantibus 400 coronatis (2). »

« Item juxta ordinationem Sue Celsitudinis solvi Martino Deeckens, civi Hassellensi, horologario, super secundo horologio magno in turri palatii Bavarici constituto, et est dicta ordinatio de data 2 januarii 1592 : iij^c flor. Brab. (3). »

---

§ 62. *Orfévreries et émaux.*

Sommaire : Bauduin Hendricxzone. — Jacques Dreet. — Pièce d'orfévrerie offerte à Charles le Téméraire, par le magistrat d'Audenarde. — Orfévreries artistiques des ducs de Bourgogne. — Jean de Lannoy. — Tristam Berman. — Léonard Charssel. — Jacques Hoefnaghel.

Hendricxzone (Bauduin), — orfévre, à Bruges, donne quittance, le 9 mars 1465 (n. st.), de la somme de 93 livres 1 sou 9 deniers, de 40 gros de Flandre la livre, pour livraison faite à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de divers objets, et entre autres « pour une paire de bacins » d'argent dorez et gouderonnez, et le fons à fachon d'un » soleil greneté à l'entour; et au milieu de chascun bachin, » au fons, a ung esmail où il a figure en l'un d'un homme » sauvaige, et en l'autre ung lyon » . Ces deux bassins furent

(1) J. J. Orlers, *Beschrijving der stadt Leyden;* 1641, p. 166.
(2) Compte de la recette générale de 1588-1589, p. 236, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.
(3) Compte de la recette générale de 1591-1592, f° 100, *ibidem.*

achetés à l'occasion du baptême de l'enfant d'Adolphe de Clèves, dont le duc de Bourgogne avait été le parrain (1).

Dreet (Jacques), — orfévre, à Audenarde. Le magistrat lui acheta une belle coupe à mettre des dragées pour être offerte à Charles le Téméraire, lors de la joyeuse entrée de ce prince en cette ville, le 11 août 1468.

« Gheeocht ende betaelt Jacob Dreet, goutsmet, van eenen zelveren dreegienap, de borde vergult, weghende xiij maerc v onzen ende v inghelsche, die onsen geduchten heere ghepresenteert waren tsinen blyden incommene, ende coste mitten fachoene : ij^c lxij liv. iiij st. (2). »

Pièces d'orfévrerie artistique des ducs de Bourgogne. — C'est sous le gouvernement de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, et pendant la minorité de Philippe le Beau, que le trésor des joyaux accumulés par les comtes de Flandre et les ducs de Brabant, et par les princes de la maison de Bourgogne, fit les plus notables pertes. Il faut en attribuer la cause à l'état de gêne dans laquelle se trouvèrent les finances après la mort de Charles le Téméraire, par suite des malheureuses expéditions de ce prince, et aussi des émeutes et des guerres qui signalèrent le règne de ses successeurs. Nous avons extrait d'un inventaire de vaisselle d'or et d'argent de toute espèce qui fut aliénée à l'époque dont nous parlons, la description de quelques pièces d'orfévrerie travaillée, dont l'estimation fut faite après avoir brisé l'émaillure qui les garnissait. Le total de cette vaisselle s'élève à 1,272 marcs 1 once 12 1/2 esterlins, qui valaient 17,747 livres de Flandre 3 sous 4 deniers.

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 31763, de la chambre des comptes, *ibidem*.

« *S'ensièvent les parties de ymaiges, joyaulx et vaisselles d'argent doré, qui estoient engaigiez ès mains de Nicolas de May et Jehan Nutin, banquiers, demourans à Bruges, par l'ordonnance de monseigneur le duc d'Austrice, etc., pour le secours de ses pays de Bourgogne, qui présentement ont esté délivrez pour juste poix à Pierre Courtois, escuïer, conseiller et sommelier de corps du roy d'Engleterre, et à Thomas Graffchon, marchant de Londres, pour et au nom dudict roy d'Engleterre, par le commandement et ordonnance de monseigneur le duc* (1). »

« Une ymaige de sainct Jaques, à tout ung bourdon en l'une main et ung livre en l'aultre, pesant sans l'esmail qui en a esté osté, etc.

Ung autre ymaige de sainct Thomas, à tout une lance en l'une main et ung livre en l'autre.

Une ymaige de sainct Thadeus, tenant en l'une main ung baston à fachon de massue et unes hueres en l'autre.

Ung ymaige de sainct Pierre, tenant en l'une main ung grant clef et en l'autre ung livre.

Une ymaige de sainct Pol, tenant une espée.

Une ymaige de sainct Mathias, à tout une doloire en l'une main et ung livre en l'autre.

Une ymaige de sainct Loys.

Une ymaige de sainct Jehan-Baptiste.

Une ymaige de sainct Philippe, tenant une croix droite.

Une ymaige de sainct Berthelmi, à tout ung rasoir en l'une main et ung livre en l'autre.

Une ymaige de Nostre-Dame, armoyé des armes de monseigneur le duc Jehan, garny de deux angèles.

Ung ymaige de sainct Jehan l'Évangéliste.

Une ymaige à tout un soyoire [scie] en une main et une hucres en l'autre.

Une ymaige de sainct Loys, plus petit que l'autre, à tout une couronne garnie de perles et de petiz grenatz.

Une ymaige de sainct Simon, tenant un baston en une main et une hueres en l'autre.

Une ymaige de sainct Anthoine.

Ung petit angèle.

Ung autre angèle plus grant.

Deux petiz ymaiges d'enffans à genoulx, tenant chascun ung petit chandelier. »

(1) Cartons d'inventaires, aux Archives du département du Nord, à Lille.

De Lannoy (Jean), — est qualifié de valet de chambre et orfévre de l'archiduc Philippe le Beau, en 1495 : il était établi à Malines. Entre autres choses, il livra à ce prince, cette même année, pour le prix de 60 livres de Flandre, « une » croix de Jhérusalem de fin or, garnie de xvij petis diamans » et iij bonnes perles y pendans », qui fut donnée à la fille du maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche. En 1496, l'archiduc fait acheter chez lui « une chaîne d'or à la nouvelle » mode », au prix de 263 livres 6 sous 3 deniers, que « Monseigneur fist donner à madame la princesse de Cas- » tille, sa seur, pour en fairre une sainture en son voïage » d'Espaigne (1) ». Les comptes font aussi mention de pièces de vaisselle plate émaillée qui ont été fabriquées par Jean de Lannoy.

Berman (Tristam), — marchand joaillier, à Bruxelles, reçoit, le 28 juin 1497, la somme de 30 livres 8 sous de Flandre, pour « ung riche tableau d'or d'escuz ouquel estoit » une *Annunciation de Nostre-Dame,* taillié et enmaillée, » pesant une once et demi-estrelin (2). »

Charssel (Léonard), — orfévre, qui d'Augsbourg vint s'établir à Malines, est payé, en 1523, de la somme de 75 livres 10 sous de Flandre, pour avoir livré à Marguerite d'Autriche « une belle et riche daghe d'argent, bien » dourée et faicte à façon anticque par personnaiges, laquelle » madicte dame a fait acheter pour ledit pris; pesant icelle » environ ij marcs, dont elle a fait don à son petit nepveur, » le filz du roy de Dannemarcke (3). »

(1) *Voy.* les registres nos F. 182, F. 183 et F. 184, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(3) Registre no 1799, de la chambre des comptes, et collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, *ibidem.*

Hoefnaghel (Jacques), — marchand de diamants et de pierres fines, à Anvers, et père du peintre Georges dont Mr Éd. Fétis a publié une excellente biographie, pleine de détails intéressants (1), vendit, en 1553, à Marie, reine douairière de Hongrie, un riche éventail d'or, garni de rubis et de diamants, pour la somme assez ronde de 2,400 livres de Flandre (2).

---

§ 63. *Tableaux.*

Sommaire : Portraits promis par divers grands personnages au comte de Roggendorff, en 1541. — Portrait de Philippe II, peint par Tiziano Vecelli, envoyé en Angleterre, en 1553. — Tableaux laissés aux Pays-Bas, en 1587, par Ferdinand de Toledo, fils du duc d'Albe. — Portrait de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, envoyé à Mazarin, en 1635. — Achats d'objets d'art aux Pays-Bas pour Sigismond III, roi de Pologne.

Portraits promis, en 1541, a Christophe, comte de Roggendorff et de Gunsterdorff, — seigneur de Condé, Renaix, etc., grand maître héréditaire d'Autriche et capitaine de la garde des hallebardiers allemands de Charles-Quint. Dans les papiers saisis sur cet illustre seigneur, et dont quelques fragments existent aux Archives du royaume, se trouve une note relative aux arts, conçue en ces termes :

« Les seigneurs qu'ilz m'ont promis me donner leur paintures ou pourtretures se sont ichy soubzsinés, 1541 (suivent les signatures) :

Charles Trezegnies (3). De Boussu (5).
Henry de Flaigy (4). Jacques de Herbais (6).

(1) *Les Artistes belges à l'étranger*, t. Ier, p. 85.
(2) Collection des papiers de Marie de Hongrie, aux Archives du royaume.
(3) Charles de Trazegnies, fils du marquis de ce nom, gentilhomme de l'hôtel de Charles-Quint.
(4) Henri de Pontarlier, chevalier, seigneur de Flaigy.
(5) Jean de Hennin, seigneur de Boussu, chevalier de la Toisor d'or, grand et premier écuyer d'écurie de Charles-Quint.
(6) Jacques, seigneur de Herbais, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques.

Jean d'Ymmerselle (1).
Jehan de Flandres (2).
Ferry de Poictiers (3).
La Chaulx (4).
G. Sterck (5).
Fernande de la Barre (6).
Jean de Ligne (7).
Don Louis de Avila (8).

Portrait de Philippe II, peint par Tiziano Vecelli. — Dans l'article que nous avons consacré à la description des *Tableaux et sculptures de Charles-Quint* (9), dont les inventaires de ce prince font mention, nous nous sommes permis de relever un certain nombre d'erreurs commises par les écrivains qui se sont occupés de l'histoire des arts, parce qu'ils mettent trop peu de critique dans leur travaux, et qu'ils acceptent sans contrôle des détails biographiques erronés ou entièrement faux. Nous avons reproduit dans notre article une lettre de la reine Marie de Hongrie à l'ambassadeur de Charles-Quint, à Londres, qui s'occupait de mener à bonne fin les négociations entamées pour le mariage de l'héritier de l'empereur avec la reine d'Angleterre : la gouvernante générale des Pays-Bas parle dans cette lettre de l'envoi d'un portrait du jeune prince Philippe, peint par Tiziano Vecelli. Le recueil d'où nous avons extrait ce curieux document, *Papiers d'État de Granvelle,* t. IV, en contient une autre relative au même objet, et de quelques

(1) Jean d'Ymmerseele, seigneur de Baudrecies, gentilhomme de l'hôtel de Charles-Quint, ambassadeur de ce prince vers le duc de Clèves, en 1543.

(2) C'est quelque membre de la famille du seigneur de Praet, sans doute.

(3) Il était fils de Charles, chevalier, seigneur de Dormans, etc.

(4) Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx, conseiller, chambellan et premier sommelier de corps de Charles-Quint.

(5) Gérard Sterck, receveur des domaines d'Anvers, Herenthals et Lierre.

(6) Ferdinand de la Barre, seigneur de Mouscron, etc.

(7) Jean de Ligne, comte d'Arenberg, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, etc., qui fut gouverneur et capitaine général des pays de Frise, Overyssel, etc.

(8) Don Louis de Avila, gentilhomme espagnol, commandeur de l'ordre d'Alcantara.

(9) *Voy.* la *Revue universelle des arts,* t. III, p. 225.

jours antérieure à celle que nous avons réimprimée, c'est-à-dire du 13 novembre 1553. Cette lettre échappa à notre attention lorsque nous rédigeâmes notre petite dissertation; elle nous semble également intéressante à reproduire ici : cela nous fournira d'ailleurs l'occasion de signaler une erreur dans laquelle est tombé, croyons-nous, Mr Weiss, le savant éditeur du recueil cité plus haut. Il a cru que la personne du nom de Lucas, dont il est question dans la missive du cardinal de Granvelle à Simon Renard, est le célèbre peintre Lucas Cranach, qui est mort au mois d'octobre de cette même année 1553. Est-ce qu'il ne s'agirait pas plutôt ici de quelque serviteur de la maison de l'empereur ?

« Le pourtraict de monseigneur nostre prince, que Lucas a entre ses mains, est sur bois et grand, et se pourteroit mal aysément, encoires qu'il n'y aye que la teste; mais je suis après afin que la royne en envoye ung qu'elle a de la main de Titiano, que j'espère sera par le premier corrier, et fauldra bien que faictes entendre à ladicte dame que, comme la paincture est jà vieille, elle n'aura si bonne couleur que le naturel, oultre ce que pour maintenant il sera plus formé et barbu que lorsque la pourtraicture se fit. »

Tableaux laissés aux Pays-Bas par Ferdinand de Toledo. — Dans la lettre qui suit, il est question de divers tableaux que Ferdinand de Toledo, prieur de Castille, fils bâtard du duc d'Albe, fut forcé de laisser à Anvers, lorsqu'il partit des Pays-Bas; cette lettre est adressée à Alexandre Farnese, duc de Parme, gouverneur général. Quant à l'origine de ces tableaux, nous sommes très-porté à croire qu'il s'en trouvait dans le nombre plusieurs qui avaient été confisqués sur quelque grand personnage de l'époque, et d'autres que l'on aura enlevés aux églises qui furent pillées et saccagées par les briseurs d'images.

« A Son Altèze. Monseigneur, j'ay recheu les lettres de Vostre Altèze faysantz mention des paincturcs que le sr prieur don Ferdande de Toledo laissa en Anvers à son départ des ches payz, lesquelles à cause des troubles depuyz

survenus il n'avoyt sceu rethirer. Et m'ayant le s[r] colonnel Mondragon aultrefoyz dict que Vostredicte Altèze avoyt commandé que je feroy toute diligence pour les trouver, je n'ay cessé jusques à sçavoir où qu'estoyent devenuz lesdictes painctures; et sytost que je l'ay sceu j'en ai donné par escript la désignation audict Mondragon, assavoir les deulx desdictes painctures ès maysons des deulx divers bourgeois, lesquelles avecque une aultre quy a esté trouvé au collége des patres jésuytes sont estez délivrez en son pouvoir au chasteau; la iiij[e], au grandt aultel de la grande église d'Alost; la v[e] et vj[e], en Espaingne, à Madril, et j'ay donné audict s[r] de Mondragon par escript le nom de l'home qui là les tient et la rue de sa demeure; la vij[e] et viij[e] sont de cy estez transportés à Paris et illecq vendus; aultres iiij sont en la ville de Franckendael, en Allemaingne, pour lesquelles et celles quy sont à Paris j'attendray l'ordre de Vostre Altèze sur che que j'en ay donné par escript au pensionaire d'Ayala. Atant, Monseigneur, baysant très-humblement les mayns de Vostre Altèze, je supplie à Dyeu qu'il veulle garder Vostre Altèze de toute adversité. D'Anvers, che vij[e] d'avril 1587. De Vostre Altèze très-humble et très-obligé serviteur,

» HENRI DE TSERAERTS (1). »

PORTRAIT DE HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, REINE D'ANGLETERRE. — Dans le manuscrit n° 14541 (2) de la Bibliothèque de Bourgogne, qui renferme la correspondance de Mazarin des années 1635 et 1636, à l'époque où il était nonce extraordinaire en France, se trouve une lettre que ce personnage écrivit, le 18 novembre 1635, à Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, épouse de Charles I[er], pour la remercier du portrait qu'elle lui avait envoyé. Mazarin vante beaucoup l'exécution du tableau, et dit que cette œuvre seule pourrait suffire pour établir la gloire de l'artiste. Nous rappellerons qu'à cette époque Antoine Van Dyck était en grande faveur à la cour d'Angleterre (3), et les expressions de la lettre nous font supposer qu'il s'agit ici d'un portrait dû à son pinceau.

(1) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) F° 244.

(3) *Voy.* CARPENTER, *Mémoires et documents inédits sur A. Van Dyck*, etc.; traduction de M[r] L. HYMANS; Anvers, 1845; pp. 31 et suiv.

« Alla regina della gran Britagnia.

» Vorrei sodisfarmi in rendere à V. M. le dovute gracie par quelle che tanto liberalmente s'è compiaciuta compartirmi con la sua lettera et il ritratto che mi ha dato il s[r] di Montagu par sua parte; ma ho tanto soprafatto dall' incomparabile generosità della M. V., che diffidando di me stesso ho supplicato il detto signore di repressentarle l'estremo mio contento in vedermi annumerato tra gli humilissimi servitori di V. M., e quanto me preggi di possederne il ritratto, il quale solo basterebbe a rendere celebre il pittore. Queste Maestà l'hanno trovato bellissimo, et io, riverendo in esso le perfettioni et uniche qualità dell' originale, ne rimango dessiderando con passione rendermi habile à meritar l'honore de' commendamenti della M. V., a cui, etc. Di Ruel, le 18 novembre 1635. »

Achats d'objets d'art pour la Pologne. — Sigismond III, roi de Pologne, protégea tout particulièrement les arts et les lettres, et fit de nombreuses acquisitions de tableaux, sculptures, tapisseries, etc., aux Pays-Bas, et notamment en 1621, comme le prouve la pièce suivante, par laquelle les archiducs accordent à un marchand, nommé Henri Ulenborch, la libre sortie des objets achetés pour compte du roi.

« Leurs Altèzes Sérénissimes, ayans oy rapport du contenu en ceste requeste, ont par advis de ceulx desdictes finances, ordonné et ordonnent par cestes aux officiers des licentes en Anvers, de laisser passer librement et franchement par la rivière de l'Escault, les peintures, recatez et aultres œuvres artificielz que le suppliant at achapté par-deçà pour le service et par ordre de Sa Majesté de Poloigne, le tout francq et libre desdicts droitz de licentes et tonlieux; et si jà passez ilz sont, soubz caution de descharger icelle promptement. Faict à Bruxelles, le 23 d'avril 1621 (1). »

(1) Archives du conseil des finances, liasses, aux Archives du royaume.

§ 64. *Inventaires de manuscrits, de livres imprimés et d'objets d'art.*

Sommaire : Inventaire des manuscrits et livres imprimés de Pierre Suweels, chanoine du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, dressé en 1488. — Inventaire des livres manuscrits et imprimés à l'usage de l'église de Saint-Quentin, à Saint-Quentin, en Vermandois. — Tableaux, sculptures, reliquaires, ivoires, orfévreries, etc., qui lui appartenaient; en 1557.

Inventaire des manuscrits de Pierre Suweels, chanoine du chapitre de Saint-Pierre, a Anderlecht, dressé en 1488. — Dans les archives du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, près de Bruxelles, qui reposent aux Archives du royaume, existe un document intitulé : *Inventarium bonorum mobilium per et post mortem quondam venerabilis viri domini et magistri Johannis Suweels, canonici, dum vixit, ecclesie Sancti Petri Anderlectensis,* etc. *A°* 1488. Nous en avons extrait l'inventaire de la bibliothèque du chanoine Jean Suweels, qui était composée d'environ une centaine de manuscrits de toute espèce; théologie, liturgie, droit canonique et droit romain, controverse, histoire ancienne et moderne, poésie, littérature, etc. Nous ferons observer qu'à l'époque de la rédaction du catalogue que nous publions, les livres imprimés étaient encore très-rares aux Pays-Bas.

Racionale divinorum Guillelmi Durandi, Minatensis ecclesie episcopi.

Quindecim libri geometrie Euclidis cum commento Campani.

Omelie S. Johannis episcopi, cognomento Crisostomi, cum certis aliis opusculis sive tractatibus.

Questiones diversarum materiarum ad utramque partem disputate tamquam problematice.

Gemula vocabulorum que vocabula latine et theutonice exponit.

Centiloquium Bonaventure, cum diversis aliis opusculis affixis seu alligatis.

Tredecim libri confessionum S. Augustini, cum aliis diversis opusculis seu tractatulis.

Libri domini Marci Pauli de Veniciis de consuetudinibus Orientalium, cum duobus itinerariis de Terra Sancta.

Liber medecine qui intitulatur : *Thesaurus pauperum.*

Textus Algorismi, cum *Tractatu de sapiencia* et *Computo magistri Johannis de Sacrobusto.*

Duo libri, in gallico, videlicet : *Liber de quatuor novissimis*, ac *Liber de quatuor feminis seu dominabus*, cum certis aliis opusculis sive tractatibus.

Duo libri, in teuthonico, videlicet : *Liber de destructione Jherusalem*, cum duabus aliis historiis, ac *Liber de speculo confessionis*, cum diversis adhuc aliis opusculis sive tractatulis.

Manipulus curatorum, cum duobus aliis tractatulis.

Sermones quinquaginta super oratione dominica domini Hermanni de Petra, cum *Sermonibus sive excepcionibus ewangeliorum dicti domini Steene.*

Sacramentale Guillelmi de Monte Landinio, cum tribus aliis tractatulis.

Repertorium aureum Biblie fratris Anthonii Rampigallis cum *Formicario fratris Johannis Nider.*

Historia destructionis Troye, cum nonnullis aliis opusculis adjunctis.

Omelie dominicales quatuor doctorum, cum sermonibus et certis aliis omeliis diversorum doctorum.

Henricus Bohic super secundo libro Decretalium.

Summula que capsula regalis intitulatur, cum quampluribus aliis ligatis tractatulis.

Exordia Gasparini Pergamensis super rethorica nova Ciceronis, cum diversis aliis opusculis.

Liber qui dicitur : *Mensa philosophorum*, cum *Tractatu de arte loquendi et tacendi* ac *Proverbiis seriosis in theutonico primo et deinde in latino sibi invicem consonantibus.*

Tractatus de amore ...... et Lucrecie, cum diversis aliis simul alligatis tractatulis.

Rubrice seu tituli omnium librorum in corpore juris contentorum necnon librorum canonum, cum pluribus aliis.

Casus brevis Decretalium et libri sexti.

Questiones gramaticales super diversis locutionibus scripture sacre et poetarum.

Liber Ovidii de Tristibus.

Liber Mathei Vindocinensis de vita Tobie.

Opus magistri Johannis Mannis et sanctorum christianorum triumphus cum *conclusionibus cuiusdam doctoris Parisiensis super signo crucis levando*, ac *Epistola magistri Egidii Baillucl ad eumdem doctorem desuper missa.*

Dicta cum questionibus notabilibus logice super veterem artem, cum duobus libris posterioribus.

Liber continens diversa epitaphia.

Textus philosophorum pauperum Alberti Magni.

Equivoca magistri Mathei Vindociensis, cum *Libro synonimorum.*

Scripta seu sentencie tocius doctrinalis magistri Alexandri de Villa Dei.

Proverbia seriosa in theutonico primo et deinde in latino sibi invicem concordantia, cum duobus aliis opusculis.

Summa collationum ad omne genus hominum.

Soliloquium, seu dyalogus anime et hominis interioris domini Bonaventure, cum tribus aliis tractatulis.

Tractatus de lepra morali Johannis Nider, cum pluribus aliis opusculis et tractatulis.

Liber sancti Augustini de spiritu et littera, cum pluribus et diversis aliis tractatibus seu opusculis.

Liber correarum et pro ludo Lutane.

Carmina spiritualia et secularia; in vulgari.

Liber seu ewangelia mulieris dictæ Van den Spinrocke; in vulgari.

Dictamina; in vulgari.

Historia de Saladino; in vulgari.

Copia pacis seu concordie inter Francos et ducem Austrie, cum suis, facte anno Domini xiiij^c lxxxij, cum certis aliis; in vulgari.

Donatus sive partes translatæ ex latino in theuthonicum, cum colacione regularum grammaticalium.

Cronica de sanctis ex ducibus Brabantiæ ortum habentibus, cum certis aliis; in vulgari.

Liber Mychaelis Scoti de procreacione et hominum phisonomia.

Liber in quo depicte sunt duodecim sibille cum earum propheciis.

Liber continens prophecias Vincencii predicatoris; cum figuris depictis.

Liber tractans de septem peccatis mortalibus ac eorum radicibus, unacum *Sermone Roberti de Sturbonne de statu matrimonii*; in gallico.

Liber continens dictamina; in gallico.

Liber de vicis seu plateis Parisiensibus; in gallico.

Rubrice seu tituli librorum sacre scripture et canonum, cum tribus aliis opusculis.

Questiones octo librorum phisicorum et trium librorum de anima per magistrum Theodericum de Monasterio disputate.

Auctores Aristotelis, Senece et aliorum certorum doctorum.

Liber Marci Tullii Ciceronis de officiis.

Liber de vita et moribus philosophorum ac veterum poetarum, cum certis aliis tractatulis.

Liber de quinta essencia fratris Johannis de Rupe Scissa, cum pluribus et diversis aliis tractatibus et opusculis.

Liber continens tractatulum de epilencia, cum *Tractatu de amore qui dicitur hereos*.

Opusculum quintipartitum grammaticale pro pueris breviter erudiendis, cum pluribus aliis simul ligatis.

Libellus de moribus cum *Libro de corea cecorum*, et certis aliis opusculis.

Liber cure pastoralis beati Gregorii, cum aliis diversis opusculis seu tractatibus.

Tractatus dialogicus de libertate eclesiastica, cum aliis quampluribus tractatulis.

Alphabetum divini amoris de elevacione mentis in Deum Johannis Gerson.

Speculum stultorum.

Historia Allexandri Magni.

Tractatus de electionibus Guillelmi de Mandagoto.

Vita Jhesu ex quatuor ewangelistis per fratrem Ludolphum carthusiensem composita.

Reportata super primo et secundo libro Clementinarum magistri Rodolphi de Beringhen.

Liber in quo figure Biblie sunt depicte.

Reportata magistri Johannis de Lesura super parte secundi libri Decretalium.

Lectura magistri Johannis Bundani super octo librorum Phisicorum Aristotelis.

Facecie Pogii oratoris.

Termini utriusque juris.

Una pars biblie, in vulgari, videlicet quinque libri Moysi cum certis aliis libris Biblie.

Historia Lumbardica in legenda sanctorum quam Jacobus de Voragine ordinis predicatorum composuit.

Fasciculus temporum a quodam fratre carthusiensi compositus.

Biblia tota cum interpretationibus hebraïcorum nominum, secundum ordinem alphabeti.

Postilla Guillelmi Parisiensis super epistolis et ewangeliis de tempore et de sanctis, cum *Libro discipuli de erudicione Christi fidelium.*

Unus liber continens *Breviarium secundum usum et modum ecclesie Sancti Petri Anderlectensis.* »

INVENTAIRE DES MANUSCRITS, LIVRES IMPRIMÉS, TABLEAUX, SCULPTURES, RELIQUAIRES, IVOIRES, ORFÉVRERIES, etc., QUI APPARTENAIENT, EN 1557, A L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN, EN VERMANDOIS. — C'est au succès des armées de Philippe II en Vermandois et en Picardie, dans la guerre contre Henri II, roi de France, que nous devons la présence de l'inventaire qui suit aux Archives du royaume (1). Ce document contient la nomenclature des livres tant manuscrits qu'imprimés, à l'usage du service divin de l'église de Saint-Quentin, à Saint-Quentin, en 1557. Nous en avons de plus extrait la liste de tout ce qui peut offrir quelque intérêt au point de vue artistique, parmi les innombrables orfévreries, châsses, reliquaires, ivoires, repoussés, sculptures, tableaux, que possédaient cette riche collégiale.

« Inventoire de touttes choses trouvées en l'église collégialle de Sainct-Quentin, en Vermendois, délivrées par Mr le docteur Melchior Vosmediano, chapellain de la Majesté Réalle de Philippes, roi d'Espaignes, comte de Flandres, etc., nostre sire, et administrateur de l'hospital réal de sa court, et par Mr maistre Joan Gomez de Salazar, aussy chapellain de ladicte court réalle, à Mr maistre Lambert de Caverel, chanoine de Sainct-Omer et de ladicte église Sainct-Quentin, commis par ladicte Majesté Réalle à la superintendence du service divin de ladicte église, ce iiije de décembre xvc lvij. »

Manuscrits et livres imprimés.

« 1. Ung évangéliaire couvert d'argent, ayant ung imaige de crucifix esmaillé aveeq aulcunes pierres.

2. Ung évangéliaire, d'ung costé couvert d'argent aveeq ung imaige de Dieu le Père esmaillé au dos.

3. Ung évangéliaire aveeq une croix et desoub *Agnus Dei*, d'argent, aveeq plusieurs pierres.

4. *Missale secundum usum Remensis ecclesie.*

5. Ung aultre *secundum usum Cluniacensem.*

6. Ung aultre *secundum usum Premonstratensem.*

7. Ung aultre missal *ad usum Laudunensem.*

(1) Collection des papiers d'État et audience.

8. Ung aultre à l'usaige de Noïon.

9. Ung bréviaire à l'usaige de Noyon.

10. Ung grand libvre, de parchemin, pour chanter, escript dessus : *Ode sanctorum*; couvert de noir.

11. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, escript dessus : *Antiphonium estivale;* couvert de noir.

12. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant à Pasques, où est escript dessus : *Antiphonium estivale.*

13. Ung aultre pareil commenchant à Pasques, où est escript : *Antiphonium estivale.*

14. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *O presul Christi*, et est escript dessus : *Antiphonium estivale.*

15. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter *Curie virginitalis;* dessus est escript : *Festa solemnia ad missam;* couvert de noir.

16. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *Ecce ego Johannes;* sur le dos est escript : *Antiphonium hyemale;* couvert de noir.

17. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *Dominica prima adventus Domini;* sur le dos est escript : *Antiphonium hyemale;* couvert de noir.

18. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *In vigilia Assumptionis Virginis;* sur le dos est escript : *Antiphonium hyemale;* couvert de noir.

19 Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *Dominica prima adventus;* couvert de noir; sur le dos estoit escript : *Antiphonium hyemale.*

20. Ung aultre grand libvre, de parchemin, commenchant : *Ad te levavi animam meam*; couvert de noir; sur le dos est escript : *Graduale annuale.* Tous ces xj libvres sont bien reliés nouveaulx.

21. *Item*, aultre grand libvre, en parchemin, pour chanter, commenchant : *Ad te levavi*, ayant ung sainct Grégore et une armorie en bas; couvert de blancq; lequel libvre a esté acheté d'ung soldart et est donné à ceste église.

22. Ung aultre grand libvre, en parchemin, *In die sancte Pasche*, en petite note, et couvert de blancq.

23. Ung aultre, de mesme grandeur et note pareille, commenchant : *In die sancte Pasche;* couvert de blancq.

24. Ung missel, en parchemin, commenchant : *Resurrexit*, couvert de cuyr tané.

25. Ung aultre petit libvre, en pappier, pour chanter, commenchant : *Humiliavit semetipsum;* couvert de noir.

26. Ung missel, de parchemin, commenchant : *Dominica prima adventus;* couvert de tané.

27. Ung petit libvre, en parchemin, pour chanter, commenchant : *Benedicat nos Deus.*

28. Ung *omeliare* en parchemin, commenchant : *Feria quarta in capite;* couvert de rouge.

29. Ung aultre libvre, en parchemin, où est escript sur le dos : *Magnus codex,* contenant plussieurs légendes.

30. Ung libvre, en parchemin, pour chanter, commenchant : *Gloria tibi Divinitas;* couvert de blancq.

31. Ung aultre grand libre, en parchemin, pour chanter, commenchant : *In die sancte Pasche;* couvert de blancq.

32. Ung légendier, en parchemin, commenchant : *In Annunciatione dominica;* couvert de blancq.

33. Ung libvre, de parchemin, escript sur le dos : *Passionarium estivale.*

34. Ung aultre petit, pour chanter, commenchant : *Missus est Gabriel;* couvert de blanc.

35. Ung aultre, en parchemin, commenchant : *In die sancte Pasche;* couvert de blancq.

36. Ung aultre, en parchemin, pour faire l'eaue bénoiste avecq les aultres bénédictions; couvert de noir.

37. Ung aultre, de parchemin, *Missis mortuorum;* couvert de roux.

38. *Missale,* en papier, *ad usum ecclesie Parisiensis.*

39. *Missale,* en parchemin, commenchant : *Ad te levavi dominica prima adventus.*

40. *Missale* à l'usaige de Noyon.

41. Ung aultre missel, en parchemin, commenchant : *Ad te.*

42. Ung épistolier, en parchemin, commenchant : *Dominica prima adventus;* couvert de tané.

43. Ung aultre missel, en parchemin; couvert de tané.

44-45. Deux aultres missels de parchemin.

46. Ung missel, en papier, *Laudunense* (Laon), ayant braies.

47 Ung missel, en parchemin, couvert de noir.

48. Ung aultre pareil, commenchant : *Resurrexi;* tané.

49-51. Trois livres à dischanter.

52. *Leviticus*; couvert de blancq.

53. *De plasmatione generis humani;* couvert de blancq.

54. *Evangeliare,* en parchemin; couvert de blancq.

55. Ung, en parchemin, commenchant : *Ordinarius gloriosissime sancte Gudule;* couvert de tané.

56. *Calendarium*, en parchemin; couvert tané.
57. *Missale*, en parchemin; couvert tané.
58. Ung, en parchemin, commenchant : *Naturas rerum;* tané.
59. *Manuale*, en pappier, *ecclesie Noviomensis.*
60. Ung missel, en parchemin, sans couverture.
61. Ung commenchant : *Adjutorium nostrum in nomine.*
62. *Parabole Solomonis;* couvert de blancq.
63. Ung aultre commenchant : *Benedictione matutinarum.*
64. Ung épistolier, commenchant : *Dominica prima adventus;* tané.
65. Ung processional, commenchant : *O mater;* de blancq.
66. *Psalterium*, en parchemin, avecq notes; tané.
67. Ung aultre commenchant : *Nomina provinciarum imperii.*
68. Une bible, en parchemin.
69. Ung psauttier, en parchemin; couvert de blancq.
70. Ung aultre libvre, commenchant : *Magnum omcliare.*
71. *Psalterium*, en parchemin, servant au chœur; de blancq
72. Ung antiphonier, en grand volume, commenchant : *Domine jube me;* couvert de blancq.
73. Ung aultre, commenchant : *Legendus sanctorum;* tané.
74. Ung aultre, en parchemin, commenchant : *Sanctus, sanctus;* de blancq.
75. Ung aultre, en note, commenchant : *Christus resurgens.*
76. *Psalterium cum glosis*, en parchemin; tané.
77-80. Deux libres à dischanter, petis, et deux grans.
81-82. *Duo psalteria*, vieulx, en parchemin.
83. *Biblia*, en parchemin.
84. *Vita Christi*, en pappier; de tané.
85. *Breviarium*, en parchemin.
86. Autre, en parchemin, commenchant : *Sabbato sancte Pasche;* blanc.
87. Autre, en parchemin : *In die sancte Pasche;* noir.
88. Ung libvre, en parchemin, commenchant : *In die sancti Andreæ apostoli.*
89. *Psalterium vetus;* couvert de rouge.
90. *Aliud psalterium*, en parchemin, rouge.
91. *Theologorum conclusiones*, en parchemin; tané.
92. Ung en parchemin, commenchant : *Proprietas rerum.*
93. Ung aultre, commenchant : *Prologus retractationum.*
94. *Catolicum*, en pappier, avec plusieurs autres livres *nullius valoris.*
95. Ung libvre, en papier, escript à la main : *Incipiunt collectanea.*
96. *Biblia*, en parchemin, en petit volumme.
97-146. Ung libvre : *De vita et honestate clericorum;* cum aliis quadraginta novem pauci valoris. »

Objets d'art divers.

« Ung tableau, en bois, aveeq ung crucifix et deux larrons.

Ung crucifix de bois sans croix.

Une aultre en la croix.

Ung crucifix en ung tableau de bois rompu.

Ung sainct Michiel, en bois.

Ung image d'alebâtre.

Ung aultre de mesme aveeq la teste rompue.

Ung angle de bois doré.

Ung petit angle [ange] aveeq ung baston de bois.

Ung image, de bois, de Nostre-Dame ayant ung manteau bleu.

Ung Dieu, de bois, attaché à la coulumme.

Ung rond de bois où est paincte Nostre-Dame.

Ung tableau de terre ayant ung crucifix aveeq les deux larrons.

Ung petit sainct Anthoine.

Ung prophète, de bois doré, aveeq ung billet sur son bras.

Une Magdelaine, de bois doré.

Une Magdelaine dorée, en ung casse de ivoire.

Ung image de sainct Christophle et sainct Anthoine en ung fœuillet de bois.

Une image de pierre blanche ayant deux clous ès espaulles et ung libvre en la main.

Deux angles, de cuvre, dont l'ung n'a pont d'elles.

Une image de Nostre-Dame, d'albâtre.

Une aultre plus petite de Nostre-Dame, de bois doré.

Deux images tenans ensemble : Nostre-Dame et sainte Anne, de bois doré.

Ung esgle [aigle], de bois doré.

Ung tableau de bois contenant Nostre-Dame, descollé par le milieu.

Ung tableau de bois où est ung Dieu de pierre tenant sa croix.

Ung tableau où est escript au pied : *Cy gist vénérable et discrète personne né Laurens Vasset.*

Ung grand tableau à deux feulles [volets], auquel y a ung couronnement de Nostre-Dame doré.

Ung image de Nostre-Seigneur lyé à l'estacque [poteau].

Une Nostre-Dame de Pitié.

Ung fœullet ayant l'Aparition de Dieu à sainct Pierre.

Ung tableau de bois où est la Vendition de Joseph, doré.

Ung tableau auquel est painct Nostre-Dame, aveeq deux fœulles.

Quatre fœulles de bois en plate paincture; l'ung de la Prinse Nostre-Seigneur, l'aultre de la Résurrection; le ij^e^ quant il fut prins des Juifz; le iiij^e^ quant il apparut à saint Thomas.

Ung aultre ayant Dieu aveeq Pilate.

Quatre petis tableau de toille, en bas : le j^e^, sainct Hiéromme; le ij^e^, sainct Jehan-Baptiste; le iij^e^, saincte Barbe; le iiij^e^, Magdelaine.

Ung petit angle doré, en bois.

Ung sainct Jacques aveeq son baston.

Une Magdelaine, en bois doré.

Ung fœullet de tableau où est saincte Catherine.

Ung prophète avecq ung baston vert.
Une Magdelaine, en une laïette de bois.
Une saincte Barbe, en une laïctte.
Ung crucifix de bois avecq ung petit y pendant.
Un Salvator, en plate paincture.
Ung image de bois tenant ung libvre en sa main.
Ung Nostre-Seigneur tenant ung calix en sa main.
Une Nostre-Dame, en bois.
Quatre images de bois doré tenant ensemble.
Trois Maries, de bois doré.
Une Nostre-Dame de Pitié.
Visitation Nostre-Dame, de bois doré.
Une saincte, encassé en voire.
Ung Dieu lyé à la columme.
Une Nostre-Dame de Pitié aux pied d'une croix doré.
Ung crucifix, en bois doré.
Trois images de bois doré.
Ung sainct Nicolas, de bois doré.
Une Nostre-Dame, en une laïette de bois.
Ung saint Claude, encassé en voire.
Ung Ecce Homo, en voire.
Une petite Nostre-Dame, encassé, en voire.
Une saincte Cécile, de bois doré.
Une Nostre-Dame et saincte Anne encassé en voire.
Une Nostre-Dame de Pitié, encassé en ung voire rompu.
Une Nostre-Dame des Sept-Doleurs, en bois.
Ung crucifix avecq deux angles et trois images.
Ung crucifix doré, avecq deux fœulles.
Une saincte Barbe, doré, en bois, avecq deux feulles.
viij images de petit Jésus, les cincq à chemises et les autres sans.
Une saincte Anne, dorée.
Une Nostre-Dame en ung tableau.
Ung Dieu descendu de la croix.
Ung saincte Barbe en ung tableau.
Une paincture en pappier avecq ung crucifix.
Ung crucifix, en toille.
Ung fœulle d'une table d'autel ayant deux évesques et ung angle.
Ung Nostre-Dame, Jésus en ses bracz.
Une Nativité Nostre-Seigneur, en bois.
Ung Dieu de Pitié et Nostre-Dame, en bois.
Une Notre-Dame ayant Jésus devant elle.
Une aultre plus grande ayant Jésus en ses bras.
Ung Salvator-Mundi, en bois.
Le Baptesme Jesu-Christ.
Ung tableau de bois où est painte l'image de la Vierge Marie, faicte à l'imitacion de celle de sainct Luc, où est escript en bas : *Ave Maria.* »

§ 65. *Armes de guerre.*

Sommaire. Inventaire des pièces d'artillerie existant à Ath, en 1716. — Leurs noms. — Leur poids. — Fondeurs : Kelleri Tiguro Helvetii, Bérenger de Falize, Jean Sithof, Ouderogge, Nieupoort, Jean et Bartholomé Cauthals, Lambert Borguerinx et Jacques Perdrix.

Inventaire des pièces d'artillerie existant a Ath, en 1716. — Cet inventaire offre pour l'histoire des armes de guerre des renseignements curieux; car il indique à la fois le nom et le poids de chaque pièce, le nom du fondeur et la localité où la fonte a eu lieu. Ce document est joint au compte de Jacques Bouchette, munitionnaire de la ville d'Ath, de 1725 à 1733, qui fait partie du supplément à l'inventaire des registres de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

1. « Une pièce d'artillerie de bronze, de 12 livres de calibre, aux armes de France, nommé *l'Agissant*, pesante 2,960 liv., fondue à Douay, par Keleri Tiguro Helvetii, l'an 1680.

2-7. Six pièces d'artillerie de bronze, de 12 liv., aux armes de France, toutes six fondues à Douay, par Bérenger de Falize; la 1re nommée *l'Espahy*, pesante 2,840 liv., l'an 1696; la 2e, nommée *l'Horrible*, pesante 2,720 liv., l'an 1699; la 3e, nommée *l'Artiste*, pesante 2,800 liv., l'an 1696; la 4e, nommée *la Babillarde*, pesante 2,950 liv., l'an 1697; la 5e, nommée *le Questeur*, pesante 2,840 liv., l'an 1696, et la 6e, nommée *le Chalumeau*, pesante 2,940 liv., fondue l'an 1699.

8-9. Deux pièces d'artillerie de bronze, de 12 liv., aux armes d'Hollande; la 1re pesante 3,740 liv., fondue à Rotterdam, par Ouderogge, l'an 1703; la 2e, pesante 3,635 liv., fondue à La Haye, par Nieupoort, la même année.

10-12. Trois pièces d'artillerie de bronze, de 10 liv., aux armes d'Espagne : la 1re, fondue à Bruxelles, par Jean Sithof, l'an 1627, et pèse 2,298 liv.; la 2e, fondue à Malines, par Jean Sithof, l'an 1634, et pèse 2,550 liv., et la 3e, pareillement fondue à Malines, par Jean Sithof, l'an 1634, et pèse 2,525 liv.

13-17. Quatre pièces d'artillerie de bronze, de 8 liv. de calibre, aux armes de France, toutes quatre fondues à Douay: la 1re, nommée *le Carme*, l'an 1689, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 2,040 liv.; la 2e, nommée *le Mineur*, fondue l'an 1697, par Bérenger de Falize, et pèse 2,110 liv.; la 3e, nommée *le Marmouset*, l'an 1690, par Keleri Tiguro Helvetii, et pèse 2,090 liv.; la 4e, nommée *l'Opposant*, fondue l'an 1690, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 2,110 liv.

18-21. Trois pièces d'artillerie de bronze, de 5 liv., aux armes d'Espagne, toutes trois fondues à Malines: la 1re, pesante 2,210 liv., l'an 1701, par Bartholomé Cauthals; la 2e, pesante 2,130 liv., fondue l'an 1699, par le même maistre; et la 3e, pesante 2,132 liv., fondue l'an 1672, par Jean Cauthals.

22-36. Quinze pièces d'artillerie de bronze, de 4 liv., aux armes de France, toutes fondues à Douay: la 1re, nommée *la Princesse*, l'an 1689, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,293 liv.; la 2e, nommée *le Suspect*, l'an 1696, par Bérenger de Falize, et pèse 1,130 liv.; la 3e, nommée *le Rossignol*, l'an 1693, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,370 liv. ; la 4e, nommée *la Joalière*, l'an 1702, par B. de Falize, et pèse 1,283 liv.; la 5e, nommée *l'Enguille*, et est une courte pièce fondue, l'an 1676, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 870 liv.; la 6e, nommée *la Sagesse*, l'an 1703, par B. de Falize, et pèse 1,250 liv.; la 7e, nommée *le Canard*, fondue par B. de Falize, l'an 1702, et pèse 1,306 liv.; la 8e, nommée *l'Écervelé*, fondue par B. de Falize, l'an 1696, et pèse 1,177 liv.; la 9e, sans nom, fondue l'an 1676, par Keleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,320 liv.; la 10e, pareillement sans nom, et est une courte pièce fondue, l'an 1676, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 837 liv.; la 11e, nommée *la Truitte*, et est une courte pièce comme la précédente, aussi fondue par le même maistre, la même année, et pèse 870 liv.; la 12e, nommée *la Capacité*, fondue, l'an 1703, par B. de Falize, et pèse 1,270 liv.; la 13e, nommée *la Valeur*, fondue par le même maistre l'an 1702, et pèse 1,269 liv.; la 14e, nommée *l'Abandonné*, fondue, l'an 1694, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,317 liv.; et la 15e, nommée *le Plongeon*, fondue, l'an 1694, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,190 liv.

37-41. Cincq courtes pièces d'artillerie de bronze, de 4 liv., aux armes de France, à trois coups, pesant: la 1re, nommée *les Trois Marie*, 979 liv.; la 2e, nommée *le Trident*, 995 liv.; la 3e, nommée *la Déesse Hécate*, 931 liv.; la 4e, nommée *les Éveillées*, 956 liv.; et la 5e, nommée *la Chimère*, 1,000 liv.; toutes cincq sans aucune marque du lieu ni de l'année de leur fonte.

42-46. Six pièces d'artillerie de bronze, de 3 liv., aux armes d'Espagne :

la 1re, marquée *Exto* sur le second renfort, fondue à Bruxelles, par Lambert Borguerinx, l'an 1672, et pèse 1,104 liv.; la 2e, marquée *Exto* sur le second renfort, fondue à Bruxelles (1), par Jacobus Perdrix, l'an 1672, et pèse 1,038 liv., la 3e, marquée *Exto* sur le second renfort, fondue à Bruxelles, par Lambert Borgerinx, l'an 1672, et pèse 1,065 liv.; la 4e, fondue à Malines, par Jean Cauthals, l'an 1658, et pèse 1,068 liv.; la 5e, marquée *Exto* sur la platte bande de la culasse, fondue à Malines, par Jean Cauthals, l'an 1672, et pèse 1,062 liv.; la 6e, marquée *Exto* sur le second renfort, fondue à Bruxelles, par Lambert Borguerinx, l'an 1672, et pèse 1,075 liv.

47-48. Deux pièces, de 3 liv., aux armes de France, toutes deux fondues à Douay, l'an 1676, par Kelleri Tiguro Helvetii; la 1re, nommée *le Gefin*, pesant 980 liv., et la 2e, sans nom, 880 liv.

49-50. Deux mortiers de bronze, aux armes de France, d'environ 13 pouces de diamètre ou 75 liv. *steens* [de pierres], tous deux fondus à Douay, par B. de Falize : le 1er, pesant 1,804 liv., l'an 1702, et le 2e, pesant 1,500, l'an 1698.

51-52. Deux mortiers de bronze, aux armes d'Hollande, d'environ 12 pouces de diamètre ou 50 liv. *steens*, tous deux fondus à La Haye, par Nieport, l'an 1703, et pèsent, le 1er, 2,450 liv., et le 2e, 2,360 liv.

53-56. Quatre mortiers de bronze, aux armes de France, nommez mortiers royals, de 6 1/2 pouces de diamètre, sans aucune autre marque que celle de leur poid, comme s'ensuit : 252 liv., 249 liv., 247 liv. et 238 liv.

57-60. Quatre hauwits ou obus de bronze, aux armes d'Hollande, tous fondus à La Haye, par Niepoort : les deux premiers, l'an 1692, et pèsent 990 liv. et 965 liv., et le 3e, pesant 1,000 liv., fondu l'an 1694, et le 4e, pesant aussi 1,000 liv., fondu l'an 1703.

61-72. Douze petits mortiers de fer à la Cohorne de 16 livres ou de 5 1/4 pouces de diamètre, montez sur leur bloc de bois. »

(1) Dans une copie de cet inventaire, on lit : *Valenciennes*.

§ 66. *Protecteurs et amateurs des arts, des sciences et des lettres.*

Sommaire : Charles-Eugène, duc de Wurtemberg. — Achats de tableaux, de médailles, etc. — Gratifications à des écrivains, à des peintres, à des musiciens, etc.

Charles-Eugène, duc de Wurtemberg, — naquit le 11 février 1728. Neuf ans plus tard il entra en possession du duché, qui fut administré par sa mère jusqu'à sa majorité. A seize ans, l'empereur Charles VI le déclara majeur. Ce prince fit fleurir l'agriculture dans ses États, établit des fabriques de différentes espèces, ouvrit au commerce des relations nouvelles, modifia les lois, protégea et développa les universités de Tubingen et de Stuttgart, et créa une bibliothèque publique dans cette dernière ville. Il mourut sans postérité en 1793, emportant dans la tombe, disent les historiens, les regrets et les bénédictions de tous ses sujets.

Les Archives du royaume, à Bruxelles, possèdent un petit registre in-folio, intitulé : *Spécification de la dépense faite et déboursé pour Son Altesse Sérénissime le jeune duc de Wirtemberg, etc., par ordre de monsieur son gouverneur le baron de Montléon à Stouttgard.* Nous avons fait de ce volume divers extraits qui établissent que le jeune duc de Wurtemberg montrait dès son enfance un goût prononcé pour les arts, les sciences et les lettres. Nos extraits se rapportent aux années 1740 et 1741, ils mentionnent un assez grand nombre d'écrivains, d'artistes, de poëtes, de musiciens, etc.; ces détails viendront grossir peut-être la somme de renseignements que l'on possède en Allemagne, et nous avons cru faire chose utile en les insérant dans notre recueil.

1740. « Donné pour des vers que le S[r] de Long présenta à Son Altesse sur le renouvellement de l'année : 3 ducats.

A un sourd et muet qui a peint S. A. à la plume et fait des vers sur la nouvel année : 4 R. 40.

Au musicien Feftz pour des vers écrit : 4-10.

Païé à Mr de Sanderaat pour deux tableaux : 200.

Donné à un nommé Clet, écrivain à la chansellerie, qui a présenté une requette et un livre à S. A : 4-10.

Païé à Thunger une médaille de cuivre : 1.

Au père Hermineguild, capucin, pour un livre à dire la messe venant d'Ausbourg : 4-10.

Païé au peintre Crote pour six tableaux sur de la glace que S. A. la duchesse a eu de présent : 50.

Donné pour des vers de Christianne-Ernest Witig, de Louisbourg : 6-20.

Pour des vers de Mr Roor d'Eslingen : 6-20.

Pour des vers du capitaine Riediger et un stampe : 9-20.

Pour des vers du Sr de Long : 9-20.

Païé au peintre Ferardiny pour deux tableaux et avoir doré un cadre pour l'église : 25.

Païé au secrétaire Pferinger pour trois médailles d'argent : 12-30.

Lorsque S. A. a mis la premierre pierre au casernes à Stouttgard, donné pour mettre dans le creu de la pierre une caroline, une demi-caroline, un quart de caroline et deux demi-florins : 17-12.

Païé à la peintre d'Ausbourg cincqs portrais, le premier à 6 ducats et les autres à 4 ducats : 93.

Donné pour des vers venant de Mittingen d'Ernest-Frédéric Kielbourg : 2 ducats.

Donné pour des vers du Sr Vagner, de Merckling : 8-30.

Païé au Sr Pferinger un portrai en mignature de S. A. par la peintre d'Ausbourg : 23-42.

Païé au maître de chapel Hartd pour une petite viole d'amour que S. A. fit présent à Mr de Gourcy : 50.

Païé un portrai de S. A. le duc Charle-Alexandre : 14.

Donné pour assister à rebâtir l'église de Lonnsingen au bourgemaître : 100.

Païé au peintre Bauer quatres portrais, un de S. A., deux à mettre des testes et un autre du feu duc Alexandre : 48.

Au mesme peintre, pour un crucifix qu'il a fait présens à S. A. : 18-40.

Donné au musicien Heche, pour un chapeau qu'il a perdu dans l'antichambre de S. A. : 7-30.

Donné pour boire à la comtesse d'Hechquingen (*sic*) qui apporta un tableau à S. A. et autres choses : 7-30.

Donné pour boire au messager d'Hechquingen qui apporta ce tableau : 2.

Donné à un religieux passant qui fit présent d'un livre à S. A., étant avec un pasceport de l'empereur : 6 ducats.

1741. Donné pour des vers qu'on présenta à S. A., de Majer, d'Esling : 4-45.

Païé à l'orfévre Moreau pour deux médailles, une d'or : 52.

Païé à un peintre qui a peint deux portrais pour S. A. : 50.

Payé à Godet pour avoir netoïé trois tableaux : 7-30.

Donné au maître organiste Stirle : 12-30.

Païé au peintre Weisbrode, pour avoir doré un cadre pour le portrait de S. A. le duc Charle-Alexandre : 14.

Pour douzes médailles d'argent au sieur Egler : 75.

Païé un cadre de portrai de S. A. le duc Charle-Alexandre : 8-20.

Au peintre Kleine, pour un portrait qu'il a fait de S. A. (une copie) : 34.

Pour des vers de Philippe Keller, de Tubingen : 5.

Pour des vers et un livre du secrétaire Bürck : 6.

Pour une copie en mignature du feu duc Charle-Alexandre : 20.

Païé au juif Drach, pour deux médailles : 3-30.

Donné pour des vers qui furent présenté à S. A. de Jean-Frédéric Hiller, théologien : 4-40. »

---

§ 67. *Écrivains, chroniqueurs, historiographes, etc.*

Sommaire : Christine de Pisan. — Bertrand de la Broicquière. — Jean Mansel. — Liévin Stuaert, relieur brugeois. — Ad. de Wiele. — H.-C. Agrippa. — L. Goethals ou Panagathus. — J. et P. Oudegherst. — Josse Damhoudere. — Martin Snouckaert. — Ch. et Ph. de l'Espinoy. — Gérard Sacré. — Fr. Haræus ou Verhaer. — P. Beaucourt de Noortvelde. — J. Ermens.

Christine de Pisan. — Mr le comte de Laborde a publié dans les *Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, p. 16, n° 63, un extrait d'un compte de 1406 qui concerne les rapports de cette femme célèbre avec les ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Voici une note qui nous apprend que Christine de Pisan présenta, le 18 mai 1408, un magnifique volume à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg, et qu'elle reçut de ce prince une gratification de 20 livres.

Mr Kervyn de Lettenhove a consacré à Christine de Pisan un long chapitre dans son *Froissart* (t. Ier, p. 307).

« Ende jouffrouwen Kerstinen van Pizan, woenende te Parys, dewelc Minenheere gepresenteert had eenen altescoenen boec, bi ghiften hair gedaen den xviij[en] dach van der maent van meye (xiiij[c] viij) (1). »

De la Broicquière (Bertrand), — gentilhomme natif de la Guyenne, seigneur de Vieux-Château, est l'auteur d'une relation de voyage en Orient, qu'il exécuta par ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1432, dont il était alors conseiller et premier écuyer tranchant. Voici quelques notes pour servir à la biographie de ce seigneur. Au mois d'octobre 1441, Philippe le Bon lui confia les fonctions de capitaine et écoutète de la ville de Gouda. Le 25 septembre 1444, après le décès du seigneur de Commines, il fut mis en possession de l'office de capitaine du château de Rupelmonde. Voici une aventure qui lui arriva pendant qu'il occupait cette dernière charge. Il « avoit, par ses serviteurs, » archiers et gens de guerre, le lundi devant le Penthecouste » m cccc xlix, fait prendre » Henri de Blyterswyck, marchand allemand, qui s'imaginait avec raison, qu'en vertu des priviléges accordés à la nation allemande en Flandre, il pouvait y faire le commerce des draps d'Angleterre. L'arrestation avait eu lieu « sur le terrouoir de Waze, sur le pas- » sage de l'Escault pour aler de Flandre à Anvers. » Bertrand de la Broicquière « l'avoit fait mener au chastel de » Rupelmonde et illec l'avoit mis et fait tenir ès fers comme » ung larron ou meurtrier; lui avoit osté de fait et de force, » sans cognoissance ou jugement de loy, une tasse où il avoit » xiiij nobles d'Engleterre, de v estrelens pièce, ij livres de » gros de Flandres et xlj solz de gros. »

Malgré les réclamations du marchand, le capitaine du château de Rupelmonde ne voulut pas le relâcher même sous caution. Cependant un négociant de Cologne, ami du pri-

(1) Registre n° 2394 (1408-1409) de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

sonnier, promit de payer les 50 écus d'or que réclamait B. de la Broicquière, sous *umbre* ou prétexte de dépenses de nourriture faites par H. de Blyterswyck, pendant cinquante jours de détention. Quatre marchands du pays de Flandre interposèrent leurs bons offices, et le prisonnier fut mené sous bonne escorte à Bruges; mais n'ayant pas su se procurer la somme demandée par son geôlier pour son élargissement, il fut conduit au château de Nieuport qui était aussi confié à la garde de B. de la Broicquière, et ne put être mis en liberté qu'en vertu d'une ordonnance du conseil du duc de Bourgogne, du 2 août 1449, et moyennant une caution de 3,000 écus d'or. Le marchand en appela alors à Philippe le Bon, qui, par sentence rendue à Bruxelles, en son grand conseil, le 20 mars 1452 (n. st.) seulement, renvoya le capitaine de Rupelmonde de la plainte portée contre lui, en ordonnant toutefois la restitution au plaignant des objets qui lui avaient été pris, et condamnant ce dernier à payer 200 écus d'or, de 48 gros de Flandre, au profit du duc (1). Singulière justice de monseigneur de Bourgogne!

« Audiencier et contrôleur de nostre chancellerie, délivrez franchement à nostre amé et féal conseiller et escuïer trenchant Bertrandon de la Broquière, deux lettres des offices de capitaine et escoutète de nostre ville de la Goude, que nagaires nous lui avons donnez. Fait à Hesdin, le xxiij[e] jour d'octobre mil cccc xlj. PHELIPPE (2). »

Deux exemplaires, dont un avec enluminures, du Voyage de Bertrand de la Broicquière, existaient dans la librairie des ducs de Bourgogne en 1467 (3); on retrouve le plus beau

(1) L'original de cette sentence où sont consignés tous ces détails, existe dans la collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Original, dans la collection des acquits des comptes des droits du grand sceau, *ibidem*.

(3) BARROIS, *Bibliothèque protypographique*, n[os] 1525-1526 et 1732.

mentionné dans les inventaires de 1577 et de 1797 (1) : il a disparu depuis. Van Praet (2) et Barrois (3) attribuent cette copie à Jean Miélot. Voici le titre que l'inventaire de 1487 lui donne et la description qu'il en fait : « Un grand volume » couvert de cuir noir, atout deux cloans de léton et cinq » boutons sur chascun costé, historié et intitulé : **Le voïage » de Oultre-mer du roy Philippe de Valois, et le voïage » Bertrandon de la Brocquière;** commenchant au second » feuillet : **De toutes pars gens,** et finissant au dernier : » **Je supplie qu'il me soit pardonné.** » Van Praet a transcrit, dans sa *Notice sur Colard Mansion,* le commencement de ce voyage, où l'auteur fait connaître son lieu de naissance, ses titres et qualités, et déclare que c'est le duc Philippe le Bon qui lui a ordonné de rédiger ses notes sous forme de narration.

Le Voyage de Bertrand de la Broicquière est un document très-important : notre savant ami Schayes se proposait de le publier d'après la copie qui en existe à la Bibliothèque impériale, à Paris. Mr le comte de Laborde en a aussi annoncé la publication depuis 1849 (4). Ce voyage a été entrepris par ordre de Philippe le Bon, dans un temps où ce prince avait l'intention de faire une expédition contre les Turcs.

Mansel (Jean). — Le nom de l'auteur de la *Fleur des histoires,* volumineuse compilation qui n'a jamais été livrée à l'impression, est parfaitement établi, puisqu'il s'est chargé lui-même de l'apprendre au lecteur. En effet, à la fin du

(1) Marchal, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne,* t. Ier, p. 252.

(2) *Notice sur Colard Mansion,* p. 118.

(3) *Loc. cit.,* p. 44.

(4) *Les Ducs de Bourgogne,* Preuves, t. Ier, p. cx, note.

manuscrit n° 9232 de la Bibliothèque de Bourgogne, on lit dix strophes qui renferment tout le secret, c'est-à-dire le nom de l'écrivain et le titre de l'ouvrage. Jean Mansel a pris soin d'en donner la clef, car ces strophes sont suivies d'autres vers, qui ont été publiés, du reste, par le baron de Reiffenberg (1), et que nous jugeons inutile de reproduire ici, dans lesquels il dit qu'il faut prendre la première lettre de chacun de ces vers, les assembler, et que leur réunion offre ce quatrain qui termine les essais poétiques de l'auteur :

« Jehan Mansel composa ce livre,
Nommé des Histores la Fleur.
Celuy qui de tous les maulx délivre
Lui soit loïer de son labeur. »

L'auteur du *Catalogue de la Bibliothèque du duc de la Vallière,* qui fut vendue en 1784, dans une annotation à la suite d'un exemplaire incomplet de la *Fleur des Histoires* (Supplément, n° 4563), avança que Jean Mansel était de Hesdin, et qu'il avait compilé cet ouvrage par ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, auquel il le présenta. MM. A. Leglay (2) et Paulin Paris (3), entre autres, ont accepté cette opinion. De la Serna (4) a cru que la composition de la *Fleur des Histoires* remontait, selon toute apparence, au temps du duc Philippe le Hardi, et a puisé la preuve de cette assertion dans l'inventaire des livres de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, où il est fait mention d'un volume portant le même titre, qui lui fut donné par son frère le duc de Bourgogne. Le baron de Reiffenberg a adopté cette dernière version, et a cherché à l'appuyer par le texte même de Jean Mansel, dont les dernières lignes se

(1) *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, t. VI (1832), p. 2.
(2) *Catalogue des manuscrits de Cambrai,* n° 763.
(3) *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi,* t. Ier, p. 59.
(4) *Mémoires sur la Bibliothèque dite de Bourgogne,* p 10.

rapportent, d'après lui, à l'année 1397. Mais il y a là une erreur, dont voici la source.

L'*Inventaire des livres de Jean, duc de Berry*, qu'a publié Barrois, en 1830 (1), mentionne la *Fleur des histoires de la terre d'Orient,* qui est un ouvrage tout différent (2); une annotation de 1416 dit que ce volume fut donné au duc en 1402, par Philippe le Hardi, et en effet ce livre figure dans l'inventaire de la bibliothèque de ce dernier prince (3). On retrouve le même ouvrage (n° 426) dans la bibliothèque du Louvre, sous Charles V, dont l'inventaire, fait en 1373, a été publié en 1836.

Jean Mansel était véritablement de Hesdin, et cette particularité n'avait pas échappé à Jean Senebier, dans son *Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Genève,* imprimé en 1779, par conséquent avant la vente des livres du duc de la Vallière. Il rapporte à la p. 327 un extrait du prologue du premier volume de la *Fleur des Histoires*, que l'on conserve à Genève, et qui est conçu en ces termes : « Cy commence le livre, intitulé : *la Fleur de toutes » histoires,* compilé par honnorable homme Jehan Mansel, » de Hesdin, au commandement de très-hault et très-puis- » sant prince Philippe, duc de Bourgoigne, etc. » On lit encore dans le *Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque des ducs de Bourgogne,* par Mr G. Peignot, dont la première édition fut publiée en 1830, et la seconde en 1841 (4) : *la Fleur de toutes les Ystoires compilée par Jehan Mensel, de Hesdin, enrichie d'ymaiges, fait au com-*

(1) *Bibliothèque protypographique,* p 90.

(2) *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne Bibliothèque du Louvre, fait en l'année* 1373, par Gilles Mallet, p. 82; — Peignot, *Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque des ducs de Bourgogne,* etc. Dijon, 1841, p. 45.

(3) Peignot, *Loc. cit.*

(4) P. 15.

mandement de Philippe le Bon, en 1430; gros vol. in-fol. sur vélin. Avant de passer outre et de fournir de nouvelles preuves que Jean Mansel était de Hesdin, en Artois, patrie de David Aubert et de différents autres compilateurs, scribes, traducteurs et enlumineurs qui furent au service des ducs de Bourgogne, nous devons consigner ici une observation que nous a suggeré l'examen d'un grand nombre de catalogues descriptifs de bibliothèques d'Europe, c'est qu'il n'existe à peu près nulle part un exemplaire complet de l'œuvre de Mansel, pas plus à Bruxelles et à Paris, qu'à Copenhague (1), à Gand (2), à Genève, à Cambrai, à Mons, etc. : tous sont défectueux. La librairie du duc de Bourgogne en possédait les quatre volumes, en 1467 (3), et l'inventaire de la librairie de Marie, reine douairière de Hongrie, dressé en 1559, après sa mort, en mentionne un exemplaire magnifique en cinq volumes, et d'autres dépareillés (4). Dans la bibliothèque du professeur Lammens (5), qui a été vendue à Gand, en 1839, se trouvait un exemplaire en deux volumes, du XVe siècle, avec miniatures, et qui comprenait tout l'ouvrage; il a été adjugé 680 fr. à Mr Polain, de Liége. Ainsi que l'a fort bien fait observer M^r le baron J. de Saint-Genois, il y a des intercalations, des appendices et des différences notables dans le texte de la plupart des exemplaires. Ce savant rappelle, en décrivant le manuscrit de la bibliothèque de Gand, que Mr Paulin Paris a consigné dans le t. Ier des *Manuscrits de la Bibliothèque*

(1) Abrahams, *Description des manuscrits français de la Bibliothèque de Copenhague.*

(2) Bon J. de Saint-Genois, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Gand*, p. 45.

(3) Barrois, *Bibliothèque protypographique*, n°s 716-719 et 1501-1504.

(4) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. X; notice de Mr Gachard, n°s 109, 127, 128, 129 et 104; les volumes dépareillés figurent sous les n°s 271, 299 et 313.

(5) 2e partie, p. 403.

du roi, p. 65, le nom d'un Brugeois, Liévin Stuaert, qui a relié les deux premiers volumes d'un exemplaire de la *Fleur des Histoires* abrégée, ayant appartenant à Pierre II, duc de Bourbon, et dans lequel Mr Paulin croit reconnaître la main d'un des scribes des manuscrits employés par le seigneur de la Gruuthuyse. En tête de ces volumes, on lit :

Stuaert Lievin
Me lia ainsin
a Bruges.

Dans le t. II (1) des Preuves de son livre : *les Ducs de Bourgogne*, Mr le comte de Laborde a inséré le texte d'une quittance de Hugues de Boulongne, peintre et valet de chambre de Philippe le Bon, datée du 12 juillet 1449, par laquelle il reconnaît avoir reçu de Jean Mansel, receveur de Hesdin, une certaine somme qui lui était due. Ce document provient des Archives du département du Nord, à Lille. Nous avons trouvé dans un registre des Archives du royaume une autre note qui confirme la précédente et qui vint nous remettre en mémoire cette première mention, à laquelle le savant écrivain français n'avait pris aucune attention, et nous rappeler le nom de l'auteur de la *Fleur des Histoires;* elle est ainsi conçue :

« (1470). A Jehan Mansel, nagaires receveur de Hesdin, la somme de iiijc xxv livres ix solz ix deniers à lui deue pour reste de son premier compte de la recepte du demaine du bailliage de Hesdin, d'une année finie à la Saint-Jehan Baptiste mil iiijc lxx (2). »

Nous nous sommes livré depuis à des recherches dans le dépôt de Lille, où est conservée la majeure partie des comptes du domaine de Hesdin. A partir du compte de l'année 1435-1436, on y trouve la mention de deux rentes

(1) P. 214, no 4015.
(2) Registre no 1925, fo vc iiijxx x vo, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

de 50 livres chaque, hypothéquées sur le domaine ducal, payables au profit de Jean Mansel et reversibles l'une sur Isabelle de Carnin, sa femme, et l'autre sur sa fille Isabelle (1). Le nom de ce Jean Mansel figure encore dans le compte de 1472-1473; le compte suivant ne mentionne plus que sa veuve; le même registre nous apprend qu'Isabelle Mansel était mariée à cette époque avec Jean Sacquespée (2).

Dans les comptes de la recette générale des finances de 1425 et de 1438, on rencontre le nom d'un certain Jean Mansel, habitant de Hesdin : il est difficile de décider si les deux mentions se rapportent à la même personne. Dans la première il est question d'un cheval qu'il vend au duc de Bourgogne, alors à Hesdin, pour le donner à un chevalier de Bohême (3), et la seconde est relative à la vente de six tasses d'argent qu'il fait au même prince, lequel en gratifie un écuyer du nom de David Rime (4). A peu près à la même

(1) « A Jehan Mansel, aux vies de lui et de demoisiel Ysabel de Carnin, sa » femme, et le derrenier vivant, tout tenant au xij[e] de septembre: l livres.

» Audit Jehan Mansel, aux vies de lui et de demoisiel Ysabel, sa fille, et le » derrain vivant, tout tenant au xij[e] de septembre : l livres. » (Registre n° H. 567, f° xlj v°, de la chambre des comptes; aux Archives du département du Nord, à Lille).

(2) Registre n° H. 573, *ibidem.*

(3) « A Jehan Mansel, demourant à Hesdin, la somme de lxxx frans, monnoye » royal, pour la vente d'un cheval de poil rouen que Monseigneur a donné à » messire Jehan Teste de Chièvre, chevalier behaignon, chambellan de mon- » seigneur le régent de France, si qu'il appert par mandement de descharge » de Monditseigneur sur ce fait donné à Hesdin, le iiij[e] jour de juillet l'an mil » cccc xxv. » (Registre n° F. 118, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Le double de ce compte existe aux Archives du royaume.)

(4) « A Jehan Mansel, bourgeois de Hesdin, pour six tasses d'argent que » monseigneur le duc a fait prendre et achetter de luy et icelles données à » David Rime, escuïer, quant il vint devers Monditseigneur lui rapporter » nouvelles que les Angloiz venoient pour lever le siége devant Le Crotoy, » par mandement donné en sa ville d'Arras, le xij[e] jour de janvier l'an de

époque, en 1425, Philippe le Bon avait confié à un nommé Julien Mansel, la surveillance des travaux qui s'exécutaient par ses ordres au château de Hesdin (1).

En 1437, nous trouvons un Jean Mansel, qui était procureur général d'Artois (2), et qui ne peut être le même que le Jean Mansel, bourgeois de Hesdin, car ces deux noms se rencontrent dans le même compte avec ces différentes qualifications.

En parcourant les comptes du domaine de Hesdin, nous avons rencontré le nom de Philippe Mansel, auquel on donne tantôt la qualification de « houpilleur de Monseigneur », et tantôt celui de veneur d'Artois : il avait 8 livres de gros de gages par an, et recevait en outre 18 livres parisis « pour le » gouvernement de xij chiens courans qu'il a en garde et » gouvernement de sondit office (3). » Philippe Mansel fut démissionné de ses fonctions de « houpilleur, veneur et ra- » chasseur d'Artois », le 8 janvier 1468 (n. st.) et remplacé successivement par Philippe du Bos, seigneur de Boyeffles, et en 1471, par Jean de Rubempré, seigneur de Bièvre et d'Erquennes, tous deux chevaliers, conseillers et chambellans du duc de Bourgogne (4).

» grâce mil iiij^c xxxvij : lxv liv. de xl gr. » (Registre n° F. 130, f° ij^c xxxvj r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille).

(1) « A Julien Mansel, commis par monseigneur le duc à tenir le compte de » certains ouvrages que Monditseigneur fait présentement faire en son chastel » de Hesdin, la somme de mil frans, monnoye royal, etc , si qu'il appert par » mandement sur ce fait donné à Lille, le xiij^e jour de may l'an m cccc xxxv. » (Registre n° F. 118, f° xlij v°, *ibidem*).

(2) « A maistre Jehan Manssel, procureur général d'Artois, pour voyaiges » par lui faiz pour les affaires de Monseigneur, pour ce par descharge faicte » le xxe jour de may l'an mil iiij^c xxxviij : xxx flor. de xxxij gr. » (Registre » n° F. 130 cité, f° xx r°. Le double de ce compte existe aux Archives du royaume.)

« A maistre Jehan Mansel, procureur général de Monseigneur en son pays » d'Artois, pour liiij jours commenchant le viij^e jour d'aoust mil iiij^c xxxvij, » qu'il a vacquez à Lille, à Amiens et autres lieux pour les besoingnemens et » affaires de Monditseigneur : cviij fl. de xxxij gr. » (*Ibidem*, f° lxxj r°.)

(3) Registre n° H. 571, f° xxvij v°, *ibidem*.

(4) Registres n° H. 572, f° xxv v° et n° H. 573, f° xxviij v°, *ibidem*.

Dans l'extrait que nous avons inséré plus haut du compte de l'argentier de Charles le Téméraire, de 1470, Jean Mansel est qualifié de receveur de Hesdin; nous avons été assez heureux pour retrouver la commission de son successeur, signée le 10 août 1470, laquelle est transcrite en tête du compte de l'année 1469-1470, et qui nous révèle quelques particularités nouvelles, entre autres que Philippe le Bon supprima toutes les recettes du pays et comté d'Artois, et les réduisit à quatre seulement, savoir : Arras, Saint-Omer, Béthune et Hesdin. Cette dernière recette fut alors confiée à Jean Mansel, qui avait le titre de conseiller, par lettres patentes, datées de Cité-lez-Arras, le 11 juillet 1469, avec la recette des aides ordinaires et extraordinaires; d'autres lettres patentes du duc, données à La Haye, lui attribuent 140 livres parisis de gages par an. Il avait rempli les fonctions de receveur des aides d'Artois sous le règne de Philippe le Bon. Jean Mansel, dit le document dont nous parlons, était alors avancé en âge, et fut, sur sa demande faite à Hesdin même à Charles le Téméraire, remplacé par son clerc nommé Pierre de Saissy. Le rappprochement des dates nous fait supposer que l'époux d'Isabelle de Carnin dont nous avons parlé plus haut, et le receveur de Hesdin ne sont qu'un seul individu, et l'on peut donc sans hésiter placer la date de la mort de ce Jean Mansel entre le mois de septembre 1473 et le mois de septembre de l'année suivante.

De nouvelles investigations établiront probablement un jour le rapport qui existe entre l'auteur de la *Fleur des histoires* et tous ses homonymes.

Mr A. Le Glay, dans son *Catalogue de la Bibliothèque de Cambrai* (no 762), attribue aussi à Jean Mansel une des traductions qui existent de la vie de Jésus-Christ, écrite par Ludolphe de Saxe, prieur des Chartreux de Strasbourg, vers 1330. Nous n'avons trouvé le fait établi par aucun renseignement positif. C'est peut-être ce qui a conduit le

chevalier Marchal à mettre sous le nom de J. Mansel le beau manuscrit n° 9081 de la Bibliothèque de Bourgogne, qui est un volume in-folio, orné de grands et belles miniatures en grisailles, encadrées et rehaussées d'or, à la fin duquel on lit : **Cy fine la table des rubriches de ce présent livre contenant la passion, la resurrection et la vengance du debonnaire nostre saulveur et redempteur ihesu-crist.** Le même volume contient deux sermons sur la passion et la résurrection du Christ, dont l'un est de Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame de Paris ; ils sont écrits de la même main, et également ornés de grisailles. Ce beau manuscrit date du règne de Philippe le Bon : on n'y trouve pas le nom de l'auteur auquel la première partie est attribuée.

« Charle, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme par aultres noz lettres pattentes, données en Cité-lez-Arras, le ūnzième jour de jullet mil cccc soixante-neuf, et pour les causes contenues en icelles, mesmement après ce que, par l'advis et délibéracion des gens de noz finances, et pour le bien, pourffit et utilité de nous et de nostre pays et conté d'Artois, eusmes aboly touttes les receptes particulières de nostredit pays et conté d'Artois, et icelles réduictes et mises en quatre receptes seullement, assavoir : Arras, Saint-Omer, Béthune et Hesdin, nous eussions commis, ordonné et estably nostre amé et féal conseillier Jean Mansel en l'office de receveur de noz demaine et aydes, tant ordinaires que extraordinaires, de nostre ville de Hesdin et des appartenances et appendences, ensemble des aydes ordinaires et extraordinaires de la ville de Saint-Pol et partie des villaiges de la conté dudit Saint-Pol, aux gaiges que pour ce lui seroient par aultes noz lettres tauxés et ordonnés, et deppuis, par aultres noz lettres pattentes données en nostre hostel à La Haye, en Hollande, luy eussions tauxé et ordonné prendre et avoir de nous par ses mains des deniers de ladicte recepte pour les gaiges dudit office la somme de vij^{xx} livres parisis, monnoye royal, par an, et il soit ainsy que icelluy Jehan Mansel nous ait présentement fait remonstrer que, obstant son anchien eâge et la foiblesse et délibitation de sa personne, il ne pourroit d'ores en avant vaquier ne entendre sy diligemment que mestier seroit et que de bon cœur et voulentiers faire vouldroit, en l'exercice dudit office, en nous suppliant très-humblement qu'il nous plaise de nostre grâce commettre en son lieu oudit office nostre ami Pierre de Saissy, son clercq, lequel par longue es-

pace de temps, et mesmement du vivant de feu nostre très-chier seigneur et père (que Dieu absoille), a soubz luy exercé l'office de recepte des aydes ordinaires de nostredit conté d'Artois, et aussy depuis ledit office et recepte de Hesdin, et à ceste fin a résigniet et remiz en noz mains icellui office de la recepte de Hesdin; sçavoir faisons, etc. Donné en nostre chastel de Hesdin, le x[e] jour de aoust l'an de grâce mil cccc soixante-dix (1). »

De Wiele (Adrien), — était, en 1513, ainsi que nous l'avons dit au § 1[er], maître d'école des enfants d'honneur de l'archiduc Charles : très-peu de temps après il devint le secrétaire de ce prince, ce qui est constaté par les documents suivants. On voit d'après ces pièces qu'Adrien de Wiele écrivit pour Marguerite d'Autriche les *Illustrations de la Gaule,* dont le premier volume fut achevé en 1514 et le second au commencement de l'année suivante. De Wiele les avait fait « alluminer » : la princesse le gratifia d'une somme de 50 florins d'or du Rhin. Jean le Maire a fait imprimer, en 1510, 1512 et 1513, un ouvrage en trois volumes qui porte le même titre (2) : ne serait-ce pas l'œuvre de J. le Maire que Marguerite d'Autriche aurait fait transcrire avec soin?

« Marguerite, par la grâce de Dieu archiducesse d'Austrice, etc., à nostre amé et féal chief et gouverneur général de noz demaine et finances, le seigneur et baron de Montenay et de Marnay, etc., salut et dilection. Sçavoir vous faisons que nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous mandons par ces présentes que par nostre amé et féal conseillier, trésorier et receveur général de toutes nosdictes finances, messire Diégho Flores, vous faites païer et délivrer à nostre bien aimé maistre Adrian Wiele, secrétaire de monseigneur l'archiduc, mon neveu, la somme de cincquante florins d'or de Rin, du près de xxviij solz, pièce, de deux gros, monnoye de Flandres, le solt; laquelle somme luy avons accordée et ordonnée prendre et avoir de nous pour une foys pour et à cause du deuxiesme livre et volume des *Illustrations de Gaulle* qu'il a escrit et fait alluminer pour nous; laquelle somme voulons luy estre païée à deux termes, assavoir : la moitié content et l'autre moitié quant il nous délivrera ledict volume patronné comme est le premier volume qu'il nous a cy-devant délivré,

(1) Registre n° H. 573 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye.*

auquel nostre trésorier et receveur général messire Diégho Flores ordonnons d'ainsi le faire et par rapportant au premier payement vidimus ou copie autenticque de cestes, signée de l'un de noz secrétaires, et quitance dudict maistre Adrian Wiele, et au second et dernier paiement cesdictes présentes et quitance souffisante d'icelui maistre Adrian tant seullement. Nous voulons ladicte somme de cincquante florins d'or de Rin, et pour la cause que dessus estre passée et allouée ès comptes et rabatue de la recepte d'icelui nostre trésorier et recepveur général messire Diégo Flores par noz aimez et féaulx les commis ou à commettre de par nous à l'audition de cesdicts comptes, ausquelz mandons aussy par cesdictes présentes que ainsi le facent, sans aucun contredit ou difficulté; car ainsi nous plaist-il, nonobstant quelzconcques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffence à ce contraires. Donné en la ville de Brucelles, le xvij^e jour du moys de novembre l'an de grâce mil cincq cens et quattorze. »

« Je Adrian Willen, secrétaire de mon très-redoubté seigneur monseigneur le prince d'Espaigne, confesse avoir receu de Diégo Flores, trésorier et receveur général de madame l'archiducesse d'Austrice, douaigière de Savoye, etc., la somme de vingt-cincq florins d'or de xxviij solz, de deux solz monnoye de Flandres pièce, qui reviennent à la somme de trente-cincq livres à cause de cincquante desdicts florins d'or que madicte dame, par ses lettres patentes en date du xvij^e jour de novembre xv^c quatorze, luy a ordonné prendre et avoir pour une foiz, à cause du doiziesme livre et volume des *Illustrations de Gaulle*, que j'ay escript et fait alluminer pour madicte dame, a en estre payé à deux payemens assavoir : la moictié comptant et l'autre moictié quant il délivrera ladicte volume patronnée comme il appartient, et ce icy pour le premier payement, etc. Le vj^e jour de février anno xv^c xv. De Wiele (1). »

Agrippa (Henri-Corneille). — (*Voy.* § 1er). — Nos recherches nous ont fait découvrir les lettres patentes, datées de Bruxelles, le 29 décembre 1529, par lesquelles Charles-Quint élève H.-C. Agrippa aux fonctions de *conseiller indiciaire et historiographe,* et d'autres lettres patentes du même prince, qui lui accordent une pension annuelle de 200 livres, de 40 gros la livre. Ces dernières sont également datées de Bruxelles, le 22 décembre 1531; nous en avons extrait ce passage : « Ouquel [estat d'indiciaire] l'avons re-

(1) Ces deux documents existent aux Archives du royaume.

» tenu, — dit l'empereur, — à charge de mettre et rédiger » par escript les faiz et autres euvres louables que puis sa » retenue auparavant et depuis sadicte retenue se sont faiz » et se feront par les princes et autres vassaulx, capitaines, » gens de guerre de noz royaulmes, pays et seignouries et » autres qui nous ont servy et serviront en noz guerres et » autres noz affaires et qui viendront à sa cognoissence et » dont il fera deue et dilligente inquisition. »

« Charles, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que pour le bon et louable rapport que fait nous a esté de messire Henricus-Cornelius Agripa, docteur ès deux droiz, chevalier, et de ses sens, souffisance, littérature et expérience en fait de croniques et histoires, nous icellui avons retenu et retenons par ces présentes nostre conseillier indiciaire et historiographe, en lui donnant plain povoir, auctorité et mandement espécial dudit estat d'ores en avant tenir, exercer et desservir, tenir bon, vray et juste recueil et registres de tous actes et fortunes dignes de mémoire qui adviendront à nous et à noz successeurs, et généralement de faire bien et deuement toutes et singulières les choses que bon et léal indiciaire et historiographe dessusdict puet et doit faire, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xxix[e] jour de décembre l'an de grâce mil cincq cens vingt et neuf (1). »

Goethals ou Panagathus (Liévin). — Nous avons établi (§ 1[er]) que cet écrivain, auquel Paquot donne les qualifications de greffier de la chambre impériale et héraut d'armes pour la Flandre, composa, en 1538, un tableau généalogique de la descendance de l'empereur Charles-Quint, ouvrage resté inconnu au savant auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (2) que nous venons de citer. Voici la quittance de Panagathus relative au payement de la somme de 100 livres qui lui fut accordée pour ce travail, et une autre quittance du même, dans laquelle on lit qu'il a écrit sur parchemin l'original du traité de Venlo, conclu, en 1543, entre Charles-Quint et le duc de Clèves.

(1) Ces lettres patentes et celles de 1531 existent dans la collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.
(2) T. XVI, p. 295.

« Je Liévin Panagathus, maistre d'escole des paiges d'honneur de la royne régente, etc., confesse avoir receu la somme de c livres de Flandres, que, par le commandement de la royne et de messeigneurs des finances, il m'a esté baillée pour samblable somme qu'ils m'ont tauxé et ordonné tant pour les paines que j'ay fait en la description de la généalogie de l'empereur et de ladicte royne, comme pour l'avoir fait éluminer pour envoyer audict seigneur empereur. Tesmoing mon seing manuel cy mis le xxe jour de décembre xv^c^ trente-huyt. L. Panagathus. »

« Je Liévin Panagathus confesse avoir receu la somme de xxiiij livres de Flandres que messeigneurs des finances m'ont tauxé et ordonné prendre et avoir pour mes paines et sallaire d'avoir escript et grossé en parchemin le traictié naguerres fait entre l'empereur et le duc de Clèves. Le iiij^e^ jour de janvier xv^c^ quarante-trois (1). »

Oudegherst (Jean et Pierre). — (*Voy.* § 56). — Le manuscrit n° 6498 de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, contient entre autres quinze pages d'une écriture du XVIIe siècle, qui portent pour titre : « *Briefve instruction » pour ceux qui se veulent façonner de la practique judi- » ciaire, observée en matière civile ès cours de Flandre, » d'Artois et autres de l'obéissance de l'empereur*; extraite des » notes de Jean Oudegherst, lieutenant général ès bailliages » de Tournay et Tournésis, l'an 1550, trouvées jointe aux » coustumes desdits bailliages escrites de sa main. »

Dans le t. VI, p. 304, des *Annales du Hainaut*, de F. Vinchant, publiées par la Société des Bibliophiles de Mons, M^r^ le vicaire général Descamps, l'éditeur de cet important ouvrage, a inséré une épitaphe en vers latins du comte Baudouin de Mons, mort en 1070, et signée: Oudegherst. C'est au véritable auteur des *Annales de Flandre* qu'il faut l'attribuer, et non à son fils Pierre. Celui-ci, malgré les déceptions qu'il a dû éprouver en Autriche, en 1572, et le peu de protection qu'il avait trouvé aux Pays-

(1) Ces deux documents existent en original dans la collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

Bas, parvint pourtant, beaucoup plus tard il est vrai, en 1588, à y être renvoyé par Philippe II, avec une mission officielle : c'est ce que prouve la pièce suivante, dans laquelle il semble vouloir donner le change sur les motifs de sa longue absence. Dans cette pièce on lit que ses créanciers (l'imprimeur Plantin était probablement du nombre), qui l'avaient forcé à s'expatrier en 1572, n'avaient pas oublié le nom et la physionomie de leur débiteur : aussi P. Oudegherst s'adresse-t-il au prince de Parme afin d'obtenir un sursis de six mois que lui accorda le conseil privé, le 15 novembre 1588, et dont il demanda la renouvellement en mai et en novembre 1589.

1. « A Son Altèze remonstre très-humblement Pierre d'Oudegheerste, natif de Lille, comme, pour avoir esté quatorze ou quinze ans hors de ce Pays-Bas, au service de Sa Majesté et le bien publicq, seroit esté en plusieurs debtes desquelles il en auroit payé aulcunes, mais comme les moyens pour le présent luy défaillent pour payer le surplus, et qu'il seroit envoyé par-deçà d'Espaigne par Sa Majesté et remis par Vostre Altèze pour traicté avec les consaulx de finances et privé desdictes affaires, de manière qu'il ne seroit raisonnable qu'il fust précipité par ses créditeurs pendant le temps qu'il traictera ses négoces par deçà; supplie partant que Vostre Altèze soit servye luy accordé lettres d'attermination au moings pour et durant l'année advenir, affin que durant ledict temps il ne soit inquiété ou molesté par sesdictz créditeurs pour aulcunes debtes faictes tant devant son partement que depuis le temps de son absence et retour, etc. »

(*Apostille*). « Soit ceste envoyée à messieurs du conseil privé afin de favorablement y ordonner en considération de l'importante cause pour laquelle il est icy venu envoyé de Sa Majesté pour son service. Faict au camp devant Berghes, ce 7 de novembre 1588. »

2. « Remonstre en toute humilité Pierre d'Oudegherste qu'en considération qu'auroit pleut à Vostre Majesté l'envoyer par-dechà pour affaires grandement concernantz son service et de ces povres provinces, et que pour cest effet il auroit longtemps travaillé et faict plusieurs très-grandz despens, Vostre Majesté se seroit inclinée à luy faire donner lettres d'attermination, etc. (1). »

(1) Ces documents existent dans la collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Archives du royaume.

Damhoudere (Josse), — c'est ainsi qu'il avait l'habitude de signer, fut un de nos plus célèbres jurisconsultes. Nous avons recueilli, d'après des documents authentiques, quelques dates pour compléter sa biographie. Il fut nommé greffier de la *vierschare* ou tribunal des échevins de Bruges (1), vers la fin de l'année 1538 ou en 1539, aux gages de 25 livres de gros par an. Charles-Quint l'appela aux fonctions de conseiller et commis des finances, par lettres patentes datées de Bruges, le 31 décembre 1551 (2), pour remplacer Laurent Longin qui avait été nommé trésorier général des finances.

« Meester Joos Dhamhoudere, greffier van der viersschaere, van vier maenden en half dat hy, doe ghenomen wesende in den raedt ende als commys van den financie van den keyserlicke Majesteyt, orlof nam ende ontseghen wierdt van den dienst deser stede, naer advenance van xxv liv. gr. 's jaers, ende meester Marcq Van den Velde, ghecommen in zyn stede (3). »

« Je Josse Damhoudere, naguères pensionnaire de la ville de Bruges, et présentement conseillier et commis des finances de l'empereur, confesse avoir receu la somme de iiij^c xxxix livres iiij solz, de xl gros de Flandres, que deue m'estoit à cause de xlviij solz, que ledict seigneur empereur, en vertu de ses lettres patentes données en sa ville de Bruges, le dernier jour de décembre xv^c cincquante-ung, m'a ordonné, octroïé et accordé de gaiges par chascun jour à cause de mondict estat de conseillier et commis desdictes finances, auquel estat et office vacant par la promotion de maistre Laurens Longin à l'estat de trésorier général d'icelles, Sadicte Majesté m'a retenu, commis et establi pour icelui d'ores en avant tenir et exercer de avecq les chiefz et autres commis desdictes finances entendre à la garde, conservacion et augmentation du demeine et autres droictures de Sa Majesté, et conséquament à la consultacion, délibéracion et expédition des matières et affaires qui surviendront et se traicteront au bureau desdictes finances, de signer et vériffier toutes lettres et

(1) Registre n° 33153, f° lxij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) D'après la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Orientale*, t. Ier, p. 105, Damhoudere fut nommé le 6 janvier 1551; c'est une erreur évidente, et cette date qui doit être convertie en nouveau style, est probablement celle de son serment.

(3) Registre n° 33166, f° lj r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

mandemens de finances, descharges et autres ordonnances, de faire et clorre tous les estatz de tous les recepveurs tant général desdictes finances que généraulx et partiuliers des pays et seigneuries de par-deçà, etc. (1). »

SNOUCKAERT (Martin). — Mr Ferd. Vanderhaeghen a publié la biographie de cet imprimeur dans sa *Biographie gantoise,* ouvrage qui renferme une foule de détails curieux pour l'histoire littéraire de notre pays. On y lit que Martin Snouckaert quitta la ville de Gand en 1551 pour aller habiter Bruges, où il devint pensionnaire de la ville, en remplacement de Josse Damhoudere. Sa nomination à cette charge date du 27 janvier 1552 (n. st.), comme le prouve l'extrait du compte communal que nous publions ici. Nous ajouterons qu'en 1557, il remplaça dans ses fonctions de greffier civil Jacques de Corte, mort le 21 décembre 1556 (2). Ces mêmes fonctions étaient exercées en 1533, par un individu du même nom (3). Martin Snouckaert quitta les Pays-Bas en 1567, et eut pour successeur François de Groote (4).

« Meester Maerten Snouckaert ghenomen als pensionaris ten dienste van desen stede ter gaeigen van xvj liv. xiij st. iiij d. s' jaers beghinnende van den xxvijen in laumaent lestleden es (5). »

DE L'ESPINOY (Charles). — Paquot s'est trompé dans ses *Mémoires littéraires* (6) relativement à la date de nomination de Charles de l'Espinoy, à la charge de conseiller ordinaire de Flandre. D'après les comptes, ses gages ne lui furent payés qu'à partir du 9 juillet 1555, jour de sa prestation du serment (7) : il remplaça Liévin Everaert et eut

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.
(2) Registre no 33172, fo lxj ro, de la chambre des comptes, *ibidem.*
(3) Registre no 33147, *ibidem.*
(4) Registre no 33182, fo lxviij ro, *ibidem.*
(5) Registre no 33166, fo lj vo, *ibidem.*
(6) T. V, p. 190.
(7) Registre no 2726, fo ijc xx ro, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

pour successeur Marc de Hertoghe. Dans une requête que sa veuve adressa au conseil des finances pour obtenir le payement de gages arriérés, elle dit que son mari a subi de grandes pertes par suite de son attachement au roi, « icelluy l'Espinoy s'estant retiré de Gand doiz le » moiz de juillet (xv[c]) lxxviij vers le pays d'Arthoys pour » ne participer à la rébellion dudict Gand, ains suivre le » droicturier party de Sa Majesté, et depuis il a continuel» lement faict sans retourner audict Gand. » Plus loin on lit dans la même requête « que ledict feu conseillier l'Es» pinoy a, en l'an (xv[c]) lxxix, faict pluisieurs voïaiges et » vacations tant par charge de feu monseigneur de Raisse» ghem que monseigneur le président Pamele pour le resta» blissement dudict conseil en Flandres en la ville de Douay, » et aultres affaires concernans grandement le service de Sa » Majesté » (1).

De l'Espinoy (Philippe), — fils du précédent, est l'écrivain auquel nous sommes redevables de la *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres*, ouvrage plein de renseignements utiles. La pièce suivante qui émane de lui, nous apprend que son père est mort à Audenarde, laissant une postérité de huit enfants, tant garçons que filles, et nous donne quelques détails sur ses propriétés et sur sa situation financière, qui était très-obérée en 1586. Le document dont nous parlons est une requête que Ph. de l'Espinoy adressa au gouvernement pour être dispensé de payer, du chef de vente d'un fief situé près de la ville d'Aire, laquelle avait produit 3,950 florins, le cinquième denier qui se percevait au profit du fisc sur tout fief ou rente féodale aliéné. Cette requête fut favorablement apostillée par le conseil des finances, le 7 juin 1586.

(1) Collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Archives du royaume.

Philippe de l'Espinoy obtint, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 18 février 1626, une gratification de 200 livres. On y lit qu'il servait à l'armée en 1591; que le comte de Mansfelt lui donna une compagnie de 200 Wallons pour concourir à la défense de la Flandre, et qu'il fut réformé du service en 1603 (1).

« Au roy, remonstrent en toutte humilité Philippes de l'Espinoy, escuyer, filz de feu maistre Charles, en son temps conseillier en vostre conseil de Flandre, comme aveeq son père il a esté de premiers refugié hors des pays rebelles pour se maintenir au deu service de Dieu et de Vostre Majesté, auquel actuellement sondict père s'emploïant et estant envoïé par Son Altèze à Audenarde pour y practiquer choses secrètes et qui concernoit beaucoup le service de Vostre Majesté, y est mort aux très-grand regret et perte du suppliant et de sept tant ses frères que sœurs, qui tous et spéciallement ledict suppliant (pour avoir femme, enffans et mesnaige) si est durant son refuge merveilleusement chargé et mis à l'arrière, jusques à se veoir entièrement ruyné, n'eust esté l'heureuse réduction d'aucunes villes principales tost aprèz ensuivye, au moyen de quoy il est peu à peu entré en la possession de ses biens, nommément en une sienne terre et seigneurie d'entre Bruxelles et Alost, nommée Sainct-Ulix-Chapelle (2), laquelle trouvant entièrement bruslée et ruynée, at esté contrainct se surcharger et faire grandz fraiz pour commencher à se remaser et mectre ses terres en train d'agriculture, tellement que maintenant il se treuve réduict à touttes extrémitez et ne sçait comme il poura ce achever ne satisfaire à ses créditeurs, ne soit qu'il vende une pièche de fief et seigneurie que luy est encoires resté au villaige de Rouquestoire, entre les villes d'Aire et Sainct-Omer, nommé Lignes, tenu de vostre chasteau dudict Aire, etc. (3). »

SACRÉ (Gérard). — Dans la notice biographique que nous avons consacrée à ce chroniqueur, auteur de divers manuscrits très-curieux pour l'histoire locale du Hainaut, notice qui a été insérée dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. V, p. 119-123, nous supposions qu'il était né dans

(1) Collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Arch. du royaume.
(2) Mr ALPH. WAUTERS a publié de curieux détails sur Ch. et Ph. de l'Espinoy en parlant de la seigneurie de Capelle-Saint-Ulric, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. 394 et 551.
(3) Collection des papiers d'État et audience, aux Archives du royaume.

le Hainaut vers 1620. Les nouveaux détails que nous publions ici sont plus exacts : ils sont tirés des procès-verbaux d'élections dressés à différentes époques, lors de la nomination des abbés élus pendant la longue carrière de Gérard Sacré, et qui existent aux Archives du royaume (1). Ces procès-verbaux nous apprennent que ce laborieux compilateur a vu le jour à Graux, près de Namur, vers 1615, et qu'il fut d'abord novice à l'abbaye de Saint-Gérard, située à peu de distance de cette ville. Il entra ensuite à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie, près de Mons, où il occupa diverses charges, entre autres et pendant de longues années, les fonctions de receveur des menues rentes : il mourut dans ce dernier monastère, le 28 février 1690 (2).

Verhaer ou Haræus (François), — l'auteur des *Annales ducum seu principum Brabantiæ*, publié par Moretus, en 1623 (3), reçut de l'infante Isabelle, au nom de Philippe IV, roi d'Espagne, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 31 octobre 1628, une gratification de 300 *philippus*, payable en trois ans, pour l'aider à couvrir les frais d'impression de son livre qu'il avait dédié à l'infante. « Donnons et accordons de grasce espéciale, — dit le document, — par les présentes en don en ayuda de costa » [subside] à nostre cher et bien amé François Verhaer, » licencié en théologie et chanoine de Sainct-Jacques en » nostre ville de Louvain, et ce en subvention des fraiz de » l'impression de certain livre qu'il a composé et dédié à » nostre dame et tante (4). »

Beaucourt de Noortvelde (Patrice), — auquel la science

(1) Archives du conseil privé, cartons, aux Archives du royaume.

(2) Cette date nous est fournie par le registre n° 20 des archives de l'abbaye de Saint-Denis, *ibidem*.

(3) *Voy.* sa biographie dans Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VIII, p. 229.

(4) Collection des papiers d'État et audience, aux Archives du royaume.

est redevable de quelques dissertations intéressantes sur l'histoire de la Flandre, naquit à Bruges en 1720, et y mourut en 1796 (1). On conserve dans la collection d'autographes, aux Archives du royaume, une longue lettre écrite dans un français des plus barbares, qu'il adressa au prince Charles de Lorraine au moment où il achevait l'impression de son intéressant mémoire intitulé : *Beschryving van den opgank, voortgank en ondergank der Brugschen koophandel,* etc.

« De Bruges, ce 6 de février 1775.

« A Son Altesse Royale le prince Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Baar, etc.

» Monseigneur, la grande inclination que j'ai depuis longtems imprimée dans le plus profond de mon cœur d'assurer de plus en plus de mon obéissance le prince le plus bénin de la terre, m'a poussé itérativement à la résolution de prendre la plume à la main, un de mes ouvrage qui sorte de l'imprimerie, portant pour titre : *Description historique de l'ancien commerce de cette ville de Bruges*, autrefois la plus florissante de l'Europe, contenant outre cela les moïens que les comtes de Flandre et nos ancêtres ont employés de le faire renaître après sa première décadence m'a fourni de quoy de satisfaire à mes desirs, tellement que j'espère que Votre Altesse Royale me faira la grâce d'accepter cet exemplair de la manière qui lui est naturelle, la plus gracieuse. Oserai-je me flatter, pris égard aux approbations de censeurs des livres, que vous trouverez, Monseigneur, de quoy vous amuser pendants vos momens perdus, outre un bref et vrai recueil de la mort que j'ai d'un contemporain du prince d'Orange Guilliaume de Nassau, qui a coopéré beaucoup à faire tomber le négoce par sa protection qu'il donna aux hyretiques. Votre Altesse Royale aura devant les yeux un grand nombre des diplômes des princes du pays et d'autres puissances qui ont gratieusement prêtées la main pour son accroissement et son soutient, tirantes de ce grand commerce de Bruges aussi bien que leurs sujets un profit considérable; encore une grande partie des beaux documents relatifs au commerce, avec les priviléges accordés aux dix-sept nations commerçantes d'autant de royaumes qui avoient pour lors touttes leur domicile fixe en cette ville. J'espère, je dis, Monseigneur, que ce livre

(1) Mr Goethals a publié sa biographie dans ses *Lectures relatives à l'histoire des lettres*, t. Ier, p. 256. D'autres notices lui ont été consacrées dans la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre orientale*, t. Ier, p. 11, etc.

vous sera aggréable tout comme je pense que celui a été contenant la description de l'église de Notre-Dame icy(1), puisque la renommée qui vole par cent trompettes et qui publie partout les hautes vertus et rares qualitées dont il pleut au Ciel de vous orner, Monseigneur, et vous faire briller au-dessus de tous vos prédécesseurs gouverneurs généraux du païs, car on n'a jamais vu qui dans les audiences publiques et privées, accuelle les plaintifs avec un visage plus doux et remédie aux besoins des oppressés et leurs donner plus de soulagement, outre cela le père le plus affectioné pour des gens des lettres, tellement qu'il semble que Dieu a donné commission à Votre Altesse Royale (comme au grand Alexandre dont vous portez le nom) de rendre tout le monde heureux. Ainsi donc, Monseigneur, celui mon livre étant bien reçu et agréable à vos ieux je m'ouvre le chemin à l'honneur d'en mettre bientôt un autre à ses pieds, une description du païs du Franc(2) si renommé par sa grandeur et richesses, ayant été la première demeure des roys de France où que le premier roy Pharamond a été créé et mis sur le trône royal l'an 422, et il me semble que j'ai assez clairement prouvé que c'est celui roy qui a fait mettre en écrit la loy salique, et cela audit pays des Francs. Je voudrois pouvoir contribuer par quelque bel ouvrage, selon ma petite capacité pour immortaliser la gloire, la justice et la bienfaisance de Votre Altesse Royale; et je ne serai jamais content que la fortune ne m'ait fait présent de quelque occasion, quoyque je devrais sacrifier tout ce que j'ai de plus cher au monde, pour vous témoigner, Monseigneur, le grand désir que j'ai de pouvoir contribuer à tout ce qui vous rende plaisir; mais comme il n'y a pour le présent rien en ma puissance que d'envoyer au Ciel mes faibles prières pour la conservation de vos précieux jours, et pour qu'il plaise d'induire Votre Altesse Royale de daigner regarder ma requête que j'ai présenté en qualité de notable dudit pays du Franc, d'un euïl favorable, afin de m'honnorer de la place vacante d'eschevin pour mon bonheur et d'icelui de ma nombreuse famille, ayant cinq menages à entretenir et mon septième fils qui demeure en France. Croyez-moy, Monseigneur, vous fairez une chose fort aggréable au Tout-Puissant et à celui qui prie en grâce de vouloir accepter son sang, sa vie et tout ce qu'il possède au monde sont voués au service de Votre Altesse Royale, ainsi qu'à celui de l'auguste maison impériale. C'est dans ces respectueux sentimens que je veu vivre et mourir. Je suis avec la plus grande vénération, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, le très-humble, très-obéissant et très-dévoué serviteur. » BEAUCOURT DE NOORTVELDE. »

(1) *Description historique de l'église collégiale de Notre-Dame de Bruges*, etc.; Bruges, 1773.

(2) *Jaerboeken van den lande van den Vryen;* 1786, 3 vol. in-8°.

Le 15 du même mois, le prince Charles de Lorraine fit répondre à Beaucourt de Noortvelde dans les termes suivants :

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois, avec l'exemplaire de l'ouvrage que vous avés fait sur l'ancien commerce de Bruges. Je vous en suis fort obligé, Monsieur, et ne puis que louer le zèle qui vous porte à travailler à ses objets qui sont de nature à pouvoir intéresser les provinces qui sont confiées à mon gouvernement. Je suis d'ailleurs sensible à l'attachement que vous m'avés témoigné à cette occasion et je rencontrerai avec plaisir celles qui pourront me mettre à même de vous obliger et de vous prouver combien je suis, etc. »

Ermens (Joseph). — Voici une requête que le libraire Ermens, de Bruxelles, adressa, le 12 février 1790, aux états de Brabant, à propos de ce qui lui était dû pour avoir dressé les catalogues des livres des couvents supprimés :

« A leurs hautes puissances les seigneurs des états de Brabant, Joseph Ermens, imprimeur libraire en cette ville, représente avec un très-profond respect qu'aïant été chargé, tant par le ci-devant comité de la caisse de religion que par les ci-devant conseil roïal et chambre de comptes, de diverses besognes concernant les manuscrits et livres des couvents supprimés, dont une grande partie doit se trouver encore à l'église des Brigittines, exposée aux mauvais effets de l'humidité, outre quelques livres qu'il a chez lui, il remit, passé quelques mois, à la chambre des comptes, l'état des devoirs et déboursements qu'il avoit faits à cette occasion, montant à la somme de 7,494 florins 4 1/2 sous, sur laquelle, ensuite de ses vives instances, il reçut, le 26 novembre dernier, un à-compte de 4,733 florins 10 sous 6 deniers : le remontrant a tout lieu de croire que le paiement du surplus étoit résolut, que l'ordonnance de paiement même étoit déjà expédiée, lorsque le départ précipité du gouvernement autrichien, a mis fin à toutes ses opérations, et comme il se trouve extrêmement gêné dans son commerce par une si longue privation d'une somme aussi considérable, méritée par un travail et de déboursements de plusieurs années, il a recours à l'équité de vos hautes puissances, etc. (1). »

(1) Archives des états de Brabant, aux Archives du royaume.

§ 68. *Tombeaux des souverains et des membres de leur famille.*

Sommaire : Tombeau de Wenceslas III, roi de Bohême. — Jean, le Brabançon, sculpteur de la statue de ce prince. — Tombeau de Henri III, duc de Brabant, et de sa femme. — Tombeau de Jean Ier, duc de Brabant. — Pierre tombale en cuivre, gravée par Étienne Van Schore. — Tombeau de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg. — Tombeaux de Louis de Crécy et de Louis de Male, comtes de Flandre. — Jean de Hasselt, peintre. — André Biaunepveu, faiseur de tombes, à Valenciennes. — Jacques de Gerines, batteur de cuivre. — Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche. — Josse de Beeberge, peintre. — Verrières à Héverlé et au Béguinage, à Bruxelles.

Tombeau de Wenceslas III, roi de Bohême. — C'est un artiste belge du nom de Jean, dit le Brabançon, qui exécuta la statue de saint Wenceslas, ou Wenceslas III, roi de Bohême, mort en 1253, laquelle ornait jadis le tombeau que le fils de ce prince consacra à la mémoire de son père. Cette particularité, si curieuse pour l'histoire de l'art de notre pays, est attestée par l'extrait qui suit des *Rerum Bohemicarum antiqui scriptores partim hactenus incogniti* (1), publiés à Hanovre, en 1602 :

« Statua postmodum in sacrario erecta est et alia œnea loco ejus reposita, Johannis Brabantini, egregii statuarii, nobile opus. »

Tombeau de Henri III, duc de Brabant, et d'Alix de Bourgogne, sa femme. — Ce monument, qui date de la seconde moitié du XIIIe siècle, existait encore il y a environ cent ans dans l'église du couvent des dominicains, à Louvain, dont le duc Henri III et sa femme étaient les fondateurs. Philippe le Bon accorda, en 1435, au prieur de ce monastère, pour restaurer le mausolée élevé à la

(1) Fo 137, liv. XLIII, ch. XXVIII. (No 9192, fonds de la ville, Bibliothèque royale de Bruxelles.)

mémoire de ces princes, une somme de 50 florins *clinckarts*, de 40 gros de Brabant, la pièce. La note qui suit en fournit la preuve. Mr le chanoine de Ram a publié (1) de longs détails sur une autre restauration du même monument qui eut lieu vers 1764, détails que l'on trouve consignés dans les registres du conseil privé, n° 161, f° 125 r°; n° 162, f° 135 r° et f° 195 r°, et n° 163, f° 123 r°, aux Archives du royaume.

« Den prior des godshuys van den predickeren, te Loeven, betaelt die somme van l gulden clinckaerts, te xl gr. Brabants 't stuck, die Myn genedige Here hem bevolen heeft te geven te hulpen totter refectien van der tommen aldair, in dewelke die lichame wilen hertoge Henrick van Lothryck ende van Brabant, ende vrouwe Aliten van Bourgongnien, zynre gesellynnen, Myns voirschreven Heren vorvaderen, saliger gedachten, zyn begraven, welke tomme zeer vervallen was, gelyc Mynen voirschreven Here dat by ennigen van zynen dieneren dairom aldair gesonden, clairlic bibracht is alst blyc by Mynsheren openen brieven, gegeven xxiiij dage in decembri anno [xiiijc] xxxv (2). »

Tombeau de Jean Ier, duc de Brabant. — Ce monument, qui se composait d'un sarcophage avec la statue du duc, existait dans le chœur de l'église des récollets, à Bruxelles. Il fut détruit lorsque les calvinistes dévastèrent l'édifice, en 1583. « Le corps de Jean Ier, — dit Butkens (3), — « receut sépulture au milieu du chœur de l'église des » frères-mineurs, à Bruxelles, soubs un assés beau tom- » beau, qui durant ces derniers troubles at esté ruiné; » toutesfois l'archiduc Albert avec l'infante Isabelle, en » mémoire d'un personnage si signalé, ont faict dresser » au mesme lieu un marbre par terre, avec une lame de

(1) *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*, p. 35 (*Mémoires de l'Académie*, t. XIX).

(2) Registre n° 2410, 1°, f° lxx r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Trophées de Brabant*, t. Ier, p. 331; édition de 1724.

» cuivre, contenant les armes, quartiers et certaine in-
» scription. » La reconstruction du chœur de l'église fut commencée en 1588 (1), et celle du tombeau du duc Jean I[er], en 1616. Par ordonnance du conseil des finances du 19 mai 1626, Étienne Van Schore ou Van Schooren reçut 450 livres d'Artois, pour avoir gravé sur une grande plaque de cuivre la figure du duc de Brabant avec ses armoiries et une inscription indiquant son nom et la date de sa mort. Ce second monument, auquel les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* assignent la date de 1620, subit le même sort que le premier, lors du bombardement de 1695.

« Voor de leveringe gedaen in 't clooster van de minrebroeders van iij[c] carreels dienende tot wercken van de sepulture van Joannes Primus, hertoge van Brabant : ij liv. xj s. (2). »

« Meester Stephanus Van Schore, plaetsnyder, betaelt de somme van iiij[c] l ponden Arthois, ter causen van te hebben gegraveert ende gesneden in copere plate de figure van hertoch Jehan van Brabant den Iersten, van dien name met zyne wapenen ende anderssints op de tombe, liggende in den choor van den minnebroeders; dus hier by ordonnantie van mynenheeren van de finantien in date xix mey xvj[c] xxvj (3). »

« Huybrecht Peperman, die gelevert heeft een coperen plate, dienende tot het lengen van de grooten coperen plate, waerop Haere Hoocheyt heeft doen graveren oft snyden die figure van hertoghe Jan den Iersten, hertoghe van Brabant, dienende op de tombe van den voirschreven hertoge : xj liv. xj s. (4). »

Tombeau de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg. — Albert et Isabelle prirent grand soin de faire restaurer les monuments élevés par leurs prédécesseurs à la mémoire des souverains des Pays-Bas et des membres de leur fa-

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 103.
(2) Registre n° 27510, 2°, f° 289 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(3) Registre n° 27512, 6e compte de J. Van Ophem, f° lxiiij, *ibidem*.
(4) *Ibidem*, 7e compte de J. Van Ophem (1627-1629), f° lxxxviij, *ibidem*.





TOMBEAU DE JEA
à

mille : c'est là un fait que les notes que nous publions dans notre recueil établiront d'une manière irréfutable. Aux archiducs revient encore l'honneur d'avoir consacré un tombeau au chevaleresque Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, tué en 1346. Nous avons recueilli quelques documents qui constatent qu'en 1613, un mausolée fut placé dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame de Munster, à Luxembourg. Le projet, dont nous donnons ici la reproduction en gravure, fut soumis à l'archiduc Albert, au mois d'octobre 1612, par le comte de Berlaymont, et reçut son approbation. Le prince accorda 1,000 florins pour couvrir les frais du monument, par lettres patentes du 23 février de l'année suivante. Jusqu'ici nous n'avons pu trouver le nom de l'artiste qui l'exécuta, et ce n'est, croyons-nous, que dans les archives du monastère où l'œuvre fut placée qu'on pourra le découvrir, car le subside de 1,000 florins fut payé le 30 août à l'abbé Pierre Roberti (1), lequel avait été chargé de solder toutes les dépenses.

A en juger par le dessin, le monument sépulcral du roi de Bohême était surmonté d'une statue en pierre, dont certains détails de costume durent être dorés : les grands côtés du dé devaient être ornés de bas-reliefs, et les petits de l'écusson des armes du défunt et de son épitaphe. Son auteur était un sculpteur qui passait « pour bon maistre » sculpteur ou tailleur d'imaiges ». L'épitaphe qu'avait composée Henri ou Erycius Puteanus, dont nous avons reconnu l'écriture, fut modifiée, car elle n'est pas conforme à celle que rapporte Bertholet, dans son *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg,* t. VI, p. 176. Cet

(1) Registre n° 2644, 3e compte de F. Darimont, f° xxx v°, collection de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, et liasse des acquits, n° 431, *ibidem.*

estimable écrivain dit que le corps de Jean l'Aveugle reposa dans l'abbaye de Notre-Dame de Munster, « jusqu'à » la destruction du monastère arrivée l'an 1542; alors on » le transporta chez les cordeliers où il fut mis en dépôt et » négligemment conservé dans une caisse de bois ». L'abbaye fut rebâtie en 1592, dans la ville de Luxembourg, ajoute le même auteur, et l'abbé Bertels fit replacer le corps dans la nouvelle église. Dans un autre passage de son livre, le P. Bertholet s'exprime encore en ces termes, à propos du monument de Jean l'Aveugle : « Les François » vinrent mettre le siége devant Luxembourg en 1684. Le » prince de Chimai, qui en étoit gouverneur, fit brûler les » deux villes basses pour leur ôter toute retraite. Cet in- » cendie consuma avec l'église de Munster le superbe mau- » solée qui avoit coûté 17,000 florins. » Ce dernier chiffre est beaucoup plus élevé que celui de la somme accordée par l'archiduc Albert. Bertholet n'aurait-il pas réduit les 1,000 livres de 1612 en monnaie courante en 1743, date de la publication de son ouvrage? ou bien le monument aurait-il effectivement coûté davantage, et l'abbé de Munster a-t-il supporté le reste des dépenses, puisqu'il paraît que ce fut lui qui en provoqua l'érection? Consignons toutefois ici que par lettres patentes du 4 avril 1623, l'infante Isabelle lui accorda, au nom de Philippe IV, une somme de 300 livres de Flandre « pour l'achepvement de la sé- » pulture et épitaphe de feu Jean, roy de Bohême (1) ». Le corps de Jean l'Aveugle fut sauvé de la destruction : il était encore conservé quand écrivait l'annaliste du Luxembourg.

(1) Registre nº F. 305 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. La minute de ces lettres-patentes existe dans la collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

1. « Monseigneur, ayant pleu à Vostre Altèze Sérénissime de me mander par ceulx de ses finances, affin que j'eusse à luy envoyer quelque modelle de la sépulture qu'elle entend de faire faire à feu Jean, roy de Bohême, comte de Luxembourg, reposant en l'abbaye de Nostre-Dame de Munster, transmigrée en la ville de Luxembourg, pour satisfaire audict ordre j'envoye à Vostre Altèze Sérénissime une modelle tirée par celluy qui désire entreprendre ledict ouvraige, recognu pour bon maistre sculpteur ou tailleur d'imaiges, lequel en furnissant les pierres, or et couleurs à ses fraiz demande pour salaire douze cents florins, et néantmoins (comme j'espère) se contenterat de mil florins une fois, parmy quelques voictures qu'on ferat facillement faire par les voisins subjectz de Vostre Altèze Sérénissime. Sy donques elle est servie d'aggréer ladicte modelle et mander à ceulx de ses finances de passer ordonnance pour mil florins, je tiendray la bonne main que tout soit en peu de temps accomply selon le vouloir de Vostre Altèze Sérénissime. En attendant ses commandemens, je supplie le Tout-Puissant, Monseigneur, de conserver Vostre Altèze Sérénissime en prospérité, bonne et longue vie. De Bruxelles, ce dernier d'octobre 1612. De Vostre Altèze Sérénissime, très-humble et très-obéyssant vassal,

» Le comte De Berlaymont. »

2. « Leurs Altèzes désirans faire eslever une nouvelle sépulture au feu Jehan, roy de Bohême, comte de Luxembourg, reposant en l'abbaye de Nostre-Dame de Munster, selon la modelle en dressée icy joincte, et ayans eu rapport de ce que le maistre entreprenneur dudict ouvraige en demande, ont par advis de ceulx de leurs finances ordonné et ordonent par cestes au receveur général de Luxembourg, Ferdinande Darimont, de furnir audict effect ès mains du prélat de ladicte abbaye jusques à la somme de mille florins une foiz, on en-dessoubz si le marchié se puist faire à moindre pris, à charge de ne pouvoir excéder ladicte somme, etc. Faict à Bruxelles, le xxiij^{e} de febvrier seize cens treize (1). »

Voici l'annotation manuscrite qui existe sur le dessin original :

« Hæc sepultura constituetur loco satis pulchro in medio chori ecclesiæ munsteriensis Luxemburgi, eritque quadratum artificiose sculptum opus et in multis suis partibus, prout ars requirit deauratum, multo exactius quam hic potuerit repræsentari, ut cum tempore Suæ Celsitudini serenissimæ inno-

(1) Les deux pièces qui précèdent font partie des archives dites Papiers d'État et d'audience, liasse n° 1281, aux Archives du royaume.

tescet. Erit autem longitudo imaginis regiæ, cujus fuit corpus ejus dum viveret, lapides autem erunt alabastrum, jaspis, marmor, locis convenientibus. »

Tombeau de Louis de Nevers ou Crécy, comte de Flandre. — Nous avons parlé de ce monument au § 20; il fut démoli vers la fin du siècle dernier. « En 1785, — dit » M. Gachard (1), — le chapitre de la cathédrale de Bruges » sollicita l'autorisation d'ôter de la chapelle du Saint- » Sacrement, servant de paroisse, en cette église, le céno- » taphe du comte de Flandre, qui s'y trouvait à côté de » l'autel. Il allégua que ce cénotaphe n'était qu'une masse » informe de pierres toutes mutilées; qu'il défigurait la » chapelle et gênait le célébrant dans ses fonctions; que la » mémoire du comte Louis de Nevers se trouvait d'ailleurs » consacrée, en un autre endroit de l'église, par une belle » pierre sépulcrale de marbre blanc portant avec une in- » scription, les armoiries du prince, ainsi que des attributs » et trophées militaires. Le gouvernement fit vérifier les » assertions du chapitre par le procureur général de Flan- » dre : sur le rapport et conformément à l'avis de ce magis- » trat, il permit que le cénotaphe de Louis de Nevers fût » enlevé, mais en chargeant les chanoines de faire insérer, » dans les registres aux résolutions capitulaires, et la re- » quête présentée par eux, et sa décision. » Nous avons tenu à insérer ici le rapport fait par le conseiller de Gryspere au conseil privé, le 13 juillet 1785.

« Mr de Grysperre fit rapport de la requête du chapitre cathédral de Bruges, sollicitant la permission d'ôter la cénotaphe du comte de Flandre Louis de Nevers, placé près de l'autel du Saint-Sacrement dans leur église. Le conseil après avoir ouï le procureur général de Flandre, est de sentiment qu'on pour-

(1) *Bulletins de l'Académie*, t. XXI, nº 6.

rait permettre au chapitre de démolir le cénotaphe, qui tombe en ruine et gène le service de l'autel, et ce aux conditions indiquées dans l'avis du procureur général (1). »

Tombeau de Louis de Male, comte de Flandre. — Courtrai était une ville où les comtes de Flandre, antérieurement à l'avénement de la maison de Bourgogne, faisaient de fréquents séjours; ils y possédaient un château fortifié comme tous ceux que l'on bâtissait à ces époques reculées. Antérieurement à 1373, Louis de Male fit commencer à Courtrai la construction d'une chapelle dédiée à sainte Catherine contre l'église de Notre-Dame, à laquelle cette chapelle fut annexée; ce prince avait l'intention d'y faire placer son tombeau. Le petit édifice se trouva achevé en peu de temps, car le jour de la fête de la patronne de la chapelle, en 1373, — un document contemporain le prouve, — l'on y célébra l'office divin. Cette chapelle de Sainte-Catherine existe encore aujourd'hui; elle est d'un beau style et a été récemment restaurée avec soin. On y a conservé les restes des anciennes peintures murales qui la décoraient, et entre autres les portraits des comtes de Flandre, dans des niches en pierre, sculptées à bas-reliefs, à colonnettes engagées (2). Nous n'hésitons pas à reconnaître pour l'auteur des figures des prédécesseurs de Louis de Male et de ce prince, Jean de Hasselt, qui avait à la même époque le titre de peintre du comte de Flandre. C'est aussi lui, croyons-nous, qui traça les dessins du tombeau que Louis de Male voulait se faire ériger dans la chapelle dont nous parlons; il est hors de doute toutefois qu'il fit, en 1374, le

(1) Registre n° 265, f° 17 v°, du conseil privé, aux Archives du royaume.

(2) *Voy.* l'intéressant travail de Mr E. de Busschere, sur la *Peinture murale à l'huile du XV*e *siècle, à Gand,* dans le *Messager des Sciences historiques,* 1859, p. 148. On y trouve des gravures représentant plusieurs portraits et les sculptures des niches.

voyage de Gand à Courtrai, par ordre du comte, qui avait mandé près de lui André Biaunepveu, « faiseur » ou « maistre ouvrier de tombes », à Valenciennes, pour avoir les avis de ces deux artistes sur le mausolée sous lequel il voulait que son corps reposât. Une fois le projet arrêté, Biaunepveu reçut du comte la commande du monument, et en même temps 200 francs à compte, valant 360 livres de Flandre. Le registre d'où nous avons extrait ces curieux détails, et qui est un compte s'étendant du 17 avril au 10 novembre 1374 seulement (1), mentionne encore le payement de deux sommes de 100 francs chacune, « sur l'ouvrage, acat » et voyture d'une novèle tombe que Monseigneur fait » faire ». Plus loin on lit qu'une avance de 40 francs ou 72 livres a été faite par « Henry le cambrelenc » ou chambellan, » sur l'ouvrage de vj ymagènes qu'il fait faire de métal du » command Monseigneur ». D'après ces quelques notes on peut conjecturer que le tombeau de Louis de Male devait se composer d'un sarcophage orné de statuettes de cuivre, et surmonté de la statue du comte. Nulle part il n'est question que ce monument ait jamais été terminé et placé. S'il l'avait été, comment expliquerait-on l'érection du magnifique mausolée que Philippe le Bon consacra à la mémoire de dernier comte de Flandre, avant l'avénement de la maison de Bourgogne, et à celle de Marguerite de Brabant, sa femme, dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, où Philippe le Hardi fit faire au défunt, le 29 février 1384, les plus magnifiques funérailles qu'on eût jamais vues (2). Nous publierons plus loin une notice descriptive de ce dernier cénotaphe, dû à Jacques de Gerines, batteur de cuivre, à Bruxelles, qui est aussi l'auteur du tombeau de

(1) Registre n° 2702, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) La relation de ces funérailles a été publiée par A.-G.-B. Schayes, dans le *Messager des Sciences historiques*, 1838, p. 299, d'après un registre reposant aux Archives du royaume.

Jeanne, duchesse de Brabant, qui se trouvait dans l'église des carmes de cette ville.

Mr le baron de la Fons-Melicoq a trouvé, en faisant des recherches dans les Archives de Valenciennes (1), la note que voici : « Mestre Andrieu, l'entailleur (2) », qui se rapporte à l'année 1370, et qui ne peut désigner qu'André Biaunepveu.

La table du 1er volume des *Preuves* de l'ouvrage de Mr le comte de Laborde, intitulé : *Les Ducs de Bourgogne,* contient la mention suivante : « Perrin Beaul, neveu, imagier : » il travailla, en 1388-1390, avec Claux Sluter. » Il faut lire Beaulneveu; c'est probablement un parent d'André, cité plus haut.

« *Item,* à Andrieu Biaunevopt, de Valenchiènes, faiseur de thombe, pour ses despens en venant de Valenchiènes vers Monseigneur : xij francs. — *Item,* à maistre Jehan d'Asselt, en venant de Courtray à Gand où il fu mandés: viij frans; monte xx frans, valent ensi que par lettres Monseigneur appert: xxxvj livres. »

« *Item,* à maistre Andrieu Biaunevopt, de Valenchiènes, maistre ouvrier de tombes, sur l'ouvrage d'une novèle tombe que Monseigneur lui fait faire pour lui : ij^{c} frans, ensi que par lettrez Monseigneur appert : valent iij^{c} lx livres. »

« *Item,* à Andrieu Biaunevopt, maistre ouvrier de thombes, sur le voiture des pierres d'une novèle thombe qu'il doit faire pour Monseigneur à Courtray : c frans, valent parmy xlij gros qu'il coustèrent au cange : ciiij ^{xx} ij livres ij solz. »

« *Item,* à Andrieu Biaunepveu, maistre ouvrier de tombes, sur l'ouvrage, acat et voyture d'une novèle tombe que Monseigneur lui fait faire, deseure iij^{c} frans qu'il a rechut paravant : c frans, valent parmi xlij gros qu'il coustèrent au cange, ensi que par lettrez Monseigneur appert : c iiij ^{xx} ij livres ij solz. »

(1) *Revue universelle des arts,* t. XI, p. 50.

(2) L'écrivain français a cru devoir lire la note de la manière suivante : « Mestre Andrin Lentailleur. »

« *Item*, as capellains de le église de Courtray pour le service qu'il ont fait en le capelle Monseigneur à Courtray depuis le jour Sainte-Kateline l'an [xiij^c] lxxiij jusques adont qu'il furent mis en possession des capelenies de le capelle ensi que par lettrez Monseigneur appert : xl livres. »

Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche. — Nous avons déjà parlé de ce monument aux §§ 20 et 45. Voici encore une note qui s'y rapporte : elle mentionne un payement fait, en 1603, au peintre Josse de Becberghe, pour dessins du tombeau de ce prince et de celui d'une archiduchesse de Brabant, et pour patrons des verrières que les archiducs Albert et Isabelle avaient données aux églises de Héverlé, près de Louvain, et du Béguinage, à Bruxelles.

« A Josse de Beckberge, painctre, la somme de xxj livres, de xl gros, pour vij patrons qu'il avoit fait en papier, les iiij du tombeau et sépulchre de feu l'archiducq Erneste, une de feue madame l'archiduchesse de Brabant, et deux des armoiries et quartiers de Leur Altèzes [les archiducs] mis aux verrières que Leur Altèzes avoient accordé en don aux esglises à Hever, lès Louvain, et au Béguinage, à Bruxelles (1). »

§ 69. *Confréries.*

Sommaire : Confréries de Saint-Jacques de Compostelle et de la Sainte-Croix, à Bruxelles : peintres, sculpteurs, verriers, musiciens, architectes, tapissiers de haute-lisse, fabricants d'armes, orfèvres, etc., qui en faisaient partie.

On conserve aux Archives des hospices civils de Bruxelles (2) un petit registre in-folio, sur parchemin, intitulé : *Dit es d'boec van der bruederscap mynsheren Sente-Jacobs*

(1) Registre n° F. 286, f° vj^c iiij^xx ix, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. *Voy.* aussi un manuscrit intitulé : *Documents historiques*, p. 97, aux Archives du royaume.
(2) N° H. 1459.

dat ghemaect was in 't jaer Ons Heeren m. ccc. lvij. ij daghe in de maent van augusto, volghende elc name na de ordinantie van den A. B. C. Ce registre, commencé le 2 août 1357, provient donc de la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle, qui possédait à Bruxelles une chapelle et un hôpital sur l'emplacement desquels on éleva, au XVIIe siècle, l'église de Notre-Dame de Bon-Secours. Nous en avons extrait un nombre assez considérable de noms de personnes qui exerçaient des professions se rattachant directement ou indirectement à l'histoire des arts. Onze peintres (*scilders*) y sont inscrits, et parmi eux nous citerons Jean Van Woluwe, l'artiste que la duchesse Jeanne employa pour orner de peintures le palais de Coudenberg, à Bruxelles, et pour enrichir de miniatures différents manuscrits de sa librairie. Les orfévres (*goutsmeden*) sont en majorité dans le registre de la confrérie de Saint-Jacques : on en compte vingt-trois. Un seul nom de tailleur d'images (*beeldescnidere*) ou statuaire y est mentionné; c'est celui de Jean Vederman, qui fut admis en 1404. Nous avons jugé nécessaire d'extraire du registre les noms des *steenbickelers* et des *steenhouwers,* c'est-à-dire les tailleurs de pierre, parce que l'expérience nous a appris que les sculpteurs d'ornements qui nous ont laissé ces chapiteaux et ces tabernacles si délicatement travaillés, sont fréquemment qualifiés de cette manière dans les documents du XIVe et du XVe siècle. Bien des architectes auteurs de monuments remarquables sont ainsi appelés. Les tapissiers de haute-lisse (*legwerkers*), qui sont membres de la confrérie, datent des premières années du règne d'Antoine de Bourgogne : c'est l'époque où cette industrie commença à prendre quelque extension à Bruxelles. Le registre contient en outre le nom d'un tisserand de tapis (*tapytwevere*), et ceux de plusieurs brodeurs (*borduerwerkers*), qui formaient une corporation importante du temps de Jeanne et de Wenceslas.

Il nous a fourni une liste assez longue de fabricants d'armes (*wapenmakers*), de heaumes (*helmakers, helmslagers*), de hautberts (*habberguelmakers*) et d'épées (*sweertveghers*). Nous avons également noté les noms de divers batteurs de cuivre (*copersleghers*), qui faisaient ces ouvrages dits de Dinant ou dinanderies.

Jean de ou Van Gerines, l'un des batteurs de cuivre dont nous parlons, est très-probablement le père de Jacques, qui, tout en exerçant le même métier, acquit une grande réputation, qui est attestée par les mausolées que Philippe le Bon fit élever à la mémoire de Louis de Male, à Lille, et de Jeanne de Brabant, à Bruxelles. La modeste expression de *ghelaesmakers* désigne dans le registre les peintres sur verre, car Louis et Jean Van Puersele, Gilles et Wautier Van Pede, ont fait pour le palais et les églises de Bruxelles et des environs beaucoup de vitraux que nous aurons occasion de rappeler. Enfin, le livre de la confrérie de Saint-Jacques mentionne, en outre, un maître d'artillerie du XIV[e] siècle, appelé Louis; Thiéri de Visschere, maître d'école, inscrit sur le registre en 1392; Jérôme Van der Noot, maître ès arts, admis en 1399; Jean (*Hansen*) Van Grimbach, joueur de flûte (*pypere*) de la duchesse Jeanne; Simon Van Gaspeldorne, joueur de viole (*vedelere*); Jean Van Berlaer, faiseur de tombes (*saergmakere*), comme Nicolas Garnet, qui fit le mausolée du duc Jean III, à l'abbaye de Villers (1), et que les documents, nomment *tombarius,* et André Biaunepveu, *faiseur ou maistre ouvrier de thombes,* à Valenciennes, auquel fut confiée l'exécution du monument que Louis de Male se fit élever en 1374, dans la chapelle castrale à Courtrai, ainsi qu'il est établi au § précédent (2); Jean Drabbe, tailleur de for-

(1) *Voy.* § 45.
(2) *Voy.* § 68.

mes, de moules (*vormsnidere*), cité en 1419 (1), et François Rullens, maître de la ville (*statmeester*) avant 1390, ce qui veut peut-être signifier maître des ouvrages ou architecte de la ville de Bruxelles. Cette ville avait à ses gages, vers la même époque, un cuisinier en titre : c'était, en 1394, Pierre Pauwels (*der stadt coc*), et, en 1405, Pierre Voghelboem (*overcoc van Brucelle*).

Une observation que nous ne devons pas passer sous silence, c'est que les dates de l'admission dans la confrérie semblent n'avoir été inscrites qu'à partir de 1390 environ; les noms qui ne sont accompagnés d'aucune date sont donc d'une époque antérieure, selon toute probabilité. Les dernières annotations ont été faites en 1419. Disons encore que nous n'avons consigné que les noms auxquels est jointe une profession qui se rattache à l'histoire des arts et des lettres. Nous insérons également dans nos extraits les noms de quatre *tafelmakers,* expression que l'on peut à la fois traduire par faiseurs de tables, de tableaux et de retables. Cette dernière interprétation est la seule admissible, selon nous.

« Adam Van Hamme, steenhouwere, 1419 (2).
Boyden Van der Nat, borduerwerkere.
Caeste Wrient, steenbiclere.
Claus de Lovencre, scildere, 1411.
Claus de Puit, steenhouwere, 1418.
Diederec Van Ruppien, tapytwevere.
Daneel, de helmmakere.
Diederec Helschemer, scildere.
Diederec Van den Berghe, helmakere.
Diederec de Visschere, scoelmeestere, 1392.
Daneel, *In den Roetaert*, goutsmet, 1416.
Everaert, de tafelmakere.
Gilys Van Brachene, steenbielere.
Gheraert Watermale, steenbickelere.
Gheraert Van Alkenen, steenbickelere.

(1) Le mot *vormsnidere*, en allemand *formsneider*, a été traduit par les écrivains de l'Allemagne par graveur sur bois; un graveur sur bois à Bruxelles, en 1419, serait un fait de la plus haute importance pour l'histoire de l'art : nous reviendrons sur la valeur de cette expression. Dans le même registre on trouve un *gravere*, qu'il faut traduire par fossoyeur.

(2) Dans le registre, les dates sont en chiffres romains.

Gosen, de helmmakere.
Gilys, de copersleghere.
Gherem Van der Noet, scildere.
Gielys Van der Rosen.
Ghysbrecht, de habberguelmakere.
Gheerem Van den Steene, borduerwerkere.
Gielys Van Pede, ghelaesmakere.
Gielys Van Evere, scildere, 1396.
Gherem Van der Noet, heren Gherems sone, magister artium, 1399.
Gielys Everaerts, steenhouwere, 1400.
Gielys Van den Berghe, steenhouwere, 1400.
Gielys Hose, heelmakere, 1403.
Gheert de Lovenere, de scildere, 1410.
Gheert Van den Heetvelde, goutsmet, 1412.
Goesen Vervien, wapenmakere, 1413.
Heinree Colyns, broduerwerkere.
Hansem Van Gembach, miervrouwere pypere van Brabant.
Heinric, de swertveghere.
Heinree Gheline, goutsmet.
Heine Van Diedeghem, steenbickelere.
Heinric Van Bolenbeke, goutsmeet, 1402.
Heine Van Evelbaert, goutsmet, 1407.
Heine, de tafelmakere.
Heinric, de goutsmet, *in den Moene*.
Hughe de Portere, coperslagere, 1413.
Heinric 't Servranx, bordurwerkere, 1416.
Heinric Van Coloe, scildere, 1417.
Jan Stevens, steenbielere.
Jan, de helmmakere.
Joes Van Halle, steenbielere.
Jan Coviers, goutsmet.
Jan, de goutsmet, *in den Moene*.
Jan Van Namen, goutsmet.
Jan Zeghelnule, bordurmaker.
Jan Van Halen, scildere.
Jan Adelen, steenbickelere.
Jan Van der Cappellen, helmakere.
Jan Van Amen (*sic*), de goutsmet.
Jan Van den Wyngarde, hellemakere.
Jan, de tafelmakere.
Jacob Van Loen, Van den Bosche, helmsleghere.
Jan Van Vaelborre, steenhouwer.
Jacop de Bonte, goutsmet.
Jan Van Gerinis (1) de copersleghere.
Jacop, de coperslaghere.
Jan der Weduwen, wapenmakere.
Jan de Voghel, helmakere.
Jan Van Woluwe, schildere.
Jan Graet, goutsmet.
Jan de Coene, scildere, 1387.
Jan Everarts, steenbickelere.
Jan Van Berlaer, saergmakere.
Imbrecht Van der Noet, scildere, 1393.
Jan Van den Leene, steenbieleere.
Jan de Scrivere, scildere, 1397.
Jan Seuelen, borduerwerkere, 1399.
Jan Mantel, copersleghere, 1399.
Jan Sporken, heelmslaghere, 1400.
Jan Van der Capellen, helmslagere, 1400.
Jan Van Boutsvoert, steenhouwere, 1401.

(1) Ce nom est écrit au-dessus du mot *Ziemen;* c'est évidemment une correction du temps.

Jan Van Puersele, ghelaesmakere, 1401.
Jan Van Praghen, wapenmakere, 1404.
Jan Van den Ghebuchte, goutsmet, 1404.
Jan Vederman, beldescnidere, 1404.
Jacop, de coperslaghere, 1405.
Jan 't Servranx, borduerwerkere, 1405.
Jan Couterman, steenhouwere, 1405.
Jan Van Vitcheroel, heelmslaghere, 1407.
Jan Van den Ghebuchte, bordurwerkere, 1407.
Jan Vederman, goutsmeet, 1407.
Jan Van Horten, goutsmet, 1407.
Jan Hartewyc, goutsmet, 1407.
Jan Van Asche, coperslagere, 1408.
Jan Van Gavere, goutsmet, 1410.
Jan Kechhoren, borduerwerkere, 1412.
Jan Sporken [ende] Jan syn sone, heelmsleghers, 1413.
Jan Van Bucdeghem, steenhouwere.
Jacob Mertens, tafelmakere, 1418.
Jan Gheerleee, steenhouwere, 1418.
Jan Drabbe, vormsnidere, 1419.
Laureys, meester van der donderbussen.
Louys Van Pursele, de ghelaesmakere.
Lodewyc Van der Molen, borduerwerkere, 1412.
Loden de Wolf, wapenmakere, 1417.
Meimart, de goutsmet.
Machiel, de copersleghere, 1393.
Merten de Loese, goutsmet, 1407.
Olivier Uselen, scildere, 1404.
Peter Werion, legwerkere, 1406.
Peter Lodewycs, legwerkere, 1407.
Peter Van den Sype, steenhouwere, 1417.
Reynere Pelgherim, goutsmet, 1410.
Symoen Van Gaspeldorne, vedelere.
Willem Uselen, Willemszone, copersleghere.
Vranke de Beckere, scildere.
Willem Van der Eyken, goutsmet.
Vranke Rullens, der statmeester.
Willem, de goutsmet.
Wouter Van Pede, ghelaesmakere.
Willem Van Sassen, goutsmet, 1394.
Willelmus Van Dorpt, der stadt cleerc, 1394.
Vranke, de copersleghere, 1405.
Vranke Van Pede, goutsmet, 1410.
Woutere Egloy, wapemakere, 1413.
Willem Clottaert, legwerkere, 1414.
Wouter Dobbel, goutsmeet, 1418. »

Confrérie de la Sainte-Croix, a Bruxelles. — Dans les archives du prieuré de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, dont la plus grande partie existe aujourd'hui aux Archives du royaume, on conservait un petit registre in-quarto de la confrérie de la Sainte-Croix, qui se trouve actuellement dans la magnifique bibliothèque de feu Mr Théodore de Jonghe, laquelle sera bientôt dispersée aux enchères en vente publique. Ce volume se compose de

36 feuillets de parchemin, et a pour titre : *Dit syn de brueders ende de susters van den heyleghen Cruce op Couwenberch, ende dit boec was ghescreven in 't jaer Ons Heeren M CCCC ende LXIJ opten xiij^{sten} dach van october ende de namen vervolghen de elc na sinen name na den a. b. c,* c'est-à-dire en traduisant : Voici les frères et sœurs de la Sainte-Croix à Caudenberg; le livre a été écrit le 13 octobre 1462 (1), et les noms y sont inscrits dans l'ordre alphabétique. De même que le précédent dont nous avons plus haut publié des extraits, ce registre contient un certain nombre de noms d'artistes que nous nous sommes hâté de recueillir, dans la crainte que quelque amateur de manuscrits étranger ne vienne l'enlever à notre pays.

Le volume est orné en tête d'une mauvaise miniature, détachée, nous paraît-il, d'un volume plus ancien, et qui représente le Christ en croix accosté de la Vierge et de saint Jean; dessous ces figures se voient les armoiries de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui ont été ajoutées plus tard. Le nom de ce prince figure en tête de la liste; il est suivi de ceux d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, et de Philippe, son fils, etc. Tous les membres de la confrérie s'engageaient à assister à la messe qui se chantait pour le repos de l'âme d'un confrère décédé, le premier dimanche après l'enterrement.

A la fin du registre on lit de la même écriture que le titre : *Dit boec was ghemaect in 't jaer Ons Heeren M CCCC ende lxij, by her Gielys Strael, proost van Sinte-Iacobs-cloester op Coudenberch, in Bruesel, etc., welc boec inhout de somme van bruederen ende zusteren omtrent viij^{c}.* Ainsi, en 1462, au moment de la rédaction du livre aux inscriptions des membres de la confrérie de la Sainte-Croix,

(1) Au dos de ce registre, on lit : 1452. C'est une inadvertance du relieur qui a restauré la plupart des registres du prieuré de Saint-Jacques-sur-Caudenberg dans le courant du dernier siècle.

par Gilles Strael, prévôt du prieuré de Coudenberg, ces derniers étaient au nombre d'environ huit cents. D'après Gramaye (1), la fondation de la confrérie remonte à l'année 1383.

Dans l'extrait que nous publions ne figurent que les membres reçus au moment de la formation du registre, et seulement les noms qui avaient quelque intérêt pour notre recueil : plusieurs y sont inscrits avec leurs femmes. A cette catégorie appartiennent tous les tapissiers de haut-lisse, brodeurs et orfévres, que le registre de la confrérie de la Sainte-Croix renferme; maître Adrien Dullaert et Renier (*Reynere*), l'un secrétaire et l'autre fabricant de registres (*boechmakere*) de la ville de Bruxelles, et les artistes que nous énumérons plus loin. Comme l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg était contigue aux dépendances du palais des ducs de Bourgogne, à Bruxelles, et que la plupart des personnes qui avaient des emplois à la cour habitaient dans ce quartier, on ne doit pas s'étonner de les trouver en majorité parmi les confrères de la Sainte-Croix. Nous nous sommes borné à noter l'horloger Michel Moens, Laurent Bruninc, chirurgien (*surgyn*) du duc; sire Jean de Brouwere, son chantre (*zenghere*), et Jean Van Herttinghe, son joueur de flûte (*pipere*); maître Josse Bruninc, chirurgien du comte de Charolais; Hugues Michot, chapelain de ce prince; enfin les rois d'armes Henri Van Heesselt, Jacques de Brey et Josse Van Pouken.

Les personnes dont nous faisons suivre ici les noms, se sont fait recevoir dans la confrérie postérieurement à 1462, date de la rédaction du registre : toutefois à en juger par les caractères de l'écriture, ces diverses inscriptions datent toutes du XVe siècle, et sont en grande partie antérieure à

(1) *Bruxella*, p. 6. *Voy.* aussi : Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 357.

la mort de Marie de Bourgogne : maître Jean Boudins, faiseur d'orgues (*orghelere*), sire (*her*) Simon Britonis, chantre, en 1473, du prince que nous venons de nommer (*Mynsheeren zanghere*); sire Constant, chantre également (*her Constans de senghere*); Jean Boete, Renier Boote et Adam, maître d'écoles (*scoelmeesters*); maître Jean Van Rokeghem, écrivain (*scrivein*), Jean Jolybois, tambourin d'un bâtard ducal; Nicolas (*Colin*) de Cerf, autre tambourin; maître Faes, artilleur de la ville de Bruxelles; plusieurs haute-lisseurs : Gilles Van Malle, Gilles Van den Putte, Gilles de Smet, dit Thonys; Henri Mets, brodeur; Jean de Chenes, dit Piccart, fabricant d'armes (*wapemakere*); Nicolas de Raymakere, fabricant de glaives (*sweertveghere*); Pierre Willems, tailleur de pierres (*steenhouwere*); les orfévres Jean Van Myerlaer, Jean Van der Kelder, Quentin Blangi, Guillaume Meerte et Gautier Van den Coutere; maître Jean Van den Berghe, architecte (*meester wercman*) ou maître des ouvrages de maçonnerie du duc Philippe le Bon, en Brabant, et Guillaume, son fils; Rombaut Van Inghelghem, Renier Van der Grecht et Dalfim, peintres.

Parmi les inscriptions faites pendant les premières années du règne de Charles le Téméraire, il y en a deux de la même main, qui ont une autre importance; ce sont celles qui mentionnent les noms de l'orfévre Jean Van der Weyden et du peintre Pierre Van der Weyden avec sa femme (*Peeter Van der Weyden, scildere, ende syn wyf*) : l'un et l'autre sont fils du peintre Roger.

Un examen attentif des diverses écritures du registre qui nous occupe, ainsi que des noms qu'il contient, nous a fait acquérir la conviction qu'il ne s'y trouve aucun nom appartenant au régne de Charles-Quint, ni aux premières années du règne de Philippe II : il y a dans les inscriptions une lacune évidente pour cette période, et l'on se sera proba-

blement servi d'un autre registre, jusqu'à l'époque correspondante au gouvernement de Marguerite de Parme. Les dernières annotations ont été faites au temps où le duc de Parme gouvernait les Pays-Bas. On y trouve entre autres, le nom du peintre Franc Floris, mort à Anvers en 1570, celui de l'imprimeur Rutger Velpius, qui n'est venu s'établir à Bruxelles qu'en 1585 (1), et qui est le dernier nom de la lettre R.

Ce qui donne quelque poids encore à notre opinion, c'est l'absence du nom d'Olivier de la Marche dans le registre, car on ne peut douter qu'il ait fait partie de la confrérie, puisqu'il est le fondateur d'une messe à l'autel de la Sainte-Croix, et que son tombeau, aujourd'hi détruit, était placé au pied du même autel : O. de la Marche mourut en 1501.

Voici maintenant des noms qui se rattachent plus directement aux arts, et qui sont mentionnés dans le livre de la confrérie de la Sainte-Croix : Arnould (*Aert*) Van der Voert et Eustache (*Tassin*) de Cupere, tailleurs d'images (*beeldesniders*) (2); un enlumineur (*verlichtere*), appelé *meester Drosys,* qui ne peut être que Dreux Jehan, attaché au service de Philippe le Bon et de Charles, son fils, et dont nous avons parlé au § 16; les peintres Gérard de Lantmetere, G. (*Ghelden*) Van den Assche, Henri Van Huseghem, Jean de Brune, Jacques Van der Wouwe, Jean de Roy et Roger Van der Weyden, qualifié de peintre de la ville, comme dans d'autres documents qu'a cités Mr Alph. Wauters, le biographe de ce célèbre artiste.

« Augustin Van der Moelen, legwerkere.
Meester Adriaen Dullaert, der stadt secretarys van Bruessel.
Andries Doem, legwerckere.
Aert Van der Voert, beeldesnider.
Bertelmeus Van Holeer, borduerwercker.
Bernaert Heyms, borduerwerker.
Bernaert Heyms, borduerwerker.

(1) H. Rousselle, *Annales de l'imprimerie à Mons*, p. 127.
(2) *Voy*, § 44.

Everaert Vrederic.
Ector Van Huseghem, goutsmet.
Gielys Oenbrugghe, goutsmet.
Gielys Van Lint, *alias* Van der Cleyen, legwercker.
Gheert de Lantmetere, scildere.
Godevaert Taye, bordurwercker.
Gherem Fierkens, bordurwerker.
Ghelden Van den Assche, scildere.
Her Doem, legwerckere.
Heinric Van Huseghem, scildere.
Her Hughe Michot, capellaen mynsheren van Chaerloes.
Heinric Van Moelenbeke, goutsmet.
Heinric Van Heesselt, coninc van der wapenen.
Meester Joes Bruninc, surgyn mynsheren van Charlos.
Jan Van Holeer, bordurwerkere.
Jan de Brune, scildere.
Jan Visse, legwercker.
Jan Van der Gautieren, legwercker.
Jan Van der Noet, goutsmet.
Jan Van Grimberghen, boerduerwercker.
Jacob Van den Wouwe, scildere.
Jan Van Herttinghe, pipere Mynsheren.
Jan Van Malle, legwercker.
Jan Timmerman, borduerwercker.
Jan de Roy, scildere.
Jan de Tollenere, goutsmet.
Jan Vranx, bordurwercker.
Jacob de Brey, coninc van Brabant.
Jorys van Pouken, coninc der wapenen van Vlaenderen.
Her Jan de Brouwere, zenghere mynshere 'tshertoge.
Meester Laureis Bruninc, surgyn Mynsheren.
Machiel Moens, orloymaker.
Meester Roeger Van der Weyen, der stad scilder.
Mengy Valye, taboryn.
Meester Drosys, verlichtere.
Peeter Van Vrelant, borduerwerkere.
Peter Scoepe, legwerckere.
Peter Struve, legwerker.
Reynere, der stad boechmakere.
Steven Van Hadocht, borduerwercker.
Tassin de Cupere, beeldesnidere.
Willem Hannemans, legwercker.
Winant Van Eldert, goudsmet.
Willem Embrechts, legwercker.
Willem Gaetman, legwerckere.
Wouter de Voestere, legwerckere.
Willem de Coninc, legwerker. »

Mr C. Ruelens a publié récemment dans la *Revue d'Histoire et d'Archéologie*, t. II, p. 220, un article sur le registre de la confrérie de la Sainte-Croix, où l'on trouvera quelques détails sur le réglement de cette association religieuse.

§ 70. *Peintres.*

Sommaire : Pierre, peintre de Hainaut, en 1417. — Portrait de Marguerite de Bourgogne, veuve de Guillaume IV, comte de Hainaut. — Antoine, peintre liégeois, en 1475. — Tableau du *Jugement du Christ* pour le conseil de Namur. — Amendes pécuniaires consacrées à des objets d'art. — Chrétien Brun. — Restauration des tableaux du palais du grand conseil, à Malines. — Lucas et Nicolas Van Nevele. — Ant. Van den Wyngaerde. — Tableaux de ce maître en Espagne. — Lettres de P.-P. Rubens à J. de Bie, graveur, et à l'archiduc Albert d'Autriche. — Tableaux divers de Rubens qui existent ou existaient en Espagne, à Gand, à Malines et à Marlagne. — Quelques particularités inédites pour la biographie de cet artiste. — Ét. Van Schooren, graveur. — J. Brueghel, dit de Velours. — Évrard Van Remunde. — Paul Van Somere. — Othon Venius. — Portraits des archiducs pour le couvent de Marlagne, près de Namur. — D. Zeghers. — H. De Clerck. — Tableau de l'église de Saint-Josse-ten-Noode. — J. Francquaert. — Fr. Du Chastel. — Portrait de Charles II pour le conseil de Brabant.

Pierre. — Guillaume IV, comte de Hainaut, mourut en 1417 : il avait épousé à Cambrai, en 1385, Marguerite de Bourgogne, fille aînée du duc Philippe le Hardi et de Marguerite de Male. Nous avons dit ailleurs que les fêtes données à l'occasion de ce mariage ont fait l'objet d'un petit poëme composé par Jean de Malines (1). La veuve du comte de Hainaut avait la terre et seigneurie de Baudour pour douaire, et elle faisait de fréquents séjours dans le château de cette localité. Cette princesse mourut le 8 mars 1441 (n. st.) (2). En 1417 ou 1418, elle fit peindre son portrait avec l'écusson de ses armes, pour être placé dans la chapelle de Saint-Antoine en Barbefosse, sous Havré, près de Mons : nous parlerons plus loin des belles verrières dont elle enrichit ce petit édifice à la même époque. L'auteur de ce tableau est un certain Pierre, qui habitait probablement la

(1) *Voy.* nos articles dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XII, p. 28, et dans la *Revue trimestrielle*, t. XIII.

(2) Registre n° 8661, 2°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

ville de Mons : 10 écus d'or de Hollande, furent le prix de son travail.

« A Piettre, le poindeur, a estet payet, par l'ordonnanche monseigneur de Havrech, pour avoir fait et livret j tavlet ouquel est pourtraite le ymage de Madamme et l'escut de ses armes, ledit tavlet mis en le capelle de Saint-Anthonne, à Barbefosse : x escus de Hollande en or, vallent, à xxx solz vj deniers la pièche, xv livres v solz (1). »

Antoine de Liége. — Voici encore un nom nouveau à ajouter à cette pléïade d'artistes du XVe siècle que nous apprenons chaque jour à connaître davantage, et sur lesquels l'on possédera bientôt des renseignements assez abondants pour renverser ces romans anciens et modernes, qui ont joui jusqu'à présent de quelque réputation. Ce nom cette fois est celui d'un artiste liégeois, qui nous apparaît dans un temps où florissaient, sous l'évêque Louis de Bourbon, dans la principauté de Liége et en majeure partie à Liége même, au dire des biographes de ce pays (2), Nicolas Quento, Jean de Meuse, Jean de Werth, Laurent, Jean Beeck, etc., tous peintres, les uns sur panneau, les autres sur toile, qui précédèrent de quelques années Lambert Lombard, dont le mérite a éclipsé la valeur de tous ses devanciers, au point d'en faire perdre le souvenir. L'artiste dont il est ici question s'appelle Antoine : son nom de famille ne nous est pas connu. Jusqu'à nouvelle découverte nous proposons de l'appeler Antoine de Liége.

Nous avons parlé dans une notice qui fait partie des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, n° 3, de l'usage qui existait dans les derniers siècles du moyen âge en particulier de frapper un coupable d'une amende

(1) Registre n° 8654, *ibidem*.

(2) *Voy.* la *Biographie liégeoise* du comte Becdelièvre-Hamal, qui a reproduit dans son ouvrage les notes publiées par le marquis de Villenfagne et autres historiens.

plus ou moins forte d'après l'énormité du délit ou du crime, et de destiner cette somme à la confection d'une verrière, d'un tableau, d'une statue, d'un bas-relief, ou de tout autre objet d'art en métal, en pierre ou en bois. De nouveaux exemples sont venus se joindre à ceux que nous avons publiés : nous en citerons un des plus curieux qui appartient à l'année 1475. Un certain Jean de Corioulle fut, dans le courant de cette année, condamné, à cause de « pluiseurs abus par lui fais et commis en pluiseurs et diverses fauchons, » par le conseil ou « siége de la gouvernance de Namur, » à une amende de 200 écus, de 27 sous la pièce, au profit du fisc, et en outre à faire faire à ses frais un tableau représentant *le Jugement du Christ,* d'une valeur de 40 florins du Rhin, de 20 sous chacun, pour être placé dans la salle des séances de la cour de justice. La ville de Namur avait dans ces temps reculés des rapports nombreux avec celle de Liége, ville populeuse où les arts, l'industrie et le commerce étaient beaucoup plus développés. C'est dans cette dernière cité que Jean de Corioulle alla commander le tableau expiatoire. Liége alors renaissait pour ainsi dire de ses cendres : ses rues, naguères encore si populeuses, étaient encombrées des ruines des maisons des bourgeois détruites, en 1468, par l'armée de Charles, duc de Bourgogne, qui n'avait pas même épargné les églises et les habitations des prêtres. On peut aisément se faire une idée des pertes énormes que l'art a dû faire dans ces circonstances. Nous sommes tout étonné de trouver, huit ans à peine après le sac de la fière cité, un artiste, un peintre en réputation, qui y est établi au milieu de ce grand désordre. Probablement qu'Antoine, — c'est le peintre auquel Jean de Corioulle s'adressa, — était fixé à Liége avant la guerre, et qu'il sera revenu comme tant d'autres dans sa patrie quand les événements le lui auront permis. Antoine livra, vers le mois de juin 1476,

pour en parer la salle à l'église de Saint-Aubain « où mes- » seigneurs du conseil tiennent leur siége justeciable, ung » grant tableau à figure et painture du *Jugement de Nostre-* » *Seigneur Jésu-Crist* ». Mais une question de comptabilité fit changer cette destination. L'œuvre du peintre fut estimée valoir plus de 40 florins du Rhin « par ouvriers à ce » congnoissans », c'est-à-dire par une commission d'experts, et messeigneurs du conseil décidèrent qu'en toute justice ils devaient payer à l'artiste le surplus de l'estimation, laquelle avait été fixée à 55 florins. Cette somme fut en effet remise au peintre Antoine, qui en donna quittance à Namur, sous la signature d'un notaire impérial juré, le 7 juin 1476.[1] Mais ce qu'il y a pour nous d'inintelligible dans cette affaire, c'est que Jean de Corioulle reprit « de forche » le tableau et l'emporta chez lui, et qu'un autre document, également contemporain de ceux qui nous ont fourni les détails qui précèdent, déclare que de Corioulle n'avait pas été condamné à faire faire un tableau; toujours est-il que la somme de 55 florins du Rhin, renseignée par Henri d'Outremont, receveur général de Namur, dans son compte de 1475-1476, comme ayant été payée par lui au peintre Antoine, fut rayée par la chambre des comptes.

Nous nous permettrons de rappeler ici qu'une amende dont le conseil de Flandre avait frappé Josse de Valmerbeke, bailli de Hulst et d'Axel, par sentence du 25 août 1411, servit aussi à payer, en 1413, au peintre Liévin Van den Clite, à Gand, une partie du prix d'un tableau représentant le *Jugement du Christ*, pour orner la salle des séances de la cour.

1. « Amendes jugées par le siége de le gouvernance de Namur :

« De Jehan de Corioulle pour pluiseurs abus par lui fais et commis en pluiseurs et diverses fauchons a esté condempné par le gouverneur et gens de conseil en ij^{c} escus, du pris de xxvij s. le pièce, dont il fu aterminé de

payer à iij paiemens, pour ce pour le ij[e] et iij[e] dairain paiemens de ladite condempnacion : ix^{xx} livres, de xl gros.

[En marge.] « Les iiij^{xx} x livres sont renduz au compte précédent (1). »

2. « Je Anthonne, le paintre, demourant à Liége, congnois et confesse avoir eu et receu de Henri d'Outremont, recepveur de Namur, la somme de cincquante livres, du pris de xl groz, monnoie de Flandres, le livre, et ce pour mes paines, estoffes et sallaires d'avoir fait et pourtret ung grant tableau à figure et painture du *Jugement de Nostre-Seigneur Jésu-Crist*, qui est mis et assis en la salle à Saint-Albain où mes très-honnourés seigneurs messeigneurs du conseil tiennent leur siége justeciable; de laquelle somme, pour la cause dicte, je me tiens pour solz, contens, bien payés et entièrement satisfiez. Tesmoing le seimg manuel de Mehieu Leblond, clerc notaire impérial juré, demourant audict Namur, cy mis à ma requeste, le vij[e] jour du mois de juing l'en mil iiij[c] soissante-et-sesse (2). »

3. « Je Hugues Demigny, greffier du conseil de la conté de Namur, certiffie à tous à qui il appartient que Henri d'Otremont, receveur de Namur a, par l'ordonnance de messeigneurs du conseil estans audit lieu de Namur, payé à Anthoine, le pointre, demourant à Liége, pour la parpaye du tabernacle du *Jugement*, en quoy Jehan de Corrioulle avoit esté condenpné jusques à la somme de xl florins de Rin, de xx aidans chascun florin; et alors que ledit tabernacle a esté fait, a esté trouvé par ouvriers à ce congnoissans que ledit tabernacle estoit plus vaillable que lesdits xl florins; et alors fu ordonné par messeigneurs le lieutenant et gens du conseil audit Namur payer par ledit receveur audit Anthoine, des amendes jugiés en ladite court de conseil, la somme de xv livrez, du pris de xl gros, monnoie de Flandres, la livre, lequel Anthoine, en ma présence, s'est tenu pour content dudit receveur et l'en a quictié et quictent et tous commiz à qui il appartient. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le x[e] de jullet l'an mil iiij[c] lxxvj (3). »

4. « A Anthoine, le pointre, demourant à Liége, auquel, par l'ordonnance de monsieur le lieutenant et gens du conseil à Namur, a esté par moy payé pour le parpaye du tabernacle du *Jugement*, en quoy Jehan de Corioulle estoit condempné jusques à la somme de xl florins, de xx s. pièce, et il a esté trouvé

(1) Registre n° 10948, f° xxvij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale de Namur, *ibidem*.

(3) *Ibidem*.

que ledis tabernacle estoit plus vaillable, par quoy m'a esté ordonné payer oultre lesdis xl florins de Rin, à quoy ledit tabernacle a monté, pour ce icy lesdis xv florins de Rin, de xx s. pièce, comme par quittance dudit pointre cy rendue appert. »

[En marge.] « Néantmoins los (*sic*) pour ledit taux, actendu que ledit de Corioulle a depuis reprins de fait et de forche ladite représentation et transporté en sa maison, comme dist le clerc de ce receveur, et soit veue icelle certifficacion. »

« Icelle certifficacion veue, qui ne contient point qu'il ait esté condempné à faire aucun tableau, ne de quel pris, aussi qu'il n'appert qu'il soit demouré à l'onneur de justice, mais reprins par lui comme dit est, aucune chose n'en doit estre passée à la charge de Mademoiselle [la duchesse] et pour ce royé (1). »

BRUN (Chrétien), — peintre, fut chargé de la restauration des tableaux qui ornaient les diverses salles du palais du grand conseil de Malines, ainsi que le témoigne le compte des exploits de cette cour de l'année 1560 (2), dans lequel on lit :

« A Christiaen Brun, paintre, la somme de xlviij livres de Flandre, pour, à l'ordonnance de la court, avoir redreschié, paint et refiguré pluiseurs ymaiges du passé, faictes à la décoration du paillais où se tient ledict grant conseil, en pluisieurs lieux où se rassamble le peuple venant à justice, et principalement en la chappelle où se célèbre journellement la messe et sacrifice divin, en la chambre du conseil et en hault, au consistoire où se tiennent aux jours ordinaires les plaix, et, en présence de messeigneurs dudict grant conseil, se prononchent et rendent les sentences et arrestz. »

LES VAN NEVELE. — Nous avons déjà mentionné au § 46 Lucas Van Nevele. Mr Ch. Rahlenbeck, consul de Saxe, a fait l'acquisition chez l'antiquaire Thiry, à Bruxelles, en 1859, d'un petit médaillon qui n'est pas dénué de tout

(1) Registre no 10948, cité, fo xliij vo.

(2) Registre no 21495, fo xl ro, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

mérite artistique, et représentant un portrait de femme en trois quarts, peint sur une plaque de cuivre de 10 centimètres environ de diamètre, avec cette inscription autour : ÆTATIS SVÆ AN XXXVIII NICOLAVS VAN NEVELE BRVXELLENSIS FECIT 1·5·8·8. L'auteur est donc né en 1550.

Dans des pièces relatives aux réclamations faites après la mort des comtes d'Egmont et de Hornes, Simon Van den Nevele, peintre, figure parmi les créanciers du premier de ces seigneurs pour une somme de 200 florins du Rhin, du chef de patrons qu'il avait fournis (1), et la veuve de maître Lucas Van Nevele est mentionnée dans la liste des créanciers de la seconde de ces illustres victimes, pour livraison de deux tableaux (*vercleert dat de grave van Huerne van twe tafereelen huer man schuldich is*) (2).

Nous croyons que ces divers peintres habitaient Bruxelles.

VAN DEN WYNGAERDE (Antoine). — Dans le *Diccionario de las bellas artes*, par Cean Bermudez (3), t. V, p. 264, on lit qu'en 1582 on voyait dans une galerie du palais du Pardo, en Espagne, appartenant au roi Philippe II, plusieurs tableaux de la main d'un peintre flamand du nom d'Antonio de las Viñas, représentant les îles de la Zélande, avec les villes, ports, etc., qui s'y trouvent. Nous avons rencontré aux Archives du royaume (4) un document qui fait connaître le vrai nom de cet artiste et la date de son départ pour la Péninsule ou *les pays de par-delà*, suivant l'expression d'alors. C'est une requête par laquelle Antoine

(1) Manuscrit intitulé : *Pièces du XVI*e *siècle*, t. Ier, fo 413, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem*, fo 334 vo.

(3) Cet écrivain a puisé ce détail dans l'ouvrage intitulé : *Libro de la monteria del rey D. Alonso el XI*, par ARGOTE DE MOLINA, imprimé à Séville, en 1582, que nous n'avons pu nous procurer.

(4) Papiers d'État et de l'audience, liasses.

Van den Wyngaerde (de las Viñas, en espagnol), qui se qualifie de peintre du roi, demande, dans les premiers mois de l'année 1561, à la gouvernante des Pays-Bas Marguerite de Parme, de lui accorder franchise de droits pour lui, sa femme, ses enfants et ses bagages : il emportait en Espagne avec lui des tableaux, des dessins, des couleurs, etc., pour le service du roi.

« A Son Altèze, Antoine Van de Wingaerde (*sic*), painctre de Sa Majesté, estant mandé vouloir de ce pays audict Espaigne transporter pour le service de Sadicte Majesté certaines paintures, patrons, coulleurs et pluisieurs aultres choses concernans à son art de paintre, de sa personne, femme et famille, le tout chargé en quatre coffres et une casse, marcquez de la présente marcquez AW, supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Altèze, pour le service de Sa Majesté, à icelluy consentir et accorder voz lettres de passeport, pour, en vertu d'icelles, en tous portz et passaiges, tant par mer, eaue doulce, que par terre, passer avecq lesdicts coffres, casse, sadicte personne et famille, franchement, librement et sans païer aucuns droitz ou impositions, etc.; et ferez bien. »

Documents inédits sur P.-P. Rubens. — Voici deux lettres inédites de Pierre-Paul Rubens (1), qui ont de l'intérêt pour l'histoire des arts. La première a fait partie d'un recueil qui se trouvait encore, il y a une vingtaine d'années, aux Archives du royaume et qui forme aujourd'hui un volume de la Bibliothèque de Bourgogne. Elle est adressée à Bruxelles, à Jacques de Bie, graveur en taille douce, lequel travaillait pour Charles de Croy, duc d'Arschot, à l'époque où elle fut écrite, c'est-à-dire le 11 mai 1611. Rubens répond à une lettre qu'il a reçue et dans laquelle de Bie lui

(1) Tout le monde connaît l'estimable recueil de feu notre ami Gachet, *Lettres inédites de Rubens*, publié en 1840. Un grand nombre de lettres tant inédites qu'imprimées ont été recueillies et mises au jour tout récemment par Mr W. Noel Sainsbury, dans son beau volume, intitulé : *Papers relating to Rubens;* Londres, 1859. On trouve d'autres lettres encore dans Baldinucci, *Delle notizie de' professori*, t. XV, p. 40, etc.

avait demandé un léger service. Il le remercie de ce qu'il s'est souvenu de lui en pareille occasion, et regrette beaucoup de ne pouvoir lui témoigner son affection autrement que par des paroles, et de devoir lui annoncer qu'il ne peut employer en ce moment le jeune homme qui lui est recommandé dans la lettre, car il est assailli de demandes de tous côtés. Plusieurs jeunes gens ont été obligés d'entrer chez d'autres maîtres en attendant qu'il y eût place dans son atelier. Avec la plus grande difficulté il a pu admettre un petit garçon, qui était fortement protégé par un de ses amis, Mr Rockocx (?) Le grand artiste ajoute qu'il a dû refuser au-delà de cent élèves, parmi lesquels se trouvaient de ses parents et des parents de sa femme (Isabelle Brant), et qu'il s'est exposé à mécontenter beaucoup de personnes avec lesquelles il est en relation d'amitié. Dans le post-scriptum de cette lettre, Rubens annonce à son correspondant qu'il a vendu très-avantageusement son tableau de *Junon et Argus* (1), que de Bie s'était proposé de reproduire en gravure : il croit qu'un autre tableau lui conviendra mieux, d'autant plus qu'avec les princes, on ne fait pas toujours ce que l'on veut. Il a voulu lui donner connaissance de cette vente et le prie de ne pas lui en vouloir pour s'être dessaisi de son œuvre.

« Monsieur de Bye. My is seer lieff te mercken dat U. L. die confidentie met my toont van iet op my te begheren, daer ic U. L. in soude connen dienen; maer daer teghen is my van herte leet dat die occasie niet mede en brenght te connen meer met wercken als woorden gheluyghen myn affectie t'uwaerts. Want dien jonckman die U. L. my raccommandeert onmoghelyck is te accommoderen; want ic van alle canten ghepreveniecrt ben. Soo dat noch sommighe voor etlycke jaren by anders meesters haer onderhouden, om myn commoditeyt te verwachten. Onder ander mynen vriendt ende patroon, ghelyck U. L.

(1) Ce tableau est cité par Mr André Van Hasselt, *Histoire de P.-P. Rubens*, p. 298 : Mr A. Michiels l'a passé sous silence dans son *Catalogue des tableaux et dessins de Rubens;* Paris, 1854.

weet, mynheer Rouckocx (?) heeft met groote difficulteyt een plaetse vercreghen voor een jonghesken dat hy daertoe opvoet en darentusschen laet leeren by andere. Voorts mach ic segghen met der waerheyt, sonder eenic hhyperbole, dat ic over die hondert hebben moeten refuseren, ooc sommighe van myn ende myns huysvrouwen, maer niet sonder grooten ondanck van veele van myn beste vrienden. Daeromme bidde ic U. L. my toch te willen excuseren in den besten, ende in alle andere saken proeve doen van myn affectie die gheetselincx manqueren en sal soo veel als in myn macht wesen sal. Hier mede raccommandeerde my seer hertelycken aen U. L. goede gratie, wensche U. L. van Godt volcomen zegen en salicheyt. Tot Antwerpen, desen 11 mey 1611. U. L. dienaer,

»PIETRO PAOLO RUBENS (1). »

P. S. « Ic meyne dat U. L. niet qualyck nemen en sal dat ic met het stuck van *Juno en Argus*, mits een ocasie die haer offereert van redelyck te vercoopen myn profyt doene, want soo ic hope met der tyt iet anders wt den pinceel vallen sal, dat U. L. beter contenteren mochte, nochtans hebbe ic U. L. willen aviseren van die sake, eer ic sal daeraf concluderen, want ic seer gheerne puntualyck handele ende eenieghelyck, principalyck myn vrienden, volle sodisfactie gheve, ende ic weet wel dat men met princen niet altyt en can tot effect brenghen synen goeden wille, waeraf ic U. L. evenveel gheobligeert blyve. »

La seconde lettre de Rubens fut écrite à l'archiduc Albert, en 1614. Il rappelle au prince que deux ans auparavant il lui a montré un dessin colorié du tableau avec volets qu'il se proposait de peindre pour l'église cathédrale de Gand, à la demande de feu l'évêque Maes, dont la mort vint interrompre les grands projets d'embellissement que le prélat avait résolu de faire exécuter. Bien que tout eût été accepté par le chapitre de Saint-Bavon, les travaux furent statés, et les peines de Rubens pour enfanter ses grandes conceptions restèrent sans fruit. Il avait espéré que le successeur de l'évêque Maes aurait hérité de ses goûts : il n'en fut rien. H.-Fr. Van der Burch, le nouvel élu, se laissa guider par de mauvais conseils, et voulut

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.

apporter de notables modifications au projet primitif. Le grand artiste n'y résiste pas; il se plaint à l'archiduc de cette conduite inqualifiable, qui doit priver la ville et le pays d'un chef-d'œuvre. Il ne s'agit pas là, dit-il, de ses intérêts qui seront lésés; ce qui lui importe, c'est l'intérêt général. Rubens prie le prince d'écrire à l'évêque de Gand qu'il a vu ses dessins qui lui paraissent bons, et que le prélat ferait bien de les examiner au moins avant de prendre une résolution définitive, car en conscience, dit-il, cette œuvre est de toutes celles qu'il a créées la plus remarquable et la plus belle qu'il inventera. L'artiste remercie l'archiduc pour une telle faveur, et l'assure encore une fois à la fin de sa lettre qu'il n'est pas mu par une question d'argent en adressant cette demande, car il est surchargé d'une belle quantité de travaux si importants qu'il ne pourra jamais les mener tous à bonne fin. Il se propose de montrer au prince plusieurs de ses derniers ouvrages quand il ira à Bruxelles.

Nous n'avons pas retrouvé la minute de la lettre de l'archiduc Albert à l'évêque Van der Burch, mais une annotation manuscrite mise sur l'original de la missive de Rubens contient ce qui suit : « Escrire une lettre au révérendissime » de Gand de la part de Son Altèze, qu'il veuille faire venir » le tableau d'aultel par ce suppliant peint à la réquisition » et par charge de fut [feu] révérendissime évesque Maes, » afin de le faire parachever, et la prendre si avant qu'il » puisse luy estre désireux ou à son église. »

La démarche de Rubens fut couronnée de succès, et le tableau, qui devait représenter *Saint Bavon distribuant des biens aux pauvres,* fut exécuté. Il passe pour un des ouvrages les plus distingués du chef de l'école d'Anvers, qui a pourtant produit plus d'un chef-d'œuvre dans les vingt-cinq ans qui se sont écoulés après l'exécution du maître-autel de l'église cathédrale de Gand. Le tableau n'occupe plus

son ancien emplacement depuis le commencement du siècle dernier. « Il est à présumer, — dit à ce propos et avec rai- » son Mensaert (1), — que si Rubens eût pu prévoir la place » qu'on a destinée dans la suite à son ouvrage, il l'auroit » traité de toute autre manière, car ce grand génie connais- » soit en perfection la différence de l'exposition, que bien » d'autres assez habiles peintres ont négligée, ce qui leur a » fait perdre souvent la plus belle fleur de leurs ouvrages, » comme il est aisé de le remarquer dans ce tableau, qui » n'a été déplacé que pour faire place au plus superbe et » au plus magnifique autel du Pays-Bas. » Le *Saint Bavon* a été emporté à Paris au commencement de l'occupation française (2), puis il fut envoyé à Bruxelles, et placé dans le Musée du département de la Dyle (3) : il fut restitué au magistrat de Gand après la chute de Napoléon Ier.

« Ben si deve ricordar secondo l'estrema bontà della sua memoria el arciducca d'haver veduto duoi anni fà un dissegno colorito fatto di mia mano per servicio della tavola colle porte del altar maggior del duomo di Gandt, ad instanza del riverendissimo Masio, vescovo di quella città (che sia in gloria), il quale haveva destinato di fare questa opera con ogni magnificenza possibile, come senza altro sarebbe riuscita la più grande i bella che mai si facesse in questi paesi, se la morte non l'havesse prevenuto; per laquale benchè il capitolo havesse il tutto approvato, ogni cosa restò sospesa, et io havendomi affaticato molto nel fare el apparato di tutta l'opera, tanto per l'ornamento di marmo quanto per la pittura, restai senza ricompensa alcuna, pascendomi di speranza che monsignor vescovo al presente dovesse insieme colla dignità succeder anco in questa impresa, ma m'ingannai molto, poichè gli si è lasciato di perverso consiglio persuader senza pur veder una volta li mei dissegni di (non ha però fatto ancora alcun patto o concesso con li scultori sin adesso, ne fatto alcuna provisione de marmi) far l'altar maggiore d'una maniera scioccissima senza pittura di sorte alcuna, ma solo con una statua di San Bavone et un recinto de marmo, con alcune colonne et un ripositorio di dietro l'altare per il Santissimo Sacramente, che nonostante la pittura, anco

(1) *Le Peintre amateur et curieux*, t. II, p. 22.
(2) *Historisch levensbeschryving van P.-P. Rubens*; Anvers, 1840, p. 453.
(3) *Voy.* la *Notice des tableaux* de ce musée publiée en 1814, p. 31.

secondo il mio dissegno, si doveva essere, insieme con la base sopra l'altare per riponere le reliquie. J quello ch'importa questo monsignor vescovo ha destinato di spendervi la medesima somma de dinari che havrebbe fatto il suo antecessore, di maniera che mi dispiacce in estremo che una cosi bella impresa s'en irà a monte, non già per l'interesso mio particolare, che poco importa, ma per la perdita del ornamento publico di quella città, senon è che Sua Altezza Serenissima, per l'affettion grandissima che ha dimostrato sempre di portar à l'arte della pittura et a me in particolare, come anco per accrescere la bellezza di quella chiesa principale dalle cui intrate si farà questa spesa. Dico che Sua Altezza voglia risolversi di far saper al vescovo di Gandt di haver visto questo dissegno mio, et che li pareva buono et che Sua Santità Riverendissima saria bene di tenersi a quello o almeno vederlo una volta prima di pigliar altra rissolutione. Jo certo resterei obligatissimo quanto dir si possa a l'amorevolezza di Sua Altezza Seressissima se volesse favorirmi di una letterina a monsignor vescovo di Gandt di un tal tenore come si è detto, assicurandola ch'io non sono mosso di quel utile che mi risultarebbe di quell' opra (poichè sono al presente più cargato d'opere grandissime che non fossi giamai, delle quali penso di portarne alcune a Brusselles per mostrar a Sua Altezza, quando saranno finiti, poichè si fanno in tela) ma solo perchè posso dir in conscienza di cristiano, quel dissegno di Gandt esser la più bella cosa che facessi giamai in vita. J per ciò m'induce il zelo di condurlo ad effetto, ad usar con Sua Altezza forsè termini troppo importuni. Che prego il Signor Idio conservi in buona salute. D'Anversa, alle 19 de marzo 1614. Di Sua Altezza Serenissima devotissimo servitore.

» Pietro Pauolo Rubens (1). »

Tout ce qui se rattache à l'immortel artiste nous intéresse, et c'est ce qui nous a porté à prendre note et à reproduire une lettre de Joachim d'Encenhear, garde-joyaux des archiducs, datée de Bruxelles, le 8 août 1609, et écrite à quelque fonctionnaire dont nous n'avons pas pu découvrir le nom. Elle est relative au payement de la somme de 300 florins à l'orfévre Robert Staes, pour la chaîne et la médaille d'or aux effigies d'Albert et d'Isabelle, que

(1) *Correspondance historique*, a° 1614, f° 20, dans les archives de l'audience, aux Archives du royaume.

ces princes destinaient à Rubens, qui commençait alors à s'illustrer.

« Senor, Su Alteza me ha mandado diga á Vm. de su parte, que Vm. mande hazer una órden de 600 fl. sobre nosotros, para darlos á Roberto Stacs, su platero de oro : los 300, para hazer dellos una cadena de oro con una medalla de los rostros de Sus Altezas, para darla á un pintor que se llama Pedro Paulo Rubens, vezino de Amberes, que Su Alteza le haze merced della, y los otros 300 á buena quenta de las obras que está haziendo, y haze hazer el dicho platero. Y con esto guarde Nuestro-Senor Vm. como puede y Vm. dessea. De palacio, oy 8 de agosto 1609. Soy muy cierto servidor de Vm.

» JOACHIM (1). »

Lorsque les archiducs attachèrent le grand artiste à leur service en qualité de peintre, par lettres patentes du 23 septembre 1609, que Mr Gachard a fait connaître (2), ils envoyèrent au magistrat d'Anvers, la missive que voici :

« Les archiducqz, etc. Chers et bien amez. Comme nous ayons retenu en nostre service maistre Pierre-Paul Rubbens, peinctre, résident en nostre ville d'Anvers, à cincq cens florins de gages par an, nostre intention et volonté est que le faciez jouir de l'exemption et franchise des impostz et assises, ainsi qu'en jouissent tous aultres exemptz par les escroeues de nostre hostel; et Dieu vous ait, chers et bien amez, en sa continuèle garde. A Bruxelles, le xxe janvier 1610 (3). »

Nous avons recueilli quelques notes inédites relatives au prix de diverses productions de Rubens. La première se rapporte au payement fait, en 1615, des portraits d'Albert et d'Isabelle commandés par eux et envoyés en Espagne à un noble personnage, le marquis de Siete-Yglesias, et

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Trésor National*, t. Ier, p. 161.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume. Les payements des gages de Rubens sont annotés dans le *Registre des gages et pensions de* 1625 *à* 1639, fo iiijxxij, no 45873 de la chambre des comptes, *ibidem*.

d un autre tableau représentant *la Sainte Vierge et l'enfant Jésus.*

La deuxième établit que Rubens peignit, en 1620 ou 1621, un *saint Joseph,* sur toile, destiné au maître-autel de l'église des carmes déchaussés, dans la forêt de Marlagne, près de Namur, église dont la construction venait d'être achevée : les archiducs en avaient posé la première pierre dans le courant de l'année 1619. Ce même document parle d'une grande plaque de cuivre fondue par Gaspar de Turkelsteyn, et destinée à recevoir une longue inscription contenant les obligations imposées aux religieux par leurs bienfaiteurs, et qui fut ciselée par Étienne Van Schooren, graveur. Le tableau de *Saint-Joseph* ne figure pas dans les catalogues des ouvrages connus de Rubens (1) : aurait-il été détruit? ou bien est-il aujourd'hui désigné sous une autre dénomination? (2).

La troisième note que nous imprimons est une quittance originale de l'artiste du 12 mai 1624, que nous avons eu occasion de copier, et qui sera passée du dépôt où elle se trouvait dans quelque collection d'amateur d'autographes, quttance qui fait mention de la somme de 1,800 florins payée par le curé de l'église de Saint-Jean, à Malines, pour l'*Adoration des Mages* avec ses volets. Elle a déjà été publiée, mais avec une fausse date, dans la vie de Rubens, imprimée en flamand à Anvers, en 1840. L'auteur de cette biographie, qui a rassemblé sur les travaux du grand maître un grand nombre de documents inédits, a inséré dans son livre (3) beaucoup d'autres pièces relatives au tableau de l'*Adoration des Mages,* qui est une des œuvres capitales de Rubens.

(1) *Voy.* les catalogues publiés par Mr A. Van Hasselt, à la suite de l'*Histoire de P.-P. Rubens,* en 1840, et par Mr A. Michiels, en 1854.

(2) Mensaert en fait la description dans son livre intitulé : *le Peintre amateur et curieux*, t. II, p. 93.

(3) P. 430 et suiv.

Dans la quatrième et dernière note il est question d'un à-compte de 2,500 livres, payé par ordonnance du cardinal infant du 9 décembre 1636, en diminution de la somme de 10,000 livres, prix convenu avec Rubens pour les tableaux commandés par le roi Philippe IV, qui les destinait au palais du Pardo, près de Madrid.

1. « A Gaspar Turckelsteyn, fondeur en métal; Estienne Van Schorre, schulpteur, et Pierre-Paul Rubbens, painctre, la somme de 1,066 livres 6 solz, qui, par ordonnance de Leurs Altèzes, du 29 de mars 1621, leur avoit esté délivré comme s'ensuit, assçavoir : 273 livres audict Gaspar Turquelsteyn, pour avoir livré et gecté une platine de cuyvre pour engraver en icelle les obligacions que les pères carmélites au désert ou bois de Morlane-lez-Namur ont pour la fondation de Leurs Altèzes, pesante 343 livres, à 15 solz la livre, et avoir jecté encoires une petite platine de cuyvre pesant 21 livres; *item*, 263 livres 6 solz, audict Estevan Van Schorren, pour avoir couppé et engravé les susdictes obligations contenants 2,324 lettres, une partie à 3 solz et les autres à 2, la lettre, et avoir taillé aussy les armes de Leurs Altèzes et de l'ordre desdicts carmélites; et les restans 530 audict painctre Pierre-Paul Rubbens, pour avoir painct le tableau du grand aultel de ladicte église représentant monseigneur saint Joseph (1). »

2. « A Pietro-Paulo Rubens, pintor, 300 florines, por dos retratos que a hecho, uno de la infante, mi Señora, y otro mio, los quales mande ynbiar á España al marques de Siete-Yglesias, y otros 300 florines por una pintura de Nuestra-Señora con el niño Jesus. Brusselas, á 13 de ottobre de 1615. » (2).

3. « Ick onderschreven bekenne in diversche payementen ontfanghen te hebben uit handen van mynheer den pastor van S[t]-Jans-kercke, tot Mechelen, de somme van xviij hondert guldens eens, tot volcomen betaelinghe van den autaer-tafel met deuren op de voirseyde kerckens hooghs-autaer staende, met myn handt ghemaect; ende t' oirconde de waerheyt hebbe ick dese quitancie met myn eyghen handt gheschreven ende onderteecken. Tot Antwerpen, den 2 maey 1624.

» PIETRO PAUOLO RUBENS. »

(1) Registre n° F. 303, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. M[r] GACHARD a déjà publié un extrait de cette note dans la notice qu'il a consacrée à Rubens et que nous avons citée plus haut.

(2) Registre n° 1838, f° 39 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

4. « A messire Pierre-Paul Rubbens, chevalier, secrétaire du conseil privé du roy, la somme de 2,500 livres, en tant moings de 10,000 livres que Son Altèze, par son ordonnance du 9 de décembre dernier, at ordonné luy estre furniz à bon compte de ce que cousteront les peinctures que Sadicte Altèze ait faict faire par ordre exprès de Sa Majesté, et pour ornement de certaine maison de plaisance d'icelle au Pardo, et ce en quatre termes (1). »

En 1622, la vie de Rubens fut sérieusement menacée, paraît-il, par un individu qu'aucuns prétendaient ne pas posséder toutes ses facultés intellectuelles. Le grand homme méprisa probablement les menaces de ce misérable, mais ses amis, et ils étaient nombreux, craignant pour une existence si précieuse, s'adressèrent au magistrat de la ville, afin de le faire protéger. Chose incroyable, si elle n'était attestée par un document, le magistrat, à la tête duquel était alors Nicolas Rockocx, ce grand protecteur de Rubens, refusa son concours. Avant de flétrir cette conduite à l'égard de leur illustre concitoyen, dont la réputation était à cette époque européenne, nous attendrons de retrouver la réponse du magistrat. Toujours est-il que les amis de Rubens se plaignirent à l'infante Isabelle et demandèrent son intervention dans cette affaire. Ce sont ces deux pièces, la requête des uns et la lettre de la gouvernante aux membres du magistrat d'Anvers, que nous insérons ici :

1. « Au chieff président du conseil privé de Sa Majesté. Certain zéleus du bien et repos publicq, résidens en la ville d'Anvers, à leur grand regret ont veu ces jours passez, que Pierre-Paulo Rubens, demeurant en icelle ville, personne douée de très-belles qualitez, oultre l'art de peindre qu'il possède avecq admiration de tout le monde, auroit le mesme temps couru grand hazard de sa vie, par les aggressions d'un certain insolent, à jugement de plusieurs troublé d'esprit, ce que leur auroit occasionné d'implorer l'assistence du magistrat de ladicte ville à la conservation dudict Rubens, laquelle leur ayant esté refusée, ils prennent leur recours à Son Altèze, et supplient vostre seigneurie qu'elle soit servie soubz le paraphe de sa main et signature

(1) Registre nº F. 315, *ibidem.*

de Sadicte Altèze faire despécher lettres à ceux du magistrat de la ville d'Anvers, leur enchargeant bien expressément la protexion dudict Rubens, comme de personne de laquelle Son Altèze commande qu'on prenne particulier soing. Quoy faisant, etc. »

2. « A ceulx du magistrat d'Anvers. ISABEL, etc. Chers et bien amez, estant informez que Pierre-Paulo Rubens, nostre pensionnaire, auroit couru et court encore danger de sa personne par les aggressions d'un sien malveillant, que l'on dit avoir juré sa mort, nous sommes occasionnez de vous faire ceste, afin que ne permettiez que luy soit faict aulcun tort ou préjudice, ains que donniez incontinent l'ordre qu'il convient pour son repos et asseurance; et Dieu vous ait [en sa saincte garde]. Le 29 d'avril 1622 (1). »

BRUEGHEL (Jean), — (*Voy.* § 9) — adressa aux archiducs, en 1610, une requête conçue en ces termes :

Remonstre en toute humilité Jean Breughel, peintre et bourgeois en la ville d'Anvers, que comme il vient journèlement en ceste ville de Bruxelles par commandement et service de Vos Altesses Sérénissimes, comme il espère continuer toutes les jours de sa vie, et pour ce faire et continuer tant mieulx comme le service de Vos Altesses requiert, supplie très-humblement qu'icelles soyent servyes luy accepter pour leur peintre domestique, et luy donner de grâce espéciale la mesme liberté des gardes et tonlieux comme aux aultres peintres et serviteurs domesticques de Vos Altesses, et sur ce luy faire dépescher acte *in forma*. Quoy faisant, etc. »

Cette requête fut favorablement apostillée le 10 mars. Quand l'artiste présenta au magistrat d'Anvers l'acte daté du 13 avril, qui lui accordait franchise et exemption des assises et maltôtes, celui-ci écrivit à l'archiduc Albert une longue lettre pour lui démontrer que ce privilége donné à Breughel serait un mauvais précédent qui pourrait causer aux finances de la ville un grand préjudice s'il était admis. Le magistrat disait que du temps où Marie, reine douairière de Hongrie, était gouvernante des Pays-Bas, elle n'avait pas exempté des droits un seul des officiers ou ministres

(1) Ces deux documents existent dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

de Charles-Quint, et que le cosmographe Ortelius, pas plus que l'imprimeur Plantin, malgré leurs fonctions qui les attachaient à la cour, n'avaient joui d'un privilége aussi étendu que celui qui venait d'être accordé à Breughel. Les bourgmestres, échevins et conseil d'Anvers, terminent ainsi leur lettre qui fut écrite le 17 avril : « Supplions en toute » humilité qu'il plaise à Vostre Altesse ne contraindre ceste » ville à s'eslarger davantage en l'exemption desdictes assi- » ses et maltôtes, et accepter de bonne part ses excuses au » regard de Jehan Breughel et aultres à l'advenir, d'aultant » plus que naguères ce privilége ayt esté oltroyé à Pierre- » Paul Rubens, en qualité de peintre de l'hostel de Vostre » Altesse et auparavant à Ottavio Venio, aussi peintre, à » cause de son entretènement au chasteau de ceste ville, » dont espérons que Vostre Altesse se contentera (1). »

Van Rormonde ou Van Remunde (Évrard). — Van Somere (Paul). — En 1616 la chambre des comptes de Brabant confia l'exécution des portraits d'Albert et d'Isabelle à deux peintres, dont l'un s'appelle Paul Van Somere et l'autre Évrard Van Remunde, Van Romunde, Van Rormunde ou de Rourmonde, selon les variantes que présentent les documents qui font mention de la dépense de ces peintures, lesquelles furent payées 360 livres en 1617. Nous ferons observer que les biographes ne parlent point de ces artistes. Ce fut un peintre décorateur du nom d'Augustin Van den Venne qui livra les cadres (2).

18 juillet 1617. « Geordonneert te betaelen aen Everardt Van Rormunde, schilder, de somme van iij^c liv. Arthois, voir 't faitzoen van den retracten oft schilderyen van Hare Hocheden in deser camere gelevert. »

(5 août 1617). « Accordé sur la requeste de Évrardt de Rourmunde, peintre,

(1) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 28244, 2°, f° xv v°, *ibidem*.

aultres l livres Arthois pour sallaire et enthier payement des pourtraictz de Leurs Altèzes. » (1).

« Betaelt aen Pauwels Van Somere ende Everaert Van Remonde, meesters schilders, aengenomen hebbende te schilderen de effigien van Haere Hoocheyden, de somme van lx ponden Arthois, in mindernisse van den accorde met hen aengegaen belangende denselven wercke van schilderye. » (2).

(1617). « Betaelt aen Everaert Van Romunde, meester schildere, de somme van iij^c ponden Arthois, voor het maecken ende schilderen van de twee contrefeitsselen van Hunne Hoocheyden. » (3).

Paul Van Somere, sur lequel G. Vertue (4) seul nous donne quelques détails, naquit à Anvers en 1570. Il passa une grande partie de son existence en Angleterre où il acquit beaucoup de réputation, et à juste de titre, comme peintre de portraits. Il se trouvait déjà dans la Grande-Bretagne en 1606. La note que nous publions prouve qu'il travailla à Bruxelles, en 1617. Paul Van Somere mourut à Londres le 5 janvier 1621, à l'âge de quarante-cinq ans. A cette époque florissaient encore comme portraitistes dans la Grande-Bretagne, Daniel Mytens et Corneille Jansen, tous deux des Pays-Bas, dont la réputation s'effaça plus tard devant le talent de Van Dyck.

Venius ou Van Veen (Othon), — reçut, par ordonnances des archiducs du 22 mai 1621, la somme de 1,000 livres de Flandre, pour avoir peint les portraits d'Albert et d'Isabelle, en costume d'hermite, qui étaient destinés à l'hermitage des carmes déchaussés de Marlagne, près de Namur (5).

De Clerck (Henri). — La requête dont nous reprodui-

(1) Registre n° 218 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 28244, 2°, cité, f° xiiij r°.
(3) *Ibidem*, 1°, f° xv v°.
(4) *Anecdotes of painting in England*; Londres, 1782; t. II, p. 5.
(5) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

sons ici le texte, fut adressée, en 1623, à l'infante Isabelle, par les marguilliers de la chapelle de Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, afin d'obtenir un subside pour payer un tableau qu'ils destinaient à orner le maître-autel. L'infante leur accorda, au nom du roi Philippe IV, 300 livres de Flandre, par apostille du 19 août de la même année. Ce tableau n'était qu'une copie faite par Henri de Clerck, haute de quinze pieds et large de dix, d'après *le Christ en croix entre les deux larrons,* de Michel Van Coxeyen. Ce dernier tableau était autrefois placé dans l'église de Notre-Dame, à Alsembergh, près de Bruxelles, et fut, au dire du biographe C. Van Mander, acheté pour le compte de Philippe II, vers la fin du XVI[e] siècle, après avoir été successivement la propriété d'un bourgeois de Bruxelles et du cardinal de Granvelle. En 1623, ce tableau était placé dans l'église du monastère de Saint-Laurent, à l'Escurial, en Espagne. D'après les termes de la requête on ne peut douter que Henri de Clerck n'ait fait cette copie d'après l'original.

« Serenissima Señora, los maestros proveedores de la capilla de San-Josse-te-Noode, fuera de la puerta de Lovayna, dizen que han mandado hazer y pintar un grand retablo el qua ha de servir para el altar mayor de la dicha capilla, y será de quinze pies de alto y diez de largo, copia del crucifixo de Halsenberge, el qual ha sido llevado á la yglesia del escurial en España, el qual retablo se esta haziendo muy curiosamente y á la vivo del original, llamandose el maestro Henrrique de Clercq persona conoscida á Vuestra Alteza Serenissima, y como la dicha obra vendra á costar notable suma de dineros y que la dicha capilla es del todo povre no haviendo jamas sido honrrada de alguna asistencia de Vuestra Alteza, los suplicantes se hechan á sus reales y benignos pies suplicando muy umilmente que Vuestra Alteza de su bondad y caridad acostumbrada se sirva hazerles merced de honrrarles con alguna asistencia y gratiudad para allegar á los gastos de lo dicho retablo, etc. (1). »

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

Zeghers (Daniel), — fut, comme chacun sait, un des plus célèbres peintres de fleurs de l'école flamande du XVIIe siècle. Il faisait partie de l'ordre des jésuites. La lettre que nous publions ici est adressée par lui à « Monsieur » Routaert, secrétaire de Sa Majesté Catholique, à Bruxelle. » C'est dans la collection de registres (1) provenant de cet homme d'État si distingué (2), que nous avons trouvé l'original de ce document : cette collection existe aux Archives du royaume. La lettre de Daniel Zeghers, est datée d'Anvers, le 27 décembre 1631, et répond à celle que Routart lui avait écrite : elle nous apprend que l'artiste avait peint pour ce fonctionnaire un tableau dont il se propose de terminer certains détails, tels que les insectes, dans le courant de l'été suivant.

« Monsieur, U. L. aenghenamen van datto 24 couranti is my 26 dierselve wel ghewoorden, met 18 guldens soe voor de lyfte met den rinck ende kasse van de schilderye die U. L. my laedt weeten te hebben ontfanghen. Hetghenne den eerweerdighe P. Propocitus ende ick seer gheerne hebben vernomen. Godt sy ghelooft dat U. L. die heeft moeghen besien met ghesonden ooghen hetgheen daeraen manckeert, te weeten de vlighen ende beestiens, sal ick met den somer voldoen, biddende U. L. my te houden voor U. L. ootmoedighen dienaer waerinne ick sal capabel ghevonden woorden, U. L. sal my altyt bereedt vinden dat kenne den Almoghenden onder wiens protecsie wy ons samen bruellen met grootnisse soe van my als van den eerweerdighe P. Prepositus, blyvende altyt U. L. ootmoedighen dienaer in den Heere.

» Daniel Zeghers.

» Vyt Antwerpen, den 27 desceinber a° 1631. »

Francquart (Jacques), — livra, en 1614, divers tableaux pour l'oratoire de l'infante Isabelle, qui lui furent payés 255 florins. Il reçut 700 livres de Flandre, en décem-

(1) Vol. n° 7, f° 931.
(2) Mr Goethals a publié les biographies de D. Zeghers et de M. Routart dans ses *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. Ier, p. 137, et t. IV, p. 184.

bre 1622, pour « sept mois qu'il avoit esté occupé à faire » faire le chariot de libéralité et la chappelle ardante aux » funérailles de feu l'archiducq Albert (1). » Par lettres patentes du 12 juin 1623, l'infante fit don à Francquart d'une somme de 1,000 livres (2). Cet artiste fut tout à la fois, peintre, architecte et ingénieur. Nous avons raconté ailleurs (3) le procès qu'il eut avec Sigebert Waterloos, graveur de sceaux, pour la reproduction par la gravure du cortége funèbre de l'archiduc.

« A Jacome Francart, mi pintor, ij^{c} lv florines que se le dan por algunas obras que de su officio a hecho para el oratorio de la infante, mi Señora. Brusselas á 15 di noviembre 1614 (4). »

Du Chastel (François), — peignit pour le conseil de Brabant, le portrait de Charles II, roi d'Espagne, qui lui fut payé 150 livres d'Artois, par ordonnance du 24 mars 1676 (5).

« Au sieur du Chastel, peincter, la somme de cl livres Arthois pour le pourtraict par luy faict de Sa Majesté servant à la chambre du conseil de Brabant, etc. »

---

§ 71. *Architectes.*

Sommaire : P. le Poivre. — Ses ouvrages manuscrits. — J. Du Brœucq. — G. Serbelan.

Le Poivre (Pierre), — naquit en 1546 dans le Hainaut, et peut-être à Mons où il exerça la profession d'architecte

(1) Registre n° F. 304 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.
(2) Registre n° F. 305, *ibidem.*
(3) *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies dans les Pays-Bas*, t. Ier, p. 39.
(4) Registre n° 1837, f° 326 v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(5) Registre n° 21728, 4°, de la chambre des comptes, *ibidem.*

et d'ingénieur, et tint une école d'architecture. Vers 1582, le comte de Lalaing, grand bailli du Hainaut, l'obligea d'aller se mettre à Valenciennes à la disposition du duc de Parme, pour diriger des travaux de fortifications; le Poivre avait déjà auparavant servi dans l'armée du temps du duc d'Albe. En 1593, fatigué de la vie active, il demanda à se retirer, et obtint du comte de Mansfelt, gouverneur général des Pays-Bas, des lettres patentes, datées d'Anvers, le 20 octobre de la même année, par lesquelles il lui était accordé, « en considération de ses services, l'estat de artiste » et de jéographe, vacant par le trespas de Jacques de » Breuck », avec une pension annuelle de 200 livres de Flandre, assignée sur la recette domaniale de Mons, et reversible sur Marguerite Meys, sa veuve, pendant trois ans, à dater du jour de son décès, en vertu d'autres lettres patentes, données à Bruxelles par l'infante Isabelle, le 30 octobre 1621, J. du Brœucq avait joui de la même pension de 200 livres depuis l'année 1555 jusqu'à sa mort, arrivée le 30 septembre 1584, avec le titre de maître artiste de l'empereur. P. le Poivre prit celui de maitre artiste du roi. Il fut gratifié par les archiducs, le 1er juillet 1610, d'une somme de 250 livres de Flandre « pour certain livre par luy » composé », dont il leur avait fait hommage. Par lettres patentes du 14 octobre 1620, il reçut encore de ces princes une somme de 500 livres « pour ung livre de tout ce qu'est » succédé aux guerres passées doiz l'an xvc lxvij, accom» pagné de belles figures ». Peu de temps avant sa mort P. le Poivre fit parvenir à l'infante Isabelle une requête dans laquelle il parle de ses travaux, et où sont consignées quelques notes utiles pour sa biographie; cette supplique fut favorablement apostillée le 6 octobre 1626, et le receveur général des finances reçut ordre de payer à l'artiste 500 livres de Flandre, à titre de secours ou d'*ayuda de costa,* selon l'expression consacrée alors, à la condition

toutefois qu'il ferait remettre au conseil des finances, pour y être gardés, les livres dont il faisait mention dans sa requête que voici :

« A Son Altèze Sérénissime, remonstre très-humblement l'ingénieur maistre Pierre le Poyvre qu'il at servy à Sa Majesté depuis le temps du ducq d'Alve, en ces Pays-Bas s'ayant trouvé et occupé aux occasions de guerre, qu'audict temps se sont présentées touchant les fortifications de sondict art et pareillement ès guerres de France avec le duc de Parme, s'acquictant tousjours fort honorablement de son debvoir, et comme il auroit faict certains deux livres travaillez de sa main avecq la plume, des fortiffications et batailles dudict pays et des guerres arrivées, lesquelz livres sont ès mains de ceulx des finances, et se trouvant pour le présent fort vieil, aagé de plus de 80 ans, chargé de femme et beaucoup d'enfans, et fort endebté, n'ayant le moyen pour y satisfaire ny pour se pouvoir entretenir en ces vieulx jours conforme sa qualité. Supplie bien humblement en considération de sesdicts services que Vostre Altèze soit servie de luy accorder quelque honneste *ayuda de costa* pour remédier à sa nécessité. Quoy faisant, etc. (1). »

Pierre le Poivre mourut le 10 octobre 1626 (2), âgé de plus de quatre-vingts ans, et laissant une veuve septuagénaire et une nombreuse famille. Jacques le Poivre, dont Mr Ad. Mathieu parle dans sa *Biographie montoise*, est sans aucun doute un descendant de notre architecte; Mr H. Rousselle cite de lui deux ouvrages de mathématique dans sa *Bibliographie montoise* (nos 400 et 522).

1. (Août 1593). « A Son Excellence, remonstre en toute humilité maistre Pierre le Poyvre, architecte et géographe de Sa Majesté, comme ayant continuées l'espace de treize ans à l'exerce de Sadicte Majesté et de Vostre Excel-

(1) Cette pièce, ainsi que celles que nous publions ci-après, et qui nous ont servi à rediger cet article biographique, font partie de la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Le payement de la pension de P. le Poivre est consigné dans les registres nos 9799-9830 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Dans le dernier, au fo iijc lxj vo, on lit à la marge : « Par deux quictances, » l'une signée dudit le Poivre et l'aultre de Marguerite Meys, sa vefve, avecq » certification de la mort d'iceluy advenue le xe d'octobre xvjc vingt-six. » Dans le no 9831, fo iijc lij ro, on lit que celle-ci mourut le 1er août 1627.

lence, ainsy que ledict remonstrant fut commandé de monseigneur le conte de Lalaing, gouverneur du pays de Haynault, où que le remonstrant fut contrainct par commandement dudict conte, de laisser son boutieque de l'estat d'architecte pour aller trouver Vostredicte Excellence à Valenchienne, ainsy qu'il vouloit cheminer vers Courtray, ayant depuis continuée en ladicte art de géographe et d'ingénieur au mieux que possible luy a esté; ores comme le suppliant at entendu que ung nommé maistre Jacques de Breucque ayant servy du mesme estat d'architecte feu Marie, royne d'Hongerie, duquel ledict maistre Jacques fut pourveu d'une pention de ij^c livres, de xl groz, monnoye de Flandres, en récompense de ses bonnes services qu'il avoyt faict assistant les ingénieurs de Sadicte Majesté en faysant les modelles de Philippeville, Marienbourch et Charlemont, lequel pention luy fut assignée sur le receveur et demaines de Mons, lequel il at tiré jusques l'an iiij^xx v qu'il trespassoit, prie partant ledict suppliant qu'il plaise à Vostre Excellence luy colloquer en récompense de ses bonnes et longues services en la place dudict maistre Jacques de Breucque, depuis le temps de son trespas, etc. »

2. « Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication de maistre Pierre le Poivre, ingéniaire entretenu en l'artillerie, contenant que moyennant la grâce de Dieu, il a tracé ung livre de tout ce qu'est succédé aux guerres passées doiz l'an xv^c lxvij, accompagné de belles figures, auquel labeur il a employé six ans aveccq beaucoup de travail de l'âme et du corps; en quelle considération il nous a très-humblement supplié qu'il nous pleuist luy accorder iiij^c escuz en don et *adjuda de costa*, et sur ce luy faire despescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes. Sçavoir vous faisons que, les choses susdictes considérées, et sur icelles eu vostre advis, nous, pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, inclinans favorablement à la supplication et requeste dudict maistre Pierre le Poivre, suppliant, luy avons donné et accordé, donnons et accordons, de grâce espécialle, par ces présentes, en considération de ce que dessus, la somme de v^c livres, du pris de xl groz, nostre monnoye de Flandres, la livre, en don et *adjuda de costa* une foiz, à en estre payé et contenté par les mains de nostre amé et feal conseillier et recepveur général de nosdictes finances, etc. Donné à Mariemont, le xiiij^e jour d'octobre l'an de grâce MDCXX. »

3. « Philippe, etc. A noz très-chiers et féaulx les chief, trésorier général et commis de noz domeines et finances, salut et dilection. Receu avons l'humble supplication de nostre bien amé maistre Pierre le Poivre, architecte et ingénieur entretenu, contenant que doiz l'an xv^c iiij^xx ij il auroit, par commandement de feu le ducq de Parme, lors gouverneur et capitaine général de noz

païs de par-deçà, esté constrainct de quitter sa résidence et escole d'architecture qu'il tenoit en nostre ville de Mons, pour suyvre nostre armée et s'employer aux fortifications nécessaires en et par tout ce que luy a esté commandé; en considération de quoy, et afin de continuer ses services avecq plus de commodité, noz très-chiers et très-amez bons oncle et tante, feu de bon mémoire le sérénissime archiducq Albert (qui Dieu absolve) et madame Isabel-Clara-Eugenia, par la grâce de Dieu infante d'Espaigne, luy auroient accordé une pension de ij^c florins par an, sa vie durant, sur nostre domeine de ladicte ville de Mons; et comme présentement il se treuve eâgé d'environ quatre-vingtz ans, et sa femme d'environ soixante-six ans, et ayant durant son mariage avecq icelle vendu trois maisons que luy appartenoyent, pour s'ayder en ses nécessitez, et que, advenant son trespas, sadicte femme demeureroit pauvre vefve et sans commodité de vivre en ses vieulx jours, il nous a très-humblement supplié que prennans favorable esgard à ses longz et fidelz services, il nous pleuist luy accorder qu'après son trespas sadicte femme puisse joyr desdicts ij^c florins par an sa vie durant, et sur ce luy faire dépescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes. Sçavoir vous faisons que, les choses susdictes considérées, et sur [ce] eu vostre advis, nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, inclinans favorablement à la supplication et requeste dudict maistre Pierre le Poivre suppliant, avons, par la délibération de nostredicte dame et tante, accordé et accordons, de grâce espécialle, par ces présentes, qu'après le trespas dudict suppliant sa femme pourra joyr des ij^c florins par an à luy accordez sur nostre domeine de la ville de Mons, pour le temps et terme de trois ans, à commencer avoir cours doiz le jour dudict trespas, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xxxe jour d'octobre l'an de grâce MDC XXI, etc. »

En l'an V de la république, ou en 1797, on vendit à Bruxelles la riche collection de gravures et de dessins du chanoine Pierre Wouters, qui avait eu pendant assez longtemps la garde de la Bibliothèque dite de Bourgogne. A la p. 304 du catalogue qui a été imprimé de cette collection, on trouve la description d'un des volumes formés par P. le Poivre; nous la reproduisons ici textuellement pour servir de complément aux notes qui sont insérées plus haut :

« L'œuvre de Pierre le Poivre, architecte et ingénieur de Sa Majesté Catholique et des archiducs Albert et Isabelle. Il consiste dans quatre-vingt-dix-sept feuilles, dont plusieurs sont dessinées de deux côtés, représentant des siége de villes, quelques batailles, des plans de villes et de châteaux, des fortifica-

tions et des cartes topographiques et géographiques; tous dessinés à la plume, lavés de bistre et de quelques couleurs. Parmi ces pièces on distingue la prise de la Golette et de la ville de Tunis, par Charles V, le 12 et le 20 août 1535; la bataille de Lépante, gagnée par don Jean d'Autriche, le 7 octobre 1572; le siége et la prise de la ville de Tournay, par Alexandre Farnese, le 29 novembre 1582, et le pont Farnese, percé par un brûlot, le 4 avril 1586; enfin tout ce qui est arrivé de remarquable pendant les troubles des Pays-Bas, depuis l'an 1566 jusqu'à 1617 inclusivement, se trouve dans cette suite. On y trouve de plus : le portrait de l'auteur, dessiné par lui-même, placé à la tête de l'œuvre; un morceau représentant une église qu'on pille, et autres excès commis pendant lesdits troubles; plusieurs portraits à cheval, à savoir : Charles V, avec la bataille contre le duc de Saxe, le 24 avril 1546, dans le lointain; le duc d'Albe; Jean d'Autriche et le duc de Parme, 1578; les archiducs Albert et Isabelle, dispersés dans le corps de l'œuvre : ils sont à la plume et lavés au bistre. Faisant en tout 104 feuilles dessinées par le susdit Pierre le Poivre, dont le nom et la date se trouve sur la plupart desdites pièces, d'où il conste qu'il les a dessiné dans le courant des années 1585 à 1622. Il paroît par une desdites feuilles, que les morceaux représentant les actions de Charles V, sont extraits des desseins du sieur Gabriël Serbelan, ingénieur de S. M. Charles V; mais il se dit l'auteur de tous les autres morceaux où son nom se trouve. Il a ajouté à chaque une courte description manuscrite avec des notes historiques et intéressantes. Le tout est proprement relié dans un gros volume in-folio; ouvrage unique, qui mérite l'attention de tous les amateurs. »

---

§ 72. *Inventaires de tableaux.*

Sommaire : Tableaux divers que possédaient don A. de Altuna, le chevalier H. Van Halmale et le chanoine Van Halmale, à Anvers, en 1659. — Tableaux de G. Key, S. de Vos, F. Denys, Mompaert (?), Rubens, Van Dyck, F. Snyders, G. de Heym, J. de Momper et S. Franck. — Dessins de J. Romain, P. de Cortone, etc. — Collection de gravures du chanoine Van Halmale.

Collections de tableaux des Van Halmale, a Anvers, en 1659. — Des troubles éclatèrent à Anvers le 30 septembre 1659, au milieu desquels la maison du bourgmestre de la ville, Guillaume Van Halmale, fut pillée et saccagée par le peuple. Plus tard, ses héritiers et les personnes de

sa famille qui habitaient avec lui, ainsi que ses domestiques, réclamèrent auprès du conseil de Brabant des indemnités pour les pertes qu'ils avaient essuyées. Dans les déclarations (1) qui ont été fournies à cette occasion, nous avons trouvé quelques notes intéressantes pour l'histoire des arts. Les personnes de la famille du bourgmestre d'Anvers qui demeuraient avec lui, étaient les suivantes : Henri Van Halmale, chevalier; Guillaume Van Halmale, ancien échevin de la ville; Henri Van Halmale, chanoine gradué de la cathédrale et official de l'évêque d'Anvers; Marie-Catherine Van Halmale, veuve de Guillaume Van den Werve, et le colonel André de Altuna. La déclaration de ce dernier est laconique et atteste le prix qu'il attachait à la perte qu'il avait faite des portraits de sa famille, peints par Guillaume Key; elle est ainsi conçue :

« Liste des hardes que j'ay perdu au sac de la maison de monsieur de Halmale, bourgemestre d'Anvers.

Mon pourtrait.

Sept pourtraits de mes ancestres, de Willem Cay, estimé la pièce en 72 francs, d'un autre peintre en 100 la pièce; seulement l'autre me valent davantage d'autant que de ne les sçavoir plus recouvrir : 504.

Don Andrea de Altuna. »

Le chevalier Henri Van Halmale, qui fut bourgmestre forain d'Anvers, possédait, entre autres tableaux, le portrait équestre du cardinal-infant, gouverneur des Pas-Bas, par un peintre du nom de Vos, très-probablement l'anversois Simon de Vos, élève de Rubens; les portraits en pied, peints sur la même toile, des rois d'Espagne Philippe III et Philippe IV, par le même artiste, et retouchés, dit l'auteur de la déclaration, par Rubens, ce qui donne beaucoup de vraisemblance à notre supposition; le portrait d'une demoiselle

(1) Elles se trouvent dans le volume des consultes du conseil de Brabant de 1660 (t. xli), aux Archives du royaume. Nous sommes redevable de cette communication à notre collègue Mr d'Hoop.

de Chevreuse, dû au pinceau de François Denys, et deux tableaux d'un nommé Mompaert, que nous ne trouvons mentionné nulle part, et qui est peut-être Josse de Momper. Voici en quels termes Henri Van Halmale désigne les objets d'art qu'il a perdus dans le saccagement; remarquons qu'il estime à 300 florins les portraits réunis des deux rois d'Espagne.

« Het portraict van den coninck van Spanien, met synen vaeder, in heel postueringe, geschildert van de Vos, ende overdaen van Rubbens : 300.

Den prince cardinael, in heel postuer, te peerde, van de Vos : 60.

Het portrait van jouffrouwe van Chevereuse, van Denys : 50.

Een schilderye van het Oudt Testament : 10.

Een schilderye van eenen Christus met Onse-Lieve-Vrouwe : 24.

Twee stucken, van Mompaert : 30.

Twee portraiten van voorouders : 24.

Eenen Kersnacht : 12. »

Le chanoine Van Halmale fut un véritable amateur, qui posséda, en tableaux de l'école flamande, des richesses artistiques de premier ordre, une collection de gravures très-importante, d'après les meilleurs maîtres, et un grand nombre de dessins originaux de Jules Romain, Pierre de Cortone, Rubens, Van Dyck, etc. Dans une des *Lettres inédites de Rubens*, publiés par Gachet (1), l'immortel artiste, qui était alors à Londres (1629), charge son ami Gevaerts de présenter des salutations à diverses personnes, et entre autres à Mr Van Halmale. Le savant éditeur a cru qu'il s'agissait là de l'échevin Henri Van Halmale : nous sommes quelque peu tenté de croire qu'il est ici question du chanoine de ce nom, en considérant que dans sa collection il existait, avant l'émeute du mois de septembre 1659, jusque quatre œuvres de Rubens, savoir : une grande pièce représentant la *Conversion de saint Bavon;* un épisode de

(1) P. 246. *Voy.* aussi : Dumesnil, *Histoire des plus célèbres amateurs étrangers;* Paris, 1860; t. v, p. 315.

la vie du même saint; *Cinq vierges sages,* en grisaille, et une autre grisaille ayant pour sujet *Sainte Cécile.* Le premier de ces tableaux ne fut qu'endommagé. A côté des œuvres de Rubens s'étalaient deux esquisses de Van Dyck, sur l'une desquelles on voyait la *Vierge Marie,* et sur l'autre les portraits du célèbre Thomas Howard, comte d'Arundel, et de sa famille (1); un grand *Marché-aux-Poissons* et une *Chasse à l'Ours,* de François Sneyders; un paysage de Josse de Momper, avec figures de Sébastien Franck, et une *Adoration des Bergers,* de Gaspar de Heym, estimée 150 florins. Le chanoine Van Halmale évalua à un millier de fl. environ, le dommage que lui causait la destruction de ses tableaux, dessins et gravures. La déclaration est, comme on le voit, un document qui a de l'importance pour l'histoire de l'art.

« In schilderyen ende konst. — Voor sooveel ghequetst is een groote vismerct, geschildert van Snyers, ende een ander groot stuck van Rubbens, dat overmidts ghebroken is, 't gene oytbeldt de bekeeringhe van sinte Bavo : 30.

Een beire-jacht, van Snyers : 100.

Een stuck van Rubbens, uytbellende het leven van sinte Bavo : 60.

Een groot stuck, van Momper, ghestoffeert van Sebastiaen Franck : 60.

Eenen Kerstennacht, van Gaspar Em : 150.

Vyff wyse maeghden, van Rubbens, wit en swert : 36.

Sinte Cecilie, van Rubbens, wit en swert : 30.

Een schetse, van Van Dyck, waerin gheprottaicteert is den graef van Arondel met syne familie : 20.

Een schetse, van Van Dyck, een Mari-belt : 24.

Veele schoone raere teeckenninghen van Julio Romano, Zucaro, Petro Cortoni, Van Dyck, Rubbens ende andere meesters; *item,* veele raere printen van Rafel Urbin, Parmesano, Vannius, Sadeleer, Mercuristaff, Rubbens, Van Dyck, Nantuel, Tempesta ende andere meesters : 450. »

(1) *Voy.* Dumesnil, *loc. cit.*, p 185.

§ 73. *Scribes et enlumineurs.*

Sommaire : G. Van Middelere, scribe. — G. Van Steenberghen, orfévre. — Colard Mansion, auteur d'un manuscrit du *Romuléon.* — Dreux Jehan, enlumineur. — Comptes des chartreux de N.-D. de Scheut, lez Bruxelles, relatifs à l'exécution et la reliure de manuscrits. — Frère Herman, maître Othon et Ant. Bloc, scribes. — Richard, frère Arnould et Guillaume Tonis, enlumineurs. — Simon Marmion, peintre et enlumineur. — Ses œuvres. — Bréviaire de Philippe le Bon et Charles le Téméraire. — Émile et Nic. Marmion, enlumineurs. — Jean Beckem, scribe. — J. du Quesne ou du Chesne, scribe. — Nic. Spierinc, scribe et enlumineur. — Manuscrit des ordonnances de l'hôtel du duc de Bourgogne. — Ph. de Maisereulles, scribe et enlumineur. — J. Roeland, scribe. — Attavante degli Attavanti, enlumineur de Florence. — D. Louber, scribe de Hagenau. — J. Van Battel, peintre d'armoiries. — J. Rombaults, artiste. — H. Van der Brugghe, artiste. — Adr. Van Diependale, verrier. — G. Van Deynum ou Van Deynen, enlumineur.

Van Middelere (Gérard). — La collection des comptes de la maison des comtes et ducs de Gueldre, et ceux de la recette générale des finances de ces princes, qui existe aux Archives provinciales de la Gueldre, à Arnhem, est une source précieuse pour l'histoire des arts et lettres, dont nous devons la communication à l'obligeance du savant et respectable Mr Nijhoff. Nous en avons entrepris le dépouillement, quoiqu'ils aient déjà été grandement utilisé par G. Van Hasselt, dans les publications qu'il a faites au commencement de ce siècle, sous les titres de : *Bydragen voor d'oude Geldersche maaltyden*, de *Geldersche oudheden* et de *Geldersch maandwerk*. Entre autres particularités curieuses, nous avons noté le passage d'un compte de 1342-1343, qui rapporte que le duc Renaud II, étant à Zutphen, retint aux gages annuels d'une livre de gros et d'une paire de souliers, à dater du jour des Pâques 1342, l'orfévre Guillaume Van Steenberghen et Gérard Van Middelere, écrivain de livres (*mynsheren boecscrivere*).

« Item op Palmen daghe, te Zutphen, meyster Willam Van Steenberghen, den golsmit : vj schilde.

Item, op Palme-daghe, te Zutphen, meister Gerard Van Middelere, Mynsheren boecscrivere, omme te verwullen syn loen van desen jaere : vj schilde.

Item, ter selver tyt, den selven meester Gerarde, omme perkemente mede te copene tot Mynsheren boken : vj schilde.

Ende is te wetene dat Mynhere dese twe, alse den golsmit ende desen scrivere, onthalden heft tot sinen ghesinde, in maniren dat elkerlyc sal des jaers hebben voer syn loen j lib. grot.; ende sin nu betaelt van Paschen naeste commende in den jaere Ons Heren [xiij^c] xlij, thent Paschen daernaeste in den jaeren Ons Heren xliij, ende dan sal hi elkerlyc j lib. grote gheven, *cum* elkes jaers j paer cledere oft 't ghelt daervoer; ende wert sake dat Mynhere heer ouch versaghe van renthen, soe waren dese voorwerde daermede doet. »

Mansion (Nicolas, *Colard*). — Le celèbre bibliothécaire Van Praet a consacré une notice pleine d'érudition à ce fameux imprimeur, qui, le premier, introduisit l'art typographique à Bruges, vers 1475. Il exerçait auparavant une autre profession non moins honorable, celle d'écrivain et de traducteur de livres. Van Praet a rapporté dans les notes de son ouvrage (p. 70), un extrait du compte de Guillaume de Poupet, conseiller et garde des joyaux du duc Philippe le Bon, pour l'année 1450, conservé aux Archives du département du Nord, à Lille (n° F. 146), d'après lequel on voit que Nicolas ou Colard Mansion, a reçu la somme de 54 livres de Flandre, pour la vente d'un manuscrit relié en velours bleu, intitulé : *Romuléon*. Chose singulière, dans un compte de l'épargne de Flandre, de l'année 1467 (f° xix v°), qui existe aux Archives du royaume, à Bruxelles, sous le n° 25191 de l'*Inventaire*, on trouve une mention du même genre, plus étendue que la précédente, et qui constate également l'achat fait à Mansion, en vertu de lettres patentes du duc, datées de Bruges, le 9 mai 1467, et par l'intermédiaire de maître Alard le Fèvre, doyen du chapitre de Leuze, lecteur de Philippe le Bon, d'un autre manuscrit de *Romuléon*, couvert aussi de velours bleu, et ce pour le prix de 45 écus, de 48 gros de Flandre, qui font 54 livres de Flandre.

« A Colard Mansion, escripvain, la somme de xlv escuz, de xlviij gros, monnoie de Flandres, pièce, à lui deue par Monseigneur, pour un livre nommé : *Romulion*, en ung volume couvert de velours bleu, que Monditseigneur par maistre Alart le Fèvre, doyen de Luese [Leuze], son liseur, a fait prendre et acheter dudit Colart, pour ladite somme, comme peut apparoir par ses lettres données en sa ville de Bruges, le ix[e] de may l'an mil iiij[c] lxvij, par laquelle Monditseigneur mande ladite somme estre païée. »

Jehan (Dreux). — (*Voy.* § 16). — C'est bien définitivement ainsi qu'il faut écrire le nom de ce célèbre enlumineur, employé par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, pendant de longues années, à enrichir de vignettes les manuscrits de leur richisssime librairie. Sa signature apposée au bas d'une quittance, et l'examen des documents qui font mention de lui, nous en ont fait acquérir la preuve. D'ailleurs, nous pourrions citer d'autres personnes qui, au XV[e] siècle, portèrent aux Pays-Bas le prénom de Dreux; tel fut Dreux de la Vacquerie, secrétaire des ducs de Bourgogne, que nous avons cité plus haut.

Voici encore quelques notes inédites pour servir à la biographie de notre artiste. Dans la première, il est question du remboursement d'une somme qu'il avait dépensée pour avoir fait restaurer, en 1451, les *grandes heures cotidiennes* de Philippe le Bon. La seconde complète les extraits des comptes publiés par M[r] le comte de Laborde, relativement au payement des gages dé Dreux Jehan, depuis le 1[er] octobre 1451 au 31 décembre 1452.

Au § 69, nous avons cru pouvoir avancer que l'enlumineur, appelé maître Dreux (*meester Drosys*), qui, en 1462, faisait partie de la confrérie de la Sainte-Croix, fondée à l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, n'était autre que Dreux Jehan. Nous en avons la conviction, car dans les comptes de la prévôté de Saint-Jacques, de ce temps (1), figure également le même nom, tantôt sous la

(1) Archives du royaume.

désignation de *meester Drues, scilder,* peintre, tantôt avec la qualification d'enlumineur, *meester Druese, verlichtere.* Il devait payer au couvent, deux fois par an, un cens d'un demi-mouton de Vilvorde, pour une propriété qu'il habitait aux environs de la rue Cantersteen et de la rue Terarcken. Nous trouvons le premier payement mentionné à la date de Noël 1455 : maître Dreux rembourse ce cens en 1462. Il devait au même monastère, nous ignorons de quel chef, un autre cens de 1 vieil écu par an, qu'il paie à partir de 1458 jusqu'en 1469; les comptes des années suivantes n'existent plus.

I. « Je Dreux Jehan, varlet de chambre et enlumineur de monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, confesse avoir eu et receu de maistre Gautier de la Mandre, conseiller et garde de l'espargne de Monditseigneur, la somme de x livres xvj solz, de xl gros, qui deue m'estoit pour semblable somme que j'afferme en ma conscience avoir païée pour lui, pour avoir fait relier par deux fois les *grandes heures cotidiennes* de Monditseigneur; icelles nectoïer, redorer et faire refaire les fermans d'icelles d'or, et autrement avoir mis à point lesdictes heures à son plaisir; de laquelle somme je me tieng pour content et bien païé. Tesmoing le saing manuel de maistre Jehan Schareel, secrétaire de Monditseigneur, cy mis à ma requeste, à Brouxelles, le xixe jour de septembre l'an mil cccc cinquante-et-ung (1). »

II. « A maistre Dreue Jehan, varlet de chambre à vie, enlumineur de livres de Monseigneur, la somme de lv livres iiij s., de xl gros, à cause de semblables gaiges et pencion de xij solz par jour, que Monseigneur lui a tauxé et ordonné prendre et avoir de lui de gaiges par jour, pour lui aidier à entretenir en son service, à escripre, enluminer et historier livres ès lieux là où chiet et appartient, et ce depuis le premier d'octobre mil iiij^{c} lj jusques au derrenier jour de décembre ensuivant.

» A lui, la somme de cix livres iiij solz, pour ses gaiges des mois de janvier et février l'an mil iiij^{c} lj, mars, avril, may et juin lij.

» A lui, la somme de cx livres viij solz, pour ses gaiges des mois de juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et décembre l'an mil iiij^{c} lij (2). »

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 1921, f° vij^{xx} xvij v°, de la chambre des comptes, *ibidem.*

COMPTES DES CHARTREUX DE N.-D. DE SCHEUT, LEZ BRUXELLES, RELATIFS A L'EXÉCUTION DE MANUSCRITS. — Les Archives du royaume possèdent un registre contenant des comptes de la chartreuse de Notre-Dame de Scheut, lez Bruxelles, de la Saint-Martin 1464 à pareil jour 1470. Nous en avons extrait une série de notes relatives aux dépenses que le couvent a faites pendant ce temps pour les *livres;* ces dépenses y forment un chapitre spécial. Il est à regretter que les autres comptes aient été égarés, car ils nous auraient fourni des documents curieux sur les transcripteurs et enlumineurs de manuscrits du XVe siècle. Tout incomplets que soient nos extraits, ils nous ont paru assez intéressants pour être publiés. A l'époque qu'ils concernent, les chartreux étaient établis depuis quelques années à peine (1). Les dépenses qui figurent dans les comptes dont nous parlons, sous la rubrique : *ad libros* ou *pro libris*, regardent en majeure partie des achats de parchemin, de vélin, de papier, de cuirs, de peaux de veau ou de truie et de planchettes de bois pour couvertures; de clous, de fil et de platines de cuivre pour relier; enfin de couleurs, de feuilles d'or et de gomme arabique pour enluminer et dorer les vignettes. Quelques autres articles offrent un intérêt plus grand, en ce qu'ils nous indiquent l'espèce de manuscrits que les chartreux faisaient alors exécuter, tels que bible, graduel, sermonnaire, grand et petit antiphonaire, psautier, un *Catholicon,* etc.

aux Archives du royaume. Mr le comte DE LABORDE a publié (*loc. cit.*, no 1359, p. 382) une note dans laquelle il est question d'une somme de 34 *saluts* d'or payée à un certain Jehan, enlumineur à Bruges, en 1442, pour avoir « enluminé, hystorié et lyé deux psaultiers » écrits pour Philippe le Bon, par Jean Aubert, receveur de Gravelines. Peut-être s'agit-il ici de Dreux Jehan, qui habitait la ville de Bruges à la même époque.

(1) *Voy.*, sur ce monastère, la notice de Mr A. WAUTERS, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. 36.

Ces comptes nous apprennent de plus qu'un scribe, nommé maître Othon, écrivit, en 1464 ou 1465, une partie du troisième volume d'une Bible, enrichie de miniatures, dont un certain Antoine Tonis exécuta l'autre partie, et que ce même Othon collabora à la confection d'autres ouvrages; que Guillaume Tonis écrivit un graduel et des petites heures, en 1465; que le petit antiphonaire est dû à la plume de frère Herman, religieux du couvent, selon toute probabilité, et qu'Antoine Bloc, autre calligraphe, fut chargé, de 1464 à 1467, de la transcription du second volume d'un traité sur les Saints, d'un commentaire sur les cantiques, d'un recueil de sermons, du *Catholicon*, du troisième volume d'un légendaire, etc. Ils nous font connaître en outre un enlumineur nouveau dont le prénom est Richard. Il semble, d'après un passage du texte, qu'un moine du couvent, appelé frère Antoine, s'occupait alors aussi de l'ornementation en couleurs des manuscrits. N'oublions pas de faire remarquer encore que les chartreux de Scheut achètent, en 1467 ou 1468, pour 18 deniers, un livre imprimé sur papier, traitant de la *Patience de Job.* « Ce passage du compte, — nous écrivait récemment à ce » sujet Mr Campbell, l'érudit bibliothécaire-adjoint de la » Bibliothèque royale de La Haye, — doit se rapporter à » une édition d'Ulric Zell, de Cologne, que possède aussi » cet établissement, et dont nous avons donné la description » sous le n° 37 de la deuxième partie de notre catalogue » des incunables (1); et chose assez remarquable, la date » que nous lui avons assignée (1467) coïncide parfaite» ment avec celle de l'achat d'un exemplaire par les char» treux de Scheut. »

(1) HOLTROP, *Monuments typographiques des Pays-Bas au XVe siècle.*

I. *Comptes de la Saint-Martin* 1464-1465.

« De libris.

« Secundum volumen *de Sanctis*, continens xxix quaternos, facit : ij lib. xviij s.

Tercia die januarii, pro x pellibus de xxviij, dimidia duodena de xxxvj, et una duodena de xxxij, et una de xxx, et 1 1/2 [de] xviij; pollicibus; simul xviij s. x 1/2 d.

Pro xv magnis assisiis in Bruxellis factis, xxij 1/2 d.

Erga Anthonium Bloc, pro quadam *Expositione secunde partis super cantica*, quæ incipit : *Favus distillans labia mea* (*sic*), vj s. v d.

Wilhelmus Tonis scripsit unum *Gradale* continens xxj 1/2 quaternos, pro quolibet quaterno vj stuferos, et *Parvas horas* cum vesperis ante priorem, continentes xvj 1/2 quaternos, pro quibus omnibus simul, defalcatis expensis, recepturus erat iiij^or^ florenos Renenses, de quibus pro domo computandi sunt iij petri communes; residuum venit aliunde; facit xiij s. vj d.

Anthonio Bloc, pro dimidio quaterno in *Sermonibus quinque de diversis*, ix 1/2 d.

Ad illuminandum tercium principale volumen *Biblie*, pro auro, xviij d.

Adhuc Anthonio, pro dimidio quaterno in *Catholicon*, ij s. ix d.

Pro x magnis assisiis, v stuferos, et x mediocribus, iiij stuferos, et xx minoribus, xix placas, et pro ornatu quinque antiquorum, ij placas, simul iiij s.

Tercium volumen *Biblie* scriptum per magistrum Ottonem, continens xxx 1/2 quaternos minus uno folio, solutum est ei, diversis vicibus, uti patet in rotulo, iij lib. ix s.

Pro uno quaterno pergameni, in Mechlinia, xxj d.

Magistro Ottoni, pro diversis inscriptionibus in diversis libris, xxj d.

Pro depositione pellis albi equi pro ligatura librorum, ix d.

Pro j 1/2 duodena pergameni de xxxiiij, et iij duodenis de xxxij, et una duodena de xxviij, et xxx et xxxij permixtis; *item*, dimidia duodena de tenui materia diverse quantitatis, simul xxx s.

Adhuc pro duobus pellibus de xxxij, xj d.

Adhuc pro duabus duodenis de xxxiiij, xj s. iij d.

Gregorio, scrinifici, pro uno assere pro libris ligandis, v d.

Anthonio Bloc, pro ordinario inscribendo in duobus novis *Gradalibus*, iij s. iiij 1/2 d.

Pro duobus asseribus, in nundinis, ad ligandum libros, xxij d. ob.

Uno coreo in quo ligatus est *Catholicon*, ij s.

Pro vectura asserum in quo idem ligatus est te Diest, iiij 1/2 d.

Pro redemptione *libelli fratris Joannis conversi* perditi, xij d.

Pro ij quaternis pergameni, xix 1/2 d.

Cuidam Richardo, pro floratione xj magnarum litterarum, xvj d. »

II. *Compte de la Saint-Martin* 1465-1466.

« De pertinentibus ad libros.

« *Primo*, pro j 1/2 duodena de xxx pollicibus pergameni et duabus duodenis franceni magni et parvi, simul cum una magna pelle, x s.

Adhuc, quarta die januarii, pro una duodena de xxviij, iiij s. iij d.

Adhuc, pro ij quaternis contra quendam de Gerardimonte, de xxviij, xviij d.

Pro coreo spisso in dorso librorum, vj d.

Pro ij coreis vitulinis pro ligatura librorum, xiij 1/2 d.

De una duodena de xxxiiij, v s. vj d.

In Gandavo, pro duabus duodenis de xxxij, x s. vj d. xviij mit.

Pro coreo spisso in dorso librorum et ij pellibus vitulinis, ij s. vj d.

Anthonio de Tolnis, de xj quaternis in tercio volumine *Biblie*, defalcatis ix stuferis de ligaturis, quos habuit contra Borchman, xxij s.

Pro xx assisiis tercii et quarti ordinis, simul xviij d.

Pro scriptura arbitrii facti per magistrum Paulum de Rota et magistrum Petrum de Thymo (1) super dubio suborto de decimis, Anthonio Bloc, xv d.

In nundinis Pentecostis, de ij duodenis de xxxiiij, xij s.

Pro presentibus magnis et parvis, simul ij 1/2 d.

Anthonio, de 1/2 quaterno pro complemento secundi voluminis et ij 1/2 foliis, et inscriptione quadam, simul xiij d.

Pro tribus unciis asurii cum dimidia uncia, simul v s. vj d.

Adhuc, pro uno magno frusto spissi corei pro corrigiis, etc., xviij d.

Pro xx assisiis de quarto ordine, xviij d.

Pro 1/2 duodena tenui de xxxij, pro *Psalterio* novicii, ij s. vj d.

In nundinis autompnalibus, pro j 1/2 duodena de xxxij, vj s. ix d.

Pro ij coreis ad ligandum libros, xiij 1/2 d.

Pro iij unciis gommi ad incaustum et illuminandum, iiij 1/2 d.

Adhuc, pro tribus magnis coreis pro libris ligandis, ij s.

Pro uno assere ad ligandum magnos libros, xxj d.

Pro iiij pellibus pergameni ad ligandum *Antiphonarium* magnum, ij s. iij d.

Anthonio, pro ordinario in parvo *Antiphonario*, xviij d. »

(1) Pierre Van der Heyden, chanoine d'Anderlecht, qui fut secrétaire de la ville de Bruxelles.

III. *Compte de la Saint-Martin* 1466-1467.

« Exposita pro pertinentibus ad libros.

« *Primo*, Anthonius Block, de tercio volumine *Legende*, continente xxx 1/2 quaternos, et habet pro quolibet quaterno viij stuferos, cujus summa, simul xij Renenses (ad xx stuferos quoslibet computatos) et quatuor stuferos, de quibus anno preterito habuit et recepit xxij stuferos; sic summa hoc anno soluta est, xxxix s.

Pro inscriptione ordinarii in parvo *Anthiffonario*, quem scripsit frater Hermannus, habuit idem Anthonius, xviij d.

Pro iiij 1/2 duodenis de xxxiiij pollicibus, solvi Godefrido de Diest, pro qualibet xxj 1/2 stuferos, sed pro una dimidia, tantum ix 1/2 stuferos; facit xxiij s. x 1/2 d.

Contra eundem, pro una duodena de xxxij, iiij s. ix d.

Contra eundem, pro tenui materia de diversis mensuris, iiij s.

Contra alium quendam vicinum suum, pro j duodena de xxx, iiij s. iij d.

Post nundinas, pro dimidia libra cupri pro libris claudendis, vij 1/2 d.

Sabbato post Barnabe, pro x assisiis de tercio gradu et pro x de quarto, solvi vj stuferos; *item*, adhuc pro v de quarto gradu, iiij denarios; facit simul xxij d.

Pro ij 1/2 unciis azurii de meliori, pro qualibet iij stuferos, facit iij s ix d.

Pro magno frusto albi corii pro ligaminibus librorum, ij s.

Pro duabus pellibus vitulinis, xviij placas, et pro preparacione unius pellis, xviij mitas; facit xviij d. xviij mit.

Pro iij 1/2 libris, pro qualibet libra vij 1/2 den. parumplus, facit ij s. iiij 1/2 d.

Pro iiij unciis mascot pro libris colorandis, ij d.

Pro quatuor unciis vermelii non fracti, vj d.

Pro ij unciis galnote et iij unciis gummi arabici, iij d. xviij mit.

Pro una duodena de xxxij pollicibus, in nundinis autumpnalibus, xx stuferos; *item*, pro j 1/2 duodena de xxx, xxvij stuferos; facit xj s. ix d.

Pro c pennis cignorum, ix d.

Pro diversis coloribus, pro fratre Anthonio, pro illuminatione librorum, vj s. vj d.

Pro j libra cupri cum una uncia, viij d. »

IV. *Compte de la Saint-Martin* 1467-1468.

« Exposita de pertinentibus ad libros.

« *Primo*, pro v libris et xiij unciis cupri, pro qualibet vij den. ob.; facit iij s. vij 1/2 d.

Pro xij cordis cupreis ad premendum corium ligature, v d. xviij mit.

Pro corio albo pro ligaminibus librorum, iij d.

Pro una pelle vitulina et preparacione ejus, ix d. vj mit.

Pro corio porcino et preparacione ejus, xvij d.

Pro x assisiis magnis in primo gradu et pro v minoribus in secundo gradu, et pro tribus assisiis triangularibus et xij clavis cupreis magnis, simul v s. j d.

Pro c clavis parvis de spintris, j 1/2 d.

Pro j duodena de xxviij, xvj stuferos, et pro j duodena de xxxij, xix stuferos, et pro j de xxx, xviij stuferos, in nundinis Penthecostis; simul xiij s. iij d.

Pro duobus asseribus ad libros ligandos, ij s. vj mit.

Pro materia *Omeliarii* a domino Leodiensi nobis donati, salvo quod solvemus pergamenum, dedi procuratori Leodiensi de v 1/2 duodenis de xxxvj, pro qualibet xxvj stuferos; facit xxxv s. ix d.

Pro tribus unciis azurii de meliori, v s. iiij 1/2 d.

Pro sectione unius asseris, v d.

Pro v pellibus franceni pro litteris nostris, xij d.

Pro duobus coriis porcinis, ij s. v 1/2 d.

Pro viij clavis cupreis magnis, vij d.

Pro iiij libris cum dimidia cupri cum filis cupreis, simul ij s. vj 1/2 d.

Pro preparacione unius corii, j. d. vj mit.

Pro decurtacione et acucione ij^{c} parvorum clavorum cupreorum, ij 1/2 d.

Pro duobus foliis magni papiri, j d. vj mit.

Pro xv magnis et x assisiis in secundo gradu, et x in tercio gradu, et pro iiij magnis clavis et quatuor parvis sub libris, simul iiij s. v d.

Adhuc pro j libra cupri et filis cupreis, ix d.

Pro ij unciis vermelii, vj d.

Pro c spintris acutis cum capitibus, ij d.

Pro acuendis clxxv cupreis clavis, ij d. xviij mit.

Pro iij unciis mascot et pro j quartena fili cuprei, iiij d. vj mit.

Pro j libello *de Paciencia Job* in papiro *gheprint*, xviij d.

Pro xx foliis auri, pro Anthonio Tonis, xv d.

Pro albo corio spisso pro ligaminibus librorum, xxj d.

Pro duobus coriis vitulinis pro libris, xvj 1/2 d.

Pro c clavis cupreis parvis, iij d. »

Outre ces dépenses pour les livres, consignées, comme on le voit plus haut, dans un chapitre spécial, on en trouve encore çà et là d'autres qui n'ont pas été transcrites à leur place par le receveur du couvent. Voici les notes princi-

pales que nous avons recueillies : nous avons négligé les achats de fils de cuivre, de gomme arabique, d'azur, de vermillon, etc.

Compte de la St-Martin 1464-1465. — « Pro spisso coreo ad libros, xv den.

Cuidam famulo magistri Ottonis, pro quaternis quos pluribus vicibus portavit de Mechlinia, vij d.

Arnoldo Wekere, portanti pergamenum et reportanti *Bibliam* ad ligandum versus Diest, xviij d.

Pro vectura tercii voluminis *Biblie* ligati in Zeelem ad Bruxellas, ix d.

Anthonio Bloc, de libris allatis et reportatis in Viridi Valle, ij d. vj mit. »

Compte de la St-Martin 1467-1468. — « Cuidam portanti primum volumen *Legende Sanctorum* de domo Silve, pro labore suo dedi, iij d.

Joanni Sorenberghe, qui portavit hic magnum librum, dedi iij d. »

Compte de la St-Martin 1468-1469. — « Pro uno instrumento *van borstelen om printen,* xviij mit.

Pro vita et passione Christi in papireo libello depictis, et pro ymagine crucifixi pro fratre Johanne Moens, simul iiij d. vj mit. »

Ces nouveaux extraits viennent ajouter des détails importants à ceux qui nous étaient acquis déjà. Il en ressort que maître Othon, calligraphe que les chartreux de Scheut employèrent fréquemment, demeurait, paraît-il, à Malines; que ces religieux firent copier par Antoine Bloc plusieurs volumes que celui-ci avait empruntés pour eux aux chanoines réguliers de Groenendael, et que les chartreux de Zeelhem, près de Diest, s'occupaient de la reliure des manuscrits (1).

Nous ferons remarquer aussi cet instrument ou brosse pour imprimer (*van borstelen om printen*), qui fut acheté en 1468 ou 1469. Il ne faut pas aller toutefois s'imaginer qu'il s'agit ici de quelque ustensile nécessaire à l'usage d'une presse, et en déduire que l'art typographique était exercé par les chartreux de Scheut. Le mot *printen* a déjà

(1) Plus haut, il est question d'un *Catholicon* qui fut relié par eux en 1465.

fait commettre assez d'erreurs, et tout récemment M[r] Van Even a cru pouvoir revendiquer au nom d'un couvent situé près de Malines (1), l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie dans notre pays. D'après nous, il ne s'agit dans notre texte que d'une sorte de tampon pour l'impression d'images. Ce renseignement a toujours une certaine valeur, en ce qu'il nous apprend que dans le couvent qui nous occupe, on se livrait à ce travail. Nous inclinons à croire que ces images n'étaient que de petites bannières avec la représentation de Notre-Dame de Scheut, destinées aux personnes qui venaient en pèlerinage, car, si des religieux s'étaient vraiment adonnés à la gravure, nous aurions probablement trouvé dans les comptes de 1464 à 1470 quelques achats d'objets ou d'ustensiles à leur usage.

Les recettes des comptes nous fournissent également des renseignements curieux; nous transcrivons les passages qui sont relatifs aux livres.

Compte de la S[t]-Martin 1465-1466. — « A Wilhelmo Tonis, super illuminacione quam fecit sibi vicarius noster, que deputata sunt pro asurio et usibus librorum, iiij florenos Arnoldi et postea adhuc ix stuferos, simul xiij s. iij d.

Adhuc a Wilhelmo Tonis, de ligatura *Psalterii* et *Missalis*, viij s. vj d. »

Compte de la S[t]-Martin 1466-1467. — « De illuminacione *Diurnalis* domicelle Elizabet Thonis, monialis in Foresto, quod frater Arnoldus illuminavit, preterea quod Arnoldus habuit pro viatico, recepi xviij d. »

Compte de la S[t]-Martin 1467-1468. — « De ligatura diversorum librorum pro canonico Anderlectensi, recepi diversis vicibus ij lib. xj s.

Adhuc de librorum ligatura pro canonico Anderlectensi recepi viij s. »

Compte de la S[t]-Martin 1468-1469. — « De illuminacione quarumdam magnarum litterarum in *Antiphonario* domus Septem Foncium et de quibusdam litteris illuminatis in *Gradali*, recepi vij s. vj d.

De illuminacione partis *Diurnalis* pro domo Sancti Joannis in Angia, recepi iij s.

(1) Journaux de 1860.

Anno [xiiij^c] lxvj^o, prior Oliverus domus Antwerpie mutuavit mihi ix lib. gr. Brabancie, in quarum defalcacione scripsimus sibi unum *Psalterium* et unum *Gradale,* quorum precium, computatum ij 1/2 duodenarum pergameni et xij 1/2 stuferos pro ligatura eorumdem, ascendebat, prout est computatum cum priore Olivero, ad vj lib. v s.; que summa, qualiter nundum scripta fuit, tanquam per me recepta, hic tanquam recepta computatur; facit vj lib. v. s. »

Ces quelques lignes offrent aussi leur part d'intérêt. Elles nous apprennent que Guillaume Tonis fit relier à Scheut des manuscrits qu'il avait sans doute copiés, notamment un psautier et un missel, et que le vicaire du couvent, dont le nom n'est pas connu, fit pour lui des travaux d'enluminure : nous avons vu ailleurs que G. Tonis exécuta plusieurs volumes pour compte des cénobites de Scheut. Ces derniers relièrent, en 1468, divers livres pour des chanoines de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht.

Mais ce que ces extraits des dépenses du couvent nous font connaître de plus intéressant, ce sont les particularités suivantes, qui prouvent que de 1465 à 1469, seules années que nos extraits embrassent, plusieurs chartreux s'occupaient de l'ornementation des manuscrits. Nous avons déjà cité le frère Antoine. En 1467, frère Arnould enrichit d'enluminures un livre d'heures pour Élisabeth Tonis, religieuse de l'abbaye de Forêt. Deux ans plus tard, il est question d'un antiphonaire et d'un graduel, enluminés, pour le prieuré de Sept-Fontaines, dans la forêt de Soigne, et d'une partie d'un livre d'heures pour un couvent d'Enghien.

Le dernier alinéa parle d'un psautier et d'un graduel, qui furent écrits et reliés à Scheut pour Olivier, prieur du couvent [des chartreux?] d'Anvers, le tout pour la somme de 6 livres 5 sous.

Beckem (Jean). — Nous avons vu dans la Bibliothèque de Dusseldorf, en 1859, un manuscrit, sur papier, petit in-octavo, d'une jolie écriture, provenant du couvent de

Marienvrede, près de Wesel (Prusse rhénane), et qui contient trois traités différents, savoir : 1° *De Imitatione Christi,* à la fin duquel on lit : *Finitum et completum per me fratrem Johannem Beckem in profesto luce evangeliste sub anno domini m° cccc lxvij in Buscoducis; —* 2° *Libri sex sancti Effremi diaconi,* opuscules qui se terminent par ces mots : *Per me fratrem Johannem Beckem sub anno incarnationis domini m° cccc lxvij in Buscoducis feria quinta quatuor temporum ante natale; —* et 3° *Liber sancti Basilii,* etc., dont l'explicit est à peu près semblable à ceux des traités qui précèdent : *Per me fratrem Johannem Beckem anno incarnationis domini m° cccc lxvij ipso die sancti thome apostoli in Buscoducis.* On voit par là que le frère Jean Beckem a copié tout ce manuscrit à Bois-le-Duc, dans le dernier trimestre de l'année 1467.

Marmion (Simon), — peintre et enlumineur de Valenciennes, fut, à en juger par les témoignages de ses contemporains, un des artistes les plus habiles du XVe siècle. Cette réputation nous paraît justifiée par l'importance des travaux qui lui furent confiés. M^r^ le comte de Laborde a inséré dans le t. Ier de son ouvrage des *Ducs de Bourgogne* (1), qui a vu le jour en 1849, une note constatant que dans le courant de l'année 1467, Marmion toucha une somme de 100 livres à compte du travail dont le duc de Bourgogne l'avait chargé : il devait « ystorier, enluminer » et mectre en fourme ung bréviaire que Monditseigneur a » fait faire pour servir à dire ses heures ». Cet extrait d'un compte existant aux Archives de Lille n'était pas inédit, car, déjà en 1841, M^r^ le docteur Le Glay l'a publié dans son *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord,* et nous savons par lui que la note date

(1) Preuves, n° 1922, p. 496.

du mois d'avril, et par conséquent qu'il s'agit dans le texte de Philippe le Bon. Ce fait est important, puisque l'année 1467 est précisement celle de la mort de ce prince. De notre côté, nous avons été assez heureux pour retrouver dans un compte reposant aux Archives du royaume (1), une description complète de ce bréviaire, qui était donc à l'usage de Charles le Téméraire. L'œuvre ne fut achevée qu'en 1470, et Marmion reçut pour son salaire, y compris les avances qui lui avaient été faites depuis 1467, la somme très-importante de 490 livres 15 sous, de 40 gros de Flandre, la livre. La note de ce payement est conçue en ces termes :

I. « A Simon Marmion, enlumineur, la somme de vij^xx xviij livres xv solz, de xl gros, pour pluseurs parties d'istoires, vignettes, lettres et autres parties par luy faittes ou bréviaire de Monseigneur, ainsi qu'il s'ensieult :

Et premièrement, pour avoir historié et vignetté le calendrier dudit bréviaire et fait le signetz y partinens en chascun des douze mois de l'an, au pris de xxiiij solz pour chascun mois, font : xiij livres viij s.

Item, pour lxxviij quayers vignettez et furniz de histoires pour ledit bréviaire, contenant chascun quayer huit feuillez, au pris de xl s. pour chascun quayer, font : vij^xx xvj liv.

Item, pour unze histoires de couleurs faittes oudit bréviaire, au pris de iiij livres x s. chascune histoire, font : xlix liv. x s.

Item, pour iiij^xx iiij histoires d'autres couleurs faittes oudit bréviaire, au pris de lx s. pièce, font : ij^c xlix liv.

Item, pour ij^m v^c lettres de deux poins faiz oudit bréviaire, au pris de vj s. le cent, font : vij liv. x s.

Item, pour v^m viij^c lix lettres d'ung point faites oudit bréviaire, au pris de iij s. le cent, font : xj liv. xiiij s. vj d.

Et pour cv lettres de v, vj et vij poins servans emprez les histoires oudit bréviaire, au pris de vj deniers chascune lettre, font : lij s. vj d.

Montent ensemble touttes lesdittes parties à la somme de iiij^c iiij^xx x liv. xv solz, sur quoy ledit Simon a receu en prest par les mains de Monseigneur et de l'évesque de Salubrye iij^c xxxij liv. »

II. « Au révérend père en Dieu messire Enguérant, évesque de Salubrye,

(1) Registre n° 1925, f° iiij^c lxxiiij v°, de la chambre des comptes.

conseiller et confesseur de Monseigneur, pour avoir fait relyer le bréviaire de Monditseigneur, réparer les histoires et companiser (*sic*) les fuelletz dudit bréviaire, par marchiet fait avec l'ouvrier : xviij livres. » (1)

Jean Molinet a consacré à la louange de Simon Marmion, son concitoyen, une longue épitaphe en vers, que Mr Le Glay a fait connaître le premier d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai (2), et qui depuis a été reproduite entièrement par Mr le comte de Laborde (3), et en partie, d'après lui, par d'autres publicistes (4). Molinet et d'Oultreman, dans son *Histoire de Valenciennes* (5), ne sont pas les seuls auteurs qui aient dans leurs écrits conservé le souvenir du talent de Marmion et de la célébrité dont cet artiste a joui. Jean Lemaire, dans son poëme de *la Couronne margaritique,* si souvent mis à profit par les écrivains qui s'occupent de l'histoire des Beaux-Arts, le qualifie de

. . . . prince d'enluminure,
Dont le nom croist, comme paste en levain,
Par les effects de sa noble tournure.

Ne perdons pas de vue que Lemaire est natif de Bavai, à quelques lieues de Valenciennes, et qu'il a rédigé sa composition poétique à peu d'années de distance de la mort de Marmion, décédé, comme le dit son épitaphe, en 1489.

Le manuscrit d'où Mr Le Glay a extrait l'épitaphe de Marmion, contient encore ce qui suit : « La table d'autel » de la chapelle St-Luc est de cest excellent ouvrier Mar- » mion, digne de très-grande admiration, singulier en la » draperie, relèvement de platte peinture que l'on jureroit

(1) Registre no 1925, cité, fo iiijc liiij.
(2) *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord;* Lille, 1841; p. 27.
(3) *Les Ducs de Bourgogne,* Preuves, t. II, p. XXVII.
(4) DEHAISNES, *De l'Art chrétien en Flandre; Peinture;* p. 239.
(5) P. 432.

» que c'est pière blanche, qui n'y prendroit garde de bien » près, et surtout en la table d'autel la chandelle qui samble » vrayement ardre. » Il ressort évidemment de ce texte que Simon Marmion a peint des grisailles dans la chapelle consacrée à saint Luc, et que le maître-autel était orné d'un tableau de sa main. Simon Leboucq, qui écrivit son *Histoire ecclésiasticque de la ville et comté de Valentienne* en 1630 (1), nous dit que la confrérie de Saint-Luc fut érigée en 1460, et que la chapelle de ce nom était située derrière le chœur. On peut donc assigner approximativement une date à ces travaux de Marmion. Celui-ci est du reste déjà cité comme maître peintre en 1458 (2). Il fut peut-être, on peut le supposer avec grand fondement, doyen de la corporation des peintres, enlumineurs, etc., de Valenciennes, lors de l'érection de la confrérie, et c'est dans cette circonstance, qu'il aura fait don des tableaux.

Dans les notes sur des artistes publiées par Mr Van Even (3), et extraites du manuscrit de J. Molanus, intitulé : *Historiæ Lovaniensium libri XIV,* on lit qu'autrefois l'hôpital de Louvain possédait un tableau, représentant *la Sainte Vierge,* peint par Simon Marmion, natif de Valenciennes, dit l'historiographe latin. Cet objet d'art avait été donné à l'établissement par Velasquez de Lucerna, orateur de Marguerite d'York, duchesse douairière de Bourgogne, à l'influence de laquelle on doit la réforme de l'hôpital dans la seconde moitié du XVe siècle. Mr Van Even rappelle à propos de cette particularité que L. Guicciardini parle deux fois (4) de Marmion dans la dernière édition de son ou-

(1) Elle a été publiée, il y a quelques années, par Mr Arthur Dinaux.

(2) *Revue universelle des arts*, t. XI, p. 47 (note de Mr de la Fons-Mélicocq).

(3) *De dietsche warande;* Amsterdam, 4e année, p. 29; — Van Even, *Louvain monumental*, p. 279.

(4) P. 129 et 378. Dans l'édition latine de l'ouvrage de Guicciardini, qui a été imprimée à Amsterdam, en 1613, on a tantôt écrit Marinionus et tantôt Marmionus (p. 88 et 277), et l'auteur de la traduction en a fait deux personnes distinctes à la table.

vrage, à laquelle il donna ses soins, et qui parut à Anvers en 1588, chez Plantin, peu de mois avant sa mort. L'écrivain italien le qualifie d'excellent peintre et d'homme lettré. Nous ignorons sur quel témoignage cette dernière appréciation est basée.

Mr Ad. Siret (1) est tombé dans l'erreur en classant l'artiste valenciennois dans l'école française et en avançant qu'il fut « nommé peintre de Philippe le Bon » : Marmion n'eut jamais ce titre.

Mr de la Fons-Mélicocq dit dans une note que plusieurs tableaux très-estimés de Simon Marmion, qui ornaient l'église abbatiale de Saint-Jean à Valenciennes, ont été détruits avec cet édifice, par le feu en 1519 : d'après S. Leboucq (2), et son témoignage est ici irrécusable, cet incendie est arrivé le 11 juin 1520.

Simon Marmion eut pour femme Jeanne de Quarouble (3). Il avait un frère, dont le prénom était *Mille* (Émile?), qui exerçait la même profession que lui. L'un et l'autre furent admis comme francs-maîtres dans la corporation des peintres, verriers, enlumineurs, etc., de la ville de Tournai, le premier, à la date du 27 avril 1468, et le second, le 15 juillet 1469. Il ne faut pas en inférer qu'ils aient habité cette ville, placée alors sous la domination des rois de France. Nous rappelerons ici l'opinion que nous avons émise le premier dans notre *Histoire de la tapisserie de haute-lisse*, et qui a été acceptée par le juge rapporteur de notre mémoire académique, Mr Éd. Fétis (4) : c'est qu'il ne faut voir dans cette inscription au registre de la corporation de Tournai qu'une formalité exigée probablement par les statuts, pour que les cartons fournis par des peintres étran-

(1) *Dictionnaire des peintres;* 1848; p. 231.
(2) *Histoire ecclésiasticque de la ville et comté de Valentienne,* p. 28.
(3) *Ibidem,* p. 34
(4) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* 2e série, t. VIII, nos 9 et 10.

gers à la ville, pussent être exécutés en tapisseries par les hautelisseurs tournaisiens. Émile Marmion et Nicolas (*Colinet*), son fils, vivaient encore en 1499 (1).

La comtesse douairière de Namur, dame de Béthune et de Peteghem-lez-Audenarde, et veuve de Jean III, avait, en 1445, un secrétaire du nom de Michel Marmion (2).

Du Quesne (Jean). — Spierinc (Nicolas). — On connaît l'ordonnance sur « l'Estat de la maison du duc Charles de » Bourgogne, » qui fut composée, en vertu d'ordres de ce prince, par Olivier de la Marche, au camp de Neuss, en novembre 1474. Peu d'années auparavant, en 1469, le duc avait déjà introduit des réformes dans le personnel et le règlement de son hôtel. Un écrivain de Lille, Jean du Quesne ou du Chesne, avait été chargé de faire plusieurs copies sur parchemin des nouvelles ordonnances, et Nicolas (*Clay*) Spierinc, enlumineur, de les orner « d'istoires, » de vignettes et de lettres dorées. » Le garde-joyaux Jacques de Bregilles en fit relier avec luxe un exemplaire pour l'usage personnel de Charles le Téméraire, selon toute probabilité. A en juger d'après la description des manuscrits illustrés par le pinceau de Spierinc qui nous a été conservée, ces copies des ordonnances ducales devaient être richement décorées de miniatures et de lettrines. Voici les extraits des comptes qui en font mention.

I. « A Jehan du Quesne, escripvain, demourant à Lille, pour six quayers de parchemin, et en iceulx escript et grossé de sa main les ordonnances de l'ostel de Monseigneur : iiij liv. xvj s. (3). »

II. « A Jacques de Bregilles, garde des joyaulx, pour avoir fait relier et met-

(1) *Revue universelle des arts, loc. cit.*

(2) Comptes de la seigneurie de Peteghem, aux Archives du royaume.

(3) Registre nº 1924, fº ij^{c} iiij^{xx} iiij rº, de la chambre des comptes, *ibidem*.

tre en aix le livre où sont escriptes toutes les nouvelles ordonnances de Monseigneur, et pour une bourse de cuir jaune à mettre ledit livre, xxvj s. (1). »

III. « *Item,* cinq quartiers de velours bleu dont a esté couvert un livre où sont escriptes les ordonnances de l'ostel de Monseigneur : lxxv s. (2). »

IV. « A Claey Spierinc, enlumineur d'istoires, la somme de xlv livres, de xl gros, pour pluiseurs parties d'istoires, vignettes et autres par luy faictes du commandement de Monseigneur en huit livretz où sont escriptes toutes les ordonnances de l'ostel de Monditseigneur, ainsi qui s'ensieut, assavoir :

Premièrement, pour huit histoires faictes èsdits huit livrez, assavoir en chascun livret une histoire, au pris de xvj s. pièce, font : vj liv. viij s.

Item, pour xvj grandes vignettes faictes èsdits huit livretz, assavoir en chascun livret deux, à x s. pièce, font : viij liv.

Item, pour iiijxx viij petites vignettes faictes èsdits livretz, assavoir en chascun livret xj vignettes, à xij deniers pièce, font : iiij liv. viij s.

Item, pour xxiiij peaulx de vellin employez èsdits livretz : xlviij s.

Item, pour iij grandes lettres dorées faictes en chascun desdits huit livretz, en tout : xxxij s.

Item, pour lier et lister lesditz livretz, à vj s. pièce, font : xlviij s.

Item, pour avoir envoyé querre lesdictes histoires de Bruxelles en Anvers : xij s.

Et pour l'escripture et cadelure desdits livretz et cibauryc où il n'a aucune enluminure, à xlviij s. chascun livret, font : xix liv. iiij s.

A luy, la somme de xxxiiij livres xiiij solz, pour pluseurs autres histoires, lettres, vignettes et autres parties par luy faictes en ung livre contenant les ordonnances des chevaliers et escuïers de l'ostel de Monseigneur, pour mettre en garde devers luy, ainsi qui s'enssuyt, assavoir :

Premièrement, pour une histoire faicte au commenchement dudit livre : xviij s.

Item, pour ix vignettes faictes en icellui livre, à vj s. pièce, font : liiij s.

Item, pour ciiij grandes lettres faictes en icellui livre, à iij d. pièce, font : xxvj s.

Item, pour lxxvj petites vignettes faictes oudit livre, à xij d. pièce, font : lxxvj s.

Item, pour l'escripture, estoffe, cadelure et autres cybauries faictes oudit livre où il n'a aucune enluminure, pour tout : xxiiij liv.

Et pour avoir porté ledit livre de Bruxelles à La Haye, en Hollande, comprins son retour : xl s. (3). »

(1) Registre nº 1924 cité, fº iijc v vº.
(2) *Ibidem,* fº iijc viij vº.
(3) *Ibidem,* fº ccc xxij rº.

Nicolas Spierinc était non-seulement enlumineur, mais aussi écrivain de livres, comme beaucoup de ses contemporains qui exerçaient la même profession. Nous en avons la preuve dans la note inédite suivante qui appartient à l'année 1469 :

« A Clay Spierinc, escripvain, pour ses painne et sallaire d'avoir escript du commandement do Monseigneur, aucunes oroisons pour Monditseigneur : xij liv. x s. (1). »

Jean du Quesne ou du Chesne, que nous avons cité plus haut, est ce même écrivain auquel on a voulu attribuer une traduction libre des *Commentaires de César,* d'après la souscription qui se lit à la fin de deux manuscrits de cet ouvrage, existant l'un dans la Bibliothèque royale de Copenhague (2), l'autre dans la Bibliothèque impériale, à Paris (3), et d'où il résulte que notre scribe vivait encore en 1474. Van Praet, dans ses *Recherches sur Louis de Bruges,* p. 232, rappelle les titres de quelques autres manuscrits dus à la plume du calligraphe lillois.

De Maisereulle (Philippe). — Roeland (Jean). — Un compte, qui comprend les confiscations faites sur les Français pour cause de guerre avec Louis XI, depuis le 22 juillet 1479 jusqu'à la Noël 1480, nous fait connaître les noms de deux « escripvains de livres » qui habitaient Bruges : Philippe de Maisereulles et Jean Roeland ou Rollant. Ce dernier fait part au receveur des confiscations de la succession que laissait ouverte la mort de son confrère, arrivée, ainsi que celle de sa femme, peu de temps avant l'époque que nous venons de citer, parce que les défunts étaient sujets du roi de France ou « forains, et que nul ne s'estoit

(1) Registre n° 1924 cité, f° ij^c lxxviij v°.

(2) Abrahams, *Description des manuscrits français du moyen-âge de la Bibliothèque royale de Copenhague*, p. 70; Copenhague, 1844.

(3) Paulin Paris, *Les manuscrits françois,* etc., t. II, p. 299.

» fondé leur heritier (1). » Philippe de Maisereulles et sa compagne habitaient leur propre maison dans la rue dite *Paerderstrate :* il était tout à la fois écrivain et enlumineur de livres. Jean Roeland reçut 3 livres pour le droit de dixième denier qui lui revenait du chef de sa dénonciation. Ces deux artistes ne figurent pas dans la liste publiée par Mr l'abbé Carton, dans la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre orientale,* t, IV, p. 130, liste qui fut dressée d'après un registre aux recettes et dépenses de la confrérie des libraires de Bruges, constituée en 1454, lequel existe à la Bibliothèque de cette ville.

I. « En la dessusdicte ville sont aussi allez de vie à trespas Phelippe de Maisereulles, en son vivant escripvein de livres, et sa femme, et a esté leur succession prinse et mise en la main de Monseigneur pour ce que leurs hoirs et héritiers sont demourans et eulx tenans en parti contraire, dont l'estat n'est encoires faict parce qu'il semble de prime face, par les livres dudit Phelippe escrips de sa main, qu'il seroit redevable à diverses personnes en pluiseurs et diverses sommes de deniers, etc. (2). »

II. « A Jehennin Roeland, escripvein de livres, lequel premièrement donna à cognoistre ad ce commis que feu Phelippe de Maisereulles, aussi escripvein et illuminer (*sic*) de livres, ensemble sa femme estoient trespassez en la ville de Bruges, et que le frère dudit Phelippe et autres hoirs et héritiers desdicts trespassez estoient demourans en parti contraire, etc. (3). »

III. « A Jehan Rollant, escripvain, demourant à Bruges, lequel premièrement donna à congnoistre et adverti ce commis des successions de feux Philippe de Maizerolles et de sa femme, etc., pour son droit du xe denier : lx solz (4). »

Attavante degli Attavanti. — Tous ceux qui s'occupent de l'histoire des Beaux-Arts, ont vu ou connaissent par des descriptions le superbe missel qui fut exécuté, de 1485 à

(1) Registre no 19721, fo lxv vo, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Au fo iiijxx xviij ro, il est appellé *de Maizerolles.*
(2) Registre no 19720, fo xlij vo, *ibidem.*
(3) *Ibidem,* fo lxxix ro.
(4) Registre no 19721 cité, fo iiij xx xviij vo.

1487, à Florence, par le célèbre enlumineur dont nous inscrivons le nom en tête de cet article, aux frais de Matthias Corvin, roi de Hongrie, et que l'on conserve aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne, dont il fait le plus bel ornement (1). Plusieurs écrivains ont parlé de cet artiste, et pour ne pas rappeler ici ce qui a été dit de ses travaux, nous nous contenterons de renvoyer à l'article que le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire* (2) a reproduit, en 1844, d'après un dictionnaire biographique publié en Angleterre, et dans lequel les détails que l'on possède sont réunis. Depuis lors une nouvelle édition de l'ouvrage de Vasari a paru dans ces dernières années, qui laisse bien loin derrière elle toutes celles qui l'ont précédée. Nous croyons faire chose utile en indiquant ici les endroits où le biographe italien parle de l'enlumineur de Florence : t. IV, p. 40; t. V, p. 54 et p. 63. Les savants et laborieux éditeurs de l'édition dont il est ici question, ont ajouté aux renseignements de Vasari des commentaires du plus haut intérêt, dans l'un desquels (t. V, p. 55-59) on lit qu'il n'existe que deux manuscrits parfaitement authentiques avec miniatures d'Attavante, parce qu'ils sont les seuls qui portent son nom, et que l'un des deux est celui de Bruxelles, dont la première grande miniature contient cette inscription : ACTAVANTES DE ACTAVANTIBUS DE FLORENTIA HOC OPVS ILLVMINAVIT. A. D. M. CCCC. LXXXV : ailleurs on lit cette date : ACTVM FLORENTIÆ. A. D. M. CCCC. LXXXVII. Dans un autre article que les éditeurs modernes de Vasari ont con-

(1) N° 9008. Ce manuscrit a été décrit par l'abbé CHEVALIER dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. IV, pp. 493-502; 1781; par LA SERNA SANTANDER, *Mémoire historique sur la Bibliothèque dite de Bourgogne*, pp. 39-40; 1809; et par FL. FROCHEUR, dans sa *Notice sur la Bibliothèque de Bourgogne*, qui a été insérée dans le *Messager des Sciences historiques;* Gand, 1839.

(2) T. III, p. 424; Paris.

sacré à notre enlumineur (t. VI, p. 174), ils reproduisent un passage d'un auteur italien qui constate que la bibliothèque du marquis d'Este contenait un grand nombre de volumes exécutés par Attavante, pour le roi Matthias Corvin (1), et de plus, dans une description qu'ils font de manuscrits enrichis d'enluminures (t. VI, p. 193-324), existant en Italie, ils attribuent à cet artiste différentes miniatures. Enfin, dans une série de documents inédits puisés aux sources les plus authentiques (t. VI, p. 333), ils prouvent qu'Attavante vivait encore en 1511. Dans le *Raccoltà di lettere sulla pittura, scultura,* etc. (Rome, 1759), t. III, pp. 223-224, n^{os} clvij et clviij, sont publiées deux lettres, datées l'une du 7 février 1483, et l'autre de l'année 1484, et signées : Vante, *miniatore del vescovo di Dolo.* Les biographes n'ont pas hésité à les attribuer à l'artiste florentin. Voilà donc deux dates acquises pour sa biographie, 1483 et 1511. D'après les érudits commentateurs de Vasari (t. V, p. 55), il était fils de Gabriël di Vante di Francesco. Nulle part son nom de baptême n'est indiqué : dans un document latin de 1508, il est appelé Vanti de Octavantibus; dans un compte rédigé en italien, de la même année, on le désigne sous le nom de Vante di Ghabriello. Nous croyons avoir découvert ce prénom. Parmi les papiers provenant de Marie de Hongrie, que les Archives du royaume possédaient encore en 1860, et qui ont été cédés à l'Autriche, se trouve transcrit sur une grande feuille de papier, un compte

(1) Consultez sur la riche bibliothèque que ce prince avait réunie à Bude, dans la Basse-Hongrie, l'article que lui a consacré Mr Gley, dans la *Biographie universelle* (édition de Michaud), et les *Curiosités bibliographiques* (Paris, 1857), publiées dans la *Bibliothèque de poche.* Le *Serapeum* du docteur Naumann, t. X, n° 18, 30 septembre 1849, p. 273, contient un article de Mr E. G. Vogel, intitulé : *Verzeichniss corvinischer Handschriften in öffentlichen Bibliotheken,* et qui constate l'existence de quatre-vingt-treize manuscrits ayant appartenu au roi Matthias Corvin : le missel de la Bibliothèque de Bourgogne est renseigné sous le n° 64.

très-abrégé du domaine de Kremnitz, dépendant du douaire de Béatrix d'Arragon, femme de Matthias Corvin; ce compte date de l'année 1486. Parmi les dépenses qui sont aussi renseignées sans aucun détail, nous lisons entre autres : « Alexandro Attavanti, 318 ducati 6; — Gregorio, » musico, 100 duc.; — Matheo, aurifabro, 176 duc. » Ne sommes-nous pas en droit de croire, d'après cette note, qu'il s'agit ici du grand enlumineur florentin? Espérons que notre opinion sera partagée.

Van Battel (Jean). — Au § 43, nous avons consacré un article à cet enlumineur, et publié entre autres, d'après un compte de la recette générale des finances, existant aux Archives du département du Nord, à Lille, des notes relatives au payement d'un superbe manuscrit de l'ordre de la Toison d'or, dont l'exécution lui fut confiée par ordre de Charles-Quint, en 1549. Depuis, nous avons fait la découverte d'un document qui contient une description détaillée de ce beau livre, qu'il sera peut-être aisé au moyen de cette pièce de retrouver dans quelque bibliothèque ou dépôt d'archives. En 1552 seulement, le volume avait été terminé et livré par l'artiste. Il parut à la chambre des comptes que le prix que demandait Van Battel était trop élevé, et c'est pourquoi elle en fit faire l'estimation par trois maîtres peintres de Louvain « eulx entendans en faict de yllymina- » tion, » savoir : Jean Rombaults, Henri Van der Brugghe et Adrien Van Diependale; ce dernier était peintre sur verre (1). C'est le rapport de ces experts que nous avons sous les yeux. Il faut dire à leur louange, qu'ils acceptèrent, sans grand rabais, les prix demandés par Van Battel, pour l'exécution des nombreuses armoiries et des riches

(1) *Voy.* Van Even, *Louvain monumental*, p. 58. Les deux autres artistes ne sont pas cités par cet écrivain, et nous ignorons quelle profession ils exercèrent.

ornements des cent vingt feuillets qui composaient le manuscrit. Ce fait prouve que les prétentions de l'artiste n'étaient pas exagérées. Les experts déclarèrent même qu'aucun artiste de Louvain n'aurait osé entreprendre un tel ouvrage. Jean Van der Wyckt ou Van Battele (il signe ainsi cette fois) reçut donc pour son salaire et ses dépenses, y compris les 50 carolus dont nous avons parlé au § 43, et qui furent payés à un peintre de Valenciennes, la somme de 1,024 livres 16 sous, au lieu de celle de 1,092 livres 6 sous, qu'il avait demandée.

« Par le besongnié de maistre Grégoire Van Dycnen, maistre des comptes en Brabant, sur l'ouvraige et extimation du livre de l'ordre de la Thoison d'or faict par maistre Jehan Van Battele, pointre et illyminaire de Malines, ou mois de may xv^{c} lij, et ce suyvant l'ordonnance de messeigneurs des finances, pour sçavoir au vray ce que icelluy maistre Jehan, par déclaration et serment de gens eulx entendans en faict et art de pointure et yllymination avecq ce que en deppend, peult avoir mérité et déservy en l'ouvraige et escripture dudict livre, est trouvé et appert que trois paintres et personnaiges eulx entendans en faict de yllymination, escripture et ouvraige que dessus, demourans à Louvain, assçavoir : Jehan Rombaults, Adrien de Diependale et Henry Van der Brugghe, après par eulx avoir bien et au long et par intervalle de temps veu et visité le dessusdict livre et ouvraige d'icelluy, ont affirmé par serment solempnel ce qui s'enssuyt :

Premiers, que ledict livre est bien et artiphiscèlement faict et ouvré avec ce à grand payne et travail ; ensamble qu'il y ait fallu employer du temps beaucoup, estimant par eulx ledict ouvraige et chascune partie d'icelluy, assçavoir les personnaiges des princes, chascun personnaige l'un parmy l'aultre viij ou x carolus.

Il y a figures de personnaiges de princes cincq, qui à viij carolus chascune figure, font : xl carolus.

Item, l'ouvraige de costel à l'entour de la figuere d'iceulx princes qu'ilz appellent paysaiges, machonnaiges, chyrat et anticquaiges, les aulcunes v carolus et les aultres vj carolus.

Il y a dix desdicts anticquaiges, qui à v carolus chascune : xxv car.

Item, l'ouvraige des grans armes de chascun desdicts princes, les aucunes viij carolus et aulcunes d'icelles x carolus.

Il y a cincq armes grandes de princes, qui à viij carolus chascune : xl car.

Item, l'ouvraige des armes des seigneurs de l'ordre, dont on y a en pluisieurs parges d'un feuillet quatre, chascune d'icelles armes avecq l'escripture, les aucunes ij carolus, aultres iij carolus et aultres iiij carolus.	Il y a ij^c ix armes de chevaliers de l'ordre, qui à iij carolus l'une parmy l'autre : vj^c xxvij car.
Item, l'ouvraige des grandes lettres ayant pardedens ung escu armayé, les aucunes xxv s., autres xxviij s. et autres ij carolus.	Il y a vj lettres armayez par dedens, qui à xxv s. pièce : vij car. x pattars.
Item, les aultres lettres capitales avecq le chyrat dedens icelles, les aucunes iiij s., aucunes v s. et aussy aucunes vj s.	Il y a lxiiij lettres capitales avec leur chirat, prisez chascune à iiij pattars; pour xxij autres lettres aussi capitales avecq leur chyrat, prisez à v s. chascune, et cviij lettres prisez chascune vj s.
Item, les petites lettres avec le chirat mis au boult des linges, chascune d'icelles lettres et chascun chirat ung solz.	Il y a iiij^c un petites lettres, prisez chascune ung pattart, et vij^c iiij^{xx} ij parties de chyrates, aussi prisées chascune ung pattart.

Ayans oultre ce déclairé lesdicts maistres ouvriers paintres qu'ilz treuvent par l'ouvraige du dessusdict livre que icelluy n'est l'ouvraige d'un maistre et ouvrier seul, estant l'un plus artiphiciel que l'aultre; toutesvoyes le tout bien faict, et que à ce faire il a fallu avoir du meilleur et plus esquiz or et argent, ensamble les meilleurs couleurs qu'on a sceu trouver, dont icelluy ouvraige chascun en son endroict est couvert ij, iij fois, selon que est requiz. Disans et déclairans sur ce que leur a esté demandé pour combien ilz vouldroient faire et livrer faict ung tel livre, que nul d'eulx ne vouldroit présumer faire ung tel livre et de si bon ouvraige, aussy qu'il ne croyent que quelque ouvrier en la ville de Louvain le auseroit entreprendre, veu que ce n'est ouvraige d'un seul, mais de pluiseurs eulx bien entendans en tel art.

Ledict maistre Jehan Van Battele, ayant entendu qu'on debvoit faire rapport du besoingnié du dessusdict maistre Grégoire Van Dyenen en son affaire, a dit et déclairé que en icelle besongnié n'est comprins l'escripture du livre y mentionné, portant selon qu'il affirme en avoir payé xxiiij s. chascune qua-

terne de viij feullctz, et pour les xv quaternes que contient icellui livre: xviij car.

Déclairant icelluy maistre Jehan, que en l'ouvraige du dessusdict livre il a refaict et renouvellé xxiiij armes de chevaliers de l'ordre créez par l'ordre tenu à Tournay en l'an xv^c^ xxxj, lesquelz luy avoyent par ceulx de l'ordre esté baillées en escript.

Item, qu'il a faict en icelluy ordre tenu à Tournay quatre nouvelles armes, et iceulx mis au livre de l'empereur, assçavoir : les armes du duc de Halberkercke, du prince de Melphe, du comte de Bure et du prince d'Orenge, demandant pour icelles samblables iij carolus de la pièche.

Et qu'il a encoires faict et mis oudict livre de l'empereur xxij armes de chevaliers de l'ordre créez de nouvel en l'ordre tenu par Sa Majesté à Utrecht, en l'an xv^c^ xliiij.

Somme totale, selon la priserie et demande cy-dessus : m xxiiij car. xvj pattars (1). »

Louber (Diebolt), — est un copiste de livres qui vivait à Haguenau, en Alsace, vers la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Un de ses manuscrits, qui avait appartenu au peintre J. Paelinck (2), fut vendu à Bruxelles, en 1860, chez le libraire Heussner. Ce volume, sur papier, à deux colonnes, est orné de douze grands dessins coloriés, qui ont peu de mérite; il renferme la légende populaire des trois rois.

Au point de vue de l'art, le manuscrit n'a aucune valeur, et ce qui lui donne quelque importance est une note transcrite au premier feuillet, dans laquelle D. Louber annonce quels sont les livres que l'on peut se procurer chez lui; ils sont repartis en trente-huit articles, et le *Livre des trois rois*, y est également renseigné (n° 11). Dans cette liste figurent côte à côte le sacré et le profane, des romans de chevalerie, des livres de piété et de théologie ascétique, des légen-

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) *Catalogue des livres, manuscrits et estampes ayant formé le cabinet de feu Mr Joseph Paelinck, artiste peintre;* 2e partie, n° 651.

des, etc.; beaucoup d'entre eux sont ornés de dessins coloriés (*gemolt*). Ce catalogue d'une ancienne librairie allemande peut donc avoir à un certain point de vue quelque intérêt, et nous le transcrivons ici :

« *Item*, welicher Handebuecher man gerne hat gross oder klein geistlich oder weltlich hübsch gemolt die findet man alle by Diebolt Louber, Schriber in der Burge zu Hagenow.

Item, das grosz Buch genant *Iesta Romanorum*, und saget was zu Rome gescheen ist, und saget von den Stetten do Got gewandelt het, und saget ouch von den Keisern zu Rome und von den Bebesten was wunders sie getriben hant und von vil ander Gesetzeden die die Römer gemaht hant, und ist mit den Viguren gemolt. — 2. *Item, Vita Cristy*. — 3. *Item, Die xxiiij Alten*, gemolt. — 4. *Item*, een gerymete *Bibel*. — 5. *Item, der Ritter Her Wigoleis*, gemolt. — 6. *Item, Wolff Dietherich*, gemolt. — 7. *Item*, das gantze *Passional der heiligen Leben*, Winterteil und Summerteil; zwey grosse Bücher. — 8. *Item, Episteln und Ewangilien*, durch das Jar allen Tag, mit Glosen und von den Heiligen und Jungfrowen. — 9. *Item, Wilhelm von Orliens*, gemolt. — 10. *Item, Her Ywen und Her Gawin und Künig Artus*, gemolt. — 11. *Item, der heiligen drie Kunige Buch*, gemolt. — 12. *Item, Parcisa*, gemolt. — 13. *Item, süben meister Bücher*, gemolt. — 14. *Item, Bellial*, gemolt. — 15. *Item, der Wilfares Ritter*. — 16, *Item, die grosse Troye*, gemolt. — 17. *Item, der Hertzoge von Österich*, gemolt. — 18. *Item, die Hymmelstrasse genant der welsche Gast*. — 19. *Item, die zehen Gebot*, mit Glosen. — 20. *Item, von eimme getruwen Ritter der sin eigen Hertze gap umb einer schönen Frowen willen*. — 21. *Item, Ysopus*, gemolt. — 22. *Item*, gute bewerte artzeine Bücher. — 23. *Item, Frigedang*. — 24. *Item, Lucidarius*. — 25. *Item, Pfaffe Emysz* und sust cleine Bette-Bücher. — 26. *Item, der Rosenkrantz*. — 27. *Item, der Ritter under dem Zuber*. — 28. *Item*, gemolte *Losz-Bücher*. — 29. *Item, der Solen-Trost*. — 30. *Item, von dem Ritter Sant Allexius*. — 31. *Item, Sant Anszhems-Frau*. — 32. *Item, der Kunig von Franckenrich*. — 33. *Item*, ein keiserlich *Reht-Buch*. — 34. *Item, Trisztram*. — 35. *Item, Schothzabel*, gemolt. — 36. *Item, von Sante Gregorius dem Sünder*. — 37. *Item, Morolff*, gemolt. — 38. *Item*, ein *Salter* latin und tütsch und sust andere, etc. »

VAN DEYNEN OU VAN DEYNUM (Guillaume). — Les corporations des métiers furent partout et toujours jalouses de leurs droits et priviléges, et réclamèrent maintes fois contre

les infractions dont se rendaient coupables ceux qui, à des titres divers, refusaient de se conformer aux règlements en vigueur. Les personnes qui étaient attachées au service des souverains entre autres, prétendirent fréquemment être exemptes de ce chef des obligations que ces règlements imposaient aux gens qui exerçaient un art ou métier, alors que l'inscription n'avait pas eu lieu dans la corporation à laquelle leur spécialité les rattachait. Nous aurons plusieurs cas à mentionner dans le cours de notre publication, en ce qui concerne les arts. Le premier que nous citerons est relatif au peintre Guillaume Van Deynen ou Van Deynum, qui avait été attaché à la maison des archiducs Albert et Isabelle, en qualité d'enlumiueur, le 20 mai 1614. Il s'était alors établi à Bruxelles. D'où venait-il? c'est ce que nous n'avons encore pu découvrir. Tant qu'il ne travailla que pour les archiducs, aucune réclamation ne se produisit; mais à quelques années de là, l'artiste s'étant avisé de travailler pour des particuliers, le métier des peintres de la ville s'en émut, et les doyens le frappèrent d'amende, en vertu du règlement du 24 mars 1559 (v. st.). S'étant refusé à payer, Van Deynen fut attrait devant le magistrat pour se conformer aux statuts qui l'obligeaient à se faire inscrire comme maître dans la corporation. Naturellement celle-ci eut gain de cause, car les statuts étaient précis. Van Deynen fut condamné à s'y conformer ou à cesser l'exercice de son art, par sentence du magistrat rendue le 30 juin 1618. Il interjeta appel au conseil de Brabant, qui confirma la sentence. Van Deynen s'était adressé aux archiducs pour obtenir, par leur intervention, « surséance » de la procédure pendante » entre lui et le métier des peintres. Les archiducs écrivirent en effet aux bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles, le 13 mars, et leur envoyèrent la requête de l'enlumineur pour avoir là-dessus leur avis; mais le magistrat ne répondit à cette récla-

mation que le 20 juin. La lettre qui suit et qui porte la date du 6 juillet 1618, fut encore adressée par le secrétaire Charles de Bourgoigne au président du conseil privé, selon toute probabilité, pour faire respecter vis-à-vis du métier des peintres de Bruxelles, les priviléges dont l'artiste étranger devait jouir en sa qualité de serviteur des archiducs. Malgré toutes ces démarches, la procédure eut le résultat que nous venons de rapporter, et ce sont là les motifs qui ont amené l'octroi de l'acte d'exemption en faveur de Guillaume Van Deynen ou Van Deynum que nous transcrivons ci-après.

I. « Monsieur, le sieur Guillaume Van Deynum, peintre illuminateur, serviteur à Leurs Altèzes Sérénissimes, gaigé à icelles, vous présentera une requeste tendant aux fins que voirez pour jouir de l'affranchissement que notoyrement luy compète, estant retenu aux service d'iceux noz princes; et comme le mestier des peintres de ceste ville taschent pas envie de l'assubjettir (contre toutte rayson et intention de Leursdictes Altèzes) souz eux, je vous supplie ne souffrir tel indheu empiètement résultant au préjudice de l'authorité d'icelles Leurs Altèzes, etc. (1).»

II. « Sur ce que GuillaumeVan Deynen, peintre illuminateur des archiducqz, noz princes souverains, a fait remonstrer à Leurs Altesses, que, nonobstant qu'il auroit esté retenu au service d'icelles, avec traittement ordinaire, et inscript au registre des domesticques de l'hostel de Leursdictes Altèzes par le greffier du bureau d'icelluy, les doyens du mestier des peintres en la ville de Bruxelles n'auroyent laissé de le travailler continuellement par procédures et aultrement par-devant ceulx du magistrat dudict Bruxelles, pour l'assubjectir audict mestier des peintres et aux charges en dépendantes à son très-grand dommaige et intérest, et au grand déservice de Leursdictes Altèzes; suppliant très-humblement que, pour tant mieux pouvoir justifier sa cause, et une fois se deffaire desdictes molestations et procédures, il pleuist à Leursdictes Altèzes luy faire despescher acte par lequel il puisse conster que Leurs Altèzes ont retenu ledict suppliant en leur service, et ensuyte de ce entendent qu'il soit affranchy dudict mestier et de toutes charges ordinaires et extraordinaires en dépendantes. Leursdictes Altèzes, ce que dessus considéré, et après

(1) Archives du conseil privé, dépêches, aux Archives du royaume.

avoir eu rapport de l'attestation du greffier Pedro de Mendoça, et de ce que s'est passé en ceste cause, ont déclairé et déclairent par cestes leur intention estre que ledict Guillaume Van Deynen soit affranchy du mestier des peintres et de toutes charges en dépendantes; ordonnant partant à tous leurs justiciers, officiers et subjectz, cui ce regardera, de selon ce eulx régler et conduyre, sans faire, mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné audict Guillanme Van Deynen aulcun trouble, destourbier ou empeschement au contraire. Fait à Gand, soubz le nom et cachet secret de Leursdictes Altèzes, le dernier jour de juillet 1618. »

---

§ 74. *Histoire des monuments.*

Indication des localités : Altkirch, en Prusse. — Beersel. — Bouvignes. — Boxtel. — Braine-le-Comte. — Bruges. — Bruxelles. — Diest. — Dijon. — Enghien. — Gand. — Givet-Saint-Hilaire. — Grammont. — Groenendael. — Malines. — Menin. — Mons. — Munster. — Nizelles. — Oldenzaal, dans l'Overijssel. — Rotthem. — Rupelmonde. — Sept-Fontaines, lez-Bruxelles. — Soignies. — Solre-le-Château. — Verrey, en Bourgogne. — Waalwyk.

Église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. — Philippe le Bon accorda, par lettres patentes du 11 juillet 1435, une somme de 60 livres, de 40 gros de Brabant la livre, à la fabrique de cette église, pour lui venir en aide dans les frais de restauration de l'édifice auquel les pluies causaient de grands dégâts.

« Der kercken van Sinte-Jacops op 't Coudenberch, te Bruessel, betaelt die somme van lx liv., te xl grooten Brabantsche, elc pont, die myn genedigen heren die hertoge der fabriken der selver kerken, puerlic om Gods wille, gegeven heeft, te hulpen totten costen die in der refectien van den hueren kerken gebueren salen gedaen te werden om die van den regene ende grote watere te besorgen, alst blyct by mynvoirschreven Heren openen brieven, gegeven xj dagen in julio anno [xiiij^c] xxxv (1). »

Église de Verrey, en Bourgogne. — Le 4 février 1437

(1) Registre n° 2410, 1°, f° lxxj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(1438, n. st.), le duc Philippe le Bon donna ordre de délivrer aux habitants de cette localité des lettres patentes, en vertu desquelles il leur permit de pouvoir faire construire une nouvelle chapelle (1).

Église paroissiale de Menin. — Lettres patentes du duc de Bourgogne, en date de Bruxelles, le 17 avril 1450, avant Pâques (1451, n. st.), qui accordent aux marguilliers, paroissiens et habitants de Menin, une somme de 80 livres, de 40 gros, « pour convertir et emploïer au nouvel ouvrage, » tant de maçonnerie et charpenterie comme ès voirrières » de l'église parrochial, et autrement ou fait de l'édifice et » réparation d'icelle église, et non ailleurs (2). »

Église de Sainte-Waudru, à Mons. — Reçu de Jean Spyskin, maître de la fabrique et des ouvrages de cette église, daté du 19 mai 1451, de la somme de 100 francs, de 32 gros de Flandre, la pièce, que Philippe le Bon a donnée aux chanoines « pour employer et convertir en l'ou- » vraige naghaires encommenchiet en ladicte église, pour » ycelle amender et acroistre, et non ailleurs, ainsi que le » contiennent les lettrez patentes de Monseigneur, sour ce » faictes et données en la ville de Mons, le xiiij^e jour d'aoust » devant passé [1450] (3). »

L'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, est sans contredit un des plus beaux édifices existant encore en Belgique de cette belle époque du moyen-âge. Aussi n'est-il pas étonnant que plusieurs écrivains de la localité, tels que MM. Ad. Mathieu, Chalon, Lacroix et Devillers, se soient occupés de recueillir des renseignements précieux pour

(1) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

(3) *Ibidem*.

l'histoire de ce monument. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de mentionner ici la liste des ouvrages qui ont été publiés par ces différents auteurs. Le plus important est celui de Mr Devillers : il nous fait connaître les noms des artistes qui ont concouru non-seulement à l'édification, mais encore à l'ornementation de l'édifice.

L'église de Sainte-Waudru, à Mons, par Ad. Mathieu; in-8°, 16 p.

Mons, histoire monumentale. Sainte-Waudru, par Ad. Mathieu; Mons, 1842; in-8°, 8 p.

Documents inédits sur l'histoire monumentale et administrative des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons (A. Lacroix et Ad. Mathieu); Mons, 1843; in-8°, avec pl.

La tour de Sainte-Waudru à Mons, par R. Chalon; Bruxelles, 1844; in-8°, avec pl.

Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par L. Devillers; Mons, 1854; in-8°, 64 p.

Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par L. Devillers; Mons, 1857; in-fol., avec pl. — On trouve à la fin de ce mémoire les épitaphes qui existaient dans l'église, et qui sont reproduites dans un ouvrage du même auteur, intitulé : *Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons*, Mons, 1858.

Église de Rupelmonde. — Ordonnance du 15 août 1455. dans laquelle on lit que « l'église illec, durant la derrenière » guerre qui a régné en Flandres a esté de tous poins arse » et destruicte (1). »

Couvent des Dominicains, à Gand. — Par lettres patentes, datées de Lille, le 11 août 1458, le duc de Bourgogne donna aux religieux de ce couvent 100 francs, de 32 gros de Flandre, la pièce, « pour employer en la retenue et sous» tènement des murs et couverture de l'église (2). »

(1) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

Ville de Braine-le-Comte. — Lettres patentes de Philippe le Bon, en date du 18 avril 1459, après Pâques, qui accordent aux habitants de Braine-le-Comte, remise de l'aide pendant quatre ans « pour réédifier et couvrir les portes et tours » et autrement en la fortification » de cette ville, laquelle, pendant les dernières guerres avait été « arse et destruite et » ny demoura maison ny édifice (1). »

Hôpital du Saint-Esprit, à Dijon. — Les religieux du Saint-Esprit qui desservaient cet hôpital obtinrent de Philippe le Bon, des lettres patentes d'amortissement pour leur église, datées de Bruxelles, le 19 septembre 1462, et tout à la fois remise du droit de 6 livres, de 40 gros de Flandre, qu'ils auraient dû payer (2).

Hôtel ducal, à Bruges. — Philippe le Bon, par lettres patentes, données à Bruges, le 21 avril 1467, après Pâques, permet d'appliquer la somme de 1,000 écus, de 48 gros de Flandre, la pièce, à l'ouvrage d'une galerie que l'on fait à son hôtel de Bruges. On conserve aux Archives du royaume (3) le compte détaillé de l'emploi de cette somme, il est intitulé : « Compte Jennyn du Bois, commis de par » feu monseigneur le duc de Bourgoingne, etc., à tenir le » compte de certaine chambre et galerie que icellui seigneur » a nagaires fait faire en son hostel en sa ville de Bruges. » Il reste à peine aujourd'hui quelques murailles en ruines de cet ancien édifice où naquit Philippe le Beau, en 1478 (4), et qui était situé à côté de l'ancien hôtel de la Monnaie.

Confrérie de Saint-Georges, à Gand. — Dans une attes-

(1 et 2) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° 27394 de la chambre des comptes, *ibidem*.

(4) Weale, *Belgium, Aix-la-Chapelle and Cologne;* Londres, 1859; p. 165.

tation, donnée le 6 février 1485 (1486, n. st.), sous le sceau des échevins de Gand, on voit que le registre de la confrérie de Saint-Georges de cette ville, qui avait été renouvelé en 1468, contenait une annotation constatant que le 20 avril 1474, la jeune princesse Marie de Bourgogne et sa mère se rendirent dans le local de la gilde, où elle posa la première pierre des grands travaux dont l'exécution avait été arrêtée par les membres de ladite confrérie. Voici le texte de cette note :

« Dat up den twintichsten dach van aprille in 't jaer vier ende tseventich, naer Paesschen, onze harde gheduchte joncvrauwe ende princesse Marie, in hueren levene hertoghinne van Bourgoingnen, etc., wesende in Sent-Jooris-huus, met ende ter presentien van onzer gheduchter vrauwe mervrauwe der douaigiere van Bourgoingnen, die doe aldaer den eersten steen leyde in 't maken van den nyeuwen wercke doe angheleyt ende begonnen, etc. »

La somme que la princesse avait promise à la confrérie à l'occasion de la solennité, ne fut payée qu'en 1494 (1).

Ville de Bouvignes. — Le maire de Bouvignes reçut, le 20 juin 1495, en vertu d'ordres de Maximilien et de Philippe le Beau, la somme de 60 livres, donnée « en considé- » racion des bons et aggréables services par luy fais par ci- » devant et journellement, en l'édifficacion et fortifficacion » de la tour de Criéveceur (2). » (*Voy.* § 6.)

Prieuré de Groenendael, lez-Bruxelles. — Au mois d'octobre 1495, l'archiduc Philippe le Beau accorda à ce prieuré 120 livres de Flandre, « pour en faire certains » édiffices et réparacions nécessaires à ladicte abbaye, » et peu de temps après, au mois de mars 1497 (n. st.), ce

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem.*

prince donna encore 68 livres pour aider à réparer l'église du monastère (1).

Église de Beersel. — Les marguilliers de l'église paroissiale de ce village, situé non loin de Bruxelles, obtinrent de Philippe le Beau, en janvier 1498 (n. st.), un subside de 18 livres de Flandre, pour contribuer aux frais de restauration du monument, « qui puis naguères avoit esté » bruslé (2). »

Prieuré des Sept-Fontaines, lez-Bruxelles. — Par lettres patentes datées de Bruxelles, le 19 janvier 1498 (n. st.), Philippe le Beau donne 60 livres de Flandre aux religieux de ce monastère, « pour et au lieu d'un bonnier de bois » qu'il leur avoit lors nagaires accordé, et ce pour eulx » aider aux fraiz et despens qu'ilz avoient à soustenir pour » édiffier leur maison et logis pour y recevoir Monseigneur » quant il lui plairoit de y loger (3). »

Couvent de Saint-François, à Bruges. — Les religieux du couvent de Saint-François, nommé *le Stalyser*, à Bruges, reçoivent, le 27 avril 1498, de la munificence de Philippe le Beau, 30 livres de Flandre, pour les aider à achever leur église qu'ils avaient « puis nagaires commencée à faire édif- » fier de nouveau (4). »

Abbaye de Notre-Dame de Nizelles, en Brabant. — L'abbé Pierre Emmens signe, le 11 juin 1524, une quittance de

(1) Registres nos F. 182 et F. 184 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. (*Voy.* A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 541.)

(2) Registre no F. 185, *ibidem*. (*Voy.* A. Wauters, *loc. cit.*, p. 670.)

(3) *Ibidem*. (*Voy.* A. Wauters, *loc. cit.*, p. 701.)

(4) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume. (*Voy.* Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, canton de Nivelles, p. 59.)

la somme de 58 livres de Flandre, qui lui avait été accordée au nom de Charles-Quint, « pour nous aidier, — y est-il » dit, — à vivre et refaire nostre église, laquelle par fortune » de feu de meschief a naguerres esté toute bruslée (1). »

Église d'Altkirch. — Ce village, appelé en hollandais Aldekerk, était anciennement situé dans le duché de Gueldre; il fait aujourd'hui partie de la Prusse rhénane. Nous lisons dans un document du XVIIe siècle, qu'en 1601 l'église fut brûlée, et qu'elle fut rebâtie peu de temps après, au moyen des secours des habitants et de subsides des archiducs Albert et Isabelle. En 1624, la tour était déjà « fendue » et tombée par impétuosité du temps, par où le toict de la » dicte églize a esté entièrement rompu. » Par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 31 mars 1626, l'infante Isabelle accorda 500 livres, de 40 gros de Flandre, la pièce, pour aider à la restauration de l'édifice (2).

Chapelle de la cour, à Bruxelles. — Ordre fut donné par les archiducs, le 3 juin 1605, de laisser passer, en franchise de droits, « deux mil piedz de colomnes, de » xij piedz de hault et larges ij piedz, pour l'érection du » doxal et porte de la chappelle de la court, » à Bruxelles, lesquels avaient été achetés en Hollande (3).

Église de Soignies. — Lettres patentes, datées de Bruxelles, le 19 septembre 1606, par lesquelles les archiducs accordent 500 livres de Flandre, au chapitre de Saint-Vincent, à Soignies « pour la réfection de l'église collégiale (4). »

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) Collection des acquits des comptes du grand sceau, *ibidem.*

Couvent des Annonciades, à Bruges. — Ces religieuses obtinrent des archiducs, le 25 août 1610, une ordonnance en vertu de laquelle il leur fut payé 200 livres de Flandre, « pour mectre la première pierre en leur édiffice qu'ilz font » rédiffier (1). »

Église de Saint-Barthélemi, à Grammont. — Par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 15 décembre 1610, Albert et Isabelle font remise aux habitants de Grammont, de la moitié du droit du huitième et de la moitié de la taxe de 40 nobles d'or, pour employer à la réédification de la nef de l'église paroissiale de cette ville, qui avait été « ruinée » ès dévastations des troubles passés (2). »

Église de Solre-le-Château. — Un subside de 3,000 livres de Flandre fut accordé pour la reconstruction de cet édifice, par lettres patentes des archiducs, en date de Bruxelles, le 21 juin 1611, grâce à l'intervention du comte de Solre. Voici ce qu'on lit dans la requête, qui leur avait été adressée à ce propos.

« Nous a esté remonstré, comme, le xe jour du mois de may dernier, il auroit pleu à Dieu visiter son bourg de Solre par ung accident si soudain et inopiné de feu, qu'en moins de deux heures environ, cent et vingt maisons ont esté réduictes en cendre, à la totale ruyne des pouvres inhabitans d'icelluy, oultre et par-dessus l'église entièrement bruslée, laquelle estoit des plus belles et des mieulx ornées, aveeq dix-huict cloches toutes fondues et la plus grande partie du métal perdue, etc. »

Les habitants qui avaient eu leurs maisons brûlées, obtinrent exemption de payer les aides pendant trois ans (3).

Église collégiale de Sainte-Pléchelme, à Oldenzaal, dans

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem*
(3) *Ibidem.*

l'Overyssel. — Ce monument dont la construction remontait à plusieurs siècles, dit un document du règne des archiducs, avait beaucoup souffert par suite des siéges que la ville d'Oldenzaal avait soutenus, et aussi par les pillages de la soldatesque. A l'époque dont nous parlons, le toit de l'église était dépourvu de gouttières, les pluies pénétraient partout, et menaçaient d'entraîner la ruine de l'édifice. Albert et Isabelle accordèrent pour aider aux frais de la réparation, une somme de 500 livres de Flandre, par lettres patentes, datées de Mariemont, le 2 juin 1615 (1).

Église de Givet-Saint-Hilaire. — Lettres patentes, en date de Bruxelles, le 26 septembre 1615, par lesquelles Albert et Isabelle autorisent le bailli et receveur du domaine d'Agimont, à payer 150 livres, de 40 gros, à titre de subside, pour la construction de la tour de l'église de ce village (2).

Église de Saint-Géri, à Bruxelles. — « Receu avons l'hum» ble supplication des chiefz et doyens de la chambre des » rhétoriciens, intitulée par l'empereur Maximilien (de très» haulte mémoire), *Marie kransken* [Guirlande de Marie], » et margliseurs de la chappelle Nostre-Dame-des-Sept-Dou» leurs en l'églize de Sainct-Géry (3), contenant que ladicte » chappelle auroit esté adornée par l'archiduc Philippe, duc » de Brabant, d'ung siége à l'entour, lequel estant entière» ment desfait par les troubles passez, lesdicts suppliants » désireroient le renouveller. »

Tels sont les termes d'une requête adressée aux souverains du pays, et qui eut un plein succès, car, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 23 octobre 1615, les archi-

(1 et 2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) *Voy.* Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 644 et t. III, p. 175.

ducs gratifient les pétitionnaires d'une somme de 500 livres de Flandre (1), pour le renouvellement des stalles.

Église de Waalwyk. — Les archiducs firent don à l'évêque de Bois-le-Duc, par lettres patentes du 14 août 1616, de 500 livres de Flandre, payable sur les recettes des licentes, pour la reconstruction de l'église de Waalwyk, dans le Brabant septentrional actuel. Voici un extrait du document qui renferme quelques particularités intéressantes :

« Receu avons l'humble supplication de révérend père en Dieu nostre chier et féal l'évesque de Bois-le-Ducq, contenant que comme à luy compète la charge spirituelle de noz bons subjects catholicques et la conservation de leurs âmes, il auroit visité par diverses foiz toutes les places de sondict évesché et diocèse, et entre aultres trouvé que en la franchise de Waelwyck, estant environnée de toutes partz et costez des villaiges et pays d'Hollande, l'église parochiale illecq durant ces guerres intestines auroit esté de telle sorte par fortune bruslée qu'il n'y restent que certaines vielles murailles et fundamens, selon que se peult veoir par la carte sur ce exhibée, par où les inhabitans d'icelle franchise ont esté cy-devant constrainctz de s'ayder, quant aux services divins, de la chappelle y estant au petit cloistre de Nostre-Dame de Nazareth; mais comme audict suppliant est apparu, qu'après les trefves présentes, par la confluence des catholicques tant des villaiges de Zuyt-Hollande que des pays d'Altena, Huesden et aultres lieux circumvoisins, ils ne se peuvent ultérieurement servir d'icelle chappelle, mais seront constrainctz de faire rédifier leurdicte ancienne églize parochiale, ayant ledict suppliant à ceste fin trouvé plusieurs inhabitans d'illecq, lesquelz offrent volontièrement d'y contribuer selon leurs petitz moyens, le redressement de laquelle églize viendra à couster plusieurs mille florins; et pour ce que bonne partie du revenu d'icelle a depuis ladicte trefve esté détenu de ceulx de Besoyen, lesquelz s'en sont retirez, nonobstant que de toute ancienneté ilz ont esté de ladicte paroiche, etc. (2) »

Béguinage de Diest. — Don de 200 livres de Flandre

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes du grand sceau, *ibidem*. Toutes les notes qui suivent sont puisées à la même source.

que les archiducs accordent aux béguines de Diest, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 30 septembre 1618, pour orner le maître-autel de leur église.

Couvent des Frères-Mineurs, à Malines. — Lettres patentes, datées de Tervueren, le 29 novembre 1618, par lesquelles les archiducs donnent 150 livres de Flandre, pour la reconstruction de leur église.

Couvent des Capucins, à Bruxelles. — Lettres patentes des archiducs, données à Bruxelles, le 23 février 1619, qui accordent une somme de 2,500 livres de Flandre à ces religieux, pour agrandir leur couvent et leur église, et y construire un nouveau chœur, dont la dépense s'élèvera à plus de 5,000 florins.

Collége des Jésuites, à Bruxelles. — Don de 8,000 livres de Flandre, par lettres patentes des archiducs, datées de Bruxelles, le 23 février 1619, pour l'achèvement de leur église.

Couvent des Dominicains, à Braine-le-Comte. — Albert et Isabelle font un don de 200 livres de Flandre, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 20 mars 1619, à ces religieux, qui étaient venus de Valenciennes à la demande du magistrat de Braine, pour instruire la jeunesse, afin de les aider à achever leur église et dortoir dans la construction desquels les finances de la ville ne peuvent plus intervenir.

Abbaye de Sparmaille, à Bruges. — Don de 300 livres de Flandre, par lettres patentes des archiducs, datées de Bruxelles, le 20 avril 1619, pour aider aux frais de la construction du cloître.

Couvent des Augustins, à Enghien. — Lettres patentes, données par les archiducs à Diest, le 8 mai 1619, par les-

quelles ces religieux sont gratifiés de 200 livres de Flandre, pour agrandir leurs bâtiments, afin d'y établir le noviciat que le provincial de l'ordre veut transférer.

Abbaye de Rotthem. — Lettres patentes d'Albert et Isabelle, datées de Tervueren, le 9 mai 1619, qui accordent une aumône de 150 livres de Flandre à Catherine Peetermans, abbesse de ce monastère, récemment élevée à cette dignité, et qui était auparavant religieuse à l'abbaye de Roosendael, à Malines. On lit dans ce document que les bâtiments de l'abbaye de Rotthem (*Voy.* § 57) se trouvaient alors en très-mauvais état; ils avaient été ruinés pendant les troubles, et les religieuses étaient encore exposées à la pluie.

Couvent des Capucins, à Soignies. — Lettres patentes, données par les archiducs à Mariemont, le 14 juin 1619, par lesquelles ils accordent 250 livres de Flandre à ces religieux pour les aider dans les frais de la muraille de clôture de leur couvent.

Couvent des Pauvres Clarisses, à Boxtel. — Lettres patentes d'Albert et d'Isabelle, datées de Mariemont, le 27 juin 1619, accordant aux religieuses de l'ordre de Saint-François, dans la baronnie de Boxtel, près de Bois-le-Duc, 200 livres de Flandre, pour la construction d'un nouveau quartier destiné aux malades. On lit dans le préambule du document que ces religieuses étaient alors au nombre de trente-sept; que deux ans auparavant elles avaient obtenu des archiducs 50 florins, et antérieurement encore 25 florins, pour la restauration de leur église et de leur couvent, qui avaient été ruinés par les rebelles à l'époque des deux siéges de Bois-le-Duc, où elles furent forcées de se retirer.

Couvent des Capucins, à Munster. — Lettres patentes, datées de Namur, le 23 juillet 1619, par lesquelles les ar-

chiducs donnent 250 livres de Flandre à ces religieux pour les « ayder à édiffier leur cloistre. »

Couvent des Cordeliers, à Bruxelles. — Lettres patentes datées de Bruxelles, le 17 octobre 1624, par lesquelles il est accordé au nom du roi Philippe IV, 1,000 livres, de 40 gros, à ces religieux « pour ayder au payement du » bastiment du nouveau corps de leur églize. »

Couvent des Annonciades, à Bruxelles. — Don de 1,000 livres de Flandre, accordé par lettres patentes de la même date « pour ayder au bastiment de leur église. »

Couvent des Augustins, à Bruxelles. — Un don de 1,000 livres de Flandre leur est fait par lettres patentes de la même date, également « pour ayder au bastiment de » l'églize. »

---

§ 75. *Musiciens, facteurs d'orgues, etc.*

Sommaire : Wautier Vranckenzone, à La Haye. — Ses livres de musique. — G. de Fourmanoir, à Liége. — J. Bauwens, à Hal. — P. du Hotz. — R. du Molin. — G. Bosquier. — G. de Ghersem. — A. Smit ou Smet. — Orgues qu'il a faites. — Orgues de l'abbaye de La Cambre, en 1619. — D. Norcum. — Association musicale fondée à Arnhem, en 1591. — Noms des organistes qui en ont fait partie. — La famille des Milleville.

VRANCKENZONE (Wautier). — (*Voy.* § 12.) — Cet artiste hollandais, dont aucun écrivain n'a parlé jusqu'ici, et dont les œuvres sont encore à retrouver, est bien décidément un maître qui jouissait de son vivant d'une bonne réputation. De même que Philippe le Bon, ainsi qu'il a été dit ailleurs, Charles le Téméraire lui donna des marques toutes particulières de sa générosité et de son estime, et notamment en 1469. Nous craindrions de diminuer la valeur des expressions, si nous ne rapportions ici le texte même du docu-

ment, lequel renferme des détails nouveaux sur les travaux dont Wautier Vrankenzone fut chargé pour les deux ducs de Bourgogne. Espérons que le savant auteur de la *Biographie universelle des musiciens* voudra bien accueillir ce nom dans la seconde édition de son ouvrage.

« A Gauthier Vrankenzonne, chantre, par cy-devant résident en la chapelle de l'ostel de Monseigneur au lieu de La Haye, la somme de viij^xx iiij livres, que Monditseigneur luy a de sa grâce donné pour une fois, tant en récompensation de deux grans livres de musicque qu'il a par cy-devant fait et escript, et en iceulx fait mectre pluiseurs lectres capitales, et lesquelz livres il a délivrez à Monditseigneur pour les faire garder devers luy, et soy en aydier à son très-noble plaisir, comme pour considéracion de la vesture, despence de bouche et autres frais et despens qu'il a euz et soustenuz pour avoir tenu soubz luy et à sa charge quatre coraulx pour aydier faire et célébrer le service divin en ladicte chappelle au loenge de Dieu et à l'onneur dudit feu Monditseigneur, et avec ce pour certain sallaire qui luy fu lors promis pour soy entretenir plus honnestement ou service de ladicte chappelle ès années [xiiij^c] lxij, lxiij, lxiiij et lxv, par-dessus le payement qu'il luy en a esté fait par cy-devant de par ledit feu Monseigneur et Monditseigneur ou autrement (1). »

De Fourmanoir (Gilles), — faisait déjà partie de la chapelle domestique de Charles-Quint, en 1517, en qualité de chantre : à dater du 1er décembre 1536, il quitta le service de ce prince avec jouissance d'une pension de 6 sous par jour. Son nom est tantôt écrit sans particule, et tantôt avec les particules *le* ou *de;* quelquefois on trouve aussi la forme Formanoir ou Fourmannoir. Notre musicien fit les voyages d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne avec la suite de l'empepereur (2). La lettre qui suit fut adressée le 2 septem-

(1) Registre n° 1924, f° ccxiiij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Ces détails sont extraits de notre *Histoire de la chapelle musicale des souverains et des gouverneurs généraux des Pays-Bas*, qui sera bientôt livrée à l'impression.

bre 1544, par Marie de Hongrie à Georges d'Autriche, évêque de Liége, pour lui recommander G. de Fourmanoir, qui, ne pouvant plus trouver dans les états de Charles-Quint les moyens de suffire à son existence et à celle de sa famille, se disposait à aller s'établir à Liége, où déjà il avait séjourné quelque temps, pour donner des leçons de son art.

« Mon cousin. Maistre Gilles de Fourmannoir, anchien serviteur de l'empereur, mon seigneur, et cy-devant chantre de sa chappelle dommesticque, que cognoissez, s'en va présentement vers vous pour vous communiquer l'art de musicque, comme autresfoiz il a fait, pour y demeurer pour quelque temps durant ceste guerre; et pour estre icelluy maistre Gilles fort chargé de femme, enffans et mesnaige, ayant bien à faire à honnestement l'entretenir, vous prye pour ces respectz l'avoir en favorable recommandation et le faire gracieusement traicter pour quelque temps, selon la requeste qu'il vous en fera, et vous me ferez plesir. Atant, mon cousin, Nostre-Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Bruxelles, le ij[e] de septembre 1544 (1). »

Bauwens (Jean). — Marie de Hongrie s'intéressait vivement à l'avenir des artistes en général. Voici encore une lettre de recommandation qu'elle fait écrire, le 18 février 1553 (n. st.), au seigneur de Cormaillon, bailli de Hal, pour user de toute son influence, afin de faire nommer Jean Bauwens, ex-chantre de la chapelle particulière de la princesse, à la place de maître de chant de l'église de Notre-Dame en cette ville, dès que la place sera vacante.

J. Bauwens était peut-être natif de Hal. C'est, croyons-nous, le même qui figure au nombre des musiciens de la chapelle de Charles-Quint, en 1530, sous le nom de Jean Bauduwin.

« Marie, par la grâce de Dieu royne douaigière d'Hongrie, etc. Très-chier et bien amé. Pour ce que nous entendons que la place de maistre des chants

(1) La minute de cette lettre existe dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume. La souscription porte : *A mon cousin l'évesque de Liége*, et on y lit l'annotation suivante : « Soit mise au net et » baillée à maistre Gilles de Fourmannoir pour le faire signer luy-mesmes. »

en l'église de Nostre-Dame en la ville de Haulx est ou sera bientost ouverte, et que (*sic*) ce porteur Jehan Bauwens, lequel par cy-devant nous a servy de chantre de nostre chapelle, par où nous tenons qu'il seroit qualiffié audict estat; nous vous réquérons que estant ouverte ladicte place, vous l'ayez en nostre faveur pour recommandé en icelle avant nul autre. Et vous nous ferez plésir. Atant, tres-chier et bien amé, Nostre-Seigneur soit garde de vous. De Bruxelles, ce xviij[e] de février 1552 (1). »

Du Hotz (Pierre), — c'est ainsi qu'il faut orthographier ce nom, — fut maître de chapelle de Marguerite de Parme, et resta en fonctions sous le duc d'Albe et don Louis de Requesens. C'est de lui qu'émane la requête suivante, que la princesse apostilla d'un *fiat,* le 11 novembre 1560, après en avoir préalablement fait écrire au roi en Espagne.

« A Son Altèze, donne à cognoistre Pierre du Hot, maistre de la chapelle de Vostre Altèze, comme présentement seroit vacante une prébende de Condet par le trespas de sire Robert de la Porte, jadis chantre au roy, laquelle prébende seroit à la disposition de Sa Majesté, à raison qu'il n'y at encore point de rolle aultre que pour les chantres de Sadicte Majesté, sauf ung nommé sire Jehan du Pont, lequel fut accepté pour chapellain en la ville de Gand, lequel n'a voulut suivre Sa Majesté, et a faict refus; ensuite supplie partant que Vostre Altèze la veuille demander pour son tour de raulle, suivant ce que le roy luy auroit accordé plusieurs tours sur aulcunes prébendes de par-deçà, au nombre desquelles sont contenues celles de ladicte ville de Condet, pour en pourveoir ung de ses enfans, et le vouloir avoir pour recommandé vers monseigneur d'Arras et monsieur le président. En quoy l'obligerés à prier Dieu pour la santé et prospérité de toute vostre postérité (2). »

Du Molin (Rombaut), — pourrait bien être de la famille de Remi du Molin, qui était organiste de l'église de Saint-Jean, à Malines, en 1528 (*Voy.* § 2). Rombaut fut appelé à la place d'organiste de l'église collégiale de Notre-Dame, à Anvers, vers 1533, et il occupa ces fonctions pendant

(1) Collection des papiers de Marie de Hongrie, aux Archives du royaume.
(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

environ treize ans; puis il fut appelé en qualité d'accordeur et facteur d'orgues par la reine de Hongrie. Ces détails sont extraits d'une demande de pension que R. du Molin fit parvenir, en 1562, à Marguerite de Parme. Dans un rapport sur des pétitions de toute espèce, qui fut dressé à cette époque, nous trouvons l'analyse ainsi conçue de la requête de l'artiste :

« Romboult du Molin dit qu'il a servy l'espace de xiiij ans la feue royne de Hongrie comme faiseur et accordeur d'orgues, laquelle, pour son service, le feit leisser l'office d'organiste de l'église Nostre-Dame d'Anvers, lequel il avoit exercé environ xiij ans, et néantmoins pour complaire à Sa Majesté a demeuré et continué le susdict espace, et voïaigé partout, espérant quelque récompense, laquelle plusieurs fois luy a promis Sadicte Majesté, et se tiennant frustré desdictes promesses et impourveu en ses vieux jours il supplie pour quelque pension (1). »

Bosquier (Guillaume). — Le document que nous publions contient sur ce musicien d'intéressants détails; c'est une requête qu'il adresse en 1580, pour être doté d'un nouveau bénéfice, car à la même époque il était déjà pourvu de la chapelle de Saint-Jean, à l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

« Au roy, expose en deue révérence Guillaume Bosquier, natif de Mons, pays de Haynault, maistre musicien des pages de Son Excellence [le duc de Parme], comment il auroit servi d'enffant à la chappelle de Sa Majesté en Espaigne l'espace de neufz ans, et en récompense de ce il auroit pleu à Sadicte Majesté le pourveoir de deux tours de rolles, l'ung sur les chappelles dudict Mons, et l'aultre sur aultres chappelles et personatz dudict pays de Haynnault, etc. Et comme à présent est escheue et vacante, à la collation de Sadicte Majesté, la chappelle de Sainct-Jean, située à Fontenelle, lez la ville de Vallenciènes, etc. (2). »

De Ghersem (Géri). — Les archiducs écrivent en faveur de cet artiste qui fut en grande réputation, la lettre que voici au magistrat de Tournai, en 1607.

(1 et 2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

« Les archiducqz, etc. Chers et bien amez. Géry de Ghersem, maistre de la chapelle de nostre oratoire, supplie qu'en considération des longz services qu'il a rendu en la chapelle royale de feue Sa Majesté, et lesquelz il continue en la susdicte qualité, il nous pleust faire affranchir de tous logemens de gens de guerre une sienne maison audict Tournay; nous avons bien voulu advertir par ceste qu'aurons pour service aggréable que teniez icelle maison exempte desdicts logemens, si aulcunement faire se peult. Atant, etc. De Bruxelles, le x[e] de décembre 1607 (1). »

Smit ou Smet (Artus). — Toutes les personnes, qui de près ou de loin se rattachaient à la cour ou au service du souverain, cherchaient à s'en prévaloir, pour obtenir les unes exemption de logements militaires, comme Géri de Ghersem; les autres, affranchissement de guet et de garde, ou exemption d'accises, impositions et maltôtes, tels que le peintre Jean Brueghel (*Voy.* §§ 9 et 70); d'autres enfin, dispense de se faire inscrire dans la corporation, comme l'enlumineur G. Van Deynum (*Voy.* § 73). C'est encore une demande de ce genre qui fait l'objet de la lettre que nous reproduisons ci-après, et dans laquelle les archiducs demandent au magistrat de Bruxelles, en 1609, d'exempter de guet et de garde, leur facteur d'orgues dont nous avons déjà parlé au § 2. Nous avons cru alors pouvoir traduire le prénom flamand *Aert* par Arnould. Dans le document en question, Smit ou Smet est appelé Artus, et nous lui avons restitué ce nom.

« Les archiducqz. Chers et bien amez. Artus Smet, organier, nous a faict représenter que par le travail qu'il auroit miz à faire par nostre commandement deux orgues, l'un envoyé en Espagne et l'aultre servant en nostre chappelle à Bruxelles, mesmes au moyen des exhalations et fumées corrosans qu'il a retiré par la longtaine fonte de l'estain à faire les fleutes et flageolz d'iceulx orgues, il seroit demeuré tellement estropié, précluz de ses membres, qu'il n'a aulcun usage de ses piedz ny bras; nous suppliant, qu'y prennans favorable

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

regard, nostre bon plaisir fust le faire tenir exempt du guet et garde de ladicte ville, attendu son impuissance à plus pouvoir gaigner sa vie et à ses femme et enfans; c'est pourquoy nous désirons qu'affranchiez d'ores en avant le pauvre homme dudict guet et garde sans l'obliger à y envoyer quelque aultre en son nom. Par quoy n'y faictes faulte, etc. A Mariemont, le xxviij juin 1609 (1). »

Orgues de l'abbaye de la Cambre. — Lettres patentes données à Tervueren, le 13 novembre 1619, par lesquelles les archiducs accordent aux religieuses de ce monastère (2) 300 livres de Flandre, pour payer une partie des frais de l'achat de nouvelles orgues qui doivent coûter 800 florins. Nous extrayons du préambule de cette pièce le passage suivant : « Leurdicte église est maintenant ornée d'ung » aultel fort magnifique et riche tableau, lequel a servy en » nostre chapelle, et comme leur a esté donné ung orghe » par feue la duchesse de Parme, de laquelle elles ne se » peuvent plus servir, etc. (3) »

Norcum (Daniel), — musicien instrumentiste anglais, né en 1575 ou 1576, abandonna la Grande-Bretagne à la fin du règne d'Élisabeth (vers 1602), à cause des persécutions auxquelles les catholiques y étaient en butte. Norcum vint aux Pays-Bas, et fut admis par les archiducs à faire partie de leur chapelle en qualité de joueur de viole : il vivait encore en 1647 (4). Cet artiste est connu comme écrivain (5).

Association musicale, fondée a Arnhem, en 1591. — Mr P. Nijhoff, bibliothécaire et archiviste de la ville d'Arn-

(1 et 4) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Le nombre des religieuses était alors de 107.

(3) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(5) *Voy.* Fétis, *Biographie universelle des musiciens.*

hem, en Gueldre, a appelé notre attention, en 1860, sur deux petits volumes manuscrits que possède la bibliothèque, et qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'art musical. Le premier, qui est en parchemin, est orné en tête d'un dessin signé : *P. v. d. Wal fecit,* et a pour titre : *Collegium musicum.* Ces deux petits volumes in-oblongo renferment les noms des membres d'une société musicale, avec leurs armes et leurs devises, vraies ou adoptées, depuis l'année 1591, date de la fondation de l'association, à laquelle ils ont servi de registres d'inscription, jusque vers la fin du siècle dernier. Nous nous sommes contenté, au milieu de tous ces noms de musiciens et d'amateurs inconnus, de copier ceux des organistes que nous y avons remarqués, et qui sont :

« Dirk Scholl, organist tot Arnhem.
Gurgius Berff, organist tot Deventer.
L. des Milleville, organist tot Arnhem, 1675.
Pieter Brouwer, organist, 1699.
Willem des Milleville, organist, 1705.
Ae. E. Veldcamps, le fis, organiste à Arnhem, 1706.
Jean Petit, organiste, 1718.
Louis des Milleville, organiste à Arnhem, 1721.
Er. Heinsius, organist [vers 1762].
C. Slothaver, organist. »

La famille des Milleville, dont trois membres ont fait partie de l'association, est sans aucun doute une famille protestante française qui aura émigré. Ce nom nous rappelle celui d'Alexandre Milleville, qui figure comme l'auteur de plusieurs chansons dans les nombreux recueils publiés à Anvers, vers la fin du XVI[e] siècle et dans les premières années du siècle suivant, par les éditeurs Phalèse et Bellère.

§ 76. *Verrières.*

Indication des localités : Anvers, Béthune, Binderen, Breda, Bruxelles, Eenaeme, Ertvelde, Gand, Gouda, Louvain, Malines, Odenrode, Parc, Ruremonde et Saint-Omer. — Verrière scandaleuse, en 1526. — G. Boels, peintre verrier, à Louvain.

Vitraux de l'église Saint-Jean, a Gouda. — L'église de Gouda, qui est dédiée à Saint-Jean-Baptiste, fut détruite par un incendie qui dévora la ville entière, en 1438, d'autres disent en 1440. Un nouvel édifice commença à s'élever sur les ruines de l'ancien, vers 1485. C'est pour concourir à sa décoration qu'une somme de 200 livres de Flandre, fut accordée aux marguilliers de cette église, par lettres patentes du 26 juillet 1512 « pour employer en la » façon d'une verrière armoyée des armes de Messeigneurs » [l'empereur Maximilien et l'archiduc Charles] (1). » La foudre réduisit une seconde fois l'église de Gouda en cendres, le 12 janvier 1552, date que nous croyons pouvoir traduire par 1553 (n. st.). Il ne resta debout que les murailles. Les dégâts furent assez vîte réparés, car dans l'église actuelle existent encore des vitraux qui ont été offerts, en 1555, par George d'Egmond, évêque d'Utrecht, et en 1556, par Corneille Van Myerop, prévôt et archidiacre d'Utrecht; par le bailli Wautier Van Bylaer, etc. D'autres portent les millésimes de 1557, 1559, 1560, 1561, 1562, 1564, 1566, 1567, 1570, 1571, 1594, 1596, 1597, 1601, 1603 et 1655. On remarquera l'interruption entre les années 1571 et 1594, l'époque des troubles religieux. Les verrières antérieures à cette lacune sont dues, comme l'on sait, à Thiéri et à Wautier Crabeth. Plusieurs du même temps ont été composées par Lambert Van Noord,

(1) Registre n° F. 351 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

d'Amersfoort, et peintes par Thiéri Van Zyl, d'Utrecht. Mr Chr. Kramm a publié une description minutieuse des vitraux de l'église de Saint-Jean, et y a ajouté de curieux détails sur les artistes qui les ont exécutés (1).

Verrière scandaleuse, — telle est l'expression consacrée par un document contemporain pour qualifier un fait d'une audace inouïe, arrivé en 1526, au moment où les placards de Charles-Quint sévissaient avec force dans les Pays-Bas contre les partisans des doctrines de Calvin et de Luther. L'anecdote sur laquelle nous avons en vain essayé de nous procurer de plus amples renseignements, est mentionnée en ces termes dans les acquits d'un compte de la recette générale des finances (2), à propos du payement de ses vacations au personnage chargé par ordre de Marguerite d'Autriche de s'enquérir de l'auteur du délit, qui a été commis à Ertvelde, en Flandre :

« Je George d'Espleghem, secrétaire en ordonnance de l'empereur, confesse avoir receu la somme de vj^{xx} xix livres x solz, de xl gros, qui deue m'estoit de reste pour estre party de la ville de Malines, le ij^{e} jour de mars xv^{c} xxv et allé à Gand devers le prieur des augustins et le procureur dudict seigneur empereur en Flandres, et de là ou villaige d'Ertvelde, pour prendre informations du personnaige qui en l'église illecq avoit fait ériger et mectre une verrière scandeleuze figurée d'aucunes ymaiges en dérisions de Dieu, de ses appostres et de la foy chrestienne, en quoi faisant, allant, besongnant et retournant vers madame de Savoye, certiffie et afferme en ma conscience avoir vacquée et continuellement esté occupé jusques au vij^{e} jour du mois;

(1) *De goudsche glazen of beschrijving der beroemte geschilderde kerkglazen van de groote of Sinte-Janskerk te ter Goude*, etc. ; Gouda, 1853; in-8°, 143 pp. Antérieurement à cette publication il a été imprimé à Gouda de petites descriptions des vitraux en flamand et en français; l'une d'elles, que nous possédons, est intitulée : *Explication de ce qui est représenté dans le Magnifique Vitrage de la Grande et Belle Église de Saint-Jean à Gouda;* Gouda, 1813.

(2) Archives du royaume.

où sont compris, lesdiets jours inclus, six jours entiers, etc. Le xxiiije jour de juillet l'an mil cincq cens vingt-six (1). »

Verrières du collége du pape Adrien VI, a Louvain, et du couvent de Sainte-Catherine, a Breda. — Boels (Gérard). — On lit dans les *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc* (2), par Mr F.-J. Raymaekers que l'abbé Ambroise Van Engelen ou *de Angelis*, qui gouverna de 1515 à 1543, fit orner la façade principale de l'église de la communauté « d'une belle verrière, représentant l'un des mys- » tères de la Vierge, avec son effigie et celle de son patron. » C'est à lui, — ajoute l'auteur dans une note, — qu'on » doit deux vitraux représentant des mystères de la Vierge » avec l'effigie du donateur, l'un au chœur de l'église des » récollets de Louvain, l'autre au couvent de Sainte-Cathe- » rine, à Breda. Ces vitraux étaient l'œuvre de l'habile » artiste Gérard Boels, de Louvain. Il fit encore placer une » verrière à l'église de Notre-Dame, à Anvers; l'auteur est » désigné sous le nom de Robert, le vitrier (*Robrecht, den* » *gelaesmaker*), et il reçut la somme de 120 florins du » Rhin. »

A ces curieux renseignements nous ajouterons une note inédite que nous copions d'un document du XVIIe siècle qui nous a été communiqué :

« Monsieur le prélat de l'abbaye de Park Ambroise de Angelis at donné une très-belle verrière, ornée des armoiries de Croy avecq le chappeau de cardinal, en la sale du grand collége en théologie [collége du pape Adrien VI] où doctor Clarius préside; immédiatement après les voirières de nostre Sainct-Père le pape Adrien le sixiesme, avecq la subscription cy ensuyvante : *Guilelmo Croyo cardinali Ambrosius de Angelis abbas Parcensis posuit amoris quondam mutui symbolum* 1533.

(1) *Voy.* aussi le registre no F. 211 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Elles ont été publiées dans la *Revue catholique*, qui paraît à Louvain, t. XVI, VIe série, 1858, et forment une brochure tirée à part de 79 pages.

A la suite de cette note se trouve un mauvais dessin à la plume qui représente la verrière du couvent de Sainte-Catherine, à Breda, dont il est parlé plus haut. Le vitrail était divisé en six compartiments que nous décrirons dans l'ordre où ils se présentaient au spectateur.

1. La Vierge portant l'enfant Jésus et entourée d'une gloire, avec un croissant et le serpent à ses pieds.

2.

3. L'abbé Ambroise Van Engelen, assis, avec la mître en tête et la crosse en main.

4. L'abbé Van Engelen agenouillé et saint Ambroise, son patron, debout derrière lui.

5. Un ange tenant un écusson, mi-parti de Angelis et mi-parti de Neuingen (d'argent à 3 tourelles de sable).

6. L'écusson du donateur (de sinople à 3 pals de vair au chef d'or], surmonté de la mître et dessous sa devise : *Ne quid nimis.*

Au bas du dessin de ce vitrail on lit : *Figuer van het gelaes gegheven van den eerw. heer H. Ambrosius Angelis, abt van Parck in den pandt van S. Catelynen-dael binnen Breda, tot desen tyt altyt gebleven gans ende geheel. Anno* 1627. 7 *febr.* La verrière de l'abbé Van Engelen existait donc encore en 1627.

Verrières des églises des Dominicains et de Saint-Géry, a Bruxelles. — Pour pouvoir retracer avec fidélité l'histoire des arts, nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de chercher à bien constater l'étendue de nos pertes; aussi avons-nous pris la ferme résolution de signaler tous les actes de vandalisme, — et ils sont nombreux, — quels que fussent leurs auteurs; d'ailleurs ces renseignements se lient intimement à l'histoire des monuments où les œuvres d'art détruites ou enlevées se trouvaient placées. Lors du saccagement de 1566 et des spoliations et dévastations qui s'accomplirent pendant les années suivantes dans différentes localités, les vitraux furent surtout exposés à être anéantis, à cause de leur fragilité et de l'impossibilité de les déplacer pour les mettre à l'abri. C'est ainsi qu'une belle ver-

rière que l'empereur Charles-Quint avait fait placer au-dessus de la porte d'entrée de l'église des dominicains, à Bruxelles, « laquelle par les rebelles de la saincte foy estoit » ruynée, » fut restaurée en 1587, grâce à deux subsides de 20 livres de Flandre chacun, qu'Alexandre Farnese, duc de Parme, accorda à ces religieux, en avril et en octobre de la même année (1). Au mois de juin de l'année suivante, ce prince octroya une somme de 40 livres aux marguilliers de l'église de Saint-Géry, à Bruxelles, « pour employer à » la réparation de trois verrières données par cy-devant par » feu l'empereur et Sa Majesté (2). » Les archiducs Albert et Isabelle voulurent aussi contribuer à l'ornementation de cette dernière église, et firent don, par lettres patentes datées de Mariemont, le 25 juin 1612, d'une somme de 250 livres de Flandre, « pour une verrière à mettre et poser en » icelle église, enrichie de [leurs] armoiries (3). »

Verrière de l'église des Récollets, a Bruxelles. — Le comte de Mansfelt, par lettres patentes du 1er septembre 1592, accorda une somme de 60 livres de Flandre au couvent de Saint-François ou des récollets, à Bruxelles, « pour la restauration de la verrière derrière le grand autel, » au cœur de l'église dudict couvent, cy-devant donnée par » feu de bonne mémoire Jehan, premier de ce nom, duc de » Brabant et de Lembourg, et dame Marguerite de Flandres, » sa compaigne (4). » Ce texte est positif et le chœur de l'é-

(1) « Pour la réfection et raccoustraige de la verrière de feu l'empereur » Charles-Quint, qu'il a faict mectre deseur la porte et entrée de ladicte » église, etc. » (Registre n° F. 270 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(2) Registre n° F. 271, *ibidem.*

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(4) Collection des acquits des comptes des reliefs des fiefs, liasse n° 3546, *ibidem.* — *Voy.* aussi le registre n° 17164 de la chambre des comptes, 5°, f° xliiij r°, *ibidem.*

difice n'a donc pas été abattu en 1583, ainsi que le disent les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* (1), sur le témoignage d'un manuscrit consacré à la narration des excès commis par les calvinistes à cette époque.

VERRIÈRES AU COUVENT DES DOMINICAINS, A SAINT-OMER. — Voici un extrait des lettres patentes par lesquelles les archiducs donnent, en 1604, deux verrières pour orner le réfectoire de ce couvent, qui venait d'avoir été incendié (2) :

« ALBERT et ISABEL, etc., à nos très-chiers et féaulx les chiefz, trésorier général et commis de noz domaines et finances, salut et dilection. Nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous mandons, par ces présentes, que ès comptes que nostre bien amé Charles Moraige, commis à la recepte de nos domaines au quartier de nostre ville de Sainct-Omer, rendra, etc., vous consentez et faites passer et allouer en la despence la somme de cent livres, de xl groz, qu'avons donné et accordé aux religieuses personnes noz chiers et bien amez les prieur et religieux de l'ordre de Sainct-Dominicq, en nostre ville de Sainct-Omer, pour payer les deux premières verrières de leur nouveau réfectoire, enrichies de noz armories, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xvj^e de février l'an de grâce mil vj^c iiij (3). »

VERRIÈRE A L'ABBAYE D'EENAEME. — Ce monastère, qui était situé près d'Audenarde, fut enrichi d'une verrière « aux effigies et armoiries, selon le pourtraict en exhibé, » des archiducs Albert et Isabelle, qui accordèrent dans cette intention une somme de 250 livres de Flandre, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 9 août 1610 (4).

VERRIÈRES DE L'ÉGLISE SAINT-BARTHÉLEMI, A BÉTHUNE. — Au mois de novembre 1610, les archiducs recevaient de la part des prévôt, chanoines et chapitre de l'église de Saint-Barthélemi, à Béthune, en Artois, la requête suivante :

(1) T. III, p. 101.

(2) J. DERHEIMS, *Histoire de la ville de Saint-Omer*; 1843; p. 587.

(3 et 4) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

« Aux archiducqz remonstrent en toute humilité les prévost, chanoines et chapitre de l'églize collégiale de Sainct-Bartholomieu, en vostre ville de Béthune, soubz le patronat de Voz Altèzes Sérénissimes, que au cœur de ladicte église, au deseur du grand aultel, il y a trois vieilles verrières jadis données par les ducqz de Bourgogne, quy sont présentement fort caducques, mesmement les verres jà pourriz et gastez par vieillesse, de façon qu'il est grand besoing de les renouveller, comme ilz remonstrants désireront bien faire, y faisant paindre en celle du milieu ung crucifix avecq la vierge Marie et sainct Jehan, et sur les deux aultres les représentations de Voz Altèzes et leurs armoiries, avecq sainct Albert et saincte Élizabeth. Mais comme ils sont assez petitement prébendez, et que d'aultre part leur fabricque est grandement arriérée à cause des grandes mises extraordinaires qu'il a convenu faire en diverses réparations pour les dommaiges advenuz depuis quelques années, spéciallement ès festes de Pasques mil vjc et vj, y joinct que lesdictes places ne peuvent appertenir à aultres qu'à Voz Altèzes comme patrons de ladicte église, ilz ont prins l'hardiesse de les supplier comme de faict ilz supplient, bien que en usant de leur piété et libéralité cognue endroict les églises et lieux saincts, elles soient servies de donner lesdictes trois verrières qui pourroient couster quelques iiijc florins, comprins les barreaux de fer qu'il y conviendra mectre au lieu des vieilles estanficques de pierre qu'il y a, affin de tant moings empescher les veues, sy [ainsy] fera la décoration de ladicte une mémoire de Vos Altèzes à l'advenir, et en prieront tant plus lesdicts suppliants pour la prospérité d'icelles. »

Cette supplique signalait un état de choses tel que les archiducs firent donner ordre à François de Taillich, receveur du domaine à Béthune, de visiter l'édifice et de faire un rapport. Sa lettre, que nous avons sous les yeux, est datée du 2 décembre, et ses conclusions sont conformes à la demande des chanoines. Nous en extrayons ce curieux passage où il est question du mérite artistique des vitraux :

« Je me suis retrouvé, — dit-il, — sur le lieu avecq le maistre des œuvres de ladicte ville et ung verrier, et aïans visité les verrières, les trouve fort vielles et caducques, non-seullement quant aux plombs, mais aussy en ce que les verres sont mangez et vermoluz par vieillesse et l'ardeur du solleil, en sorte que d'en estre la transparence obscurcie, et ne se pooyr bonnement remectre en œuvre, joinct que lesdictes verrières en ce qu'il y a de paincture et aultrement sont de bien maulvaise grâce, tellement qu'il seroit bien décent

et convenable de les renouveller; m'aïans les supplians déclarées que pour mieulx illuminer leur chœur, qui thire ses principales veues desdictes trois verrières, leur intention seroit de relever les piedz droictz et arches d'icelles verrières, et les refaire d'ung aultre meilleur traict et fachon plus moderne, ce qu'ilz feroient à leurs despens, ne restans que les verrières, estanficques et barreaux de fer, ou bien au lieu desdictes estanficques, de faire aussy les montans de fer. »

Les chanoines de Béthune obtinrent d'Albert et d'Isabelle une somme de 300 livres de 40 gros, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 20 janvier 1611. Le préambule de celles-ci, selon l'usage, reproduit en grande partie la requête que nous avons insérée plus haut, et grâce à la munificence des archiducs les chanoines purent se livrer à leur envie de faire disparaître d'anciens vitraux et de modifier l'architecture des fenètres de l'église collégiale de Saint-Barthélemi (1).

Verrière a l'église de Saint-Odenrode, en Brabant. — Cette église fut enrichie d'une verrière aux armes d'Albert et Isabelle, ensuite de lettres patentes en date du 19 décembre 1611 de ces princes, qui accordèrent au chapitre 250 livres, de 40 gros, à cet effet. Dans les considérants de ces lettres on lit quelques détails curieux pour l'histoire de l'édifice que nous croyons utiles de transcrire :

« Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication des vénérables noz chiers et bien amez les doyen et chanoines de l'église collégialle de Saincte-Ode-le-Comte, contenant que la chappelle (en laquelle ils font le service divin) ayant esté bastie cy-devant par les duecqz de Brabant, noz prédécesseurs, et dotée de neuf prébendes, auroit esté durant ces guerres intestines troiz foiz bruslée et les suppliants constraints la réparer trois foiz, par où la mémoire des patrons a esté entièrement ostée; et pour ce qu'il est décent et très-raisonnable qu'en ladicte chappelle y ait quelque mémoire des fondateurs d'icelle, lesdicts suppliants nous ont très-humblement supplié à leurs unicqz fonda-

(1) Tous les documents cités plus haut font partie de la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

teurs et collateurs qu'il nous pleuist décorer icelle chappelle d'une verrière ornée de noz armoiries ; ordonnons à nostre receveur général de Brabant au quartier de Bois-le-Ducq, de traitter avec le maistre verrier du pris de la verrière et procurer qu'icelle soit faite au plustost, etc.; sçavoir faisons, etc. (1).

Nous espérions trouver dans le compte du receveur du domaine au quartier de Bois-le-Duc, dans lequel est situé le village d'Odenrode ou Roy, le nom du maître verrier, mais ce registre ne contient que la mention du payement de la somme en ces termes :

« Desen rentmeester, diewelcke betaelt heeft aen den deecken ende canonicken van der collegiale kercke van Sinte-Ode tot Sinte-Oeden-Rode, de somme van ijc l ponden, etc., geaccordeert om voor deselve somme te doen stellen seecker gelaesen venster in de voorschreven kercke, verciert mette wapenen van Hunne Hoocheden, etc. (2). »

Verrière a l'église des Augustins, a Gand. — Les calvinistes vendirent cet édifice, en 1582, sous condition que les acheteurs le démoliraient; il fut reconstruit en 1607. Les archiducs Albert et Isabelle firent don aux Augustins, en 1614, d'une somme de 500 livres de Flandre, pour contribuer aux frais de la principale verrière de la nouvelle église conventuelle. Nous faisons suivre ici le préambule des lettres patentes des souverains bienfaiteurs :

« Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication de noz bien amez les prieur et religieulx du couvent de l'ordre de Sainct-Augustin en nostre ville et cité de Gand, contenant comme, au plus fort des troubles passez, les hérétiques, par une très-grande hayne qu'ilz avoient à ce sainct ordre, destruysoyent l'église dudict couvent, laquelle ayant esté plusieurs années désolée, sans espoir de la pouvoir rebâtir à l'honneur de Dieu et consolation des catholicques, ilz nous ont très-humblement supplié et requiz que à l'honneur de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, et afin qu'il puisse servir de mémoire

(1) La minute de ces lettres patentes existe dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, et l'original, sur parchemin, dans la collection des chartes de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Registre nº 5428, fº ijc xliij vº, de la chambre des comptes, *ibidem*.

aux siècles advenir, il nous pleuist leur accorder la principalle verrière avec noz noms et armes, et sur ce leur faire dépescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes; sçavoir vous faisons, etc. (1). »

VERRIÈRE A L'ÉGLISE SAINT-WILLEBROD, LEZ ANVERS. — Une somme de 125 livres de Flandre, pour aider à payer les frais de deux verrières, fut attribuée aux marguilliers de l'église de Saint-Willebrod, alors en construction hors la porte du Kipdorp, à Anvers, par lettres patentes des archiducs, en date de Bruxelles, le 9 juillet 1614 (2).

VERRIÈRE A L'ÉGLISE DES CARMES, A MALINES. — Une ordonnance de payement d'une somme de 250 livres de Flandre, en faveur des carmes de Malines, fut dépêchée par ordre d'Albert et d'Isabelle, le 10 février 1615, pour « une ver-» rière, — y est-il dit, — à poser en leur nouvelle église à » noz effigies et armes, conforme le patron qu'ilz nous ont » faict montrer (3). » Les carmes avaient commencé la reconstruction de leur église en 1612.

VERRIÈRE A L'ABBAYE DE BAUDELOO, A GAND. — Cette abbaye qui était établie dans le pays de Waes, ayant été détruite de fond en comble par les calvinistes pendant les troubles du XVIe siècle, les religieux vinrent se réfugier dans la ville de Gand, où ils restèrent fixés. L'église qu'ils y firent bâtir existe encore aujourd'hui, et sert actuellement de local à la bibliothèque de l'université. Ils avaient, lorsqu'elle était sur le point d'être achevée, adressé une requête aux archiducs qui trouvaient toujours de l'argent pour ces sortes de libéralités, afin d'obtenir de leur munificence une somme pour orner d'une verrière représentant ces souverains et

(1 et 2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) *Ibidem*. Le payement de cette somme est consigné dans le registre no 11921, fo lxvij vo, de la chambre des comptes, au même dépôt.

leurs écussons, la fenêtre principale de l'édifice, laquelle mesurait 28 pieds d'alors en hauteur et 12 en largeur. Les moines de Baudeloo furent en effet gratifiés de 250 livres de Flandre, par apostille mise sur leur demande, le 17 novembre 1615.

VERRIÈRE A L'ABBAYE DE BINDEREN, EN BRABANT. — L'abbaye de Binderen était située près de Helmont, petite ville de la mairie de Bois-le-Duc, dans le Brabant septentrional. Comme tant d'autres monastères de ces contrées, elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres avec les Provinces-Unies au XVI[e] et au XVII[e] siècle. A la faveur de la trève d'Anvers, conclue en 1609, les religieuses commencèrent à rétablir leur demeure ruinée, et une nouvelle église fut construite. Les archiducs leur accordèrent, en 1616, un subside de 250 livres pour la décorer d'une verrière à leurs armes.

« ALBERT ET ISABEL, etc. Receu avons l'humble supplication de religieuses personnes, les abbesse et religieuses du monastère de Binderen, ordre de Sainct-Bernard, contenant comme icelluy monastère par les guerres passées auroit esté totallement destruict, ruyné, bruslé et mis par terre, si qu'à paine il en restoit quelzques vestiges, lequel les suppliantes auroient depuis les trefvez commencé à restablir et remettre en estat convenable, y employans non-seulement les biens d'icelluy monastère, mais aussy le leur propre et de leurs amis, sicomme présentement leur église est entièrement réédifiée, n'y restant que les verrières à mettre pour y célébrer le sainct service de Dieu; c'est pourquoy elles recourrent à nous, suppliant très-humblement que, comme noz prédécesseurs ducqz de Brabant ont fondé ledict monastère de Binderen, il nous pleust contribuer à sa restauration, en donnant pour marcque de nostre singulière dévotion envers les maisons de Dieu et à celle-cy de nostre patronat une verrière honnorée de noz royalles personnes et armes, qui pourroit revenir à iij[c] florins peu plus ou moins, qu'elles entendent pour derrière le grand aultel, etc. ; sçavoir faisons, que nous, les choses susdictes considérées, etc , avons à icelles donné et accordé la somme de ij[c] l livres, du pris de xl gros, nostre monnoye de Flandres, pour faire la verrière susmentionnée, etc. Donné à Tervueren, le x[e] d'octobre xvj[c] et xvj (1). »

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

Verrières aux églises des Jésuites et des Clarisses, a Ruremonde. — Les jésuites furent admis à Ruremonde, en Gueldre, en 1611; très-peu d'années après, l'église qu'ils avaient fait bâtir était près d'être finie. Le recteur présenta une requête aux archiducs, qui, on le voit par les exemples que nous avons réunis plus haut et par ceux qui suivent, étaient assaillis de demandes du même genre, à l'effet d'obtenir un subside pour orner le frontispice du temple d'une grande verrière avec les armoiries des souverains donateurs. Pour en couvrir les frais, il désirait qu'on lui fit don de la somme de 2,500 florins, provenant de la confiscation des biens de deux filles du village de Straelen qui avaient été exécutées comme sorcières, en 1616. Peu s'en fallût que le recteur des jésuites ne réussit, car nous lisons dans les lettres patentes qui lui furent octroyées par Albert et Isabelle, et qui sont datées de Mariemont, le 30 mars 1617, que 2,000 florins lui sont accordés, à payer par le drossard de Straelen (1).

Leurs Altesses Sérénissimes ne furent pas si généreuses envers les clarisses de la même ville, dont l'établissement datait de 1614; celles-ci n'obtinrent que 200 livres de Flandre « pour la principale verrière de leur église avec » que les effigies et armoiries de Leursdictes Altèzes, à per» pétuelle mémoire (2), » par lettres patentes du 28 février 1621.

Verrière a l'église des Jésuites, a Gand. — Décidément les pères jésuites étaient plus en faveur que les autres ordres, car les archiducs donnent à ceux de Gand une somme de 1,000 livres de Flandre pour « faire mectre en » la nouvelle église une fenestre [à leurs] effigies et armoi-

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

» ries. » Les lettres patentes d'octroi furent signées à Marie-mont, le 2 août 1619 (1).

Verrières des églises des Carmes chaussés et des Annonciades, à Bruxelles. — La fenêtre qui s'élevait au-dessus de l'entrée principale de l'église des carmes chaussés à Bruxelles, fut garnie au XVe siècle, d'une grande verrière que donna « le bon ducq Philippe », sans aucun doute avant l'incident qui, vers 1449, fit perdre à ces religieux la faveur du duc de Bourgogne (2). Les archiducs leur accordèrent 350 livres de Flandre pour la restauration de ce vitrail, par lettres patentes du 23 juillet 1620 (3).

La chapelle des annonciades, dont Albert et Isabelle avaient posé la première pierre, fut consacrée en 1627. Ces religieuses avaient obtenu de l'infante, l'année précédente (lettres patentes du 26 octobre), le remboursement de la somme de 532 florins, prix de la verrière aux armes du roi Philippe IV, qui ornait la principale fenêtre du chœur (4).

Vitraux du couvent des Chartreux, a Louvain. — Juste Lipse, dans son *Lovanium,* et d'après lui MM. Piot (5) et Van Even (6), parle avec le plus grand éloge du cloître du couvent des chartreux, à Louvain, dont les fenêtres étaient garnies de magnifiques vitraux, représentant des sujets puisés dans l'Ancien et le Nouveau Testament. En 1787 ces vitraux furent vendus; c'est tout ce que les historiens de la localité nous en apprennent. Voici quelques détails inédits qui concernent ces objets d'art :

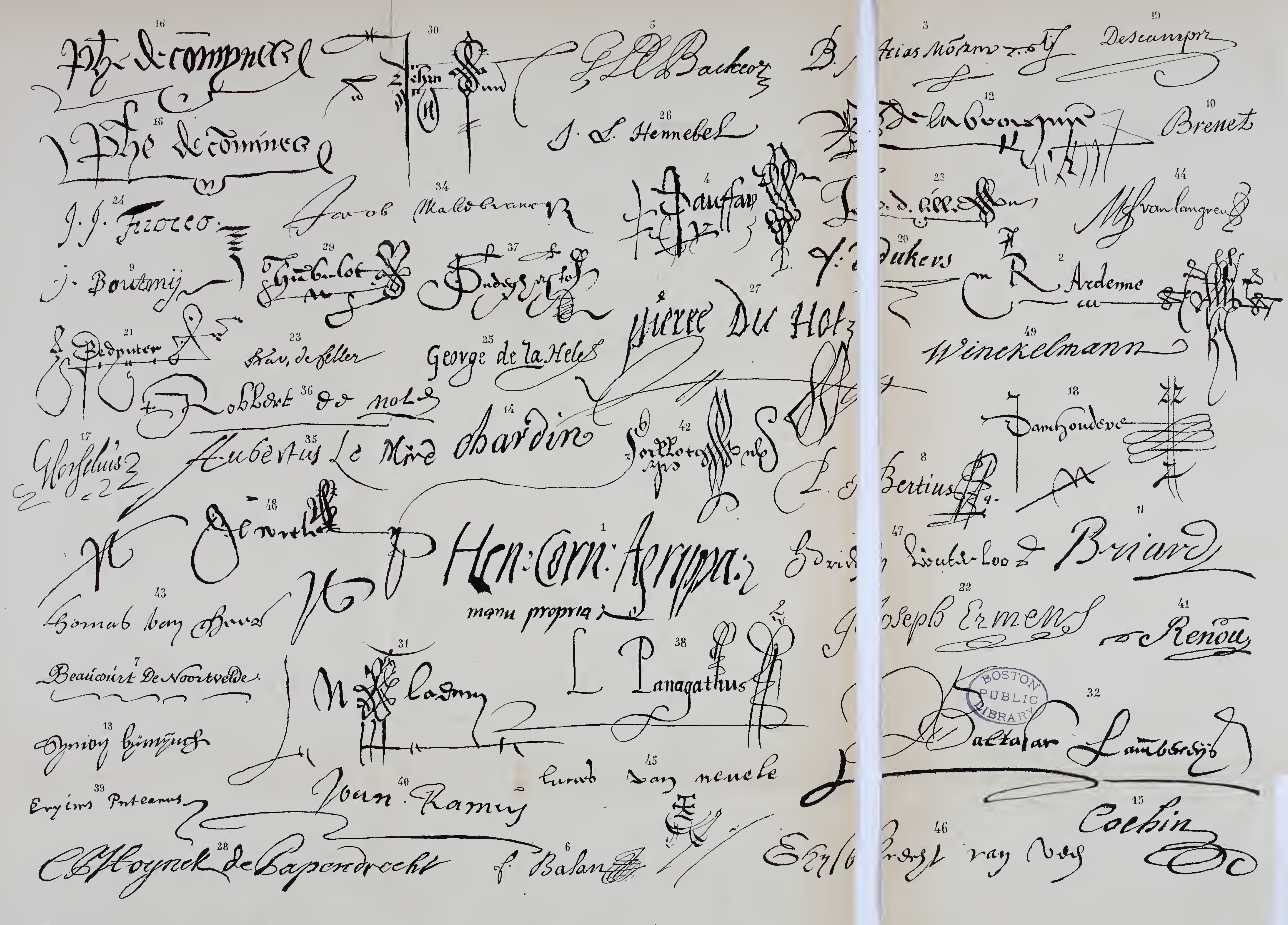
(1) Collection des chartes de l'audience, aux Archives du royaume.
(2) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 155.
(3) Registre no F. 303, cité.
(4) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.
(5) *Histoire de Louvain*, t. Ier, p. 255.
(6) *Louvain monumental*, p. 256.

Les chartreux avaient été supprimés en 1783. L'administration des domaines provenant des couvents compris dans les édits de Joseph II, et que l'on désignait alors sous le nom de comité de la caisse de religion, se proposa, en 1786, de vendre publiquement les vitraux dont il est ici question. Parmi eux, il s'en trouvait trois grands qui avaient été donnés par des commandeurs des chevaliers de l'ordre teutonique, savoir : 1° *Le Christ chassant les vendeurs du temple,* par le commandeur Edmond Huyn van Amstenraedt; 2° *Le Christ au milieu des scribes et des pharisiens,* par le commandeur d'Holtrop, et 3° *La Circoncision,* par un commandeur dont le portrait était brisé « comme sont » presque tous ces vitrages depuis le séjour des militaires » dans ce lieu », dit le document qui nous fournit ces renseignements : les armes de l'ordre étaient restées intactes dans cette dernière verrière. L'ordre teutonique avait un collége à Louvain; il avait été fondé par Edmond Huyn Van Amstenraedt en 1621, commandeur provincial des Vieux-Joncs (1), qui est cité plus haut. Le président de cet établissement, R. Smeysters, réclama les trois vitraux, au mois de mai 1786, au nom du baron de Reichsach, grand commandeur du bailliage d'Alden-Biessen, en se fondant sur le principe adopté « de laisser suivre aux familles les » monuments qui pouvoient les intéresser dans les couvents » supprimés (2). » Cette réclamation fut soumise par le comité aux archiducs gouverneurs généraux, mais nous n'avons pu savoir quel fut leur avis. Toujours est-il que les objets revendiqués furent vendus.

Quant à l'époque de la confection de ces vitraux, ils dataient tous trois de la première moitié du XVIIe siècle, selon toute probabilité.

(1) Van Even, *Louvain monumental,* p. 304.

(2) Archives du comité de la caisse de religion, carton n° 354, aux Archives du royaume.



Gravé par L. Defferrez Lith. à Gand.

§ 77. *Fac-simile de signatures écrites.*

Sommaire : Architectes, peintres, graveurs, écrivains, enlumineurs, musiciens, géographes, etc.

1. Henri-Corneille Agrippa, savant écrivain de la première moitié du XVI[e] siècle.

2. Rémacle Ardenne, poëte latin, mort à Malines en 1524.

3. Benoît Arias Montano, savant théologien du XVI[e] siècle.

4. Jean d'Auffay ou Dauffay, jurisconsulte des Pays-Bas, mort en 1494. (*Voy.* § 17.)

5. G. De Backere, graveur de sceaux, de médailles et de monnaies, florissait à Namur de 1711 à 1715.

6. Pierre-François Basan, graveur sur cuivre, né à Paris, en 1723; mort en 1797.

7. Patrice Beaucourt de Noortvelde, historien flamand du XVIII[e] siècle.

8. Pierre Bertius, savant et géographe, né à Beveren, en Flandre, en 1565; mort à Paris, en 1629.

9. Josse Boutmy, organiste de la chapelle du prince Charles de Lorraine, à Bruxelles, mort vers 1780.

10. Nicolas-Gui Brenet, peintre français, florissait à Paris dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

11. Gabriel Briard, peintre français, né en 1725; mort en 1777.

12. Bertrand de la Broicquière, gentilhomme de la cour de Philippe le Bon, auteur d'une relation de voyage en Orient inédite. (*Voy.* § 67.)

13. Simon Bynnynck, enlumineur, florissait à Bruges sous le règne de Charles-Quint.

14. Jean-Baptiste-Siméon Chardin, peintre français du XVIII[e] siècle.

15. Charles-Nicolas Cochin, dessinateur et graveur français du XVIIIe siècle.

16. Philippe de Commines ou de Commynes, historien, florissait au XVe siècle.

17. Gérard Corselius, jurisconsulte, né à Liége, florissait au XVIe siècle.

18. Josse Damhoudere, jurisconsulte, florissait aux Pays-Bas, au XVIe siècle.

19. Jean-Baptiste Descamps, peintre et écrivain, natif de Dunkerque, florissait au XVIIIe siècle.

20. François Dukers, architecte de la cour épiscopale de Liége, au XVIIIe siècle. (*Voy.* § 41.)

21. Edmond de Dynter, chroniqueur brabançon, florissait au XVe siècle.

22. Joseph Ermens, écrivain et imprimeur à Bruxelles, au XVIIIe siècle.

23. François-Xavier de Feller, jésuite, écrivain, né à Bruxelles, en 1735; mort en 1802.

24. Pierre-Antoine Fiocco, italien de naissance, maître de chapelle de l'électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, à la fin du XVIIe siècle.

25. George de la Hele, musicien belge, maître de chapelle de Philippe II, à Madrid.

26. Jean-Libert Hennebel, théologien, président du collége de Viglius, à Louvain, mort en 1720.

27. Pierre du Hotz, maître de chapelle de Marie, reine douairière de Hongrie.

28. Corneille-Paul Hoynck de Papendrecht, historien, né à Dordrecht; mort en 1753.

29. Jean Hubelot, graveur de sceaux, à Bruges, en 1474.

30. Dreux Jehan, enlumineur des ducs de Bourgogne, florissait au XVe siècle.

31. Nicaise LADAM, dit GRENADE, héraut d'armes de Charles-Quint, poëte et chroniqueur.

32. Balthazar LAUWEREYS, graveur de la monnaie de Bruxelles, mort en 1660.

33. Jean DE LILLE, enlumineur du XV[e] siècle.

34. Jacques MALLEBRANCQ, jésuite, auteur de l'ouvrage intitulé : *de Morinis;* florissait au XVII[e] siècle.

35. Aubert LE MIRE, dit MIRÆUS, écrivain, né à Bruxelles, en 1573; mort en 1640.

36. Robert DE NOLE, sculpteur, florissait à Anvers au XVII[e] siècle.

37. Jean OUDEGHERST, historien flamand, mort en 1559. (*Voy.* § 56.)

38. Liévin PANAGATHUS, dit GOETHALS, écrivain, florissait aux Pays-Bas, sous le règne de Charles-Quint.

39. Érycius PUTEANUS, ou Henri VAN DE PUTTE, historien brabançon, florissait au XVII[e] siècle.

40. Jean RAMUS, jurisconsulte, né aux Pays-Bas, mort en 1578.

41. Antoine RENOU, peintre d'histoire et écrivain, né à Paris, en 1731; mort en 1806.

42. Charles SOILLOT, secrétaire de Charles le Téméraire.

43. Thomas VAN GHEER, orfévre et graveur de sceaux, à Anvers, florissait vers le milieu du XVI[e] siècle.

44. Michel-Florent VAN LANGREN, géographe, florissait aux Pays-Bas dans le XVII[e] siècle.

45. Lucas VAN NEVELE, peintre, florissait à Bruxelles, sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II.

46. Gilbert VAN VEEN, peintre et graveur, florissait aux Pays-Bas sous le règne d'Albert et Isabelle.

47. Adrien WATERLOOS, graveur de sceaux et de médailles, mort à Bruxelles, en 1684.

48. Adrien DE WIELE, écrivain des Pays-Bas, florissait sous le règne de Charles-Quint.

49. Jean-Joachim WINCKELMANN, savant antiquaire allemand du XVIIIe siècle.

---

§ 78. *Nielles, émaux, orfévreries, etc.*

Sommaire : Nielles flamands du XVe siècle. — Inventaire des joyaux et reliquaires de la chapelle des comtes de Namur, en 1418. — Émaux et ivoires qui s'y trouvaient. — Émaux et joyaux de Marie de Bourgogne et de Philippe le Beau.

NIELLES FLAMANDS DU XVe SIÈCLE. — Mr C. De Brou a consacré dans la *Revue universelle des Arts* (1), un article à la description d'un médaillon de la collection du duc d'Arenberg, niellé sur ses deux faces, dont chacune est composée d'une plaque d'argent, et qui sont soudées ensemble au moyen d'un cercle de même métal. Le savant archéologue n'hésite pas à attribuer la gravure de ce bijou à quelque artiste des Pays-Bas du XVe siècle, et tout le monde doit se ranger de son avis. Mr De Brou a prouvé par là que les orfévres de notre pays se sont également essayés dans cette partie de l'art.

Le nieille à deux faces que nous publions, vient renforcer cette opinion. Il appartient à la collection de Mr C. Onghena, à Gand, qui n'a pas voulu confier à un autre artiste le soin de le reproduire par la gravure. Qu'il reçoive ici nos remerciements pour l'offre si aimable qu'il nous a faite de mettre à notre disposition ce joyau digne d'un musée. La belle planche, sur laquelle il est reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude, nous dispense de donner une ample

(1) T. VIII, p. 517.



Ch. Onghena Sc.

NIELLE SUR PLANCHE D'ARGENT.

Collection Ch Onghena à Gand.

description de ce nielle, qui représente, d'un côté, la sainte Vierge et l'enfant Jésus entourés d'autres saints personnages, groupe de vingt-et-une figures, et de l'autre, *le Christ portant sa croix,* accompagné de sa mère, de sainte Véronique, etc., composition de plus de quinze figures. « C'est, à n'en pas douter, — nous écrit à ce propos Mr De » Brou, — encore une production de notre pays, qui date » de la fin du XVe siècle, ou *peut-être* des premières années » du XVIe. Les uns et les autres pourraient fort bien être » du même artiste. »

Inventaire des joyaux et reliquaires de la chapelle du chateau de Namur. — Guillaume II, comte de Namur, légua par testament à l'église collégiale de Saint-Pierre, à Namur, « toutes les relicquez et jewiaulx d'or, d'argent et autres » estans et qui trouvés seroient » dans la chapelle du château, après son décès et celui de sa femme, Jeanne de Harcourt, à la condition toutefois de faire construire « pour » icellez et tellez dignez relicquez estre poséez et colloquiéez, ung ciboire et lieu convenable, bien séghur, ou » chœur de ladicte esglise, au plus priez du grant altet, » entre l'uisserie du capitle et ung altet qui est emprez le » grant altet. » Ce prince mourut le 10 janvier 1418. Très-peu de temps après, la comtesse se désista du droit qu'elle avait de conserver tous ces précieux objets, et les fit remettre au chapitre, qui lui en délivra reçu par acte du 6 février. Ce reçu existe en original dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume (1) : il renferme de tous les joyaux et reliquaires une description que nous avons copiée et que nous publions. On y trouvera plus d'un renseignement utile pour l'histoire artistique de notre pays, et nous appellerons surtout l'attention sur les émaux et les ivoires dont il y est question.

(1) C'est Mr Jules Borgnet qui l'a signalé à notre attention

1. « Une ymagène de Nostre-Dame et deux angèles aux costés et ung autre angèles estans en mylieu du piet, lesdis deux angelez tenant au-desus ladicte ymagène de Nostre-Dame en ung grant aifmas [*sic*] enmailhiet autour ledit aismas [*sic*] syx angèles et au-dessus Nostre-Seigneur; tous cesdis anglez à eillez enmailhiés, et estant ledit aismas sur ung arbreseal enmailhiet tout d'argent doret, pesant ensamble xxv mars vj oncez et demie.

2. *Item*, le chief ou ens il at enfermet ung test dez xj^m viergènes en fighure de hatriel et de chief d'une virgène d'argent, et assoin le chief ung cappellet de pières verdez et rougez, pesans xiiij mars et vj oncez.

3. *Item*, ung vaissel de crestal estans sur ung piet d'argent doreit, ouquel at une louchette et unez paternostrez qui furent monseigneur saint Loys, pesans ij mars iij oncez demie.

4. *Item*, deux angelez à eilez enmailliés estans sur ung piet tenant ung rond vaissellet de crestal, tout ce de keuvre doreit.

5. *Item*, ung angèle à ung piet et eilez d'argent doreit, tenant ung petit rond vaisselet de crestal, où il at des reliquez de Marie-Maddalaine, pesans iij mars demi.

6. *Item*, Ung autre plus petit angle à ung piet et eilez d'argent doreit, pesans vij onces demie.

7. *Item*, ung autre plus petit angle d'argent, pesant iij oncez et v esterlins.

8. *Item*, ung petit vaisseal de crestal à ung piet et comble d'argent doreit, où il at des reliquez saint Jehan-Baptiste et saint Jacque en Gallisse, et de sainte Margaritte, pesans vij oncez et v esterlins.

9. *Item*, une ymagène d'ivoire tailliet ens Nostre-Singneur et Marie-Magdalaine qui le poursieut.

10. *Item*, une autre ymagène d'ivoire : ung saint et deux hommes pardevant li en genoils et à mains jointez.

11. *Item*, une petitte ronde boistelette d'ivoire à ens mettre *corpus Domini*.

12. *Item*, une louchette d'argent moult bien et belle ouvrée; ung rond baston de crestal ourlés aux deux debous d'argent doret, atout le chaint dont monseigneur saint Loys de Marseille se chaindoit en sen enfance, et ung petit vaissellet d'argent doreit; pesans tous cesdis menbres j mars iij oncez xvij esterlins demy.

13. *Item*, en ung estui ung petiot vaisselet d'argent à manière d'une petitte fiolle à ens mettre *sacrum oleum*, pesant ledit vaisselet j once.

14. *Item*, ung vaissellet d'argent doreit figuret à manière d'une chapelle, en mylieu ung clokeroul où ens at aucunes relicques de petit pois, pesant vij mars ij onces et xv esterlins.

15. *Item*, ung coffre de crestal à ung fond, et bendet de bendes d'argent

doreit où ens at pluiseurs manières de reliquez, pesans enssemble viij mars.

16. *Item*, ung coffre de gayet bendet de bendez, à serrez et cleif d'argent, ouquel at pluisseurs relicques de pluiseurs manièrez.

17. *Item*, en ung estui ung jacobin d'ivoire.

18. *Item*, le mitre d'un saint Nicaise doret sus quatre saphis, aucuns perlez, rubis et émeraudes, pesans iiij oncez et demie d'or.

19. *Item*, le croche dudit saint Nicaise d'argent dorée, pesante ij oncez xvij esterlins et demy.

20. *Item*, le fighure dudit saint Nicaise d'argent doreit, pesant ix mars j once demie.

21. *Item*, ung vaissel d'argent doreit fait à piet de calice et tout rond dessus le couvreture eschaillie au-dessus une croix, pesans j marck iij oncez et xv esterlins.

22. *Item*, un autre vaissel de crestal à ung piet, à syes pannel et à couvreture, sur une croix d'argent dorée, et sus et aval pluiseurs pières, pesans iij mars v oncez ij esterlins et demy.

23. *Item*, le fighure d'un conte d'Artois estant sur ung piet eslevet et armoyet, à trois lionceaux, tenant en sa main ung petit ciboire où ens a reliquez, tout d'argent doret, pesant v mars j once et demie.

24. *Item*, ung dablial cloyant à manière d'ung estagier, si at ens chascun pont de l'estagier certainez reliquez, et est ledit estagier de bos couvert d'argent doreit, pesans ensemble viij mars vj oncez.

25. *Item*, la fighure de sainte Margeritte assiese sur la fourme d'un dragon, et ledit dragon sur ung piet d'argent, et tout ce doreit, poise ensamble iiij mars v onces et xv esterlins.

26. *Item*, ung vaisseal d'argent plats à ung piet à viij panneaux de vairièrez eslevet, estans sur quatre lionceaux, sur ledit piet quatre escucez armoyet de Savoie et de Chalon, pesant x mars et iij oncez.

27. *Item*, ung vaissial plat à ung piet d'argent doreit à quatre perlez fraselés de l'un des costés, et à dedens pluisseurs manières de relicques, pesans iij mars vj onces et xv esterlins.

28. *Item*, ung autre vaisseal plat, à l'un des leis pluiseurs compas d'une sort, enclos dedens pluiseurs relicquez et fait à manière d'un ciboire, le piet estant sur quatre lionciaux, tout d'argent doreit, pesant iiij mars vj oncez.

29. *Item*, ung ciboire cloïant à piet d'argent, enmailliet en mylieu le fighure Nostre-Singneur mise en croix, le piet estant sur quatre lionceaux, qui poisent tout ensemble iij mars ij onces v esterlins.

30. *Item*, une croix à ung crucefi eslevet, Nostre-Dame et saint Jehan estant d'encosté sur deux membres naissant de la croix, tout d'argent doreit, pesant iij mars vj onces et xv esterlins.

31. *Item*, le fighure d'un saint d'argent estant en ung chibore de keuvre doreit, pesant ledit saint iiij oncez et demie.

32. *Item*, le fighure de sainte Ysabel assiése sur ung piet à trois patez de lions eslevet, tenant en sa main une lampelette de crestal, et couronnée autour du chief de pières et perles, pesans ij mars iiij oncez xv esterlins.

33. *Item*, ung vaisselet à manière de ciboire cloïant par syx pièces, en mylieu deux angèles tenant en leur mains la semblance d'un fiètre enmailliet, les cloyans au-dedens et au-dehors d'asur et synoble, tout d'argent doreit, pesant ij mars v oncez.

34. *Item*, ung vaissel à piet de calice non doreit, au-dessus à manière d'une boiste dorée, en laquelle boiste at ung petit cofrelet doreit et autres pluiseurs manières de relicquez; au-dessus du couvercle de le boiste ung boutecial d'argent doreit, pesant j mark iiij onchez ij esterlin demy.

35. *Item*, ung petit plat vaisselet ouvret à fourme de verrirez à ung petit plat piet tout quairet, pesant vj oncez et iij esterlins.

36. *Item*, ung vaisselet d'argent, si at sur le piet deux fighures de virgenez tenant en leur mains une petite lampelete de crestal, où ens il at du saint sanc de miracles Nostre-Singneur, pesant iij oncez vij esterlins et demy.

37. *Item*, ung vaissel à manière de ciboire, à une croix au-desseur, en laquelle sans esbeuvre est la ramenbranche de Nostre-Singneur mise en croix; aux quatre leis de la croix la représentacion des quatre éwangelez, et au-dedans du chiboire le corps Nostre-Singneur eslevé en croix; au-desoubz de la croix la fighure d'un calice, au destre et senestre Nostre-Dame et saint Jehan; ledit ciboire et piet d'icelle d'argent enmailliet, pesans iij mars vij esterlins demy.

38. *Item*, ung autre vaisselet de deux angelez sur ung piet d'argent doret, tenant en leur mains ung petit rond vaissel de crestal, ouquel at relickes, pesans v onchez.

39. *Item*, ung autre petit vaisselet de crestal à ung petit rond piet et couvercle d'argent, ouquel crestal at aucunez relicquez, pesans j once et xv esterlins.

40. *Item*, ung autre vaisselet à manière de fiètre estant sur quatres piez, le crestal en mylieu où ens at relicquez, pesans ensamble j mark iiij oncez et vij esterlins demi.

41. *Item*, ung petit coffre estant sur quatre petit lionceaux enmailliet aux quatre leis et dessus, pesans, parmi cez relicquez qui ens sont, j mark iij oncez et ij esterlins demy.

42. *Item*, ung autre petit coffret fermet estans sur quatres petis lionceaux, pesant, parmi ce que dedens est, ij mars j once demie.

43. *Item*, ung autre samblant petit coffret à cleif et à serre emmailliet, estant sur quatre petis lionceaux, pesans, parmy les relicques de par-dedens, ij marcs iiij once demie.

44. *Item*, ung autre coffret de crestal estant sur quatre petis lionceaux, ourlet et bendet de bendes d'argent doret, et autour du couvercle pièrez et perles, pesans, parmi les relicquez, iij mars vj oncez v esterlins.

45. *Item*, une croix estant sur ung piet emmailliet, et sur la croix la fighure Nostre-Seigneur, et au costet naissant de ledicte croix Nostre-Dame et saint Jehan, et aux quatrez costés de la croix les quatre éwangélistes enmailliés, pesans iiij oncez xvij esterlins demy.

46. *Item*, ung [petit coffret] à manière d'un petit fiètre estans sur quatre piés d'argent, pesant, parmi les relicques, iij [mars] xvij esterlins demy.

47. *Item*, ung bien petit vaiselet où il at aucunez relicquez, pesant xiiij esterlins.

48. *Item*, ung [coffret] de crestal où il at une ampolette, où il avoit de voile qui procède et int du corps saint Nicolay du .... et deux florins pendans, etc.

49. *Item*, ung petit coffret d'argent quairet, doreit, aucunement là on at accoustumé de [ens mettre *corpus*] *Domini* le joesdi absolut pour en faire lendemain le service de l'église.

50. *Item*, ung estagier de bos aux dos et aux leis couvers d'argent, au-devant de jaspre et de voire, en chascun point du voire certainez relicquez.

51. *Item*, ung reliquiaire d'argent doreit sur quatre piez, couvert d'un béricle et de quatre pièccz où il at ens pluiseurs relicques, pesans ensamble ij mars vj oncez xij esterlins demy.

52. *Item*, une paix de cripet à trois fighurez d'ivoirez.

53. *Item*, encores une croix d'argent dorée à ung piet de kèvre doret encassée de reliquez, pessans ensamble ij mars et j once sur le mains. »

ÉMAUX ET JOYAUX DE MARIE DE BOURGOGNE ET DE PHILIPPE LE BEAU. — Les inventaires descriptifs des joyaux de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, ainsi que la liste de ceux qui furent engagés à des bourgeois de Bruges par Maximilien d'Autriche, alors roi des Romains, documents précieux pour l'histoire artistique qui ont été publiés par Mr le comte de Laborde (1), sont là pour attester que les collections des ducs de Bourgogne étaient extrêmement ri-

(1) *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. II, pp. 235 et 430.

ches en objets d'orfévrerie et de bijouterie en tous genres. L'inventaire du trésor de Philippe le Bon, qui fut dressé en juillet 1420, quelques mois à peine après la mort de Jean sans Peur, et qui par conséquent se rapporte plutôt aux joyaux que possédait ce dernier prince, prouve combien était répandu à cette époque l'usage d'orner d'émaux et de camahieux, la vaisselle, les bijoux, les reliquaires, etc.

En appelant l'attention des personnes qui se livrent à des recherches semblables aux nôtres, nous arriverons un jour à réunir toute une série d'artistes ou d'orfévres émailleurs, et si l'on veut se donner la peine de rechercher l'origine de la plupart de nos reliquaires et bijoux enrichis d'émaux, nul doute que l'on ne parvienne à déterminer les genres qui furent particulièrement en faveur dans notre pays, et même à revendiquer pour nos artistes liégeois, brabançons et flamands bon nombre d'objets encore existants dans les églises, les musées et les collections. Nous croyons donc bien faire en continuant de consigner dans notre recueil (*Voy.* §§ 4 et 62) tous les renseignements qui peuvent concourir à ce résultat.

Aux Archives du département du Nord, à Lille (1), existe un *Inventoire* fait, le 4 août 1485, par l'abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, le comte de Nassau, seigneur de Breda, et le secrétaire Antoine le Flameng, de joyaux ayant appartenu à Marie, duchesse de Bourgogne, qui existaient au château de Gand. Nous en avons extrait les principaux articles, qui fournissent pour l'histoire de l'émaillure quelques notes intéressantes.

« Ung fermaillet de personnaige d'un mouton esmaillié de blanc.

Ung fermaillet de personnaige d'un ours esmailliée de blanc.

Ung bien grant tableau et au milieu est l'istoire de l'Annonciation eslevée, garny à l'entour de vj saphirs et v balais et de xlij perles.

(1) Archives de la chambre des comptes, cartons intitulés : *Objets d'arts*, etc.

Item, ung autre bien grant tableau ouquel a ung bien grant ymaige de Nostre-Damme tenant son enfant, faicte sur le rond, et emprès ung ymaige saincte Kateline esmaillée de blanc, et au-dessus Dieu le Père, et emprès luy deux angelots semblablement esmailliez, garny à l'entour de xxvij perles, iij à iij, et entre ij, de ix petiz balais, assavoir sur fleurs esmailliez de blanc (1).

Item, ung autre tableau d'or à ung esmail plat fait de l'istoire Nostre-Damme et saincte Élisabeth, garny à l'entour de iiij diamans iiij rubiz et iiij perles.

Item, ung tableau rond, en fachon de miroir, à l'un costé est l'istoire de Narcyzus en ung esmail plat, et garny tant d'un costé que d'autre de x diamans, de x rubiz et de x perles, et entre ij de petites fleurs esmailliés pendant à une petite chainne quarée.

Ung petit tableau d'or quarré à iiij parquetz, et à chascun parquet des ymages faits d'esmail plat d'un costé et d'autre, et au milieu de chascun costé, une croisée esmailliée de chardons et de marguerites. »

On lit à la marge que le tableau émaillé des figures de la Vierge et de sainte Élisabeth a été « donné par l'archiduc » à sa compagne. » Nous avons retrouvé dans le dépôt confié à la garde du savant Mr Le Glay, l'original de la lettre de décharge que Philippe le Beau fit délivrer à son garde-joyaux, le 18 mars 1497 (1498, n. st.), lorsqu'il eut fait don de cet émail à sa femme; l'objet y est ainsi décrit : « Ung tableau d'or à ung esmail plat de personnaiges, à » sçavoir de Nostre-Dame et de saincte Élizabet, garny à » l'entour de iiij diamans et iiij rubis et de iiij bonnes per- » les, lequel tableau, — dit l'archiduc, — appartenoit à feu » Madame, nostre mère, et l'avons donné à nostre très- » chière et très-amée compaigne. » Le carton qui renferme le document en question contient encore une autre lettre de décharge du même prince, du 6 décembre de la même année, dans laquelle il déclare avoir reçu de son garde-joyaux les objets suivants : « Ung petit coffret d'or quarré » fait à parties, garni de menues perles, desoubz ung cristal

(1) En marge on lit cette annotation de la fin du XVe siècle : « A été donné » à la mère de l'amiral d'Espagne. »

» et entre deux de petites fleurettes esmailliés, et sur les » quarés et au-dessus de l'ance est garni de plus grosses » perles; — *item,* ung aultre grant coffret, fait à grant per- » sonnages d'ivoire, à jour, et par-dedens garny d'imaiges » d'esmail sur argent doré, atout une sarure d'argent doré; » — ung fermaillet de personnaige à fachon d'ung ours es- » maillié de blanc, garni à l'entour du col de deux petites » pointes de diamans. » Nous avons déjà cité ce fermail, qui figure dans l'inventaire de Marie de Bourgogne.

---

§ 79. *Historiographes, indiciaires, écrivains, etc.*

Sommaire : G. Chastellain. — H. de Tolins. — J. Fossetier. — F. de' Marchi. — J. d'Hollander. — N. Trigaut. — M. Coignet. — F. Haræus ou Verhaer.

Chastellain (George). — (*Voy.* § 17). — Nous avons recueilli aux Archives du royaume et aux Archives du département du Nord, à Lille, des documents inédits qui pourront servir à écrire d'une manière plus exacte et plus complète la biographie de ce célèbre chroniqueur : ils sont tous assez importants, croyons-nous, pour être publiés.

Chastellain nous apprend dans le *Proesme* de la *Chronique du duc Philippe,* éditée par Buchon, en 1837, qu'il est « fils Jehan, né en l'impérialle conté d'Alost en Flan- » dres (1), extraict de la maison de Gavre et de Mammy- » nes. » Dans un compte de 1460-1461, il est appelé « George Chastelain, dit de Masmines » (2). Toutes nos recherches pour trouver en Flandre, en Hainaut ou en Brabant une famille noble du nom de Chastelain ou le Chastelain

(1) Cela ne signifie pas qu'il est né à Alost, ainsi que le dit Buchon, éd. de 1837, p. xv.

(2) De Laborde, les *Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, p. 473, no 1844 : il faut y lire *Mamines,* au lieu de *Manimes.*

sont restées infructueuses, et nous avons pensé que ce nom pris par George, avait pour origine, selon l'usage encore fréquent de son temps, des fonctions dont sa famille avait été revêtue. Or il y avait à Alost un châtelain ou *borchgrave,* et dès la seconde moitié du XIVe siècle, la famille Tollin possédait cette charge, qui n'en était plus une et constituait alors un fief héréditaire relevant des comtes de Flandre.

Voici ce que nos recherches sur cette famille nous ont appris :

En 1355 vivait Jean Tollin, châtelain d'Alost, dont la femme fut Élisabeth, héritière de la seigneurie de Popperode (1). Puis vient Philippe, son fils, qualifié de chevalier, qui se distingua au siége d'Audenarde, en 1379 : il épousa : 1° Adewige, fille de Gilles Schouteten, seigneur de Zaemslach, et 2° Marie, fille de Jean Vilain, seigneur de Saint-Jean-Steene (2). La première décéda sans enfants. De la seconde alliance naquit, entre autres, Josse, l'aîné, qui releva, en 1407 ou 1408, la châtellenie d'Alost, le manoir et la seigneurie de Popperode, la seigneurie d'Eechout, les mairies de Hofstade et d'Impe, etc. (3). Jean, son fils,

(1) L'Espinoy, *Recherches des antiquitez et noblesse de Flandres,* p. 266, dit également que la famille Tollin acquit la seigneurie de Popperode par mariage. *Voy.* aussi Sanderus, *Flandria illustrata,* t. III, p. 142.

(2) « Primiers, messire Philippe Tollin, chevalier, chastellain d'Alost, a dou- » wée medame Marie, fille messire Jehan Villain, femme audit messire Philippe, » sur tels fiefs qu'il tient de Monseigneur de Flandres à le pière d'Alost, dont » de x^e denier monta, par prisie dez hommez, vj libvres de gros. » (Registre n° 13546, 1°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.) Les registres n°s 1064 et 1067 de la même collection que le volume précédent, contiennent les dénombrements des fiefs possédés par Philippe Tollin dans la châtellenie d'Alost en 1406.

(3) « De messire Joesse Tholin, chevalier, à qui par le trespas de messire » Philippe Thollin, chevalier, jadis chastellain d'Alost, son père, succéda la » chastellenie d'Alost avecques les appertenances qui appartiennent audict » fief. »

« De messire Josse Thoellin, chevalier, chastellain d'Alost, à cui par le

fit les mêmes reliefs en 1433 ou 1434 (1). La branche aînée des Tollin s'éteignit vers le milieu du XVI[e] siècle. Marius Voet, le meilleur généalogiste de Flandre, dans un manuscrit que M[r] F.-V. Goethals a eu l'obligeance de mettre à notre disposition, donne la filiation de cette famille depuis le XIV[e] siècle, mais il n'en sait pas rattacher toutes les branches, et elle présente à coup sûr des lacunes (2). Il qualifie, d'après des actes authentiques sans aucun doute, Philippe Tollin de vicomte d'Alost (3) et de châtelain de Ninove. Dans les registres que nous avons parcouru aux Archives du royaume, il ne porte que le titre de châtelain d'Alost, ainsi que son fils. Les notes que nous avons recueillies mentionnent comme contemporain de Jean, fils de Josse, et par conséquent de notre chroniqueur, un « Simon

» trespas de monsieur le chastellain d'Alost, son père, succéda le manoir et » terre de Popperode, contenant xviij bonniers de terre, etc. »

« De monsieur le chastellain, qui, par le trespas de monsieur son père, » tient les prisons d'Alost avoecques plusieurs beaux drois, prouffit et émo» lumens, etc.

» Dudit messire Josse Thollin, chastellain d'Alost, qui, par le trespas feu » monsieur son père, tient en fief de Monseigneur le mayerie des paroches » d'Hofstaden et de Inpe, avec les prouffis et émolumens qui y appartiennent.

» Dudit monsieur le chastellain, qui samblablement par le trespas de » Monseigneur sondit père, tient en fief de Monseigneur le seignorie nommée » Heechout, gisant en ladittc peiroische d'Hofstaden, avecques toutte justiche » haulte, moïenne et basse. » (Compte en rouleau des reliefs des fiefs d'Alost, de la rennenghe 1407 à la rennenghe 1409, n° 2282, aux Archives du royaume).

(1) Compte en rouleau n° 2305, *ibidem*.

(2) Tous les manuscrits et livres que nous avons consultés pour la généalogie des Tollin ne donnent aucun renseignement sur les branches cadettes de cette famille du XIV[e] et du commencement du XV[e]. *Voy.* les recueils conservés aux Archives héraldiques du ministère des affaires étrangères, et cotés n[os] 1, t. I[er], f° 5; n° 5, t. VII, et n° 15, t. II, f° 87; — SCHOTEL, *Tollens en zijn tijd;* Tiel, 1860, p. 389; — et *Histoire de la maison de Schoutheete;* Saint-Nicolas, 1861; p. 76.

(3) Ce titre est donné à Jean, son petit-fils, dans les registres n° 1067, 2[e] partie, f° 1° v°, et n° 1070, f° xv r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

» Tollin, *alias* de Borchgrave, » dit le document (1), ce qui signifie Simon Tollin, ou *le Châtelain*. En admettant que Jean Tollin, cité par Marius Voet comme existant encore en 1355, soit le père de Philippe, ce qui est hors de doute, il faudrait, pour établir l'ascendance de George Chastellain, supposer que son père Jean était un autre fils de ce Jean Tollin, et qu'en qualité de cadet il a pris le nom de Chastellain ou le Chastellain comme étant petit-fils d'un seigneur ayant ce titre.

Tout cela, nous dira-t-on, est assez hypothétique. Nous ferons de nouveau remarquer que nous n'avons pas découvert la moindre trace d'une famille Chastelain; que dans la vicomté d'Alost, nous ne trouvons aucune autre famille possédant en propriété, comme celle de Tollin, un titre de châtelain transmissible, inaliénable, qui n'appartient qu'aux aînés; enfin, ce qui est très-important dans la question, que les armoiries des Tollin, telles que les analyse Marius Voet (2), sont composées d'un écu de sable, à la fasce d'argent à trois merlettes de même en chef, et que l'écusson de George Chastelain est « également de sable à une fasce » d'argent, » ce qu'affirme Simon Leboucq, dans son *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne* (3), écrite en 1650, alors qu'existait encore l'épitaphe du célèbre

(1) Registre nº 1070, cité, fº liij rº. Il possédait, en 1473, à Aspelaer, un arrière-fief, relevant de la baronnie de Boulers.

(2) Un des recueils (nº 15) cités plus haut en note, donne les mêmes armoiries à la famille Tollin, sauf que la fasce y est chargée, en abîme, d'un écu d'azur au lion d'or, à la bordure componnée d'argent et de gueules de douze pièces. Ces dernières armes sont celles des Popperode, famille qui s'éteignit aux XIVe siècle, et dont la dernière héritière, Élisabeth, fille de Gilbert, épousa Jean Tollin, vers 1340. *Voy.* l'*Histoire de la maison de Schoutheete*, citée.

(3) P. 47. Elle a été publiée il y a quelques années par Mr Arthur Dinaux. L'écusson de Chastellain est dessiné dans le manuscrit nº 19103, fº 25, de la Bibliothèque de Bourgogne, qui renferme des épitaphes de plusieurs églises de Valenciennes, recueillies au XVIIe siècle.

écrivain (1). Nous jugeons inutile de nous appesantir sur la suppression ou l'addition par les cadets au moyen-âge de certaines pièces dans les armoiries patrimoniales : cette coutume est assez connue.

George Chastellain se dit issu des maisons de Gavre et de Masmines : ce dernier nom, avons-nous dit, est même accolé une fois au sien dans un document de 1460. Il semblerait d'après cela que George appartiendrait à cette puissante famille, qui possédait de grands fiefs dans les châtellenies d'Alost et de Termonde, et descendait des Sotteghem. Un Jean de Masmines, chevalier, se déshérita en 1396 de la terre et seigneurie de Calkene et Wetteren, pour la donner à son fils Daniel, à l'occasion de son mariage (2). En 1399, Louis de Masmines relève un fief appelé Overmeere et Vutberghinne, qui lui était échu par la mort de messire Jean, chevalier, son père. Jean de Masmines étant mort antérieurement à 1405 (3), date de naissance de George Chastellain, et celui-ci ne saurait être son fils. A cette époque, nous n'avons trouvé aucun autre seigneur de cette famille qui porte le prénom de Jean.

Au résumé, nous sommes d'avis que le chroniqueur descend du côté paternel des châtelains d'Alost appelés Tollin, et que sa mère appartenait à la famille de Masmines. Espérons que d'autres partageront notre opinion, et que de nouvelles découvertes viendront la confirmer d'une manière authentique.

George Chastellain était donc d'extraction noble, et les documents contemporains le qualifient d'écuyer. C'est à

(1) Registre n° 14355 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem.*

(3) Cette date s'établit d'après l'épitaphe : on y lit qu'il est mort le 20 mars 1474, à l'âge de soixante-dix ans accomplis; mais comme il faut changer le style de l'année, qui en Hainaut commençait aux Pâques, ce que personne n'a encore fait observer, il s'ensuit que Chastellain est né au commencement de l'année 1405.

l'année 1434 que ceux-ci font pour la première fois mention de lui. Il servait alors dans l'armée de Philippe le Bon : ce prince lui fait donner, par lettres patentes datées de Lille, le 30 avril, une somme de 90 francs pour les « bons » et agréables services » qu'il en avait reçus (1).

Plus de dix ans s'écoulent ensuite sans renseignements nouveaux sur la personne de Chastellain. En 1445, il est attaché à la maison du célèbre Pierre de Brezé, seigneur de la Varenne et sénéchal de Poitou, alors en grande faveur auprès du roi de France Charles VII, dont il était l'un des conseillers intimes. Olivier de la Marche donne erronément à ce seigneur le nom de Jean (2); il en fait l'éloge suivant : « gentil chevalier, honnorable et le plus plaisant et gracieux » parleur que l'on sceust nulle part, sage et grand entre- » preneur. » Cette particularité de la vie de Chastellain est consignée dans un compte qui s'étend du 1er avril 1444 au 31 mars 1445 (n. st.). On y lit que George vint avec son maître auprès de Philippe le Bon, et que ce prince fit don à l'écuyer du gentilhomme français, d'une somme de 48 livres de Flandre, pour acheter un cheval (3). Dans le courant de l'année 1446, Chastellain est chargé par le sénéchal d'un message pour le duc de Bourgogne qu'il trouve à Gand, où il séjourne pendant quelques semaines, en attendant la réponse du prince aux dépêches dont

(1) « A George Chastellain, escuïer, auquel Monseigneur, pour les bons et » agréables services qu'il lui a faiz en ses armées et autres manières, et espère » que fera encores, a donné de sa grâce espécial, pour une foiz, la somme » de iiij^{xx}x frans, monnoye roïal, comme appert par mandement de Mondit- » seigneur, donné en sa ville de Lille, le derrenier jour d'avril mil cccc » xxxiiij. » (Registre n° F. 124, f° cxix v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille)

(2) *Mémoires;* Bruxelles, 1616; p. 238.

(3) « A George le Chastelain, escuïer, serviteur de Monseigneur le séneschal » de Poitou, pour don à lui fait par Monditseigneur, pour avoir et acheter » ung cheval quant il a esté devers lui avec sondit maistre, la somme de » xlviij livres. » (Registre n° F. 139, f° ij^{c}j r°, *ibidem.*)

il était porteur. Philippe le Bon le gratifie encore à cette occasion de 100 livres pour le défrayer de ses dépenses (1). C'est très-peu de temps après que Chastelain quitte le service de Pierre de Brezé pour celui de son souverain naturel, qui l'admet à faire partie de sa maison en qualité d'écuyer pannetier; nous savons qu'il accompagna le duc de Bourgogne, au mois d'avril 1446, à Arras (2), où ce prince se rendit pour assister au duel entre Galiot de Baltasin, noble castillan, serviteur du duc de Milan, et Philippe, seigneur de Ternant, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, gentilhomme fameux par ses exploits de chevalerie. Olivier de la Marche nous a laissé de ce duel une narration détaillée. Mathieu de Coussy, autre chroniqueur du temps, en parle aussi assez longuement dans ses écrits.

Le duc de Bourgogne envoya George Chastellain, à la fin du mois de septembre de cette même année 1446, à la cour de France, pour aplanir quelques difficultés qui s'étaient élevées entre lui et le roi Charles VII, à raison de certains faits dans lesquels leurs droits réciproques n'avaient pas été respectés. Ce voyage dura six semaines,

(1) « A George le Chastelain, escuïer, serviteur de monseigneur de la Varenne, séneschal de Poytou, pour don quant il a naguères esté devant » Monseigneur à Gand, pour certaines choses et matières secrètes, dont il » ne veult autre déclaracion estre faicte : lx livres. » (Registre n° F. 140, f° ix^xx^viij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.) Le mandement est daté de Lille, le 29 mars 1446 (n. st.).

« A George le Chastellain, escuïer, serviteur du seigneur de la Varenne, » séneschal de Poytou, pour don pour lui aidier à deffrayer de la ville de » Gand, où il a esté devers Monseigneur, de par sondit maistre, auquel lieu » il a séjourné par aucun temps en attendant la response de certains affaires » pour lesquelz il y estoit venu dont Monseigneur ne veult autre déclaracion » estre faicte : xl livres. » (*Ibidem*, f° ix^xx^xvj r°.)

(2) « A George le Chastelain, escuïer, pour don pour lui aidier à deffraïer » de ladicte ville de Lille au partement de Monseigneur dudit lieu pour aler » aux armes de monseigneur de Ternant à Arras : viij livres. » (Registre n° F. 344, f° ix^xx^vj v°, *ibidem*.)

c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre (1). Il s'agit vraisemblablement encore du même voyage dans un autre passage du compte où cette particularité est mentionnée, et où il est dit que Chastellain reçut du duc une gratification de 32 livres pour les frais qu'il avait « soustenu par certaine grande » espace de temps, » en séjournant par ordre du prince à Bruxelles et ailleurs, et aussi pour les dépenses que lui avaient occasionnées la mission dont il était chargé auprès du roi de France (2).

Le 20 janvier 1447, Chastellain est de nouveau envoyé à la cour de Charles VII, et ne fut de retour que le 22 mars; les motifs de ce voyage nous sont inconnus (3). Quelques semaines après, Philippe le Bon fait don à Chastellain d'une somme de 20 livres, — ce sont toujours des livres de Flandre dont il est ici question, — pour payer les dettes qu'il avait contractées à Bruges, et le mettre en état de se

(1) « A George le Chastelain, escuïer panetier de Monseigneur, la somme » de cviij frans demy, pour ung voïage par lui fait par le commandement et » ordonnance de Monditseigneur devers le roy pour certaines choses touchans » le fait de la terre de Cousy et conté de Tonnoire, et aussy le adjournement » d'aucuns ses vassaulx et féaulx de Picardie, qui avoient esté adjournez en » personne à la court de parlement, à Paris, contre ung appellé Dimenche de » Court, ouquel voïage il vacqua depuis le xxvij^e jour de septembre l'an » mil cccc xlvj jusque au xve jour du mois de novembre enssuivant » (Registre n° F. 344 cité, f° lxxvij v°.)

(2) « A George le Chastelain, escuïer pannetier de Monseigneur, pour don » par Monditseigneur à lui fait pour lui aidier à deffraïer des frais et despens » qu'il lui a convenu soustenir par certaine grande espace de temps, qu'il a » esté devers Monditseigneur en son service en la ville de Bruxelles et ailleurs, » et aussi pour lui aidier à supporter les despens qu'il luy conviendra sous- » tenir en certain voïage qu'il fait de ladicte ville de Bruxelles, devers le roy » pour aucuns affaires dont Monseigneur ne veult autre declaracion estre » faicte : xxxij livres. » (*Ibidem*, f° ix^{xx}xij r°.)

(3) « A George Chastelain, etc., la somme de vj^{xx}iiij frans, pour lxij jours » entiers, commenchans le xxe jour de janvier l'an m iiij^c xlvj, qu'il a vaquiez » à estre alez de la ville de Gand, par le commandement et ordonnance de » Monseigneur par-devers le roy, nostre sire, pour aucunes matières touchans » Monditseigneur et ses subgez, dont il ne veult cy autre déclaracion estre » faicte, au pris de ij frans par jour. » (Registre n° F. 141, f° lxxviij r°, *ibidem*.)

rendre à Gand, au mois de mai (1). Puis le fidèle écuyer pannetier accompagne le seigneur de Ternant, chargé par son souverain d'aller apaiser la querelle qui s'était élevée entre le duc de Clèves et l'archevêque de Cologne : il reçut 24 livres à cette occasion (2). A peine revenu, il tombe assez gravement malade à Bruxelles, et le duc le gratifie encore d'une somme de 36 livres, pour les frais que cette maladie lui cause (3).

Au mois de septembre ou octobre 1448, notre écuyer, dont Philippe le Bon appréciait grandement le mérite, et qui avait suivi la cour à Hesdin, se rend en Bourgogne toujours en compagnie du seigneur de Ternant (4). Le compte de l'année 1450 renseigne un grand nombre de gratifications faites par le duc à George Chastellain : il reçoit dans le courant du second trimestre 36 livres pour payer ses dettes et s'entretenir pendant quelque temps au service du prince (5); au mois de juillet, 24 livres pour le

(1) « A George le Chastelain, etc., pour don à lui fait de par Monseigneur » pour soy deffraïer de ladicte ville de Bruges et aler à Gand ou mois de mai : » xx livres. » (Registre n° F. 141, cité, f° viij^{xx}vj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille)

(2) « A George Chastelain, etc., pour don à lui fait de par Monseigneur, » pour lui aidier à deffraïer de la ville de Bruges et aler en la compagnie de » monseigneur de Ternant en ambassade devers monseigneur le duc de Clèves » et devers monseigneur de Couloingne pour le discord estant entre eulx : » xxiiij livres. » (*Ibidem*, f° viij^{xx}viij r°.) Olivier de la Marche fut aussi de ce voyage. *Voy.* ses *Mémoires;* éd. de Bruxelles, 1616; p. 276.

(3) « A George Chastelain, etc., pour don à lui fait par Monseigneur, pour » lui aidier à faire garir d'une maladie qui l'a longtemps détenu en la ville de » Bruxelles : xxxij livres. » (*Ibidem*, f° viij^{xx}x v°.)

(4) « A George le Chastellain, etc., pour don à luy fait pour le deffroyer » de la ville de Hesdin et pour en aller en Bourgoingne avec monseigneur de » Ternant : xix livres. » (Registre n° F. 144, f° vj^{xx} r°, *ibidem.*)

(5) « A George Chastelain, pour don à lui fait pour lui aidier à deffroïer » au derrenier partement de Monseigneur de la ville de Bruxelles, et auss » pour lui aidier à acquictier de ses debtes, et pour lui aidier à entrete- » nir par aucun temps en son service : xxxvj livres. » (Registre n° F. 146, f° iij^{c} ix v°, *ibidem.*)

défrayer d'un voyage de Bruges à Bruxelles, et aussi « pour » lui aidier à entretenir plus honnestement » (1); un peu plus tard, une somme de 16 livres « en considération de ce qu'il » n'est point compté à gaiges à l'ostel » (2); vers la même époque, 24 livres encore pour ses dépenses en accompagnant, au mois d'octobre, le duc de Bourgogne de Hesdin à Lille et à Bruxelles (3); enfin dans le courant de novembre, une semblable somme pour les frais d'un voyage qu'il avait fait dans le comté de Hainaut (4), « pour aucunes choses touchant son intérêt et avancement. » George Chastellain avait donc quelque affaire à traiter dans ce pays. Faut-il placer son mariage à cette époque? il avait alors quarante-six ans environ, ou doit-on le reculer encore; c'est ce qu'il est difficile de décider en l'absence d'un document positif : il ne faut toutefois pas perdre de vue que son fils Gautier, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Leuze, vivait encore en 1524 (5).

(1) « A George Chastelain, etc., pour don à lui fait pour lui aidier à deffroyer » du partement de la ville de Bruges, et d'ilec aler en la ville de Bruxelles, » et aussi pour lui aidier à entretenir plus honnestement en son serviee : » xxiiij livres. » (Registre n° F. 146 cité, f° ij^{c} iiij^{xx}ix r°.)

(2) « A George le Chastellain, escuïer tranchant de Monseigneur, que icellui » seigneur lui a de sa grâce donné pour une fois pour considéracion de ce » qu'il n'est point compté à gaiges en l'ostel d'icellui seigneur : xvj li- » vres. » (*Ibidem*, f° iij^{c} xj v°.)

C'est évidemment par erreur que le copiste du compte donne ici, ainsi que dans les notes 1 et 2 de la p. 274, à G. Chastellain le titre d'écuyer tranchant.

(3) « Audit George le Chastellain, etc., pour lui aidier à acquicter de ses » debtes et lui aidier à deffroyer au partement de Monseigneur de la ville de » Hesdin, pour aler à Lille et à Bruxelles ou mois d'octobre l'an mil cccc l, pour » considéracion des services qu'il lui a fais et aussi de ce qu'il n'a eu aucuns » gaiges ou ordonnance de Monditseigneur : xxiiij livres. » (*Ibidem*, f° iij^{c} xij r°.)

(4) « A George Chastellain, etc., pour don à lui fait pour lui aidier à » deffroïer de certain voïaige qu'il a nagaires fait de la ville de Lille ès païs et » conté de Haynnau, pour aucunes choses touchant son bien et avancement : » xxiiij livres. » (*Ibidem*, f° iij^{c} v v°.)

(5) *Voy.* § 17. On lit encore dans un volume intitulé : *Revenus et dépenses*

Continuons l'analyse des extraits de comptes où il est parlé de Chastellain. Il résulte d'une ordonnance de payement du duc, datée du 17 mars 1451 (n. st.), que ce prince avait envoyé de Bruxelles George, faire un petit voyage secret « en certains lieux, pour aucunes besoignes et affaires,» dont le comptable dit que Monseigneur « ne veult aultre dé» claracion estre faicte (1). » Chastellain reçut encore 12 livres, « en considéracion de ce qu'il n'a aucune retenue ne » ordonnance de gaiges en l'ostel (2). »

En 1454, Philippe le Bon se rendit à Nevers où il eut une entrevue avec le duc d'Orléans à propos de la croisade qu'il voulait entreprendre et du mariage du comte de Charolais, son fils (3). George Chastellain et Olivier de la Marche (4) étaient du voyage, et ce furent eux qui organisèrent la représentation des *Mystères* que l'on joua devant les princes (5). Chastellain continue à ne pas figurer sur les écrous

de Charles-Quint de 1520 *à* 1530, aux Archives du royaume, au f° ij^{c} lxxx : « A messire Gaulthier Chastellain, de Leuz, par lettres du xvj^{me} de sep» tembre [xv^{c}] xxiiij, pour faire grosser une cronicque faicte par son père : » vj^{xx} livres. »

(1) « A George le Chastellain, etc., la somme de vj livres iiij solz, pour » certain voïaige qu'il a fait par le commandement et ordonnance de Monsei» gneur de la ville de Bruxelles en certains lieux, pour aucunes besongnes et » affaires dont Monseigneur ne veult autre déclaracion estre faicte, ouquel » voiaige il certiffye et afferme en sa conscience avoir vacqué iiij jours. » (Registre n° F. 147, f° vj^{xx}vij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(2) *Ibidem*, f° iij^{c} ix r°.

(3) De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne* (éd. Gachard), t. II, p. 126.

(4) *Voy.* de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, tome Ier, p. 417, n° 1502. Olivier de la Marche avait environ vingt-deux ans de moins que Chastellain. Il fait de ce dernier dans ses *Mémoires* (éd. de Bruxelles, 1616; p. 110), le plus magnifique éloge en ces termes :

« Ce très-vertueux escuyer George Chastelain, mon père en doctrine, mon » maistre en science et mon singulier amy, lequel seul je puis à ce jour » nommer et escrire la perle et l'estoille de tous les historiographes qui » de mon temps ny de piéca ayent mis plume, encre, ne papier en labeur » ou en œuvre. »

(5) « A George Chastellain, pour convertir et emploïer en certains habille-

de l'hôtel du duc de Bourgogne, et à recevoir des gratifications pour le défrayer des dépenses qu'il est obligé de faire en accompagnant Philippe à Nevers (1) à Châlons (2), à Dijon, au château de Rouvre (3), à Salins (4), etc., et pour revenir en Flandre (5). Toutes ces libéralités du duc furent payées par mandement daté du 7 avril 1455, après Pâques (6). Dans le courant de cette même année, notre chroniqueur touche plusieurs autres sommes, par mandements du 9 juillet et du 5 août, pour des dépenses de voyages faits à la suite du prince de Bruges à Lille (7), et en se rendant par ses ordres de Louvain à Valenciennes, « pour besongnier en aucunes choses secrètes (8). »

mens pour aucuns jeux que Monseigneur a fait jouer devant luy en la ville de Nevers : xiij frans ix gros royaux. » (Registre nº F. 149, fº ijc xxxvij vº, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.) — *Voy.* aussi DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 417, nº 1500.

(1) « Audit George Chastellain, pour don à lui fait par Monseigneur, pour soy aidier à deffraïer de ladicte ville de Nevers : xij frans royaux. » (Registre nº F. 149 cité, fº ijc xxxviij rº, *ibidem.*)

(2) « Audit George Chastelain, pour don encores pour lui deffraier de la- » dicte ville de Chalon : xvj frans demi royaulx. » (*Ibidem,* fº ijc xxxix rº.) — *Voy.* aussi DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 418, nº 1510.

(3) « Audit George Chastellain, pour don à lui encores fait pour lui aidier » à deffraïer de la ville de Dijon au partement de Monseigneur d'ilec et aler » avec lui en son chastel à Rouvre : xij frans royaux. » (*Ibidem*, fº ijc xl vº.)

(4) « Audit George Chastelain, pour don à lui fait par Monseigneur, pour » soy deffraïer de la ville de Dijon et aler à Salins : xxij frans royaux. » (*Ibidem*, fº ijc xlj rº.)

(5 et 6) « A George Chastellain, etc., par don pour lui deffraïer de la ville » de Dijon et venir avec Monseigneur en ses pays de Flandres et autres de » par-deçà : xxij frans royaux. » (Registre nº F. 150, fº iijc xxix vº, *ibidem.*)

« Audit George Chastellain, pour lui aidier à deffraïer de la ville de Lille et » aler avec Monseigneur en sa ville de Bruges : xvj livres. » (*Ibidem*, fº iijc xxxj rº.)

(7) « A George Chastellain, etc., pour lui aidier à deffraïer de la ville de » Bruges au partement de Monseigneur d'ilec pour aler en sa ville de Lille : » xij livres. » (*Ibidem*, fº iijc xl vº.)

(8) « A George Chastellain, pour lui deffraïer de la ville de Louvain et aler » en la ville de Vallenchiennes pour ilec besongnier en aucunes choses secrè- » tes pour Monseigneur : xviij livres. » (*Ibidem*, fº iijc xlvij vº.)

Les comptes de la recette générale des finances postérieures à ces dates, qui existent aux Archives du département du Nord, à Lille, renseignent encore trois mentions de George Chastellain : elles ont été publiées par Mr le comte de Laborde (1), mais nous avons jugé utile d'en donner de nouveaux textes plus complets. La première parle d'un voyage fait par Chastellain en France, en 1459 (2), pour les affaires du duc; la deuxième nous apprend qu'il fut malade vers la fin de l'année 1460 ou au commencement de 1461, et que, mandé antérieurement au 22 mars de cette dernière année, par Philippe le Bon à Bruxelles, il accompagna ce prince à Gand (3). La dernière particularité relative à notre chroniqueur et consignée dans la catégorie des comptes d'où nous avons extrait tout ce qui précède, est une gratification que Charles le Téméraire fit donner au serviteur de George Chastellain, qui avait envoyé à ce prince un « livret » de sa composition sur la mort du duc, son bienfaiteur (4). Il y a tout lieu de croire qu'il s'agit ici de l'*Éloge du bon duc Philippe,* imprimé par Buchon.

(1) *Loc. cit.*, p. 472, n° 1836; p. 473, n° 1844, et p. 497, n° 1926.

(2) « A George Chastellain, escuïer panetier de Monseigneur, pour reste » d'un voyage par lui fait en France, pour les besoingnes et affaires de Mon- » ditseigneur : cx livres viij s. » (Registre n° F. 346, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(3) « A George Chastellain, dit de Mamines, croniqueur de Monseigneur, » la somme de xx livres, pour don à lui fait par Monditseigneur, en consi- » déracion de certaine maladie qui lui est naguères survenue et aussi aidier » à deffraïer de ladicte ville de Bruxelles, et s'en retourner avec Mondit- » seigneur en sa ville de Gand; pour ce par sa quictance faicte le xxij^e^ jour » de mars [mil iiij^c^] lx (1461, n. st) : xx livres de xl gros. » (Registre n° F. 155, f° ij^c^ xxxiiij r°, *ibidem.*)

(4) « A Jehan Chenebaut, serviteur de George Chastelain, la somme de » lx solz, que Monseigneur lui a de sa grâce donné par son vin, quant il lui » a nagaires apporté lui en sa ville de Brouxelles, ung livret venant de par » sondit maistre, touchant le trespas de feu de très-noble mémoire monsei- » gneur le duc Phelippe, que Dieu absoille; pour ce par sa quictance faicte » le xixe jour du mois de juillet. » (Registre n° F. 158, f° cc ij r°, *ibidem.*)

Nous nous sommes étonné, en lisant les fragments des *Mémoires* de Chastelain qui ont été publiés jusqu'ici, de n'y pas trouver le récit de la guerre dite du *Bien public* (1465) et de la bataille de Montlhéry qui en fut l'issue, d'autant plus que le vaillant Pierre de Brezé y trouva la mort, et que Chastellain s'occupe volontiers des événements auxquels son ancien maître est mêlé.

Le grand chroniqueur obtint de Philippe le Bon, par lettres patentes datées de Louvain, le 25 juin 1455 (1), son logement dans l'hôtel que possédait le duc de Bourgogne à Valenciennes et que l'on appelait la Salle-le-Comte, pour s'y livrer entièrement à ses travaux littéraires, ou selon les expressions de l'époque, « pour mettre par escript choses » nouvelles et moralles, aussi mettre en fourme par manière » de cronique fais notables dignes de mémoire advenus par » chi-devant et qui adviennent et puellent souvantes fois » advenir. » Son généreux protecteur lui accorda en outre une pension de 36 sous de Flandre par jour ou 657 livres par an. Cette pension, d'après la teneur des lettres patentes, devait être payée par le receveur général de Hainaut, mais on en chercherait vainement la mention dans le compte de l'année 1456 (2). C'est le receveur des domaines de la

(1) Nous devons faire remarquer que l'ordre donné par Philippe le Bon à l'audiencier de délivrer les lettres patentes à Chastellain, sans frais, est daté du 27. Voici cette pièce :

« Audiencier de nostre chancellerie, délivrez franchement à George le Chastellain noz lettres patentes par lesquelles luy avons accordé sa demoure en nostre hostel de la Sale en Valenciennes, et avec ce prendre et avoir de nous xviij solz, de ij gros, monnoie de Flandres, par jour, tant qu'il nous plaira pour les causes contenues et déclairéez en nosdictes lettres, sans pour le droit de nostre seel d'icelles prendre ne relever de luy aucune chose. Le xxvij[e] jour de juing l'an m. cccc. lv. [Signé] PHELIPPE. » (Collection des acquits des comptes du grand seeau, aux Archives du royaume.)

(2) « A Jeorge Chastelain, escuyer, panetier de Monseigneur le duc de Bour- » goigne, auquel a esté ordonné par mondit très-redoubté seigneur et son » conseil, de prenre et avoir sour la recepte générale de Haynnau, xxxvj solz » pour jour, pour considéracion et qu'il est tenus de mettre par escript choses

Salle-le-Comte, à Valenciennes, qui fut d'abord chargé de cette dépense, et qui renseigne dans ses comptes le payement des gages de George Chastellain, depuis le 25 juin 1455 jusqu'au 31 décembre 1456. Pour les payements qui suivirent, à partir de l'année 1457 (1), il faut consulter les comptes de la recette générale de Hainaut (2). Philippe le Bon, par mandement du 15 mai 1461 (3), confirma le chiffre

» nouvelles et moralles, en quoy il [est] expert et congnoissant, aussi mettre » en fourme par manière de cronicque fais notables dignes de mémoire advenus par chi-devant et qui adviennent et puellent souventes fois advenir; et » pour les grans charges de quoy la recepte générale de Haynnau estoit lors » chargié, aussi que madame d'Escaudœuvre estoit nouvellement alée de vie » par mort, de quoy la recepte de la Salle fu deschargié d'aucune pencion que » ladicte damme avoit sour ycelle; messeigneurs des finances de monseigneur » le duc ont ordonné audit Jeorge prenre sadicte assignacion sour ladicte » recepte de la Salle, et à celli cause le receveur d'icelle a payet audit George » pour ciiij^{xx}x jours, commenchans le xxve jour de juing mil iiij^{c} lv : iij^{c} » xlij livres.

» Audit George, pour le terme d'un an commenchant le premier jour de » janvier mil iiij^{c} lv [1456, n. st.]: vj^{c} lvij livres. » (Registre n° V. 67, compte de 1456, f° xxix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.) Ces articles sont biffés.

(1) Voici l'extrait de ce compte dont la rédaction diffère du compte du receveur de Valenciennes : « A George Chastellain, escuïer pannetier de mon- » seigneur le duc, auquel Monditseigneur a ordonné tenir sa résidence en son » hostel c'on dist la Salle en Valenchiennes, pour mettre par escript aucu- » nes choses par manière de cronicques, fais notables dignes de mémoire » advenus par chi-devant et qui adviennent et puent souventes fois advenir; » Monditseigneur lui a ordonné sur la recepte générale de Haynnau prendre » et avoir pour chascun jour la somme de xviij solz, du pris de ij gros, » monnoie de Flandres, tant qu'il lui plaira, etc., comme appert par vidimus » des lettres patentes de monditseigneur le duc sur ce octroïées audit George, » données à Louvaing, le xxve jour de juing [mil] iiij^{c} lv, etc. » (Registre n° H. 293, compte de 1457, f° lxxvij v°, *ibidem*.)

(2) Ils sont classés sous le n° H. 293 des registres de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Le compte de l'année 1459-1460 existe aux Archives du royaume, à Bruxelles, sous le n° 3196, de la chambre des comptes : le payement de la pension de Chastellain y est renseigné au f° lxij v°.

(3) « A George Chastelain, escuyer et panetier de monseigneur le duc de » Bourgongne, auquel a esté ordonné par Monditseigneur et son conseil de » prenre et recevoir sour la recepte de la Salle en Valenciennes, xxxvj solz

de la pension de son chroniqueur à 36 sous par jour, et par un autre mandement du 2 mars 1463 (n. st.), ce fut de nouveau le receveur de Valenciennes qui eut mission de payer Chastellain (1) jusqu'à sa mort, dont la date est fixée par ce comptable au 13 février 1474 (1475, n. st.) (2). A ce propos nous ferons observer que le jour du décès de notre chroniqueur, fixé par son épitaphe au 20 mars 1474 (1475, n. st.), ne saurait être exact, et que nous croyons plus volontiers le receveur du domaine de Valenciennes, qui avait intérêt à ne pas payer un seul jour de gage de plus, puisque la chambre des comptes n'admettait aucune dépense sans preuve et sans moyen de contrôle. L'épitaphe de Chastellain existait dans l'église de la Salle-le-Comte, à Valenciennes; elle est rapportée textuellement par Simon Leboucq dans son *Histoire ecclésiasticque de la ville et comté de Valentienne* (3); nous devons faire remarquer que l'historiographe de Philippe le Bon y est qualifié de chevalier, titre qui lui fut conféré avec celui d'*indiciaire,* par Charles le Téméraire, au mois de mai 1473. Le fait est rapporté par Jean Molinet dans le prologue de ses *Chroniques,* en ces termes : « Sire George Chastellain, homme

» pour jour, jusques à la bonne volenté de Monditseigneur, pour considéracion » et qu'il est tenu de mettre par escript coses nouvelles et moralles, en coy » il est expert et congnoissans, pour mettre en fourme de cronicke fais no- » tables dignes de mémore, qui par cy-devant sont avenus et qui puellent » journèlement avenir, etc., comme plus à plain appert par le mandement » scellée du séel de secret le xv[e] jour du mois de may mil iiij[c] lxj. » (Registre n° V. 68, compte de 1461-1462, f° xxviij r°, cité plus bas.)

(1) *Voy.* les registres n[os] V. 68, V. 69 et V. 70, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) « A messire George Chastellain, chevalier, conseiller de mon très- » redoubté et souverain seigneur monseigneur le duc de Bourgoigne, pour » vj[xx]xvj jours à commenchier au premier jour d'octobre mil iiij[c] lxxiiij et » fenissant au xiij[e] jour du mois de febvrier prochain enssuivant mil iiij[c] » lxxiiij, que lors termina ledit George vie par mort. » (Registre n° V. 70, cité, compte de 1474-1475, f° xxxvj r°)

(3) *Voy.* aussi le n° 19103 de la Bibliothèque de Bourgogne, f° 25 r°.

» très-éloquent, cler d'esprit, très-aigu d'engin, prompt en » trois langages, très-expert orateur et le non pareil en » son temps.... Pourquoi très-illustre prince Charles de » Bourgogne, regardant la fermosité de ses mœurs, la sub- » tilité de son art, le veult anoblir en ses jours; et à la » célébration et solemnité de la Thoison d'or en Valen- «ciennes, lui donna ordre de chevalerie, avec tiltre de » indiciaire, comme celui qui démonstroit par escripture » authentique les admirables gestes des chevaliers et con- » frères de l'ordre. »

George Chastellain ne fut pas, croyons-nous, le premier écrivain qui obtint le titre de chroniqueur ou d'indiciaire, dont se qualifièrent plus tard Molinet, Jean Lemaire, Julien Fossetier, Remi du Puys, Henri-Corneille Agrippa, etc. (*Voy.* §§ 1 et 67.) En effet, nous trouvons cité dans le courant des années 1460 et 1461, un certain Hugues Tolins ou de Tolins, prêtre, qui est appelé *chroniqueur de Monseigneur* (1), et que Philippe le Bon envoya en Bourgogne « pour enquérir et sçavoir, tant par les fondations des » églises, comme aultrement, les noms des rois et ducs » qui ont esté en Bourgongne le temps passé, et les fon- » dations et choses par eux faictes durant leurs vies, afin » d'icelles rédiger et faire chronique (2). » Il paraît en outre avoir composé par ordre du duc un « Martirologe et abrégié » du commencement des batailles (3). »

Il y a quelques années, nous avons été assez heureux pour retrouver les lettres patentes originales, datées de Bruxelles, le 14 janvier 1457 (n. st.), par lesquelles le duc

(1) « A maistre Hugues Tolins, croniqueur de Monseigneur, la somme de » xij livres, pour lui aidier à avoir ung cheval, en considéracion des services » qui lui a par ci-devant fais. » (Registre n° F. 155, f° ij^{c} lj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(2) Peignot, *De l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne*, p. 37.

(3) De Laborde, les *Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, p. 473, n° 1842.

de Bourgogne confère à George Chastellain, écuyer et pannetier, le titre de conseiller, avec les honneurs et priviléges qui étaient attachés à cette dignité. Nous publions le texte de cette pièce.

« Phelippe, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savons faisons que pour la bonne et notable relacion qui faicte nous a esté de la personne de nostre amé et féal escuïer et pannetier George Chastelain, et de ses sens, prudence, discrécion et souffisance, icelui George confians à plain de ses loyaulté, preud'ommie et bonne diligence, avons retenu et retenons par ces présentes en nostre conseillier pour nous servir d'ores en avant oudit estat de conseillier aux honneurs, drois, prehéminences, prérogatives, libertez, franchises, prouffiz, émolumens acoustumez et qui y appartiennent; sur quoy il sera tenu de faire le sèrement à ce pertinent ès mains de nostre très-chier et féal chevalier et chancelier le seigneur d'Authume que commettons à ce. Si donnons en mandement à nostredit chancelier que, receu dudit George Chastelain ledit sèrement, il et tous autres noz gens de conseil le appellent et évoquent dès lors en avant à nos consaulx et à la consultacion et expédicion de noz besongnes et affaires touchant nous et noz païs et seigneuries, et d'icelui estat de conseillier, ensemble des honneurs, drois, prehéminences, prérogatives, libertez, franchises, prouffiz et émolumens dessusdiz, ilz et tous autres cui ce regardera le facent, seuffrent et laissent plainement et paisiblement joyr et user, cessans tous contrediz et empeschemens. En tesmoing de ce nous avons fait mectre nostre séel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xiiij^e jour de janvier l'an de grâce mil quatre cens cinquante et six (1). »

Nous ne pouvons passer sous silence une autre rectification concernant Chastellain, que nous avons constatée dans le cours de nos recherches : elle n'est pas sans importance.

Tous les biographes et tous ceux qui se sont occupés de cet écrivain, ont avancé qu'il fut revêtu des fonctions de héraut d'armes de la Toison d'or. C'est une erreur et nous allons en citer l'origine. Olivier de la Marche commença la rédaction de ses *Mémoires* en 1471, lorsqu'il

(1) Collection des chartes de l'audience, aux Archives du royaume.

était, dit-il, sur le point d'avoir quarante-cinq ans accomplis (1). On ne saurait nier que lié d'amitié avec Chastellain, — quoique celui-ci fut d'environ vingt-et-un ans plus âgé, — et comme lui écuyer pannetier du duc, Olivier ne fût parfaitement au courant des titres et des honneurs qui lui avaient été conférés, aussi bien que des qualifications qu'étaient en droit de prendre tous les autres seigneurs et gentilshommes de la cour de Bourgogne. Or, dans les *Mémoires* (2) dont nous parlons, on rencontre cette phrase à propos de la mort du célèbre chevalier Jacques de Lalaing, en 1453 : « Car je sçay bien que le roy d'armes de la Toi- » son d'or, George Chastelain, nostre grand historiographe, » ne plusieurs autres qui se meslent et entremettent d'es- » crire... » De Pinedo y Salazar, auteur de l'*Historia insigne órden del Toyson de oro* (3), s'est appuyé sur ce passage, qu'il a traduit, et a classé Chastellain parmi les hérauts d'armes de l'ordre. Peut-être cette erreur a-t-elle été commise avant lui; toujours est-il, que ni Molinet, ni les historiens de Valenciennes Simon Leboucq (4) et d'Oultreman (5), qui ont aussi fait l'éloge de Chastellain, ne mentionnent cette particularité. Il faut ajouter que celui-ci ne figure pas dans la liste des hérauts d'armes dressée en 1581 et publiée par le baron de Reiffenberg, dans son *Histoire de la Toison d'or* (6). La phrase d'O. de la Marche doit être interprétée d'une toute autre manière. Le roi d'armes de la Toison d'or et George Chastellain sont deux personnages différents que le chroniqueur n'a pas pu confondre. Il a voulu dire, que ni le premier ni le second, ni d'autres

(1) *Mémoires;* éd. de Bruxelles, 1616; p. 111.
(2) P. 393.
(3) Madrid, 1787; t. II, p. 637.
(4) *Loc. cit.*
(5) *Histoire de la ville et comté de Valentiennes,* p. 176.
(6) Bruxelles, 1830; p. 582.

qui se mêlent d'écrire, etc. Le roi d'armes de la Toison d'or ici en question est un gentilhomme assez connu, et nous sommes surpris que l'on ait pu prendre le change un seul instant : il s'agit de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Remy, la Vacquerie, etc., dont il nous est resté de curieux *Mémoires* sur les événements de son temps, de 1407 à 1436, et qui ont été publiés plusieurs fois. Il avait été nommé Toison d'or, c'est-à-dire héraut d'armes de l'ordre, en 1429, et il resta en fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en juin 1468. « Il fut tenu, — dit Chastellain, — le plus sachant et ver-» tueux et vrai-disant que pour son temps estoit, pour un » roi d'armes le nom pareil qui pour lors fût. » Olivier de la Marche en parle dans le même sens (1). L'un et l'autre le citent fréquemment dans leurs ouvrages, car ce gentilhomme fut mêlé à beaucoup d'événements importants de cette époque. Une fois l'identité de personne établie, il suffira, pour prouver que Chastellain n'a pas été le successeur de Jean Lefèvre, de dire que sa charge fut donnée, sur sa demande, à Gilles Gobert (2), lequel prêta serment

(1) Page 40.

(2) « A Gilles Gobert, roy d'armes de l'ordre de la Thoison d'or de Mondit-» seigneur la somme de vij^{xx} xvij livres x solz, qui deue luy estoit à cause » de l nobles de xlvij s., de ij gros de Flandres, le solt, pièce, que icellui » seigneur luy a ordonné et accordé pranre et avoir de luy de pencion par an » pour sondit estat de Thoison d'or, et pour l livres tournois, du pris de » xxxij gros semblables, la livre, que Monditseigneur luy a ordonné pranre et » avoir de luy par an pour ses robes et habis d'icellui office, à en estre payé » d'an en an par les mains de sondit argentier, à commenchier le xvj^{e} jour de » juing mil iiij^{c} lxviij, duquel office il avoit fait le serment dès le jour de la » Penthecouste oudit an lxviij, comme puet apparoir par certaines lettres pa-» tentes de Monditseigneur, données en sa ville de Bruxelles, le derrain jour » de novembre oudit an lxviij, tant et si longuement que ledit Thoyson d'or » servira oudit ordre en icellui office de Thoison d'or, et ce pour ung an entier » commencheant ledit xvj^{e} jour de juing lxviij et finy le xve jour de juing a^{o} lxix » enssuivant, tous incluz. » (Registre n° 1924, f^{o} xvij r^{o}, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

« A Gilles Gobert, roy d'armes dudit ordre de la Thoison d'or, la somme de

du vivant même du titulaire, et que ce dernier, dont les lettres patentes de nomination sont datées du 30 novembre 1468, ne mourut qu'en 1492 (1).

Fossetier (Julien), — appartient à cette pléiade de compilateurs indigestes de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe : Valère André lui a consacré quelques lignes (2). Il nous apprend lui-même dans un livre, dont nous reproduisons plus loin le titre, qu'il a vu le jour à Ath, en 1454. Fossetier embrassa l'état ecclésiastique : dans ses ouvrages manuscrits qui nous sont parvenus, il se donne le titre de « chroniqueur et indiciaire de très-puissant » prince don Charles d'Autriche ». Sa *Chronique margaritique* ou *athensienne* a été commencée le 15 décembre 1508 et terminée au mois de septembre 1517; elle forme trois volumes et n'a jamais été imprimée. Dès que Fossetier avait achevé un volume, il allait en faire hommage à Marguerite d'Autriche. Cette princesse lui fit payer, par ordonnance du 9 mars 1515, 50 livres de Flandre pour le deuxième livre, et pareille somme pour le troisième, par mandat du 29 septembre 1517. Nous publions le texte de ces deux documents; ils constatent que les chroniques offertes à Marguerite étaient écrites sur parchemin. La Bibliothèque de Bourgogne possède encore les originaux des tomes II et III de l'œuvre de Julien Fossetier (3), qui forment deux beaux volumes, grand in-folio, à deux colonnes, de 42 lignes à la page, et d'une exécution soignée, sans

» vij^xx^ xvij livres x solz qui lui est deue à cause de l nobles de xlvij s., de » ij gros de Flandres, le solt, pièce, que icellui seigneur luy a accordé avoir de » luy de pencion par an pour sondit estat de Thoison d'or, etc. » (Registre n° 1925, f° xxv v°, *ibidem*.)

(1) De Pinedo y Salazar, *loc. cit.*, p. 638.

(2) *Bibliotheca belgica*, p. 597. Foppens a reproduit les mêmes détails dans sa *Bibliotheca belgica*, p. 780.

(3) N°s 10511 et 10512.

miniature et non paginés. En tête de chacun d'eux se trouve un petit prologue ou dédicace de l'auteur à la gouvernante des Pays-Bas, avec un rondeau sur la devise si connue : *Fortune, infortune fort une.* L'ancienne reliure en velours rouge de ces manuscrits a été remplacée par la reliure au chiffre de Napoléon qui recouvre tous les livres enlevés par ordre de l'empereur. Dans les dédicaces l'écrivain expose en abrégé ce que renferment les volumes, qui sont toutefois enrichis d'une table détaillée. Le tome II, à la fin duquel on lit : **Deo gratias.** 1514, commence à l'avénement de Salomon et s'arrête au couronnement d'Artaxerxès Mnémon, appelé Assuérus dans la Bible, dit l'auteur. Le tome III, qui s'étend jusqu'à Annibal, se termine par la date : 1517. 24 **may. Ath.** D'après une annotation écrite sur le feuillet de garde du tome III, ce manuscrit était « du iij^e^ pe- » pitre le xve » de la librairie ou bibliothèque de Marguerite d'Autriche.

La Bibliothèque de Bourgogne possède encore trois autres volumes de l'ouvrage de Fossetier, un tome Ier et deux exemplaires du tome II; ces deux derniers ont appartenu aux jésuites de Mons. Tous trois sont du même format, et écrits sur du papier dont la filigrane est un P gothique. Ils portent au dos, ainsi que les précédents, le titre de *Chronique athensienne.* Dans la dédicace du tome Ier (1), l'auteur qui s'y qualifie de « prestre, indigne compillateur de ceste » œuvre » explique ainsi cette appellation bizarre de son livre : « Je l'intitule, — dit-il en s'adressant à Marguerite » d'Autriche, — la *Chronicque margariticque,* après vostre » nom, ou la *Chronique athensyenne,* après Ath, lieu de sa » composition. » Ce premier volume qui embrasse la narration des faits depuis la création du monde jusqu'au règne de Salomon, a 322 feuillets, à deux colonnes, de 39 lignes

(1) N° 10509.

à la page, d'une belle écriture. L'annotation suivante, « du » iij^e pepitre le xiiij^e », qui se trouve sur le feuillet de garde, ainsi que le soin apporté à la transcription du texte et d'autres détails encore, nous fait supposer que cet exemplaire est l'original du tome Ier qui fut offert par Julien Fossetier à Marguerite; il n'aurait donc pas exécuté ou fait exécuter le premier volume sur parchemin. Nous hésitons cependant à admettre cette opinion. Marie de Hongrie possédait l'ouvrage complet de Fossetier; d'après la description qui nous en est restée (1), — ils étaient reliés en velours rouge, — nous croyons que ce sont les mêmes volumes qui appartinrent à Marguerite d'Autriche.

L'un des deux exemplaires sur papier du tome II est la copie textuelle de l'original dont il est parlé plus haut; l'autre présente de nombreuses variantes : quoique sur du papier semblable, celui-ci nous paraît moins ancien. L'écriture de l'autre est plus soignée et se rapproche davantage de celle du tome Ier. Aucun ne renferme les prologues ni le rondeau sur la devise de la princesse qui se trouve dans les trois volumes précédemment décrits.

L'exemplaire, dont le texte est le plus complet (2), est écrit à longues lignes, et contient 295 feuillets, sans table. Le copiste du second a l'écriture plus petite. Ce dernier volume (3) renferme 468 feuillets, à deux colonnes, avec table; il se termine par cette date : 1514, *explicit 4^a januarii*. Ces mots sont d'une autre main également contemporaine de l'exécution du manuscrit. Il est évident par là que celui-ci a dû être copié sur la minute originale de Fossetier, et non d'après l'exemplaire sur parchemin. Avant d'avoir appartenu aux jésuites de Mons, il avait été la pro-

(1) *Voy.* les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. X, p. 227.

(2) N° 10510.

(3) N° 10513.

priété d'un certain *Janet Bulte,* dont le nom se lit sur le feuillet de garde.

On voyait à l'abbaye de Cambron une copie de la *Chronique margaritique* au commencement du XVII[e] siècle (1).

En 1520, Julien Fossetier acheva et dédia à Marguerite d'Autriche un autre ouvrage, intitulé dans le prologue : *La vie de Christ,* etc. Valère André dit qu'il en existait un manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai. La Bibliothèque de Bourgogne en possède un bel exemplaire, grand in-folio, sur parchemin (2). Il se compose de 357 feuillets, à longues lignes, de 46 lignes à la page, avec des mots et souvent des lignes entières tracées en rouge et ornées de quelques lettrines peintes. L'écriture est peut-être celle de l'auteur lui-même : elle ressemble à celle des tomes II et III de l'exemplaire sur parchemin de la *Chronique margaritique.* On y trouve une table à la fin du volume. Les lignes suivantes se lisent au bas du f° iij[c] xlix r° :

« Ainsi termine *la Vie de Hiésus-Crist,* compilée en » deux livres partiales par Julyen Fossetier, presbtre in- » digne, résident à Ath, en Haynault. » Fossetier dans la dédicace de ce livre s'exprime en ces termes (f° 1°). « Plaise » sçavoir à Vostre Signorie que je Julyen Fossetier, prestre » indigne, procréé habitateur d'Ath, en Haynault, ay claci- » fyet seloncq ma simple capacité et le plus ouvertement et » véritablement que j'ay peut, de clauses en clauses, tout » le texte des quatre évangélistes, etc. »

Nous connaissons deux autres ouvrages de Fossetier : l'un existait, en manuscrit, dans la librairie de Marie, reine douairière de Hongrie (3); il est décrit de la manière suivante, dans l'inventaire qui nous est parvenu : « Petit livre,

(1) Valère André, *Bibliotheca belgica,* p. 597.
(2) N° 9220.
(3) *Bulletins de la commission royale d'histoire,* 1[re] série, t. X, p. 240.

» nommé *Faict de par messire Julien Faulcetier.* » L'autre est un petit volume de poésies, imprimé en 1532, de 23 feuillets, in-8°, caractères gothiques; il est intitulé : *Conseil de volentier morir. Imprimé en Anvers par Martin Lempereur, l'an M. D. XXXII,* et dédié à Charles-Quint; l'auteur se nomme dans la dédicace :

« Je Julien Fossetier, prebstre indigne,
Qui en Haynault ait eu Dath origine,
Anchien de quattre-vingtz ans et plus. »

Ce volume, d'une excessive rareté, a été coté 250 francs dans le catalogue d'Ed. Tross; il ne figure plus qu'au prix de 120 francs dans un *Catalogue des livres rares et précieux* (n° 186), publié par L. Potier, en 1859.

1. « L'archiducesse d'Austrice, etc. Diégo Flores, nostre trésorier et receveur général de toutes noz demeines et finances, nous vous ordonnons que bailliez et délivrez comptant à sire Julian Fossetier, prestre, istoriograffe des *Cronicques marguaréticques*, la somme de l livres, du pris de xl gros, monnoye de Flandres, la livre, laquelle somme luy avons ordonnée, octroyée et accordée prendre et avoir de nous, pour une foiz, et ce pour son payement et contentement des paines, labeurs, fraiz et despence par luy soustenue d'avoir compillé et mis par escript la seconde volume desdictes *Chronicques margaréticques*, laquelle il nous a délivrée pour estre mise en nostre librarie, en rapportant avec cestes quictance souffisante dudict sire Julian sur ce servant seullement; icelle somme de l livres pour la cause que dessus vous sera passée et allouée en la despence de voz comptes par les commis ou à commettre de par nous à l'audicion d'iceulx, ausquelz ordonnons par cestes ainsi le faire sans difficulté. Fait soubz nostre nom, à Gand, le ixe jour de mars a° xv^c^ xv, stil de Romme (1). »

2. « Marguerite, etc., à nostre très-chier et féal chief commis sur le fait de noz demeine et finances et nostre premier maistre d'hostel le seigneur de Montbaillon, salut. Nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous ordonnons que par nostre très-chier et féal conseiller et receveur général de toutes nosdictes finances, maistre Jehan de Marnix, vous faictes payer et délivrer content à nostre bien amé messire Julyan Fossetier, prestre, résident à Ath, en Hayn-

(1) Collection des acquits, aux Archives du royaume.

nau, la somme de l livres, de xl gros de Flandres, laquelle lui avons ordonné et ordonnons prendre et avoir de nous en récompense d'ung gros livre en parchemin, escript à la main, qu'il a composé, intitulé : *Le tier volume de la Cronicque marguariticque,* qu'il nous a ce jourd'huy donné et présenté, etc. Donné à Bruxelles, le pénultiesme jour de septembre l'an de grâce mil v[c] et xvij (1). »

De' Marchi (François). — Au § 21 nous avons rapporté des documents jusque alors inédits constatant le séjour aux Pays-Bas du capitaine François de' Marchi, de Bologne, pour lever les plans des places fortes de nos provinces, qui furent gravés sur cuivre aux frais de Philippe II, par Corneille de Hooghe et Jérôme de Cock, en 1566 et 1567. Au moment où nous rédigions cet article, nous ne connaissions pas le livre, peu commun du reste, dont ces planches devaient faire partie, et cependant Brunet en donne une description détaillée dans son *Manuel du libraire,* que nous n'avons pas eu la pensée de consulter. Il est à noter que cette importante publication n'a paru qu'en 1599, à Brescia, dans un format grand in-folio; ce livre est rare, dit le célèbre bibliographe français. Un superbe exemplaire a été vendu pour quelques francs, en février 1861, chez le libraire Heussner, à Bruxelles (vente Ketele); voici le titre de cet ouvrage :

Della architettura militare del capitanio Francesco de' Marchi, bolognese, gentil' huomo romano, libri tre.nelli quali si descrivono li veri modi, del fortificare, che si usa a' tempi moderni. Con un breve, et utile trattato, nel quale si demostrano li modi del fabricar l' artigliaria, et la prattica di adoperarla, da quelli che hanno carico di essa. Opera novamente data in luce. In Brescia. MDXCIX. Appresso Comino Presegni. ad instanza di Gasparo dall' Oglio.

(1) *Registre des finances commençant dois le mois de décembre xv[c] xv,* f° 77 r°, collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

La Bibliothèque royale, à Bruxelles, possède un bel exemplaire de ce livre dans le *fonds de la ville* (n° 5364): nous y avons également consulté la seconde édition de l'ouvrage de F. de' Marchi, publié à Rome, en 1810, par L. Marini, en cinq grands volumes in-folio, ornés de planches, de deux portraits de l'auteur du traité, et de fac-simile de son écriture.

La notice biographique dont L. Marini a fait précéder le texte de F. de' Marchi, renferme des particularités intéressantes sur ce grand ingénieur, qui fut aussi habile architecte; mais antérieurement à l'année 1533 sa vie était jusqu'ici restée un mystère. Nous savons par des registres existant aux Archives du royaume, dont Mr A. Henne a publié des extraits dans son *Histoire de Charles-Quint* (t. III, pp. 128 et 130), qu'il se trouvait déjà aux Pays-Bas en 1521, où il eut la charge de capitaine des vingt hallebardiers, puis celle des vingt-quatre archers que Charles-Quint créa en 1522, pour la garde de la personne de Marguerite d'Autriche: il occupait encore ces fonctions à la mort de cette princesse, arrivée en 1530. Dans les documents qui font mention de lui, il est appelé François de Marche, de Marque, de Marcque ou Maercke, et il est qualifié d'écuyer : il signe même sous cette dernière forme toute flamande les quittances de ses gages. D'après Marini, le capitaine F. de' Marchi était à Livourne en 1533 et resta en Italie jusqu'en 1559 : il était alors au service de Marguerite de Parme depuis de longues années, et revint aux Pays-Bas avec cette princesse, que Charles-Quint avait appelée au gouvernement général de ces provinces. Malgré ces assertions du publiciste italien, nous sommes toujours tenté de croire que c'est F. de' Marchi qui dressa le plan de la ville de Gueldre, en 1546 (*Voy.* § 59).

Le catalogue des livres rares de Mr Libri vendus à Londres, en 1859, renseigne (n° 1559) un ouvrage de F. de'

Marchi, imprimé à Bologne, en 1560, sous ce titre : *Aviso dove narra a pieno le pompose Livree et scaramuzza de Cavalli et Fanti,* etc.

Marini dit qu'après l'année 1567 il n'a plus trouvé mention du capitaine F. de' Marchi, et il suppose qu'il mourut vers cette époque. On s'expliquerait ainsi pourquoi les planches gravées par C. de Hooghe et J. de Cock n'ont pas servi, et l'on pourrait fixer à l'année 1568 la date du décès de l'ingénieur italien.

1. « A François de Marque, escuïer, capitaine, et aux hallebardiers de Madame, à cause de leurs gaiges, assavoir ledict capitaine à l'advenant de xviij s par jour, etc., pour ij mois finiz le derrenier de juing [xv^{c}] xx.

» Audict François de Marque, escuïer, capitaine, et xxiiij archiers ordonnez par l'empereur pour servir Madame la régente, et messieurs du privé conseil et des finances, à cause de leurs gaiges, assavoir audict capitaine, de xxiiij s. par jour, etc. (1). »

2. « [1529]. A François de Marcke, escuïer, capitaine des archers de Madame, etc., pour vacacions par luy faictes à Utrecht, pour la visitacion du chasteau, etc. (2). »

3. « A François de Marcque, par lettres du ve d'octobre [xv^{c}] xxij, pour sa robbe de velours de l'année commençant le premier dudict mois : c livres.

» A luy, par autres du xviij^{e} de décembre [xv^{c}] xxiij, pour autres services et sadicte robbe : ij^{c} livres.

» A luy, par autres du xxe de décembre [xv^{c}] xxiiij, pour sa robbe : c livres.

» A luy, par autres du xij^{e} de décembre [xv^{c}] xxiiij, à cause de La Haye : l livres.

» A luy, par autres du premier de février [xv^{c}] xxv, pour sa robbe et vaccacions : ij livres.

» A luy, par autres du xviij^{e} de décembre [xv^{c}] xxvj, pour sa robbe : c livres.

» A luy, par autres du xxj^{e} de décembre [xv^{c}] xxvij, pour sa robbe : c livres.

» A luy, par autres du xe de février [xv^{c}] xxviij, pour ses services et vacacions faictes à Utrecht : iij^{c} l livres.

(1) Registre intitulé : *Revenus et dépenses de Charles-Quint, de* 1520-1530, f^{o} ij^{c} xv r^{o}, collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem,* f^{o} ij^{c} liij v^{o}.

» A luy, par autres du xxviij[e] de décembre [xv[e]] xxix, pour vacacions faictes à Montfort et ses services : cl livres (1). »

D'Hollander (Jean). — M[r] Gachard a parfaitement établi dans la préface de la *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint* (2), que le chanoine J. d'Hollander n'était pas l'auteur du livre intitulé : *Discours des troubles de Gand,* etc., publié par Hoynck Van Papendrecht. A cette occasion il a fait faire des recherches aux Archives de l'État, à Mons, pour découvrir la date de la prise de possession d'une prébende de Sainte-Waudru, dont d'Hollander avait joui. Nous avons trouvé la minute des lettres-patentes qui lui confèrent ce canonicat : elles sont datées de Bruxelles, le 10 juin 1616, et commencent en ces termes :

« Albert et Isabel, etc. A noz chières et bien amées les damoiselles chanoinesses de nostre église de Sainctc-Wauldrud en nostre ville de Mons, salut et dilection. Comme Guillaume de Pamele, clercq du diocèse de Gand, chanoine de ladicte église, ait résigné en noz mains ladicte chanonie et prébende, pour et au prouffit de Jehan de Hollandere, clercq dudit diocèse et possesseur de la chapelle fondée à l'aultel de Saincte-Barbe en l'église parochiale de Sainct-Jacques en nostre ville de Gand, et ce par voye de permutation entre eulx canonicquement conceue à ladicte chapelle de Saincte-Barbe, soubz nostre bon plaisir et aultrement point; sçavoir faisons, etc. (3). »

Trigaut (Nicolas), — missionnaire de la compagnie de Jésus, natif de Douai, partit en 1607 pour les Indes et la Chine. Il revint en Europe quelques années après, et quitta de nouveau le continent en 1618. C'est à l'occasion de ce dernier voyage qu'Albert et Isabelle le gratifièrent d'une somme de 4,000 livres de Flandre, pour l'aider dans les frais « qu'il conviendra faire pour la nourriture et despence

(1) Registre cité, f[o] ij[c] lxvij v[o].

(2) P. xxxi. *Voy.* aussi *Bulletins de la commission royale d'histoire,* 3[e] série, t. II, p. 200.

(3) Collections des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

» des dix religieulx qu'il amènera doiz les provinces vers » le royaulme de Chine. » Le P. Trigaut a fait imprimer la narration de ses voyages. Le préambule des lettres patentes des archiducs, qui sont datées de Bruxelles, le 14 janvier 1617, est ainsi conçu :

« Albert et Isabelle, etc. Comme les révérendz pères de la société du nom de Jésus ayans entreprins de avec l'ayde de Dieu, nostre Créateur, convertir à nostre saincte foy catholicque, apostolicque, romaine, le royaulme de la Chine, ayent envoyé en Europe le révérend père Nicolaus Trigautius, procurateur de la mission estant en ladicte Chine, nostre subject, et que iceluy nous ait très-humblement supplié, que, en considération que notre Sainct-Père le pape, le roy catholicque et plusieurs aultres princes chrestiens y ont selon leur dévotion beaucoup contribué, il nous pleuist de mesme à l'advancement d'un si bon œuvre luy donner quelque assistence en subvention des fraiz à faire pour le voyage des dix pères qu'il mènera quant et soy natifz de noz pays de par-deça, etc. (1). »

Coignet (Michel). — (*Voy.* § 37.) — Dans les documents que nous avons recueillis sur ce savant, il est qualifié tantôt de cosmographe, et tantôt d'ingénieur ou de mathématicien. Michel Coignet jouissait auprès des archiducs d'une grande estime, dont ils lui donnèrent de marques à différentes reprises. C'est ainsi que par ordonnance en date du 13 avril 1604, il lui fut fait don de 1,000 florins, à payer par le receveur général des finances. En 1609, il obtint, « en considération de plusieurs desboursemens, » fraiz et despens par luy supportez et services extraor- » dinaires par luy renduz, le terme de douze ans, et ce » sans gaiges ou aulcun entretènement, » une rente annuelle de 200 florins, hypothéquée sur une maison à Anvers, qui appartenait au domaine à titre de confiscation; mais la trève avec les Provinces-Unies ayant été signée très-peu de

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

temps après, le propriétaire de cette maison rentra en possession de son bien, et la rente ne fut point payée à Coignet. Nous avons sous les yeux une requête qu'il adressa à ce sujet à l'infante Isabelle, quatorze ans plus tard. Cette réclamation eut du succès, et la princesse lui accorda, au lieu de la rente, par apostille du 11 juillet 1623, une pension de 200 livres de Flandre par an, et, par ordonnance du même jour, un don de 300 livres; c'est la somme qu'il reçut au mois d'août de la même année et dont nous avons parlé au § 37. Coignet ne jouit pas longtemps de cette pension, car il mourut quelques mois après l'avoir obtenue, le 24 décembre 1623, laissant une veuve, Magdelaine Marinis, et quatre enfants.

L'infante Isabelle se montra généreuse envers la veuve du savant mathématicien et ingénieur, et lui fit don de 200 livres, par apostille mise le 31 juillet 1624, à la supplique qu'elle en avait reçue. Cette requête contient des détails intéressants pour la biographie de Coignet; nous en publions ici un extrait :

« A Son Altèze Sérénissime remonstre en toute humilité Magdalaine Marinis, vefve de Michel Coignet, en son vivant mathimaticien et ingéniaire pour le service de Sa Majesté, qu'ayant feu sondict mary exposé à feu Son Altèze Sérénissime les bons et signalez services par luy renduz à Sa Majesté et Sadicte Altèze en la susdicte qualité, signament ès siéges de Hulst et Oostende, où il s'est trouvé souventes fois à ses propres fraiz et sans tirer aulcunes gaiges, il auroit pleu à feu Sadicte Altèze, par lettres patentes du xij^e de mars xvj^c et nœuf, luy donner, céder et transporter, ensamble à ses hoirs ou ayans cause, une rente de ij^c florins ou environ, sur certaine maison situće en la ville d'Anvers, tombée en confiscation par le trespas de feu Nicolas de Gershoven advenu en Zélande; mais comme pour diverses obstacles survenuz depuis, et signamment la publication de la trefve, ladicte rente luy a esté rendue infructueuse, etc. »

Voici encore un document qui est relatif à Michel Coignet; c'est une lettre des archiducs au magistrat d'Anvers à propos des réclamations que lui et Guillaume Flament,

son beau-fils, avaient présentées pour continuer à jouir de certains priviléges.

« Les archiducqz. Chiers et bien amez. Michiel Coignet, nostre mathématicien et ingéniaire, et Guillaume Flament, son beau-filz, nous ont fait remonstrer que ayans jusques à maintenant jouy paisiblement de la franchise et exemption des impostz et aultres droitz que l'on lève en nostre ville d'Anvers sur la consumption, les fermiers d'iceulx impostz leur y veuillent présentement mettre obstacle et difficulté, suppliants partant très-humblement qu'il nous pleuist y pourveoir. C'est pourquoy nous vous faisons la présente, vous ordonnant que puisque lesdicts suppliants sont en nostre actuel service en la qualité susdicte, vous ayez à donner ordre que l'on ne leur face présentement plus de difficulté en la jouyssance de la franchise et exemption susdicte que l'on n'a faict du passé, etc. De Bruxelles, le xxviij[e] de décembre 1611 (1). »

Haræus (François) ou Verhaer. — Cet écrivain, dont nous avons déjà parlé au § 67, s'adressa, en 1630, au conseil des finances, pour demander un subside afin de couvrir les frais d'impression de sa traduction de la Bible. Sa requête nous fait connaître la date de sa naissance qui était ignorée (2), et que l'on peut fixer à l'an 1543.

« A messeigneurs messeigneurs les chefs, trésorier général et commis des finances du roy, remonstre très-humblement messire Franciscus Harræus, prestre, licentié en la sainte théologie et chanoine de Saint-Jacques, à Louvain, qu'ayant mis en lumière, à l'honneur de Dieu et de la foy catholique, le livre intitulé : *Biblia sacra cum expositionibus priscorum patrum,* après y avoir travaillé plus de trente-cincq ans, il a prins la hardiesse de le dédier et offrir à voz seigneuries illustrissimes comme vrays patrons de semblables dessains et estudes pieux, les suppliant de le vouloir recevoir d'un bon œil, leur osant encore représenter d'avoir employé aux fraiz de l'impression et l'achapt de deux cent exemplaires, la somme de xij[c] xc florins, et sur quoy doibt encore de reste la somme de iiij[c] lxx florins, comme il appert par la déclaration de l'imprimeur icy joincte, et ce par-dessus les frais qu'il a

(1) Toutes les pièces citées dans l'article de Michel Coignet, font partie de la collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Archives du royaume.
(2) *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*, t. VIII, p. 229.

encore deu porter pour la taille de quelques figures, ayans monté à plus de c florins; sur tout quoy il a receu en vertu de la mercède à luy accordée endéans le terme de deux ans passez la somme de ij^c philipes, et dont partie a esté consommée, tant à son entretien que fraiz de voyages qu'il a faict pour ladicte impression en Anvers. Et comme il est âgé de 75 ans, se sentant jà fort débil et destitué de toute assistence, saulff de sa prébende (1), ne portant en revenu que ij^c florins ou environ, il supplie que Vos Seigneuries Illustrissimes soyent servies de consulter favorablement Son Altèze, afin de luy accorder quelque ultérieur secours, et tel que sera trouvé convenir, considéré mesmes qu'il a cy-devant mis en lumière et dédié à Son Altèze Sérénissime *Annales ducum Brabantiæ*, et oultre ce composé divers aultres livres pieux à grands fraiz, sicomme : *Expositiones in evangelia, item in epistolas divi Pauli*, et les vies des Saincts; quoy faisant, etc. (2). »

A la suite de cette requête Haræus obtint de l'infante Isabelle un don de 650 livres de Flandre, par ordonnance du 20 avril 1630.

---

§ 80. *Sculpteurs et Sculptures.*

Sommaire : J. de Marville ou de Mereville. — J. Van Zellick. — P. et F. Van Pullaer. — Tombeau de l'évêque H. de Berghes, à Cambrai. — J. Maldeurée, fondeur, à Tournai. — G. Clauet, peintre. — Épitaphe composée par Érasme. — G. de Nivraie, orfévre. — Réparation de l'église des Clarisses, à St-Omer. — Conrad Meyt. — R. Paludanus ou Van den Broek. — Tombeau de la famille Ximenez Perretta, à Anvers. — R. Colyns de Nole. — F. du Quesnoy. — R. Pauwels ou Pauli. — Autel d'une confrérie, à Gand.

De Marville ou de Mereville (Jean). — Nous avons parlé au § 8 de ce sculpteur et d'une lettre qui lui est adressée, existante en original aux Archives du département du Nord, à Lille. Il fut impossible de la retrouver en 1850; nous avons été plus heureux au mois d'avril 1862 (3). La

(1) Il était alors chanoine de Saint-Pierre, à Louvain.

(2) Collection des papiers d'État et l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) Nous l'avons retrouvée dans le t. Ier des *Lettres missives*.

lettre porte pour suscription : *A honerable et saege Jan Mereville demorand à Dyjon, etc.*; elle est signée : *Christofle de Berselare, d'Ypre,* et datée de la manière suivante : *Escryt à Schalon, le premier jour d'avril.* Godefroy, l'auteur de l'*Inventaire des chartes de la chambre des comptes, à Lille,* a classé ce document sous l'année 1388.

Le 2e supplément au catalogue du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, p. 340, donne quelques détails sur cet artiste.

Van Zellicke (Jean). — Zellick est un village des environs de Bruxelles : c'est de là sans aucun doute qu'est venu le nom de famille du sculpteur Jean Van Zellicke, fils de feu Gilbert, qui est cité dans un acte passé le 3 mars 1463 (1464, n. st.), devant les échevins de Bruxelles, par lequel cet artiste déclare être prêt à remettre un certain Jean Van Aa en possession des biens provenant de feu maître Évrard Strael, dont il avait jusque là joui injustement (1).

« Cont zy allen dat Jan Sellicke, beeldesnidere, zoen wilen Ghysbrechts Van Zellicke, etc. Geven in 't jaer Ons Heeren m cccc lxvij opten derden dach der maent van meert. »

Van Pullaer (Pierre et Félix). — Tombeau de Henri de Berghes, évêque de Cambrai. — On conserve aux Archives communales de Berg-op-Zoom un cahier intitulé : *Computus finalis testamenti pie memorie domini Henrici de Bergis, cameracensis episcopi.* Henri de Berghes, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, abbé commanditaire de Saint-Denis en Broqueroie, évêque de Cambrai en 1480, mourut au château de cette ville le 7 octobre 1502. Ce document renferme des détails d'un grand intérêt sur le tombeau qui fut élevé à ce prélat dans la cathédrale de Cambrai,

(1) Original, côté au dos : n° vij^c vij, dans les archives de la prévôté de Caudenberg, aux Archives du royaume.

peu de temps après sa mort; on y voit que les exécuteurs testamentaires du défunt, savoir : Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, Jean de Berghes, seigneur de Berg-op-Zoom, Philippe Hennebert, chanoine de Tournai, et l'abbé de Maroilles, cherchèrent d'abord à entrer en arrangement pour l'exécution du cénotaphe avec un sculpteur ou tailleur d'images de Tournai, mais ils ne purent tomber d'accord, et ce furent Pierre et Félix Van Pullaer, père et fils, qui eurent charge d'exécuter en albâtre les figures du mausolée d'après le patron qu'en avait dessiné un peintre du nom de Gabriel Clavet ou Clauet. Les statuaires convinrent du prix de 100 livres pour leur salaire. Il fut payé près de 347 livres à Jean Maldeurée, fondeur de métaux, à Tournai, pour les plaques en cuivre doré contenant l'épitaphe, qui avait été composée par le célèbre « maistre » Érasme de Roterdammis, poëte. »

En compulsant le compte qui nous a fourni ces détails, nous avons pris note du nom de l'orfévre Gilles de Nivraie, qui estima l'argenterie de Henri de Berghes, et nous avons extrait les passages suivants, qui sont relatifs à l'épitaphe du défunt, à un tableau exécuté peut-être par quelque artiste du prieuré de Groenendael, etc. A leur suite nous avons transcrit les dépenses ordonnées par les exécuteurs testamentaires pour la tombe du prélat.

1. « A ung pointre de Valenciennes, lequel a fait et livré grande partie des blasons servans aux évêques : xij livres.

A Gabriel Clauet, pointre, pour avoir fait et livré aulcuns blasons à l'enterrement, etc.

A Thomas, pointre, aussi pour aulcuns blasons, etc.

A Wolfart Mansion qui avoit fait en plusieurs doubles l'épitaphe de feu monseigneur en franchois : xxv solz.

A maistre Érasme de Roterdamis, poëte, pour avoir fait aulcuns épitaphes, et en aulmonne : vj livres.

Par ordonnance de messeigneurs donné à messire Adrien de le Croix, ung bréviaire qui avoit esté à feu Jehan de Lens, évesque, extimé en l'inventoire xij livres.

Pour avoir envoïé à Louvain à maistre Érasme le double de l'instruction de l'épitaphe, etc.

A frère Jehan de Wallain, religieulx à Gronnendalle, pour ung tableau que feu Monseigneur luy ordonna de faire faire : vij livres.

Par ordonnance de messeigneurs, à la requeste de madame de Humbercourt, donné en aulmonne aulx religieuses de Saincte-Claire en Sainct-Omer, pour aider à faire leur église : xxx livres.

Pour avoir ramené ung grand livre en parchemin appartenant à l'abbaye de Premy : v s. »

2. « Mises faictez pour l'épitaphe de feu monseigneur et la lamme sur sa sépulture.

» Et primes à Gabriel, pointre, pour son salaire d'avoir esté avecques aultres adviser comment l'on pourroit au cœur de Cambray, a esté donné pour un pot de vin : vj s.

» *Item*, à Félix Van Pullaer, tailleur d'imaiges, pour pareil : vj s.

» A ung tailleur d'imaige demorant à Tournay, pour son voïage d'estre venu à Cambray à intention de marchander de tailles les ymages de l'épitaphe de feu monseigneur, et pour ce que l'on ne se trouva d'accord : xxij s.

» A Gabriel, pointre, pour avoir fait ung patron dudict épitaphe : l s.

» A Piettre Van Pullier [*sic*] et Félix, son filz, entretailleurs, auxquelz a esté marchandé de faire et tailler en albastre (qui leur a esté délivré) les ymages et représentation, le tout ainsy que le patron porte, et pour tout mettre et assoir à leurs despens en l'église de Cambray, pour quoy a esté fait marchié avecques eulx, qu'ilz auront c livres.

» Payé aux marchans et ouvriers de Tournay, par marchié fait avecques eulx d'avoir fait et livré la lamme de feu monseigneur, et assiz sur la sépulture, la somme de xv livres de gros, monnoie de Flandres, valent : iiij^{xx}x livres.

» Payé à Jehan Bourdon, machon de l'église de Cambray, pour avoir mené à l'église, assiz et machonné ladicte lamme au lieu de sa sépulture : lxxij s.

» *Item*, a esté donné aux compaignons ouvrans à l'hostel Jehan Maldeurée, à Tournay, pour un pot de vin : vj s.

» A Jehan Maldeurée, fondeur et ouvrier de métal, demorant à Tournay, a esté délivré pour l'épitaphe de feu monseigneur, lequel il a marchandé de faire et livrer comme il est assiz en l'église de Cambray : iij^{c} xlvj livres xix solz vj deniers.

» Payé au graveur du marbre et à ung pointre de Mons, lesquelz avaient fait deux patrons pour le marbre à mettre sur la sépulture de feu monseigneur : l s.

» Pour avoir fait dorer ledict épitaphe de feu monseigneur, le poindre et resluminer selon le marchié faict avec Dominique Rabeu, xv livres. »

MEYT (Conrad). — (*Voy.* § 44.) — Le nom de ce grand artiste dont nous entreprendrons un jour d'écrire la biographie, a été singulièrement orthographié dans un document constatant à la fois qu'il se maria en 1514, et que déjà alors il était au service de Marguerite d'Autriche. Cette princesse le gratifia d'une somme de 50 livres de Flandre, à l'occasion de ses noces.

« Le xxiij^{me} de may xv^{c} xiiij, a esté vériffié ung mandement patent dont la teneur s'ensuyt : « MARGUERITE, à nostre amé et féal chief et gouverneur général de noz demaine et finances, le seigneur et baron de Monteney et de Marnaix, salut et dilection. Savoir vous faisons, que nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous mandons par ces présentes, par nostre amé et féal conseillier, trésorier et recepveur général de nosdictes finances messire Diégo Flores, vous faictes payer, baillier et délivrer comptant à Conrad Maistrée, nostre tailleur d'ymages, la somme de l livres, de xl groz, monnoie de Flandres, la livre, de laquelle somme luy avons fait et faisons don pour une fois, tant en faveur et récompense des services qu'il nous a faicts, que en avancement de son mariage, auquel nostre trésorier et recepveur général et advenir mandons et commandons par cesdictes présentes, et par rapportant avec ces meismes présentes quictance souffisant dudict Conrad Maistrée seullement, icelle somme de l livres, des pris, monnoie et pour la cause que dessus, luy sera passée, etc. Donné en la ville de Malines, le vij^{me} jour de may l'an de grâce mil cinq cens et xiiij (1). »

PALUDANUS (Raphael). — (*Voy.* § 8.) — Le 27 novembre 1592, Ferdinand Ximenez Perretta, chevalier de l'ordre de Saint-Étienne, noble portugais établi à Anvers, passe contrat avec l'évêque Liévin Torrentius et le chapitre de Notre-Dame de cette ville, afin de pouvoir faire construire dans le chœur de la cathédrale un lieu de sépulture pour lui, sa femme et d'autres membres de sa famille, et placer, sur la muraille, près d'un portail du transept, une épitaphe avec ses armes. Dans le registre où est transcrit ce contrat,

(1) *Registre aux mandements de* 1513-1514, côté n° M. 4, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

que nous publions comme spécimen, on trouve la copie de la quittance du sculpteur Raphael Paludanus, auquel il fut payé 350 florins, de 20 sous, le 14 septembre 1594, pour la livraison de la pierre dans laquelle étaient taillées les armes de gentilhomme et une épitaphe richement ornée. Cette dernière est rapportée dans le *Grand Théâtre sacré du Brabant*, par le baron Leroy (1), et dans la publication plus récente, intitulée : *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers; Anvers, église cathédrale* (2). Le même registre dont nous parlons renferme le testament et les codiciles de F. Ximenez et d'Anne Lopez, sa femme (3).

1. « Unanimiter concessimus, prout hisce praesentibus. praehabita desuper matura deliberatione, unanimiter concedimus, liberum locum sepulturae in summo choro ecclesiae nostrae à latere dextero reverendissimi episcopi, et a limine januae chori e rigione sacristiae dominorum, a meridie nempe septentrionem versus, in latitudine octo pedum infra muros, et in longitudine etiam infra muros similiter octo, inter primos et secundos gradus ipsius chori ab oriente versus occidentem, sub quo loco poterit ipse dominus Ferdinandus extruere, propriis expensis, pennuarium dictae longitudinis et latitudinis pro perpetua sua et praedictorum suorum sepultura, videlicet suae conjugis Annae, et pro suae conjugis matre Beatrice, sicut rationis, quae sepulta est in choro beginagii nostri, et pro fratre Roderico praedicto, qui et ibidem sepultus est, quorum corpora transferri poterunt ad praedictum sepulturae locum statim ubi extructus fuerit; et pro gracia rationis ipsius Roderici conjuge, et pro ipsorum prolibus et descendentibus, et ipsorum conjugibus legitimis, et pro omnibus ejusdem domini Ferdinandi fratribus, et sororibus praedictis, et eorum legitimis prolibus et successioribus in perpetuum, quos piae recordationis papa Sixtus quintus, ut jam dictum est, in familiam assumpsit; ita tamen quod eorum funeralia, et exequiae semper celebrabuntur in choro prout moris est, salvis semper integris capituli et fabricae juribus sepulturae dumtaxat exceptis ratione cujus solventur solummodo simplicia jura; idque de funeribus majorum sed de illorum funeribus qui vel annum duodecimum non attingerunt vel sacram

(1) T. III, p. 33.
(2) P. 34.
(3) Fls 1, 8 et 13.

communionem non acceperunt, solvetur solummodo justa medietas praedictorum simplicium jurium sepulturae scilicet; quae dicta simplicia sepulturae jura, sunt ipsi domino Ferdinando Ximenes et ejus conjugi ob collatam ab eodem fabricae elemosinam remissa. Ita etiam lapis sive sarcophagus super imponetur ipsi sepulchro, ut nullatenus sit elevatior ipso pavimento, sed illud erit cum ipso lapide omnino aequale, quod etiam observabitur in ostio ipsius sepulchri. Concedimus quoque eidem Ferdinando Ximenes liberam potestatem collocandi epitaphium suum super ipsa janua chori e regione sacristiae dominorum, ibidemque inserendi lapidem in ipso muro super januam praedictam, qui lapis sit altitudinis et latitudinis convenientis ad inscindendum in eo characteribus magnis et elegantibus ex utraque parte, si voluerit, haec verba : *D. O. M.*, et paulo inferius : *Ferdinandus Ximenes Perretta, lusitanus, sacri ordinis sancti Stefani eques commendatarius, sibi, Annaeque conjugi, ejusdemque matri Beatrici, Roderico fratri, ejusque conjugi Gratiae ac liberis, totique familiae Ximeniorum Perrettae, poni curavit,* in hac vel simili forma. Permittimus praeterea ut arma sive insignis ipsius domini Ferdinandi et totius familiae in supremo loco ipsius epitafii ponantur et sint perpetuo, quae omnia et singula inviolabiliter servare promittimus, et a successoribus nostris irrevocabiliter servari volumus. In quorum fidem, testimonium ac robur hisce subscribi per scribas nostros juratos, et sigillis nostris quibus in similibus utimur communiri voluimus. Datum et actum respective Antverpiae, in palatio nostro episcopali, et in loco nostro capitulari consueto, anno a Nativitate Domini 1592, indictione quinta, mensis novembris die vigesima septima. »

2. « Ick onderscreven bekenne mits desen ontfangen te hebben van Señor Duarte Ximenez, vuyt den name van Señor Ferdinando Ximenes, de somme van dry hondert ende vyftich guldens, tot 20 stuivers den gulden, ende dat voor reste van vyf hondert ende dertich guldens, die my van den voorscreven Ferdinando Ximenez quamen, voor het maken van syne sepulture, met syne ornementen ende wapenen, in Onser-Liever-Vrouwen kercke, in den hoogen choor; waervan ick my van alles kenne voldaen te wezen, sonder daerop oyt iet meer te pretenderen. In teecken der waerheyt hebbe dit met myn eigen hant onderteeckent in Antwerpen, desen 14 september 1594. — Rafael Paludanus (1). »

Colyns de Nole (Robert). — (*Voy.* §§ 20, 25 et 44.) —

(1) Registre intitulé : *Fundaciones e disposiciones dos Señores cavallero Fernand Ximenez e Anna Lopez*, f^is 96 v° et 98 v°, aux Archives du royaume.

Voici un extrait de la minute des lettres patentes qui nomment cet artiste « maistre sculpteur de l'hostel de Leurs » Altèzes » les archiducs, en 1604, sans aucuns gages :

« Albert et Isabel, etc. A tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons que, pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de Robert Nole, etc., avons iceluy commis, ordonné et establi, commettons, ordonnons et establissons par ces présentes à l'estat et office de schulpteur et tailler [*sic*] en marbre, allebastre, bois et semblables matières de nostre hostel, en luy donnant plain pouvoir, auctorité et mandement espécial ledict office d'ores en avant tenir, exercer et déservir, et au surplus faire bien et deuement toutes et singulières les choses que bon et léal schulpteur susdict peult et doibt faire, et que audict office compète et appartiennent, toutesfoiz sans gaiges, et seullement aux honneurs, prouffitz, émolumens, franchises et exemptions y appartenans, et dont joyssent aultres noz domesticques et serviteurs de nosdict hostel partout ès lieux de nostre obéyssance, avec pouvoir de apprendre à ses serviteurs sondict art, sans estre assubjecty à ceulx du mestier, tant qu'il nous plaira; sur quoy et de s'y bien et deuement acquitter ledict Robert Nole sera tenu faire le serment pertinent, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xxiiij[e] mars l'an de grâce mil vj[c] et iiij (1). »

Du Quesnoy (François). — (*Voy*. § 19.) — Les documents qui suivent fournissent pour la biographie de ce célèbre sculpteur une date précieuse, celle de son départ pour l'Italie, en 1618, grâce à la libéralité de l'archiduc Albert.

Les savants directeurs des *Archives des Arts*, MM. de Chennevières et de Montaiglon, prétendent qu'il faut écrire Quesnoy; nous ne saurions être de leur avis. Ils font cette remarque à propos des notes assez étendues que P.-J. Mariette a consacrées, dans son *Abecedario* (2), aux artistes qui ont porté ce nom, et où il manifeste des doutes

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) T. II, pp. 135-143.

sur le prénom du père de Fr. du Quesnoy et sur celui de Jérôme, son frère (1).

« A Son Altèze Sérénissime, remonstre très-humblement François du Quesnoy, sculpteur, [et] représente que pour s'esvertuer davantaige au faict de son art, il se désireroit transporter à Rome pour deux ou trois ans; mais comme il est dépourveu de moyens à ce convenables, comme de mesme est son père pour les luy subministrer, et qu'il a commencé à servir Vostre Altèze en aulcunes menutez, supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Altèze Sérénissime luy assigner quelque traictement ordinaire pour se pouvoir entretenir pendant ledict temps à Rome. »

Cette requête est apostillée de l'ordonnance qui suit, signée de l'archiduc et des membres du conseil des finances:

« Leurs Altèzes Sérénissimes ayans eu rapport du contenu en ceste requeste, et considéré les raisons y alléguées, ont, par advis de ceulx de leurs finances, donné et accordé, donnent et accordent au suppliant de grâce espécialle, par cestes, par forme de mercède, pour s'exercer en son art icy mentionné, la somme de vj^{c} livres, du pris de xl gros, monnoye de Flandres la livre, une foiz, à en estre payé par les mains du receveur général desdictes finances Ambroise Van Oncle, endéans deux années prochaines, asscavoir de cl florins comptant, aultrez cl florins au boult de l'année, et les restans iij^{c} florins en deux termes de demyes années ensuyvantes, dont lettres patentes de don seront dépeschées *in forma.* Faict en nostre ville de Bruxelles, le xixe de may xvj^{c} xviij. »

Pauwels ou Pauli (Rombaut). — Quelques notes relatives à ce sculpteur sont consignées dans Baert, *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas.* Il résulte d'un document dont nous publions plus loin le texte, que R. Pauli, nom sous lequel il est plus connu, avait passé contrat, le 25 mai 1653, avec le curé de Saint-Michel, à

(1) Baert, *Mémoire sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, a réuni sur ces artistes de curieux renseignements que le baron de Reiffenberg a fait imprimer dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XIV, 1re série. Mr Éd. Fétis a publié depuis une bonne biographie du grand artiste dans ses *Artistes belges à l'étranger*, t. Ier, pp. 279-314.

Gand, pour l'exécution d'un autel en marbre destiné à l'usage de la confrérie de la Sainte-Croix, dans ladite église, et qu'à la date du 13 avril 1655, un accord fut conclu entre les deux parties contractantes, qui étaient à la veille de procéder, en vertu duquel l'artiste s'obligeait à livrer et placer l'autel pour la fin du mois de septembre. Il est assez probable que cette condition ne fut pas fidèlement remplie, car, d'après d'autres documents (1), on voit que le procès fut intenté, et que par sentence du 24 octobre 1656, le grand conseil de Malines condamna les plaideurs à exécuter les conventions qui avaient été arrêtées par écrit (2).

« Den xiij^{en} april xvj^{c} lv, syn personelyck gecompareert den heere Gregorius Breydels, pastor van Sinte-Michiels kercke, binnen Ghendt, over de confrerie van het broederschap van 't Heylich-Cruyce in deselve kercke, ter eender, ende meester Rombaut Pauli, beltsnyder, ter andere zyden, dewelcke hebben verclaert alsoo daer apparent was proces te reysen tusschen deselve, ter causen van het maecken van sekeren aultaer by den voornoemden Pauli aenveert te maecken, volgens het contract daervan gemaeckt op den xxv^{en} mey xvj^{c} liij, daervan dat hy tot noch toe in gebreke was gebleven, soo syn partyen nu andermael daerover veraccordeert in der manieren hiernaer volgende, te wetene : dat de voornoemden Pauli heeft belooft, gelyck hy belooft mits desen, tusschen dit ende sesse weken te stellen het geheel onderste werck van marbre ende touche totte pedestalen van de schilderye, ende vier maenden daernaer beloeft denselven autaer te volmaecken, vuytgenomen het marberen van 't houtwerck, alles ingevolge van het model ende contracte daervan synde, dewelken blyven in hunne vigeur ende dat voor deselve somme by den contracte, etc. »

---

(1) Tous ces documents nous ont été obligeamment communiqués par Mr de Ridder, vicaire, à Bruxelles.

(2) *Voy.* la description de la chapelle de la Sainte-Croix dans les *Églises de Gand,* par Mr Kervyn de Volkaersbeke, t. II, p. 88.

§ 81. *Géographes, astronomes, cartes de géographie, etc.*

Sommaire : J. de Wesalia. — Almanachs de 1432 et 1459. — Jacques de Surhon. — Cartes du Luxembourg. — Chr. Sgrooten. — J.-B. Vrient. — Collection de cartes de Viglius de Zuichem. — Cartes des différentes parties de l'Europe, exécutées par J. de Deventer, P. Apianus, G. Mercator, A. Ortelius, G. Vopel, Oronce Finé, J. de Castaldi, etc. — Cartes géographiques exécutées en tapisseries.

De Wesalia (Jean), — docteur en médecine, à Bruxelles, sur lequel nous publierons d'autres renseignements en son lieu, s'occupait de la confection d'almanachs. Les comptes de la recette générale des finances mentionnent des récompenses que Philippe le Bon lui accorda, en 1432 et en 1459, pour des almanachs qu'il avait offerts à ce prince. Il est probable que Jean de Wesalia avait coutume d'en présenter un à chaque renouvellement d'année à son souverain, mais ce sont là les seuls cas que nous avons trouvés (1).

1. « A maistre Jehan de Wisalia, maistre en médechin [*sic*], auquel monseigneur le duc a donné de grâce espécial, quant il lui a présenté le grant et petit almanach de ceste présente année, par mandement donné à Lille, le xj^{e} jour de janvier l'an mil cccc xxxj [1432 n. st.], xix livres (2). »

2 « A maistre Jehan de Wesalia, docteur en médecine, xxx livres, pour don à lui fait par Monseigneur, pour avoir fait et lui présenté le grant almenach avec les jours esleuz, etc., en ceste présente année mil iiij^{c} lix (3). »

De Surhon (Jacques). — Nous avons cité d'après un ancien inventaire de placards (4) une ordonnance du 15 avril

(1) Les comptes d'où ces détails sont extraits ont échappé à l'attention de M^{r} le comte de Laborde.

(2) Registre n° F. 122, f° cj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 346, f° viij^{xx}xvj r°, *ibidem.*

(4) Voici la note textuelle : « Aultre [ordonnance] pour donner ayde à

1551 (n. st.), relative à la mission que Jacques de Surhon reçut de dresser une carte du duché du Luxembourg et du comté de Chiny. Voici le texte de cette pièce tel qu'il est transcrit dans un registre contemporain (1); elle est du 15 mars 1550 (1551, n. st.) : nous nous sommes trompé de mois la mentionnant au § 35.

« De par l'empereur, à tous noz gouverneurs, etc. Comme nous ayons commandé et donné charge à maistre Jacques de Surhon, porteur de cestes, de se transporter en nostre pays et duché de Luxembourch et conté de Cigny, pour faire la description et pourtraicture d'iceluy pays, pour ce est-il que vous mandons et expressément enjoingnons et à chascun de vous en son endroict, que audict maistre Jacques de Surhon ayez à donner et faire donner toute adresse et assistence, et au surplus le pourveoir (à ses despens raisonnables toutesvoyes) de ce qu'il aura besoing, et dont il vous réquerra pour l'accomplissement de sadicte charge. Donné à Bruxelles, le xve de mars 1550. »

Sgrooten (Chrétien). — (*Voy.* § 21.) — Ce géographe mérite sans contredit une place dans la *Biographie nationale* à côté de Mercator, Ortelius et J. de Deventer. Il avait été, comme ce dernier, chargé par les gouverneurs des Pays-Bas de travaux importants, qui absorbèrent la plus grande partie de son existence. Le 1er novembre 1595, Philippe II écrivit au cardinal Albert qu'il eût à s'enquérir de ce qu'étaient devenues les cartes dont l'exécution avait été confiée à Sgrooten, que le roi suppose s'être refugié à Cologne ou à Calcar, près de Clèves, à cause des troubles. Le roi défend de les faire imprimer, et, si le gouverneur leur reconnaît de la valeur, il ordonne de les lui envoyer. Il veut de plus que l'on paye dans un court délai les arriérés de la pension de Sgrooten.

» maistre Jacques Surhon (*sic*) à la description et pourtraicture du pays et
» ducé de Luxembourg et conté de Chiny, du xve de mars audict an 1550. »

(1) *Registre aux passeports, licences et lettres de sûreté* de 1545 à 1551, aux Archives du royaume.

Le cardinal archiduc répondit au roi, le 20 mars 1596, que déjà l'année précédente, l'archiduc Ernest avait ordonné de retirer des mains du géographe toutes les cartes qu'il avait faites, et qu'on lui avait soldé ce qui lui était dù. Le gouverneur ajoutait que les cartes, au nombre de trente-huit, étaient artistement exécutées et reliées en un grand volume, mais qu'il voulait avoir sur leur mérite, l'avis d'hommes compétents avant de les envoyer au monarque.

Au § 59, nous n'avons pas hésité à reconnaître Jacques de Deventer pour l'auteur d'un atlas de cartes manuscrites appartenant à la Bibliothèque royale. Les millésimes qui se lisent sur quelques pièces, ainsi que les faits relatifs à Deventer, nous ont conduit à émettre cette opinion que nous conservons encore; mais pour que la lumière se fasse complétement jour, il n'est pas sans importance de signaler le rapport exact qu'il y a entre le nombre de cartes existant dans l'atlas et le chiffre de celles qui composaient l'œuvre de Chrétien Sgrooten, dont la lettre du cardinal Albert fait mention.

1. « Mon bon frère, nepveu et cousin, comme Christian Sgrotenus, mon géographe, soy tenant à Couloigne ou à Calcar, pays de Clèves, ait faict et composé par charge de mes lieutenans et gouverneurs de par-delà quelques cartes ou tables géographiques de l'Europe, que suis informé estre achevées à grande peine et fraiz dudict géographe, aveeq deffence de ne les faire imprimer; je me suis advisé de vous en escripre ce mot, afin que vous faictes informer par mon cousin le conte d'Aremberge de ce qu'aura esté faict desdictes cartes et tables pour les recouvrer, et que après que les aurez veu, considérez si elles sont de tel emport qu'elles méritent m'estre envoïées, pour en tel cas en estre ainsy faict par la meilleure et plus seure commodité que s'en pourra offrir, donnant ordre qu'il soit payé et contenté de ses fraiz et peines par la voye de mes finances, et qu'en oultre il soit contenté de ses gaiges ou pension ci-devant assignée en Gueldres, dont il n'a joy à cause des troubles, suivant ce que du passé en ay escript à feu mon bon nepveu, le ducq de Parme. Atant, mon bon frère, nepveu et cousin, Nostre-

Seigneur vous ait en sa saincte garde. Del Pardo, le premier de novembre 1595 (1).

2. « Mon Seigneur, à mon arrivée en ceste ville de Bruxelles ay trouvé que ceulx des finances de Vostre Majesté avoient desjà, par occasion du voïage que le trésorier général desdictz finances feit, passé ung an, à l'ordonnance de feu de bonne mémoire mon bon frère l'archiducq Ernest au pays de Gueldres, retiré et faict venir en icelle les cartes ou tables géographicques et aultres que Christien Sgrooten, géographe de Vostre Majesté, a faict à l'ordonnance d'icelle, et y réposent encores présentement. Et comme Vostre Majesté m'en escript par ses lettres du premier de novembre dernier, j'en ay bien voulu advertir icelle, et que lesdictz des finances ont payé audit Sgrooten, par convention qu'en fit ledict trésorier général pour tout ce qu'il pouvoit prétendre, tant pour la confection desdictes cartes comme aussy pour les arriéraiges de la pension de xl gros pattars par jour, que Vostre Majesté luy a piéça accordé, escheues jusques lors, la somme de iiij^{m} viij^{c} florins, asscavoir les iij^{m} florins comptant, et les xviij^{c} florins à quelques termes, et m'ont lesdictz des finances dict qu'ilz luy continueront aussy le paiement de sadicte pension, et ainsy aura ledict Sgrooten toute satisfaction. Et au regard desdictes cartes, elles sont certes fort belles et bien curieusement élabourées à la main et non imprimées, estans reliées en ung grand volume contenantes le nombre de trente-huict cartes portées par la déclaration icy joincte, mais si elles méritent estre envoïées à Vostre Majesté, je le suis considérant et voïant, et les feray encores veoir et examiner par hommes eulx en ce entendans; et, selon qu'elles seront trouvées, advertiray icelle afin d'entendre son bon plaisir ultérieur. L'on m'asseure que ledict Sgrooten pour s'acquiter de sa promesse vers Vostre Majesté n'en a oncques donné copie à aultruy, voires a cassé toutes les minutes et projetz, afin que personne aultre ne s'en prévaille. Et sur ce, Mon Seigneur, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, prieray le Créateur donner à icelle en santé longue et très-heureuse vie. De Bruxelles, le xxe de mars 1596 (2). »

Vrient ou Vrients (Jean-Baptiste). — (*Voy.* § 37.) — Voici un document qui donne une idée de l'étendue du commerce que faisait ce libraire, dont la spécialité était la publication de cartes géographiques et de mappes-mondes.

(1) Vol. intitulé : *Correspondance des gouverneurs généraux avec Philippe II en matière de finances*, 1593-1599, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem.*

« Les archiducqz. A tous noz lieutenans, vice-admiraulx, gouverneurs de noz villes, chevaulx, fortz et forteresses, gardes des pontz, portz et passaiges, contrerolleurs et receveurs de noz tonlieux, péaiges et droiz de licences, ensemble aux officiers de nostre admiraulté, et à tous aultres noz justiciers, officiers et subjectz, cui ce regardera, et ces présentes seront montrées, salut. Sçavoir vous faisons, que, par advis de nos très-chiers et féaulx les chiefz, trésorier général et commis de noz demaines et finances, nous avons consenti et accordé, consentons et accordons de grâce espécialle par ces présentes à Jehan-Baptiste Vrints, marchant libraire, demeurant en nostre ville d'Anvers, que nonobstant quelzconcques noz ordonnances, placcars ou deffences au contraire, il puisse et pourra, durant le temps et terme de trois mois prochainement venans, faire amener par petites portions à la foiz, doiz noz provinces rebelles de Hollande et Zélande par-deça, par la rivière de nostredicte ville d'Anvers, les denrées cy-après déclairées, assçavoir : deux cens rames de papiers imprimez, cartes, ymaiges, livres et impression; cent douzaines de peintures, grandes et petites; vingt paires de cartes *sphœremundi*, petites et grandes; dix douzaines de Jésus, saints st saintes, et crucyfix de bois; quarante pieces de bois dict en thiois *ebbenhout* [bois d'ébène], et dix douzaines de plates de cuyvre, tant taillées que non taillées, pour imprimer cartes et images de dévotion; moyennant et en payant à nostre prouffit, oultre et par-dessus noz tonlieux, les droiz de licences selon la liste de l'an mil cinq cens nonante-huyt, etc., fil à fil que lesdictes denrées entreront, etc., sans que ledict Jean-Baptiste Vrints puisse ou pourra se servir d'aulcuns vidimus ou copies autenticques en manière que ce soit, ny mesmes céder ou transporter icelluy passeport, du tout ny en partye, à paine de confiscation, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le vingt-neufiesme de mars l'an de grâce mil vj^c et iiij (1). »

Collection de cartes de Viglius. — Viglius de Zuichem, président du conseil privé, fit faire de son vivant le triage et l'inventaire de ses papiers et manuscrits, pour éviter tout embarras ou confusion après sa mort (2). C'est alors aussi que fut dressé l'inventaire de la belle collection de cartes géographiques gravées et manuscrites que Viglius possé-

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Ces inventaires sont réunis en un volume dans la collection des inventaires, *ibidem*.

dait, et qu'il légua par testament au collége fondé par lui à Louvain. Cette liste nous a paru offrir assez d'intérêt pour être imprimée; elle contient, pour les Pays-Bas surtout, des indications curieuses sur les auteurs d'un grand nombre de cartes et plans exécutés sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, tels que Jacques de Deventer, Pierre Apianus, Chrétien Sgrooten, Gérard Mercator, Ortelius, etc.

A la suite de l'inventaire que nous publions figure un manuscrit contenant « les noms des villes des pays d'embas » hors des trois livres de maistre Jacques de Deventer. » Viglius aura fait confectionner cette nomenclature, en cette même année 1575, lorsqu'il avait momentanément en sa possession les trois volumes composant l'œuvre de ce géographe qui devaient être envoyés au roi Philippe II (*Voy.* § 59).

Nous devons signaler encore le dernier article de cet inventaire qui mentionne six cartes représentant les Pays-Bas, qui furent exécutées en tapisseries de haute-lisse pour le duc de Savoie.

« *Regionum, locorumque descriptiones, seu, ut vulgo vocant, chartarum catalogus, secundum ipsorum situationem, conscriptus mense augusto* 1575.

Typus cosmographicus universalis, impressus Tiguri aº 1534.

Universalis charta per Gasparum Vopelium, in magna forma, impressa aº 1549.

Iterum, edita per Gerardum Mercatorem, impressa aº 1569.

Integra orbis descriptio per Orontium, impressa Parisiis aº 1536.

Charte cosmographicque universèle, imprimée à Paris aº 1547.

Une charte de la grande mer.

Aultre charte de la grande mer.

Europæ descriptio, per Gerardum Mercatorem, quæ pendere solebat ad caminum bibliothecæ.

Asiæ descriptio, impressa aº 1567.

Hispaniæ descriptio, imprimée à Paris 1548.

Alia Hispaniæ descriptio, impressa Antverpiæ aº 1571.

Britaniæ descriptio, impressa Parisiis, apud Hyeronimum Gourmontium, 1549.

Britanniæ descriptio, impressa Parisiis 1549.

Alia ejusdem descriptio, impressa Parisiis aº 1545.

Hiberniæ descriptio.

Gallia, in magna charta manuscripta.

Galliæ descriptio, in membrana.

Description de la France ou Gaule,

imprimé par Arnoult Nicolai, Antverpiæ.

Nova Francia, impressa Venetiis 1566.

Galliæ descriptio, impressa Antverpiæ 1568, per Gerardum de Jode.

Description des Gaules avec les confins, imprimée 1564.

Ejusdem alia descriptio, per Orontium.

Sex diversæ partes Galliæ.

Picardia.

Description d'une lisière de la Franche-Conté, joignante à la duché de Bourgoingne.

La conté de Champaigne, impressa Antverpiæ, apud J. Liesvelt.

Languedoc.

Lugdunum, impressum Antverpiæ, apud Hyeronimum Cocum, a° 1550.

Parisiense territorium.

Ducatus Barensis.

Bassigny.

Charta Burgundiæ.

Alia Burgundiæ descriptio.

Charte de Lorraine.

Oppidum Sancti-Quintini, cum aliis locis circumjacentibus, quæ Philippus, Hispaniarum rex, sibi subjugaverat (1).

Ejusdem obsidio.

Hable-Neuf dict de Grâce.

Description du pays de Boulonnois, de Guines et ville de Calais.

La charte des enclavemens de France ou baillaige de Sainct-Omer, Tournehem, Bredenarde, avec les adjacens de Flandres, d'Arthois et Boullonnois.

Les dix-sept villaiges de Boulonnois.

La charte du pays Anglois deça la mer, Tournehem, etc.

Galliæ belgicæ descriptio, impressa Antverpiæ, apud Hyeronimum de Jode, a° 1566.

Arthesiæ descriptio.

Ejusdem pars quædam.

Hesdinfert, ter.

Villaige du Soich.

Tornacensis expugnatio.

Charte de 17 villaiges d'Arthois.

Grandcourt.

Une charte en parchemin, contenant une partie de France, Arthois et Flandres.

Magna charta Hannoniæ.

Description du villaige de Faulx.

Flandriæ descriptio, per Gerardum Mercatorem.

Gandensis civitatis descriptio, in magna forma, bis, impressa 1540.

Brugensis civitatis descriptio, in parva forma, ter, impressa a° 1563.

Descriptie van meerschen van Wolfsdonck.

Eene descriptie van Lereghem-Velt.

Brabantiæ descriptio, per Jacobum Daventriensem, 1536 (2).

(1) C'est très-probablement la carte exécutée par Jacques de Surhon, dont nous avons parlé plus haut.

(2) *Voy.* le commencement de notre article sur J. de Deventer, au § 59, où il est question de cette carte.

Beschryvinghe der stadt van Antwerpen met 't casteel, verlicht wezende (1).

Deselve stadt noch eens gedruct, by Symon Cock.

De stadt van Bruessele.

Beschryvinghe van Selleke cum appenditiis.

Zelandiæ descriptio, per Jacobum Daventriensem.

Ejusdem alia descriptio, magis recens impressa.

Insula Walachria.

Charte van Vlissinghen.

Schouwen, Ziericzee.

Een groote chaerte van Hollandt, gedruct a° 1542.

Een ander chaerte van Hollant, gedruct a° 1569.

Een cleyn nyeuw chaertken van Hollant.

Drye partyen van beschryvinghe van zeeker deelen van Hollant.

Voorne.

Beschryvinghe van Gheervliet.

Amsterlandia.

Obsidio oppidi Leydensis a° 1574.

Houtsbossch.

Een chaerte roerende de onderhoudenisse van de diepte in de riviere van Meerweerde van Werckendam aff tot voirby Crayensteyn.

Patroon van de stadt van Amstelredam, gemaect by meester Christiaen Sgrooten.

Amstelredam.

Texel.

Zuydt-Hollant.

Insulæ juxta Hollandiam, Frisiamque occiduam dictam.

Frisiæ descriptio, per Jacobum Daventriensem a° 1545 (2).

Ejusdem descriptio, manuscripta.

Frisiæ partis descriptio.

Twee chaerten, in een leren custodie, inhoudende Vrieslandt.

Frisia Idzardi de Sickingha.

La ville de Leeuwarden, bis.

Zuichem met zynen toebehoirten.

Deselve noch eens, in grooter formen.

La ville de Sneeck.

Charta citerioris Frisiæ quæ Hollandiæ est contermina.

Charte de la maison de Jeveren.

Decanatus Frisiæ Sancti-Salvatoris per comitatum de Oestergo.

Charta Zuichemensis, continens pagos et possessiones circumjacentes sub gritevia Leonardiense et Idardense.

Beschryvinghe van de Conincklycke Majesteyt bilt by den Sachisscheu tyden aen West-Frieslandt a° xv^c v bedyct.

Geldriæ ducatus descriptio, per Jacobum Daventriensem a° 1543.

(1) Mr Dejardin vient de publier dans les *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, t. XIX, une savante *Description des cartes de la province d'Anvers et des plans de la ville.*

(2) *Voy.*, à propos de cette carte, une intéressante dissertation de MM. Eekhoff et J. G. Ottema, dans le 33^en *verslag der handelingen van het Friesch genootschap*, etc. (1861).

Ejusdem descriptio, per Christianum Sgrotium, impressa per Hieronymum Cocum.

Iterum, per eumdem Christianum, manuscripta.

Leodiensis diocœsis descriptio.

Mosellæ fluvii descriptio cum Lotharingia.

Charte de Luxembourg, quater.

Descriptio regionum Juliæ, Montis, Cliviæ et Marchiæ unacum provincia Coloniensi, per Christianum Sgrotenum.

Sainct-Hubert en Ardenne.

Metz.

Description de la comté de Namur, en parchemin.

Charta ducatus Luxemburgensis et Lotharingiæ.

Westphaliæ descriptio, per Virgilium Gheys, ex exemplario Christiani Sgrooten.

Ejusdem descriptio iterum, per Christianum Sgrotium.

Westphalia iterum.

Oppida et castra aliquot Westphaliæ

Quædam annotationes domini de Westphalia.

Inferior Germania transrhenana.

Episcopatus Paderbornensis.

Charta domini de Linghen.

Charte du pays de Munster et Overyssel.

Charten van Oistland.

Partes Germaniæ quatuor.

Germania æneis formis excisa.

Pars diocæsis Coloniensis.

Munster et Overyssel.

Beschryvinge van den geheelen Rynstrom.

Islandia.

Moscoviæ et aliarum septentrionalium regionum descriptio impressa.

Prussia.

Tabulæ Pomeraniæ duæ.

Een ander beschryvinghe van Duytschlandt, gedruct by Jan Liefrinck.

Een beseryvinghe van Duytschlandt, gedruct, bis.

Een ander beschryvinghe van Duytschlandt, impressa a° 1541, bis.

Twee andere beschryvinghen van Duytschlandt, gedruct.

Een andere, gedruct Lutetiæ.

Ducatus Wirtenbergensis descriptio, bis.

Veltleger voir Wittemberch.

Antiqua charta Helvetiæ.

Basileæ descriptio cum circumjacentibus regionibus.

Mysniæ et Turingiæ charta.

Die Pals in Beyeren, bis.

Hessiæ descriptio.

Totius Sueviæ et Bavariæ descriptio, bis.

Suevia iterum.

Charta superioris Sueviæ, Appiani (1).

Fontes Danubii cum parte Suevic quæ dicitur Hegow.

Franconia et Nurenberga.

(1) Lelewel, dans sa *Géographie du moyen-âge*, t. II, p. 176, note, dit n'avoir jamais vu de cartes dressées par ce géographe, dont nous avons parlé au § 21.

Beschryvinghe van 't beroghdom van Oistenryck metten aenliggende landen, gedruct te Nurembergbe a° 1545.

Item, gedruct te Viennen a° 1545.

Charte des ertzhertoehdoms Oisterreich ob der Emss.

Thuringia.

Saxonia charta.

Marchia Wandaliæ sive Sclavoniæ.

Marchia Brandenburgensis.

Charta Wederanie.

Lacus Constantiensis.

Hildesemensis charta.

Charta Eyffliæ.

Hungariæ descriptio, impressa 1567.

Ejusdem alia descriptio, facta a° 1566.

Ejusdem alia descriptio, per Jacomo de Castaldi, impressa in Venetia, a° 1546.

Alia ejusdem descriptio, antiqua et mutilata, facta per Petrum Apianum 1528.

Turcia.

Charta Montanarum civitatum reginæ.

Prussiæ, Moscoviæ et Tartariæ descriptio, per Anthonium Jenkensonia, impressa a° 1562.

Nova descrittione de la Dalmatia et Crouatia, a° 1565 æreis formis impressa.

Italiæ descriptio, in magna forma.

Ejusdem alia descriptio, impressa Antverpiæ a° 1564.

Romæ territorium.

La champaigne de Roma, jadis appelé Latium.

Charta fori Julii, ter.

Parmensis ducatus.

Tusciæ descriptio, impressa a° 1536.

Lombardia, bis.

Eadem iterum, impressa æreis formis Venetiis, 1561.

'T heylandt van Malta, eens by Hieronimus Cocq, gedruct a° 1551, ende twee maal a° 1565.

'T belegh van Malta, gedruct by Jan Molins.

Pedemontana descriptio impressa, apud Hieronimum Cocum a° 1552.

Alia ejusdem descriptio, in membrana.

Savoye ou Piémont.

Piémont avec Nisse.

Descrittione del ducato de Savoia, impressa in Venetia 1562.

Terræ Sanctæ descriptio, per Christianum Sgrotum, ex observatione et peregrinatione magistri Petri Lackstein facta, impressa a° 1570.

Eadem iterum, impressa a° 1556.

La nuova et esatta descrittione della soria et della Terra Sancta, æreis formis expressa.

Tribus Israel.

Insulæ Candiæ descriptio, æreis formis excusa, impressa Venetiis 1564.

Urbs Africa, bis.

Asiæ una pars, in membrana.

Ejusdem secunda et tertia pars, æreis formis impressæ.

Descriptio totius Greciæ, per Nicolaum Sophianum.

Egipti descriptio, per Ortelium impressa.

Sesse diversche chaerten, daerinne begrepen zyn deze Nederlanden, die gemaect zyn geweest voir den hertoghe van Savoye om deselve op tapitserie te doen wercken. »

§ 82. *Peintres.*

Sommaire : L. Van Nevele. — Ch. Smets. — Château de Pau, en Béarn. — Th. Puteanus. — Ph Vos. — D. Pesser. — M. Van Coexyen. — H. Desneux. — Portrait d'Ernest de Bavière, évêque de Liége. — G. Claessens. — Christ de la chapelle du palais de Bruxelles. — P. Noveliers. — S. Noveliers. — D. Noveliers. — J. Britseels. — Tableau à l'église de Wesemael. — J. Van Kessel. — G. de Crayer. — Portraits de Philippe IV, roi d'Espagne, et de sa femme. — Tableaux de l'église d'Anderlecht. — A. Van Opstal. — J.-B. Zegers. — E. Fisen. — Tableau à l'hôtel-de-ville de Liége. — Artistes belges en Espagne et en Allemagne.

Van Nevele (Lucas). — (*Voy.* §§ 46 et 70.) — Par acte passé devant les échevins de Bruxelles, le 27 septembre 1548, le peintre Lucas Van Nevele et Marie Van den Driele, sa femme, achètent une rente hypothéquée sur diverses propriétés situées dans cette ville (1).

Smets (Chrétien). — Les requêtes sont presque toujours les documents où se trouve la plus grande somme de détails biographiques sur les personnes de qui elles émanent. La supplique que nous insérons ci-après, d'un certain peintre nommé Chrétien Smets, natif de Malines, contient sur ses faits et gestes des particularités très-intéressantes, qui pourront conduire à d'autres découvertes. Dans les premiers mois de l'année 1550, Smets se rendit en France; il s'arrêta pendant quelque temps à Lyon. Là il trouve à s'engager au service de Henri d'Albret, roi de Navarre et prince de Béarn, et va travailler à Pau, où celui-ci faisait alors construire un château remarquable. En 1553, Jeanne, fille unique de Henri, et femme d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, y mit au monde un jeune prince qui devint plus tard Henri IV, roi de France.

Après la mort de Henri d'Albret, son maître, notre com-

(1) Archives communales de Bruxelles; pièces acquises en 1862.

patriote continua à être employé par le duc de Vendôme. La trève de Vaucelles ayant été conclue entre le roi Henri II et Charles-Quint, Smets en profita pour venir voir ses parents aux Pays-Bas, vers la Noël de l'an 1556; mais peu après son retour, la guerre ayant recommencé, notre artiste fut arrêté comme Français à Bruxelles, bientôt pourtant on le relâcha. La requête adressée par lui à Philippe II, vers le mois d'avril 1557, a pour objet d'obtenir la permission de s'en retourner à Pau pour aller reprendre ses travaux. Est-il reparti pour la France? c'est ce que nous n'avons pu découvrir jusqu'ici.

« Au roy, remonstre très-humblement Christien Smets, jeusne homme à marier, bourgeois, natif de vostre ville de Malines, où sont résidens ses père, mère, parens, amys et alliez, que en l'an xv^c xlix, au Quaresme (1), lors temps de paix entre ces pays d'embas et vostre royaulme de France (2), le suppliant s'est transporté en la ville de Lyons, tant pour y apprendre la langue franchoise, comme pour y continuer son stil et exercice de paindre. De laquelle ville de Lyons il a tost après esté requiz et retiré en la ville de Pau, pays de Bierne [Béarn], par feu (lors vivant) dom Henry d'Albret, seigneur souverain illecq, lequel icelluy suppliant a servi de paindre jusques à son trespas, et depuis a continué icelluy son service au seigneur duc de Vendosmois, ayant espousé la fille et héritière unicque dudict don Henry d'Albret, sans depuis avoir esté déporté dudict service; ains est le suppliant, auparavant le Noël dernier, durant les trèves, aveeq congié et licence dudict seigneur duc de Vendosmois, revenu par-dechà seullement pour reveoir et saluer sesdicts parens et amys dudict Malines, à intention et espoir de se retirer audict son service, n'eust esté la faulte et interruption desdictes trèves cependant survenue; au moyen de laquelle le suppliant ne s'est ausé absenter hors de cesdicts pays d'embas, craindant d'offenser Vostre Majesté, ayant néantmoings esté arresté en vostre ville de Bruxelles pour et au lieu d'un Franchois. Et combien que par ordonnance de Vostre Majesté il soit incontinent depuis esté eslargy dudict arrest, ayant deuement fait apparoir de tout ce que dessus, toutesfois il se treuve de présent estre privé de sondict service auquel il avoit bon traictement,

(1) Ce qui correspond à l'année 1550, n. st.

(2) Philippe II s'intitulait roi de France, du chef de sa femme Marie Tudor, reine d'Angleterre.

gaignant honestement sa vie, et sy est aussy apparant de perdre et demourer frustré de quatre à cincq cens francqs que luy sont deuz et restans par ledict seigneur duc de Vendosmois, sy les guerres surviennent ou continuent, ne soit qu'il plaise à Vostre très-sacrée Majestée luy impartir vostre très-bénigne grâce, laquelle il supplie très-humblement luy vouloir accorder, et octroyer congié et licence de se povoir retourner audict Pau, en Biernes, pour y continuer sondict service et exercice de painctre tant seullement, sans pour ce mesprendre ne encourrir l'indignation de Vostre Majesté, attendu que le suppliant n'entend à jamais porter armes ne se mesler du faict de guerre; et priera toutte sa vie pour la prospérité d'icelle Vostre Majesté (1). »

Puteanus (Thomas), — *alias* Dupuis ou Van de Putte peut-être, était peintre, et florissait sous Ernest de Bavière, évêque de Liége. Ce prélat lui fit payer, en 1582, la somme de 150 florins de Brabant pour avoir orné certain livre. En 1596, il reçut, par ordre de ce prince, une semblable somme à compte d'un travail dont les documents ne font pas mention.

1. « De mandato domini Elderen, presidis, solvit receptor de Sancto-Trudone magistro Thome Puteano, pictori, qui quemdam librum ex commissione principis depinxit : cl. fl. Brab. (2). »

2. « 20 junii 1596, solvi magistro Thome Puteano, pictori, pro medietate 300 fl. Brab. per principem ipsi accordatorum, juxta ordinationem (3). »

Vos (Philippe), — peintre, bruxellois de naissance, n'ayant par conséquent rien de commun avec la famille de Vos, d'Anvers, s'en alla chercher fortune en Espagne, où il fut employé par Charles-Quint, et probablement aussi par le duc de l'Infantado (4). Il était encore dans la péninsule

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Compte de la recette générale de 1582, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(3) Compte de la recette générale de 1596, f° 340 v°, *ibidem*.

(4) Duché situé en Castille; Inigo Lopez Hurtado de Mendoza en était alors le titulaire.

en 1588, car à cette date le roi Philippe II écrit au duc de Parme pour appuyer une requête de l'artiste, lequel demandait main-levée de la séquestration mise sur des biens qui lui appartenaient aux Pays-Bas, et dont le fisc s'était emparé, parce qu'il était absent pendant les troubles religieux.

Cean Bermudez ne mentionne pas Philippe Vos dans son *Diccionario de las bellas artes.*

« Mon bon nepveu, les attestations cy-joinctes, mesmes du duc de l'Infantado, donnent ample tesmoignaige de ce que Philippes Vos, painctre, natif de ma ville de Bruxelles, allègue par sa requeste cy-enclose, et que durant les altérations de par-delà il s'est tenu en aultres pays de mon obéissance; à ceste cause, et pour le service qu'il a faict en chose de son stil à feu de très-haulte mémoire l'empereur mon seigneur et père, treuvé-je raisonnable que luy soit osté l'empeschement que par-delà il allègue estre donné en la joyssance de ses biens, et vous requiers de donner ordre que y soit remédié, afin que son absence ne luy porte préjudice, si avant que ne se treuve aultre chose de ce que contient sadicte requeste. Atant, etc. De Madrid, le premier d'apvril 1588 (1). »

Pesser (Denis). — vivait à Liége dans la seconde moitié du XVIe siècle. Le 7 juillet 1589, il reçut 5 florins 8 sous de Brabant, pour avoir peint les armes de l'évêque Ernest de Bavière dans le livre du duc de Brunswick. Le compte où cette dépense est consignée ne nous donne pas plus de renseignements. Il mentionne, à la date du 24 juillet, une autre somme de 36 livres de Brabant, payée au même Denis Pesser, pour avoir peint les armoiries de Son Éminence sur un autel dans l'église des récollets ou frères mineurs sur la place du Château, à Liége. Denis Pesser n'était probablement qu'un peintre décorateur, comme semble l'établir l'extrait d'un compte de 1591, que nous publions

(1) *Lettres de Philippe II aux gouverneurs généraux*, t. II, 1588, f° 29 r°, collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

ci-après, et qui concerne des travaux exécutés par lui à l'occasion de la prochaine venue du duc de Lorraine.

1. « Vij julii aº 1589, solvi Dionysio Pesser, pictori, pro pictura insignium Sue Celsitudinis in libro ducis Brunswicensis : v fl. viij s. Brab. » (1)

2. « Solvi 24 julii aº 1589, Dionysio Pesser, pro una pictura circum unum altare ex ecclesia minorum in foro Castri cum insigniis Sue Celsitudinis : xxxvj lib. Brab. (2). »

3. « Ultima decembris 1591, ex ante, solvi Dionisio Pesser, pictori, et ejus nomine ad opus Theoderici de Pont, Georgio de Marche, mercatori, pro depictione, deauratione et deargentatione diversarum lecticarum in palatio, coloratione diversarum picturarum necnon diversorum ferculorum pro adventu ducis Lotharingie : lj fl. xvj s. Brab. (3). »

Van Cocxyen (Michel). — Voici une lettre adressée au duc de Parme, qui témoigne de l'estime que Philippe II avait pour ce grand peintre : elle nous montre que le roi dut intervenir, en 1589, pour faire payer à l'artiste, alors nonagénaire, une somme de 2,500 florins qui lui était due du chef de rentes assignées sur les revenus domaniaux des quartiers d'Anvers et de Louvain.

« Mon bon nepveu, comme Michiel de Coxye, painctre, ayt par-deçà remonstré le grand eaige de quatre-vingts et dix ans, qu'il a desjà attainct, et qu'il est chargé de femme et enffans, estant réduit à tel estat que ne luy est possible de gaigner sa vie par son art, en laquelle il a esté non peu renommé, je suis meu à vous faire la présente afin que pour ledict regard, mesme pour le service qu'il a faict à feu de très-haulte mémoire l'empereur, mon seigneur et père (que Dieu absolve), et consécutivement à moy, vous enjoindre bien expressément à ceux de mes finances, qu'ils donnent ordre que audict Michiel de Coxye soient payez les arriéraiges de quelques rentes héritables et viagières sur les receptes de mon domaine au quartier d'Anvers et Louvain, montant à la somme de ij^{m} v^{c} florins une fois, à ce que par tel moyen ledict pouvre vieillard se puist entretenir et remédier en tel grand eaige et extrême

(1 et 2) Compte de la recette générale de 1589-1590, fº 250, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(3) Compte de la recette générale de 1591-1592, *ibidem*.

nécessité, et pour mesme raison tiendray à service aggréable ce que sera faict audict regard. Atant, etc. De Saint-Laurent, le premier d'apvril 1589 (1). »

DESNEUX (Henri), — peintre liégeois, dont le comte de Becdelièvre, pas plus que les biographes venus après lui, ne fait mention. Il lui fut payé 6 florins de Brabant, le 20 février 1598, pour un portrait de l'évêque Ernest de Bavière, destiné à quelque prince étranger.

« 20 februarii 1598, solvi uxori Henrici Desneux, pro pingenda effigie Suæ Celsitudinis mittenda alicui principi : vj fl. Brab. (2). »

CLAESSENS (Gilles). — (*Voy.* § 46.) — Quoiqu'en puisse dire Mr Weale, nous préférons cette orthographe pour le nom de la famille Claessens qui a fourni à l'art plusieurs peintres de mérite au XVIe et au XVIIe siècle. L'estimable auteur de la nouvelle description de Bruges (3), nous pardonnera d'autant plus que lui-même n'est pas encore fixé sur la véritable forme qu'il faut adopter, car il écrit tantôt Claeissins, et très-souvent Claeissens, quelquefois même Claeis. Mais ne nous aventurons pas dans une discussion oiseuse, sans profit pour la science, et consignons simplement que Gilles Claessens reçut des archiducs Albert et Isabelle une somme de 7 livres 10 sous de Flandre, pour la livraison d'une image du Christ en croix, qui fut placée dans la chapelle du palais de Bruxelles; cette peinture a dû être exécutée postérieurement au mois d'août 1599 et antérieurement au mois de septembre 1600.

« Aen Gielis Claessens, schildere, voer een beelt van Onsen Heere aen 't cruys gestelt in de cappelle van den hove, by hem gemaect ende gelevert : vij liv. x s. (4). »

(1) *Lettres de Philippe II aux gouverneurs généraux*, t. II, 1589, f° 25 v°, collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Compte de la recette générale de 1597-1598, f° 339, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(3) *Bruges et ses environs;* Bruges, 1862.

(4) Registre n° 27504, 1°, f° lviij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

NOVELIERS (Pierre, Salomon et David). — Ces trois peintres ne sont mentionnés par aucun historien de l'art flamand; les premiers semblent pourtant avoir eu quelque mérite, puisqu'ils furent attachés par les archiducs à leur service pour veiller à la conservation des tableaux qui garnissaient les palais de Bruxelles et de Tervueren. Pierre exerça ces fonctions à partir de l'année 1605, et comme il était déjà âgé, il obtint de se faire remplacer par Salomon, son fils, en 1618, avec droit aux mêmes exemptions et franchises dont jouisssaient alors la plupart des personnes attachées à la cour. Salomon Noveliers figure en qualité de « peinctre de l'hostel de la court, » dans les *registres aux gages,* au traitement annuel de 200 livres de Flandre, qui lui fut accordé par l'infante Isabelle « pour l'entretien » des peinctures de la court et maison de la Vuere. » Il vivait encore en 1660 (1). Nous avons dit ailleurs (*Voy.* § 25) que ce peintre avait été choisi, en 1615, par les exécuteurs testamentaires de Charles de Croy, duc d'Arschot, pour dresser le catalogue de la collection de tableaux de ce seigneur.

Quant à David Noveliers, nous ne connaissons encore sur lui aucune particularité. En 1618, il demanda à jouir aussi de l'exemption des impôts et d'autres priviléges, mais nous ignorons quelle suite fut donnée à sa requête. Nous sommes très-porté à croire qu'il était également le fils de Pierre, et qu'il aura basé sa prétention sur cette qualité : les dates des documents qui suivent justifient cette supposition.

1. « Sur ce que Pierre Noveliers auroit remonstré qu'en ce que touche son art, il at esté au service de Leurs Altèzes doiz le neufiesme de novembre xvj^{c} et v, et à cause d'iceluy a jouy d'aulcunes franchises et exemptions,

(1) Registres n°s 45874, f^{o} iij^{c} lxij r^{o}, et 45876, f^{o} ij^{c} xxix, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

ores est-il que son filz Salomon Noveliers s'y est emploïé passé long temps, le suppliant ne l'aïant peu continuer à cause de son aage et indisposition, laquelle s'augmentant de jour à aultre, il est constrainct de laisser à sondict fils l'entière charge; supplie partant très-humblement que Leursdictes Altèzes soient servies luy permettre la résignacion desdictes franchises et exemptions au prouffict de sondict fils Salomon, et ce en la mesme forme et manière qu'à luy ont esté accordées; Leursdictes Altèzes, ce que dessus considéré, ont, par advis de ceulx de leurs finances, accordé et accordent par cestes audict Salomon Noveliers la franchise et exemptions des maltotes et gabelles sur vin, bierre et pareilles choses, ensamble de guet et garde, et contribution, etc. Faict à la Vuere, le vme de novembre xvj^{c} et xviij (1). »

2. « Lettre du conseil des finances. — Messeigneurs, Son Altèze m'a commandé de remectre à Vos Seigneuries la requeste cy-joincte de David Noveliers, peinctre, demandant exemption des assises, de guet et garde, logemens et de toutes autres comunes charges ausquelles les bourgeois de la ville de Bruxelles sont subjectz, afin de la veoir et l'en consulter, baisant sur ce humblement les mains à Vos Seigneuries, etc. A la Vueren, le 16 de novembre 1618 (2). »

Britseels (Jean), — peintre, à Louvain, livre à l'église de Wesemael, en 1606, un Christ pour le prix de 66 florins du Rhin.

« Betaelt, aen Jans Britseels, schilderen, woenende tot Loeven, voor het Crucifix by hem gemaect ende gelevert de kercken deze tegenwordigen jaer 1606, de somme van lxvj Rins-guldenen (3). »

Van Kessel (Jérôme), — peintre, fut inscrit dans la corporation de Saint-Luc, à Anvers, en 1594, comme élève de Corneille Floris, le jeune (4). Il épousa Paschasie, fille de Jean Brueghel, dit de Velours, et de ce mariage sont issus les divers artistes qui ont illustré le nom de Van Kessel.

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem.*
(3) Compte de l'église de Wesemael de 1605-1606, *ibidem.*
(4) *Catalogue du Musée d'Anvers;* 2e édition, 1857; p. 363.

Par un document, dont nous publions plus loin le texte, nous savons que c'est en 1616 que Jérôme Van Kessel revint s'établir à Anvers, où il avait très-probablement vu le jour. Il avait été employé pendant plusieurs années par Maximilien, archiduc d'Autriche, grand-maître de l'ordre teutonique, lequel lui donna des lettres de recommandation, lorsqu'il s'en retourna aux Pays-Bas, pour son frère l'archiduc Albert. Nous reproduisons la lettre que ce dernier prince écrivit au magistrat d'Anvers, pour faire obtenir à Jérôme Van Kessel franchise et exemption d'impôts.

« Les archiducqz. Chiers et bien amez, nous ayant monseigneur l'archiducq aximilien, nostre bon frère, tesmoigné par ses lettres les services que de quelques années ençà luy a rendu Jéromme Van Kessel, peinctre, et requis d'en ceste considération le gratifier par-deçà en ce que se pourra présenter; et nous ayant ledict Van Kessel remonstré qu'il a résolu de prendre sa résidence en nostre ville et cité d'Anvers, soubz espoir d'y joyr des franchises et exemptions qu'ont aultres de semblable art et profession, nous avons à sa supplication bien voulu vous faire ces deux motz, afin que en considération que dessus, et qu'il a esté au service dudict seigneur archiducq, vous luy laissiez suivre lesdictes franchises et exemptions, et nous l'aurons à plaisir bien aggréable. Atant, etc. De Bruxelles, le xxix[me] de juillet 1616 (1). »

De Crayer (Gaspar). — (*Voy.* § 8.) — Cet artiste exécuta, en 1621, pour la chambre des comptes de Brabant, à Bruxelles, trois grandes peintures qui paraissent avoir représenté des portraits de souverains contemporains; l'année suivante il peignit encore pour elle les portraits de Philippe IV, roi d'Espagne, et de son épouse.

1. « Betaelt aen Jaspar de Craye (*sic*), schildere, de somme van j[c] xcv ponden xviij schellingen Arthois, daerop dat beloopen die drye groote schilderyen, zoe van de keyserlycke als coninckłycke Majesteyten over hoogher gedachten.

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

« Aen den voorgenoempden Jaspar de Craye, noch de somme van xviij ponden voor eene recompense ende voor den extraordinarisen dienst aen dezelffve schilderyen gedaen (1). »

2. « Betaelt aen Jaspar de Crayer, meester schildere, voor twee contrefeytsels van Zyne Majesteyt den coninck van Spaignen, Philippus den IVen, ende die jegenwoordighe coninginne, by hem gemaeck ende in dezer camere gelevert, met het maecken van die raemen ende het vergulden van de lysten daertoe dienende : ijc v liv. (2). »

L'église de Saint-Pierre, à Anderlecht, près de Bruxelles, possède encore aujourd'hui la belle toile de G. de Crayer, ayant pour sujet *Saint Guidon*. Ce tableau a été exécuté vers 1635, car dans le courant de cette année, l'artiste reçut 170 florins du Rhin, restant de la somme qui lui était due pour son œuvre. Dans un compte de 1658-1659 on lit qu'il fut payé alors 24 florins à de Crayer, que l'on qualifie de peintre de l'église, pour la restauration des deux tableaux représentant *Notre-Dame* et *Saint Roch* (3).

1. « Betaelt Monsieur Jaspar de Crayer, die geschildert heeft het tafareel van sinte Wyden, in de nieuwen choor, tot volle betalinghe, de somme van jc lxx Rg. (4). »

2. « *Item*, aen meester Gaspar de Cracyer, schilder deser kercke, denwelcken heeft gheaccommodeert de schilderye van Onsen-Lieven-Vrauwen altaer, ende sinte Rochus schilderye, welcke waeren in het vluchten eenichsints bedorven : xxiij Rg. (5). »

Van Opstal (Antoine), — peintre, dont la biographie est ignorée, appartient peut-être à la famille anversoise de ce nom, qui a produit plusieurs artistes de grand mérite

(1) Registre nº 28244, 6º, fº xvj vº et xvij rº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem*, 7º, fº xv rº.
(3) *Voy.* quelques autres particularités sur ces tableaux dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par A. Wauters, t. 1er, p. 67.
(4) Volume des comptes de l'église d'Anderlecht de 1634-1647, compte de 1634-1635, fº xiij vº, aux Archives du royaume.
(5) Vol. des comptes de 1648-1659, compte de 1658-1659, fº xxij rº, *ibidem*.

au XVII[e] siècle. Nagler le mentionne dans son ouvrage (1), et dit qu'il vécut à Bruxelles, et ne doit pas avoir été sans valeur, puisque Van Dyck a peint son portrait, qui fut gravé par Jean Meyssens. Ce dernier avait été son élève (2).

Un curieux document, dont le texte est reproduit ci-après, nous apprend qu'Antoine Van Opstal voyagea en Allemagne, où il resta pendant trois ans attaché en qualité de peintre de chambre à Charles, archiduc d'Autriche, comte de Tyrol, évêque de Breslau et de Brixen, et administrateur de la grande-maîtrise de l'ordre teutonique, qui résidait au palais de Neiss, en Silésie. Au mois de juin 1624, Van Opstal ayant manifesté le désir de retourner dans sa patrie pour ses affaires, ce prince lui remit pour l'infante Isabelle une lettre dans laquelle il fait de l'artiste le plus bel éloge et le recommande chaudement à la gouvernante, en la priant de l'attacher à son service. Cette lettre est, comme nous venons de le dire, du 12 juin 1624, mais elle ne fut présentée que le 9 mars 1626, ce que prouve une annotation mise au dos de la lettre même.

« Durchlauchtige Fürstin, Geliebte Fraw Muhme und Fraw Mutter, Eurer Ld. seindt unnsere Vetter und Söhnliche willige Dienst, unnd was wir sonsten mehr Liebes unnd Guttes vermögen, jederzaitt beraitt. Deroselbten mögen Wir in gebührender Anbringung freundtlichen nicht bergen, das uns anwesender Anton Von Obsthahl, welchen wir in die drey Jahr hero zue unnsern Cammer-Mahler brauchen lassen, gehorsambist angelanget : nachdeme Er núemehr, nach unnserer genedigisten Licentirung, von hinnen, seiner Angelegenhaitt nach, sich wiederumb nach Niederlandt anhaimbs zue begeben Vorhabens wehre, Wir wolten genedigist geruhen, in Erwegung seines trewen Vleisses, welchen Er die Zaitt uber in unnsern Diensten zuegebracht und angewendet, bei E. Ld. solchergestalt in *meliori forma* Ihn zue recommendiren und zuvorschraiben, damitt Er etwan bei E. Ld. Hoffstadt zue Diensten einkommen, unnd sich seiner erlerneten freyen Kunst nach waitters gebrauchen unnd darmitt vordienet machen köntte.

(1) *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, t. X, p. 367.
(2) Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. III, p. 24.

Wan Wir dan gedachtem Von Obstahl (in Anmerckung seiner zimblichen Bitt, besonders auch das Wir mit seiner Vorrichtung der Mahlerrey, welche uns Er allewege mitt seinem Fleiss diese Zaitt über, alss Er sich bei unnseren Hoffstatt befunden, vorfertliget, allerdings genedigist wohl content unnd zuefrieden gewesen) nicht vorschrencket, sondern auss oberzehbtem Umbstandt seines Wohlvordinsts genedigist erthailet: alss geraichet an E. Ld. unnser freundtliches Ansuchen und Begehren hirmitt, Sy Ire Ld. wöllen unnserthalben mehrgedachten Anton Von Obstahl, auff sein gehorsambistes angeben, sowait Ihnen bestens recommendiret und befohlen sein lassen, damitt Er, bey vorgehender Occasion unnd Gelegenhait, in E. Ld. Hoffstatt vor ainem andern zue Diensten gebrauchet und angenohmmen, auch also zue seiner vorhabenden Intention, *cum effectu* unserer disfals Ihme wiederfahrenen guttmainenden genedigisten Vorschrifft, derer Er sich sehr fruchtbarlichen getröstet, gelangen unnd schraitten möge. Solches würdt Er mitt seinem trewen Vleiss zu verdienen Ihme angehalten sein lassen, unnd wir wollen es vor unnsere Person umb E. Ld. in diesen und andern vorfallenden Angelegenhaitten freundtlichen hinwiederumb zu erwiedern und zu beschulden in kaine Vorgessenhaitt setzen. Eurer Ld., dero wir zue angenember williger Dienst-Erwaisung jederzaitt beraitt vorbleiben, hirmitt Göttlicher Providentz empfelende. Geben in unnsre Residentz-Stadt Neiss, den 12 Junii Anno 1624. Eurer Ld. threuer, dienstwilligister und gehorshamer Vetter und Shon bis in Dott,

CARL (1). »

ZEGERS (Jean-Baptiste). — L'orthographe de ce nom est celle qu'ont adoptée les auteurs de l'excellent *Catalogue du Musée d'Anvers*, où nous lisons que cet artiste naquit à Anvers, le 31 décembre 1624, et fut reçu dans la confrérie de Saint-Luc en 1646 ou 1647. C'est donc presque immédiatement après qu'il se mit en voyage, comme le prouve la lettre du duc d'Amalfi, que nous publions, et qui est datée de Vienne, le 7 février 1652. Le duc recommande fortement à l'archiduc Léopold-Guillaume, alors gouverneur général des Pays-Bas, le jeune peintre qui s'en retourne dans sa patrie pour y soigner des affaires d'inté-

(1) Collection de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

rêt, très-probablement à cause de la mort de Gérard, son père, décédé peu de mois auparavant. Jean-Baptiste Zegers avait travaillé pendant trois ans dans l'hôtel du duc d'Amalfi, et par ses vertus et ses manières il avait su se concilier la bienveillance toute particulière de ce riche seigneur, qui était Octave Piccolomini, l'un des généraux autrichiens les plus distingués de la guerre de trente ans, mort à Vienne en 1656.

« Da Vienna, li 7 di febraio 1652.

« Serenissimo signore, Giovane-Battista Seghers, pittore, figliuolo di Gerardo, che, per il nome che haveva acquistato in questa professione, e per impieghi havuti da Vostra Altezza le sarà stato ben conosciuto, si è trattenuto da tre anni in casa mia; in qual tempo si è mostrato giovane molto honorato et inclinatissimo alla virtù, e si è reso per ogni conto molto commendabile. Se ne torna a casa per alcuni suoi interessi, e perchè le sue buone qualità lo fanno meritevole delle grazie di Vostra Altezza, vengo a supplicarla humilmente ad honorarlo di quelle che può sperare dalla sua benignità, ch' io in ciò ne riceverò una molto singolare. Et augurando all' Altezza Vostra dal Cielo ogni maggiore prosperità, le fo humillissima riverenza. A Vostra Altezza serenissima, humilissimo et devotissimo servo,

Il duca di Amalfi (1). »

Fisen (Engelbert), — reçoit, le 13 septembre 1681, la somme de 120 florins « pour avoir peint une table d'autel » pour la sale basse de la maison-de-ville (2). » On trouve quelques détails sur cet artiste, qui fut élève de Bertholet Flémalle, dans la *Biographie liégeoise,* par le comte de Becdelièvre, t. II, p. 361.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

(1) Collection de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

(2) Compte du magistrat de 1680-1681, archives du conseil privé, aux Archives de l'État, à Liége.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

B.

E.

H.

I.

J.

K.

M.

N.

S.

T.

X.

Y.

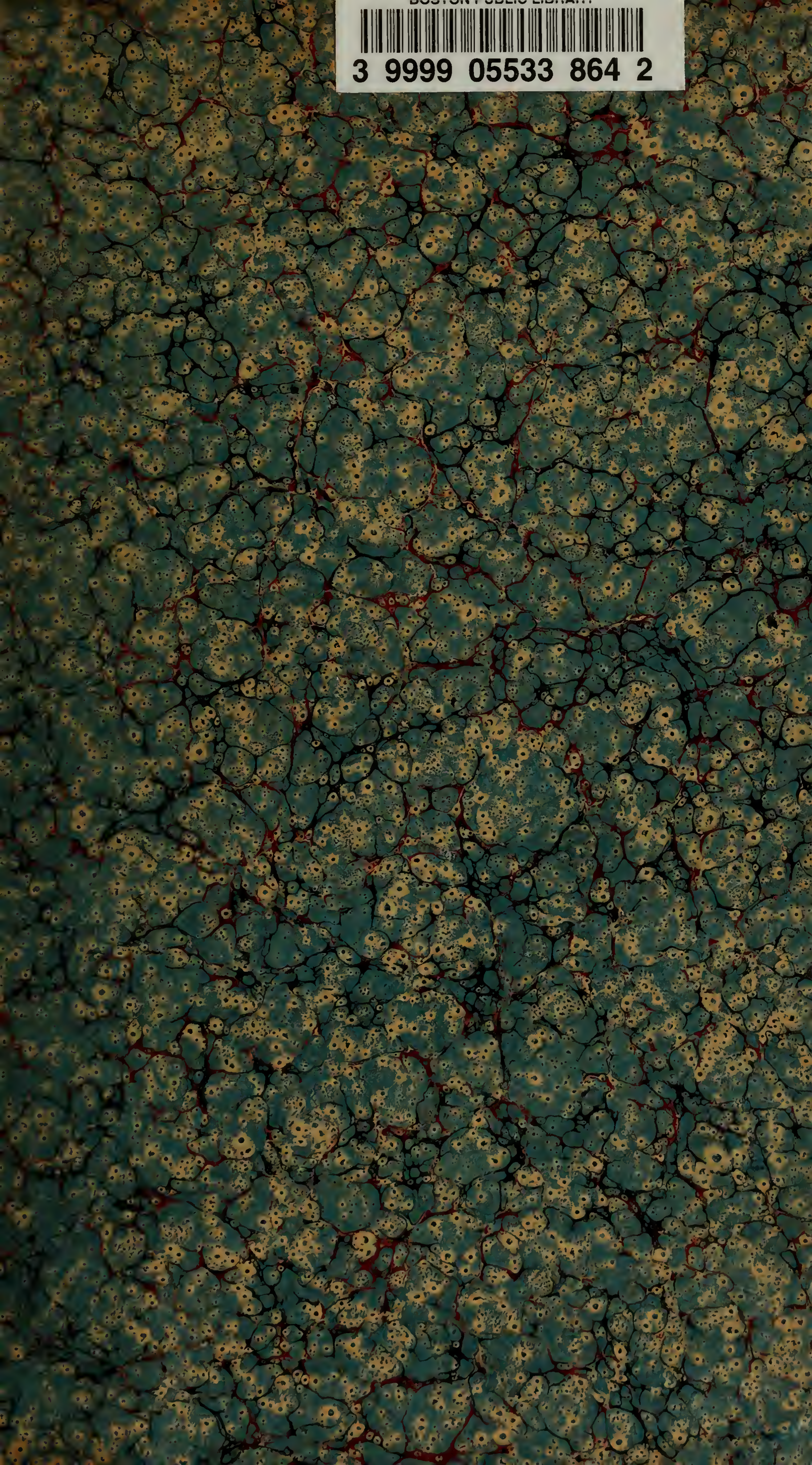
Z.

FIN DE LA TABLE DU TOME II.

ERRATA.

Page 8, ligne 2. *Lisez :* XVIe siècle.
» » 18. *Lisez :* de sceaux et de monnaies.
» 9, » 4 du sommaire. *Supprimez :* à l'église de Saint-Servais.
» 11, » 4 de la note 5. *Lisez :* libras.
» 24, » 11. *Lisez :* où sont transcrits l'*Arbre des batailles* et les *Faits d'armes de chevalerie*, a conservé la preuve de son origine.
» 46, » 7 de l'article Oudegherst. *Lisez :* n'est qu'un plagiaire, qu'il s'est.
» 51, Sommaire, et p. 55, lig. 9. *Lisez :* Millon *au lieu de* Nullon.
» 52, ligne 4. *Lisez :* Pierrefons ou Pierre-Fons.
» 58, » 4 du texte. *Lisez :* que *au lieu de* dont.
» 61, » 10 du texte du § 59. *Lisez :* calcographias.
» 63, avant-dernière ligne du texte. *Lisez :* ne vienne surprendre.
» 65, ligne 5 des notes. *Lisez :* Hoynckt, etc.
» 67, » 11. *Lisez :* de celui-ci du 30 décembre.
» 83, » 4 de l'article du Thielt. *Lisez :* du monogramme.
» 89, » 9. *Lisez :* Atout *au lieu de* à tout. (*Atout* signifie avec.)
» 140 et 141, à la note. *Lisez :* Papiers d'État et de l'audience.
» 148, ligne 19. *Lisez :* Laurent *au lieu de* Louis.
» 155, » 5. » et celui.
» *ibid. Supprimez* la 4e ligne de la 2e colonne.
» 167, ligne 15. *Lisez :* telle *au lieu de* belle.
» 212, » 2. » Aragon.
» 236, ligne 11 de l'article Smit. *Lisez :* les archiducs prient le magistrat.
» 249. La source de la note concernant l'abbaye de Baudeloo est omise : elle est tirée d'un document qui fait partie des liasses de la collection des Papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.
» 267, ligne 20. *Lisez :* Chastellain.
» 268, » 18. » Chastellain, celui-ci.
» 276, » 2. » postérieurs.
» 279, » 10. » gages.
» 282, » 5. » vingt-deux ans.
» 286, » 19. » trouvent.
» 307, » 6. » de mois en la.
» 314, lignes 27 et 31 de la 1re colonne. *Lisez :* dominii.
» 334, ligne 20. *Lisez :* Broderies.




BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 05533 864 2

